LE FILS MAUGARS

DERNIÈRE PARTIE (1)

XIV.

— Monsieur Étienne, votre soupe est prête!

Dès que l'appel matinal de Thérèse montait de la cour et pénétrait dans la chambre haute, par la fenêtre ouverte qu'ombrageait la feuillée d'un figuier, Étienne Maugars bouclait ses guêtres et descendait à la cuisine, où une flambée dansait dans l'âtre. La soupière était posée sur la table; la Baillargeonne enlevait le couvercle, et une savoureuse odeur de choux, de pommes de terre et de poireaux s'exhalait à mesure que la fumée s'élevait au plafond. Étienne se servait une large écuellée de soupe, et la dégustait, tout en regardant Thérèse aller et venir à travers la grande pièce ensoleillée.

Depuis la soirée du *beurloi*, il était devenu l'hôte familier de la Joubardière. Il avait conquis les bonnes grâces des époux Baillargeon en exécutant leurs portraits, dont la ressemblance frappante les avait plongés dans l'émerveillement. Son entrain et la rondeur de ses façons lui avaient fait des amis de tous les gens de la métairie; il travaillait en plein air et trouvait des modèles à discrétion; aussi maintenant abandonnait-il pendant des trois et quatre jours son logement de Pressigny pour s'installer à la borderie, où il payait libéralement son écot. Jamais il ne s'était senti aussi heureux que dans ce coin de terre où il vivait de la même vie que Thérèse.

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril, du 1er et du 15 mai.

Celle-ci était l'âme de la Joubardière. Elle avait l'œil à tout et mettait la main à toutes les besognes. Alerte, robuste et bien portante, elle répandait dans la vieille borderie comme un parfum de jeunesse et de bonne humeur. Les Baillargeon, qui avaient perdu leurs enfans en bas âge, avaient reporté leur affection sur elle. Ils l'adoraient et obéissaient d'autant plus docilement aux volontés de leur fille adoptive qu'ils reconnaissaient combien ses conseils et son activité étaient utiles à la prospérité de la métairie. A mesure qu'Étienne voyait Thérèse plus familièrement, il la comprenait et l'appréciait mieux. Dans les premiers jours de son arrivée à Pressigny, il s'était pris de compassion pour elle, en songeant qu'après avoir appartenu à la classe moyenne et relativement cultivée de Saint-Clémentin, la jeune fille se trouvait condamnée à de pénibles labeurs et au contact de gens sans éducation. Les préjugés bourgeois qu'il avait sucés avec le lait maternel lui faisaient considérer ce changement de condition comme une déchéance. En examinant les choses de plus près, il s'aperçut peu à peu de son erreur. — Il n'y avait pas eu pour Thérèse de déclassement, mais seulement un retour à son véritable milieu. A vrai dire, c'était au couvent et dans le logis de la rue Louis XIII qu'elle avait vécu en dépaysée. Son caractère indépendant et son besoin d'activité la faisaient regarder comme une sauvage par les dames et les jeunes filles de la société de Saint-Clémentin. Une fois replacée par les événemens dans cette campagne de la Joubardière où elle avait été élevée, elle y était redevenue elle-même et sa personnalité avait gagné à s'y développer à l'aise. — La plus exquise rose des bois paraît grêle et décolorée si on la transplante dans un parterre de fleurs civilisées et doublées par la culture. Pour qu'elle apparaisse dans sa vraie beauté, il lui faut l'encadrement des arbres forestiers, la lumière verdissante des dessous de feuillées, et le ciel campagnard entrevu parmi les branches. — Il en était ainsi de Thérèse. Jamais Étienne ne l'avait vue si franchement séduisante que dans le cadre rustique de la Joubardière.

Lui-même sentait son esprit devenir plus large et plus fort depuis qu'il avait échangé le milieu étroit du bourg de Pressigny pour la vie à l'air libre, en pleine campagne. Quand on observe de très petits objets, les lignes du front et les pupilles des yeux se contractent, l'être entier semble se rapetisser sous l'effort de cette attention minutieuse; si au contraire on contemple un vaste paysage, la poitrine se dilate, les yeux s'élargissent comme pour s'emplir de la grandeur du spectacle. Ainsi l'existence qu'Étienne menait à la Joubardière lui transformait le cœur et les idées; dans cet air pur et sain, il s'apercevait que son talent gagnait à la fois en vigueur et en simplicité.

Quand, au premier chant du coq, il ouvrait sa fenêtre, la vue de la vallée encore baignée de vapeurs transparentes imprégnait ses sens d'une délicieuse fraîcheur. Peu à peu les buées légères, s'envolant vers le ciel d'un bleu fin, laissaient surgir derrière les peupliers les deux tours de Pressigny et les toits gris d'Étableaux; des miroitemens argentés marquaient le cours de la rivière entre les saules, et, dans la pacifique lumière matinale, on voyait les paysans, un à un, s'acheminer vers leurs tâches quotidiennes. Ils marchaient lentement, d'un pas lourd d'animal patient et robuste. L'éclair d'une faux brillait au-dessus d'une haie, le hennissement d'un cheval retentissait dans l'air sonore, ou bien le rythme pesant d'un chariot roulant sur la route empierrée. Puis le soleil montait, et de toutes parts s'élevaient les rumeurs du travail commencé : bruissemens de faux, ronflemens de batteuses, huchemens de laboureurs encourageant leurs bœufs. Pendant les heures chaudes de midi, un assoupissement s'étendait sur la vallée et éteignait tous les bruits. Le soleil tombait d'aplomb sur les labours, sur les chaumes flamboyans, sur les bois de pins bleuâtres, et dans cette pleine lumière on n'entendait plus que la lime aiguë des sauterelles et l'aile mélodieuse des pigeons du colombier, jusqu'à ce que le soleil, déclinant, ramenât la reprise des travaux. A la brune, il y avait comme un retour de l'animation du matin, mais avec quelque chose de plus doux et d'assourdi. Les bœufs, dételés, regagnaient les métairies; les pastours élevaient la voix sur un ton légèrement cadencé pour rappeler leurs bêtes; les charrettes, chargées de gerbes d'avoine, remontaient la côte assombrie; des points rouges étoilaient les vitres et des rires d'enfans tintaient aux portes des maisons. La nuit descendait, et sur les champs solitaires le silence tombait amicalement avec la calme lueur des étoiles. Plus de bruit, sauf de loin en loin un aboiement de chien, un bêlement de mouton et, comme une basse bourdonnante, le frais bouillonnement de la Claise et de l'Égronne mêlant leurs eaux en amont du moulin.

Cette existence recommençait tous les jours et les paysans ne la trouvaient pas monotone. Le besoin d'agitation qui emporte les civilisés dans un tourbillon d'émotions changeantes est un signe de décadence et de faiblesse. Il faut au paysan une bien autre énergie, une bien autre confiance dans sa force pour ne se lasser jamais de cet uniforme usage des mêmes hommes et des mêmes choses, pour recommencer patiemment les mêmes labeurs, pour sourire pendant une longue vie aux mêmes sourires de ses voisins. — Ces gens-là, pensait Étienne, sont autrement solides que nous!., Nous sommes des malades et des agités; eux ont une volonté droite dans un corps robuste, et le contact de la terre leur donne une énergie sans cesse renouvelée...

Il savait gré à Thérèse d'avoir compris cela. Il admirait le bon sens et le vouloir énergique de cette fille qui avait osé dépouiller les habitudes et les préjugés de la vie bourgeoise, pour remonter courageusement le courant, pour se retremper dans les eaux un peu dures, mais salubres et fortifiantes de la source agreste.

Elle n'était jamais oisive, et participait à toutes les tâches rustiques qui se succédaient, formant chacune un cadre à sa beauté simple et harmonieuse. — Un soir, pendant qu'on fauchait les regains, Étienne, qui avait passé toute une semaine à la Joubardière, était descendu dans la prairie pour prendre congé de la jeune fille avant de rentrer à Pressigny. Les prés étaient tondus à ras, le père et la mère Baillargeon venaient de remonter à la métairie, et Thérèse râtelait les fauchées d'herbe afin de former la dernière meule. Sur le vert jaunissant de la prairie sa silhouette affairée se détachait en noir aux lueurs chaudes du crépuscule. On distinguait par masses les lignes simplifiées et agrandies de la tête nue, du buste serré dans la chemise de toile et de la jupe de laine. Au bruit sourd des pas sur le gazon, elle se retourna, aperçut Étienne et sourit. Elle jeta encore deux ou trois râtelées sur la meule, et secouant les brins épars dans ses cheveux : — Voilà qui est fait, dit-elle, le foin est sec et demain on pourra venir le charger. — Elle laissa tomber son râteau et s'assit au milieu de la meule. — Ah ! soupira-t-elle en croisant les bras sur sa poitrine, j'ai bien travaillé aujourd'hui et je suis lasse.

— Je vous admire, s'écria Étienne;... toujours en mouvement, toujours la première et la dernière à la besogne.

— Il faut bien... Le père Baillargeon devient vieux, et la mère est déjà assez occupée à la borderie... D'ailleurs je ne sais pas rester inactive, le mouvement et le grand air me sont nécessaires comme le pain.

Étienne s'était assis près d'elle. — Vous êtes une parfaite ménagère, murmura-t-il.

— Vous trouvez? Avouez que j'aurais manqué ma vocation si j'étais restée à Saint-Clémentin, à tirer l'aiguille derrière les rideaux de ma fenêtre!

— Oui, peut-être, tant que vous seriez demeurée fille, mais si vous vous étiez mariée?

— Mariée ! Eh ! qui aurait voulu d'une espèce de sauvage comme moi? Non, voyez-vous, j'aurais coiffé sainte Catherine et je serais morte d'ennui... Tout ce qui est arrivé a été un mal pour un bien.

Étienne secouait la tête silencieusement et regardait d'un air charmé les yeux noirs de sa voisine, ainsi que ses épaules moulées par la toile de la chemise qui se tendait sous l'étreinte des bras croisés sur la poitrine. Le jour tombait. Autour d'eux, l'émanation

des herbes fauchées se répandait exquise et pénétrante. Sous l'influence de cette odeur amoureuse, Étienne se sentait au cœur un renouveau de tendresse, et Thérèse elle-même semblait gagnée par cet enivrement du foin frais coupé. L'amour les enveloppait de son charme invisible et pourtant sensible; il était dans leurs regards baissés, dans le soulèvement de leurs poitrines émues, dans leur silence même... Thérèse la première comprit ce que ce silence avait d'embarrassant et de dangereux, et elle fit un effort pour le rompre.

— Vous nous quittez ce soir? demanda-t-elle tout à coup.

— Oui, il faut que j'aille voir là-bas s'il n'est rien arrivé pendant mon absence; mais je reviendrai bientôt... le plus tôt possible, si toutefois on n'est pas fatigué de moi à la Joubardière.

— Quelle idée! Le père et la mère vous aiment, et tous les gens de la métairie chantent votre éloge.

— Et vous, Thérèse?

— Moi? dit-elle en riant, je fais chorus, naturellement. — Elle ramassa son râteau, sans doute pour cacher à Étienne la rougeur qui lui montait aux joues, puis elle se leva tout d'un bond. — Allons, voici la nuit, il faut que j'aille préparer le souper de nos gens... Bonsoir, monsieur Étienne!

Il s'était levé à son tour et lui avait pris la main. — Thérèse, commença-t-il, je... Il s'interrompit et porta la petite main brune à ses lèvres. — A bientôt! s'écria-t-il brusquement, et, la laissant un peu interdite, il s'éloigna à grandes enjambées dans la direction de Pressigny...

Le lendemain, dans l'après-midi, il flânait à travers son atelier, occupé à remettre un peu d'ordre parmi les études entassées contre la muraille, quand on frappa discrètement, et sa porte livra passage à Martial Brossard.

— Enfin! s'exclama ce dernier sur un ton légèrement gouailleur, on vous trouve, monsieur l'artiste!... Je me suis cassé le nez deux ou trois fois à votre porte, cette semaine, mais l'oiseau était déniché... Que devenez-vous donc?

— J'ai passé huit jours à la Joubardière et j'y ai beaucoup travaillé.

— D'après nature? demanda Martial avec un sourire de plus en plus goguenard.

— Oui, répondit Étienne, pourquoi riez-vous?.. J'ai fait des études de plein air, dont je suis même assez satisfait.

— Je crois bien, avec un pareil modèle!

— Hein! que voulez-vous dire?

— Rien, rien, je me comprends!.. Vous avez voulu faire le discret avec moi, mais ce n'est pas à papa qu'on fait prendre des ves-

sies pour des lanternes. — Il se rapprocha d'Étienne, lui saisit la main, et la lui secouant avec une gravité comique : — Mes complimens, scélérat! lui souffla-t-il à l'oreille, elle est jolie à croquer, la petite de la Joubardière!

Étienne était devenu rouge. — Qu'est-ce que cela signifie, balbutia-t-il, et de qui voulez-vous parler?

— De qui?.. Farceur! Ce n'est pas de la mère Baillargeon, naturellement.

— Monsieur Brossard, la plaisanterie dépasse les bornes!

— Ne nous fâchons pas, répliqua Martial d'un ton bonhomme en mettant la main sur l'épaule du peintre, c'est votre discrétion qui dépasse les bornes!.. Vous pouvez bien me montrer votre jeu, cachottier que vous êtes... Ai-je fait tant de façons, moi, pour vous avouer que la dame d'en face était ma maîtresse?

— C'est trop fort! s'écria Étienne exaspéré, prétendez-vous par hasard que Mlle Thérèse?..

— Est votre maîtresse?.. Eh bien, oui, parbleu, où est le mal?.. Mais du moment que c'est un secret d'état, ajouta plaisamment le percepteur en pirouettant sur ses talons, n'en parlons plus!.. Seulement, je dois vous avertir que c'est le secret de Polichinelle... Tout le bourg le connaît, et il y a plus de huit jours que les dames Duvigneau m'ont conté la chose.

— Elles ont menti... C'est une méchanceté inepte.

— Permettez, si c'est un mensonge, il faut convenir que vous avez agi merveilleusement pour lui donner un air de vérité... D'abord vous m'avez fait poser, ce fameux soir de la ballade de Lésigny, quand nous avons été à la Joubardière... Vous connaissiez déjà la demoiselle, et on prétend même que vous n'êtes venu à Pressigny que pour la revoir... Ensuite, vous avez loué le logement de M. Minique, et à peine installé, vous voilà parti pour la métairie des Baillargeon... Vous y passez des semaines, couchant porte à porte avec une jolie fille mal gardée, qui vous sert de modèle... Ma foi, il faudrait être un saint pour y résister, et vous ne persuaderez à personne...

— Assez! interrompit impérieusement Étienne, Mlle Desroches est une honnête fille, je la respecte, et je vous prie de le dire très haut à ceux ou à celles qui la calomnient.

— Je le veux bien, repartit le percepteur d'un ton piqué et avec un imperceptible haussement d'épaules, je le proclamerai à son de trompe, si cela vous fait plaisir... Mais, vous savez, on n'en croira pas un mot!.. Bon, voilà que vous refroncez les sourcils?.. Il n'y a plus moyen de rire... Bonsoir, je m'en vais!

Il s'esquiva, et tandis que son piétinement lourd et régulier faisait craquer les marches, Étienne l'entendait fredonner en s'éloignant :

La danse n'est pas ce que j'aime,
Mais c'est la fille à Nicolas;
Lorsque je la tiens par le bras,
Alors mon plaisir est extrême...
Et puis nous nous parlons tout bas,
Tout bas... Tout bas!..

Le jeune Maugars restait immobile au milieu de l'atelier, se mordant les lèvres et froissant un morceau de papier à dessin. — Il était évident que le percepteur avait dit vrai. Aux yeux des gens du bourg, naturellement friands de scandale et jugeant les choses sur l'apparence, son installation à Pressigny devait avoir l'air d'un prétexte pour retrouver Thérèse. Ses fréquentes visites à la Joubardière avaient dû confirmer les soupçons, et les dames Duvigneau ne s'étaient sans doute point fait scrupule de les interpréter peu charitablement. — Ainsi, par sa faute, Thérèse se trouvait livrée aux risées du public, et cruellement compromise. Il était donc écrit que, sans le vouloir, il serait constamment une sorte de porte-malheur pour la jeune fille?.. Cette fois, du moins, il pouvait porter remède au mal. — Il consulta sa montre, quatre heures venaient de sonner, il avait le temps de monter à la Joubardière avant la nuit.

Il s'élança sur le chemin de la côte des Murets, sans se soucier d'échapper aux regards ironiquement curieux de Martial Brossard, qui fumait sa pipe à la fenêtre de son bureau et qui le suivit des yeux jusqu'au tournant de la route. En arrivant à la Joubardière, Étienne apprit que Thérèse était allée aider le père Baillargeon à l'arrachage des pommes de terre dans un champ situé à la lisière du bois des Courtils, et il se dirigea rapidement de ce côté.

Par delà les labours bruns et les jachères aux teintes violettes, il distingua bientôt les champs de la métairie. La terre, fraîchement remuée à coups de hoyau, montrait çà et là des trous béans, jonchés de *fanes* noircies et de tubercules oubliés. Un ciel marbré de nuées blanches baignait de sa lumière voilée les sillons sablonneux, les travailleurs occupés à cette dernière récolte d'automne, et les contours lointains des collines bleuâtres. De distance en distance, des sacs déjà pleins se dressaient tout droits au long des *réges*, et des feux allumés avec des pommes de pin et des *fanes* desséchées se consumaient lentement, en envoyant vers le ciel de fines fumées perpendiculaires. D'un champ à l'autre, des appels familiers se croisaient. Une couleur assoupie et fondue enveloppait ce mélancolique paysage d'octobre.

Presque à la lisière du bois, Thérèse était occupée à verser dans un sac placé devant elle une pleine corbeille de pommes de terre. Son profil attentif se détachait sur la verdure des pins, et le vent

du soir soulevait les plis blancs de son fichu. Étienne marcha droit vers elle. La jeune fille, surprise et un peu gênée, lui jeta un regard questionneur, tandis que ses sourcils rapprochés donnaient à son visage une expression sévère.

— Eh quoi, c'est vous? fit-elle; vraiment, on ne vous attendait pas aujourd'hui.

— Je suis revenu, répondit Étienne en s'arrêtant pour reprendre haleine, je suis revenu uniquement pour vous entretenir d'une chose dont je n'ai pas osé vous parler hier, et qu'il faut cependant que je vous dise... Avez-vous le temps de m'écouter?

— Je vous écoute, murmura-t-elle en jetant sa corbeille et en s'accoudant sur le sac qu'elle venait de remplir, de quoi s'agit-il?

— Thérèse, poursuivit le jeune homme, vous souvenez-vous de cette journée de pluie où nous nous sommes réfugiés à la métairie des Ages?

Elle inclina la tête. — Oui, soupira-t-elle, elle s'est terminée pour moi trop tristement pour que j'aie pu l'oublier.

— Et vous rappelez-vous notre conversation pendant que l'averse tombait?.. Nous trouvions le logis fort pauvre, et je vous disais que je serais pourtant heureux d'y mener une vie de paysan avec vous.

— Je me souviens, répéta-t-elle en baissant le front.

— Thérèse, je n'ai pas changé d'avis,... et moi, qui suis tout aussi pauvre que le métayer des Ages, je viens vous demander si vous voulez m'épouser afin que nous vivions ensemble une simple et bonne vie de paysans.

Thérèse, très émue et maniant machinalement les pommes de terre pleines de sable, le regarda en face : — Vous n'y pensez pas, répondit-elle, moi j'ai changé de condition, tandis que vous êtes resté ce que vous étiez; nos habitudes ne sont plus les mêmes, ni nos façons de penser et de parler... Un jour viendrait où vous rougiriez de moi... Non, non, jamais!

— Et pourquoi rougirais-je de vous? parce que vous travaillez à la terre?.. L'oisiveté seule est une déchéance, Thérèse... Vous êtes une fille de grand cœur et de grand sens, et ce sont là les qualités qu'on doit demander avant tout à la femme qu'on épouse.

— Oui, murmura-t-elle en baissant de nouveau la tête; mais au moins faut-il que cette femme apporte à son mari un nom intact et qui soit bien à elle... Et,... je suis obligée de vous le dire, bien que cela me fasse grand'peine : — J'ai ma mère... Vous savez son histoire, n'est-ce pas?

— Et moi, n'ai-je pas mon père? répliqua Étienne avec un douloureux accent; croyez-moi, Thérèse, nous ne sommes pas coupables de leurs fautes, et puisque cette peine nous a été infligée

d'avoir à rougir d'eux, du moins mettons nos misères en commun, elles seront moins lourdes à porter.

— Vous avez une profession qui vous oblige à vivre dans un monde où je serais déplacée... Je vous gâterais votre vie.

— Vous ne serez déplacée nulle part, et mon métier a cela de bon qu'il me permet de vivre où je voudrai, — aux champs ou à la ville... — D'ailleurs, je ne vous demande pas de m'épouser sur-le-champ... Promettez-moi seulement d'être ma femme. D'ici à un an, je verrai clair dans mon avenir, et alors je viendrai vous rappeler votre promesse... Dites oui, et je serai content... Vous ne répondez pas!.. Est-ce que vous n'êtes plus libre? Est-ce que vous en aimez un autre?

— Moi! s'exclama-t-elle avec véhémence. Oh! Dieu, non!

— Eh bien, Thérèse, je vous aime et je ne vous demande que de vous laisser aimer.

Elle restait muette, les bras toujours accoudés sur le sac de pommes de terre, tordant ses mains l'une dans l'autre, regardant vaguement les fumées bleues des feux de broussailles, et l'étendue des champs nus où les paysans remuaient la terre. Ses yeux étaient humides, ses lèvres s'entr'ouvraient hésitantes. Un moment de plus cependant, et sa réponse allait tomber de sa bouche, le sort d'Étienne allait être fixé, quand une voix stridente s'éleva à l'extrémité du champ, une voix qui fit tressaillir le jeune Maugars des pieds à la tête.

— Monsieur Étienne! criait-on, monsieur Étienne!

Ils se retournèrent. Sur le ciel rouge du soir, ils virent se détacher la longue et maigre silhouette de Célestin Tiffeneau. Il accourait vers eux, guidé par le petit pâtre de la Joubardière.

— Ah! s'écria-t-il haletant, ah! monsieur Étienne, je vous trouve enfin... Pardon, jeune fille, j'ai à parler à M. Maugars. — Il reconnut soudain Thérèse et jeta ses grands bras en l'air : — Mlle Desroches!.. Ah! bon Dieu, que d'événemens!.. Je ne pensais guère vous rencontrer ce soir...

— Célestin, interrompit anxieusement Étienne, qu'y a-t-il? Comment êtes-vous ici?

Célestin s'essuya le front. — Il y a, monsieur Étienne, qu'on vous demande à Saint-Clémentin. Pour plus de sûreté, votre père m'a envoyé vous quérir, et je cours depuis hier... Je suis arrivé il y a une heure à Pressigny et, grâce à un monsieur qui vous avait vu passer, j'ai eu la chance de vous rejoindre.

— Est-ce que mon père est malade? demanda Étienne en tirant le commis à l'écart.

— Malade, non, physiquement du moins... Mais c'est la banque Maugars qui est malade... Qui aurait jamais cru cela, bonnes gens, une maison qui avait les reins si solides!.. Depuis un mois, on

ne cesse pas de venir retirer l'argent qu'on avait placé chez nous, et ça jette un mauvais son de cloche... Hier, M. Maugars m'a fait monter dans son cabinet. Il s'y promenait comme un lion en cage. — Va me chercher mon fils, s'est-il écrié en me donnant un papier sur lequel était votre adresse, dis-lui qu'il y a urgence, et ramène-le sans perdre de temps... Il me le faut, entends-tu, ou je ne réponds plus de rien!.. Les yeux lui sortaient de la tête; j'ai couru faire mes adieux à Seconde, j'ai pris l'omnibus, le chemin de fer, une voiture à Châtellerault, et me voici... Partons, monsieur Étienne.

— Oui, répondit le jeune homme d'une voix altérée, dans un instant.

Il revint vers Thérèse, qui était restée immobile et les regardait d'un air inquiet.

— Thérèse, reprit-il, je suis obligé de partir à l'instant pour Saint-Clémentin... On m'appelle là-bas, et je crains bien que ce ne soit pour y assister à la catastrophe que je redoutais... Qui sait dans quelles conditions je vous reviendrai?.. Mais je reviendrai. Donnez-moi votre main, cela me rendra des forces.

Elle obéit. — Du courage! lui dit-elle, et au revoir!

Célestin à son tour lui avait serré la main, en s'excusant de son mieux. Thérèse secoua la tête sans pouvoir parler, et ils partirent. Elle les regarda s'éloigner à travers les labours, et les larmes qui l'aveuglaient l'obligèrent à passer la main sur ses yeux; quand elle l'enleva, Étienne et son compagnon avaient disparu dans les brumes qui montaient de la vallée.

XV.

Les mains derrière le dos, l'œil inquiet et les lèvres rentrées, Simon Maugars arpentait son cabinet. Le banquier avait vieilli. Ses robustes épaules s'étaient voûtées, ses cheveux en brosse étaient presque blancs, et son teint avait pris des tons de brique de mauvais augure. Seule, sa physionomie dure et obstinée n'avait pas changé, non plus que celle du maussade cabinet de travail. — Le vert fané des rideaux avait un peu plus jauni, les déchirures du papier s'étaient élargies, le cuir des chaises devenait plus luisant par places, et c'était tout. Les vitres, ternies par les mouches et la poussière, laissaient toujours passer le même jour blafard, et de sa même voix cassée la pendule venait de sonner neuf heures du matin. M. Maugars s'arrêta un moment pour l'écouter et poussa un soupir de soulagement. Il songeait qu'à cette heure le train de Poitiers stationnait à la gare des Maisons-Blanches, et pour la dixième fois, tout en reprenant sa promenade, il refaisait le calcul du temps qu'il fallait à Célestin et à Étienne pour aller de Pressigny à Saint-Clé-

mentin. — Si Tiffeneau, en débarquant au bourg la veille au soir, avait eu la chance d'y trouver Étienne, il avait dû l'emmener sur-le-champ. Ils étaient dans ce cas arrivés à Châtellerault au milieu de la nuit, et par conséquent ils roulaient maintenant dans l'omnibus qui desservait les Maisons-Blanches. Encore cinquante ou soixante minutes, et ils seraient à Saint-Clémentin. Cette dernière heure d'attente semblait au banquier plus insupportable après une longue nuit d'insomnie. Il avait la fièvre. Parfois, las de piétiner dans cette pièce étroite, il s'asseyait, prenait une liasse de papiers et essayait de penser à autre chose pour tromper son impatience, mais l'inquiétude l'empoignait de nouveau et il recommençait son va-et-vient saccadé et violent.

Tout à coup il s'arrêta et prêta l'oreille. On entendait sur le pavé de la rue un roulement sourd accompagné d'un tintement de grelots. C'était l'omnibus. Encore cinq minutes, et M. Maugars allait être fixé. Il n'en pouvait plus et se laissa choir dans son fauteuil, ramassant son énergie et s'efforçant de ressaisir tout son sang-froid afin de faire bonne contenance devant son fils. Il y eut dans le cabinet un moment de silence profond, puis des pas firent crier les marches de l'escalier de service. M. Maugars se leva tout d'une pièce, et au même instant la porte du couloir, brusquement ouverte, livra passage à Étienne et à Célestin, couverts de poussière.

— Enfin, te voici! s'écria le banquier d'une voix rauque.

Le père et le fils se regardèrent avec embarras pendant quelques secondes, émus de se revoir dans de telles circonstances, mais cependant n'ayant pas assez oublié leurs rancunes pour se jeter dans les bras l'un de l'autre.

— Vous m'avez appelé, je suis venu, dit Étienne... Que se passe-t-il?

Le banquier hésita un moment, puis, faisant taire son orgueil, il saisit le bras d'Étienne et l'entraîna vers la fenêtre. Il sentait le besoin de toucher ce fils qui était maintenant son seul point d'appui, et de s'assurer en quelque sorte matériellement qu'il pouvait encore se raccrocher à lui. — Viens ici, murmura-t-il, as-tu faim? veux-tu prendre quelque chose?

Étienne ayant répondu que Célestin et lui avaient déjeuné en route : — Bon, reprit M. Maugars, de cette façon nous pouvons causer tout de suite... Célestin, laisse-nous!

Tiffeneau s'inclina et disparut. Étienne s'était assis ; le banquier à son tour se rejeta dans son fauteuil et chercha son début, tout en rangeant machinalement les papiers épars sur le bureau.

— Vous avez besoin de moi? demanda le jeune homme.

— Oui, j'ai jugé nécessaire de te mettre verbalement au courant de ma situation... Célestin ne t'a rien dit?

— Il m'a confié que la banque marchait mal et que vous aviez des embarras d'argent.

— Oh! ils ne sont que momentanés, s'écria vivement le banquier, mais enfin ils existent... Voici : j'ai fait de mauvaises spéculations, cela peut arriver aux plus habiles... L'empereur répétait partout : « L'empire c'est la paix... » J'ai cru à sa parole, moi... J'ai acheté des terrains à Poitiers, j'y ai bâti des maisons, tout un quartier, *nom de jou!* Je comptais que le commerce allait se porter du côté de la gare et que je revendrais mes bâtisses au poids de l'or; mais cette s..... guerre de Crimée m'a cassé bras et jambes. J'ai voulu me rattraper à la Bourse, et j'ai joué à la baisse, juste au moment où on annonçait la prise de Malakoff... Un guignon infernal, quoi!.. J'ai perdu des sommes considérables, on l'a su ici et mon crédit s'est trouvé ébranlé. Puis, comme j'ai des ennemis, on a clabaudé, on m'a calomnié... Voilà le monde! Selon qu'on réussit ou qu'on se blouse, on est à ses yeux un grand homme ou un coquin!.. Les gens ont pris peur et se sont précipités vers ma caisse comme un troupeau de moutons... J'en suis là. Si la panique continue et si on me réclame brusquement les millions que j'ai drainés dans tous les coins du département, je serai dans l'impossibilité de faire face à mes engagemens; je me trouverai réduit à opérer honteusement une liquidation désastreuse pour rembourser tous ces poltrons qui bêlent après leur argent.

Il frappa du poing sur le bureau et se leva en jurant : — Nom de nom! quand je songe qu'avec six mois de plus devant moi j'étais au pinacle!.. J'y touchais comme je touche à ce mur. Je me présentais comme candidat officiel aux élections de cet hiver. Lancé par le préfet, soutenu par le clergé, j'arrivais d'emblée, et je faisais mon trou au corps législatif... Et il faut que tout s'écroule comme un échafaudage mal construit!.. Malheur!.. Enfin, je n'ai pas dit mon dernier mot. J'ai la poigne et les reins solides, et je puis encore tout remettre d'aplomb, pourvu que tu me donnes un coup de main.

Étienne avait écouté son père avec une certaine méfiance d'abord, puis avec une attention de plus en plus émue. Tandis que le banquier détaillait ses mécomptes, le jeune homme se sentait involontairement remué à l'aspect de cet homme si orgueilleux et si absolu, contraint par la mauvaise fortune de mettre à nu ses misères et ses blessures d'amour-propre. Une lueur de compassion passa dans ses yeux tandis que M. Maugars se rasseyait.

— Vous avez eu raison de compter sur moi, répondit-il d'un ton presque affectueux; dès qu'il s'agit de l'honneur de notre nom, je n'ai rien à vous refuser. La maison Maugars ne doit pas suspendre ses paiemens. Je vous ai laissé l'administration de la succession de ma mère; disposez-en comme de votre propre fortune.

Vendez les terres et les titres de rente, je vous donne carte blanche... Quand on vous verra payer à bureau ouvert, on reprendra confiance et votre crédit se consolidera.

En répondant de la sorte, il avait cru aller au-devant des désirs de son père; mais, en relevant les yeux, il s'aperçut que Simon Maugars était loin de paraître émerveillé de cette offre. Le banquier serrait les poings et regardait Étienne avec une expression de dédain et de colère.

— Voilà tout ce que tu trouves pour raccommoder les choses? répliqua-t-il... Merci! Je ne t'en fais pas mon compliment. Aliéner le bien de ta mère?.. Et le mien aussi, n'est-ce pas, puisque la fortune est indivise?.. Mais, malheureux, ce serait une goutte d'eau dans l'océan. Du moment qu'on me verrait forcé de vendre, on s'entendrait pour acquérir mes immeubles à vil prix. Loin de relever mon crédit, une pareille opération lui porterait le dernier coup... Non, non, pas de ces sottises-là! Si j'ai compté sur toi, c'est pour un secours plus efficace, et j'ai d'autres propositions à te faire.

— Je vous écoute, murmura Étienne, subitement refroidi.

— Ce qu'il faut en ce moment, reprit le banquier, c'est payer d'audace... Lorsqu'on verra que des gens bien posés à Saint-Clémentin, des gens de la haute volée, méprisent les clabauderies de mes ennemis et consentent à mettre leur main dans la mienne, on aura de nouveau confiance. Ta pauvre mère avait grandement raison quand elle me répétait que ce qu'il nous fallait avant tout, c'était de la considération, et quand elle visait à une alliance avec une des bonnes familles du pays... Voilà où est le remède, et voilà en quoi tu peux m'aider.

— Je ne vous comprends pas.

— Vraiment! poursuivit Maugars en enfonçant son regard aigu dans les yeux de son fils, en ce cas je vais te mettre les points sur les i... Il y a ici une famille très influente; les Boisseguin. Ils n'ont pas de fortune, c'est vrai, mais ils sont proches parens du président Sourdeval et de l'évêque de Poitiers. Il y a trois filles dans la maison : les deux aînées sont mûres et n'ont plus de prétentions, mais la dernière, Christine, a vingt et un ans; elle est jolie, intelligente, et elle crève d'envie de se marier. Il paraît qu'elle a un faible pour les artistes et que tu lui plais. On te la donnerait volontiers, tu n'as qu'un mot à dire; et le jour où ton mariage sera publié, la banque Maugars sera sauvée.

Le banquier, tout en parlant, continuait à dévisager son fils, mais la figure d'Étienne restait impassible et impénétrable.

— Pardon, objecta-t-il enfin, ne disiez-vous pas tout à l'heure que la fortune de ma mère serait insuffisante pour désintéresser vos créanciers?

— Oui, si nous étions forcés de vendre; mais, si tu épouses, c'est une autre affaire. Les mauvais bruits s'apaiseront, la confiance reviendra, et nous serons plus solides que jamais.

— Cependant cette famille Boisseguin doit connaître votre situation, et il me paraît invraisemblable qu'elle conclue une alliance dans des conditions aussi hasardeuses.

— Bah! elle sait que tu possèdes en propre une fortune à laquelle mes créanciers ne peuvent toucher... J'y ai mis bon ordre... D'ailleurs le père et la mère sont très dévots; j'ai pour moi le clergé, qui a de nombreux capitaux placés dans ma maison et qui a intérêt à prévenir une déconfiture... Ces messieurs exerceront au besoin une pression sur les Boisseguin pour...

— Pour les tromper! interrompit Étienne.

— Hein! murmura le banquier, que chantes-tu là?

— Pour les tromper, répéta froidement le jeune homme, c'est évident, puisque leur fille croira épouser un mari riche et qu'elle se trouvera la femme d'un pauvre diable... Car, s'écria-t-il, au cas d'un désastre, vous imaginez-vous que je consentirais à disputer à vos créanciers la fortune de ma mère? Non, désabusez-vous, je leur abandonnerais jusqu'au dernier sou... Par conséquent ce mariage n'est pas faisable, et il ne se fera pas.

— Tu aimes mieux me voir ruiné, déshonoré?

— Il n'y a pas de honte à être pauvre, et votre honneur aura moins à souffrir de mon refus que de mon acceptation.

— Si fait, car je ne t'ai pas tout dit! répliqua M. Maugars en baissant la voix.

Comme il achevait, on frappa à la petite porte du couloir. Il se leva avec un geste d'impatience, alla ouvrir et recula en apercevant dans l'embrasure la face rougeaude et rasée de M. Landuré, huissier près le tribunal de Saint-Clémentin.

— Faites excuse, monsieur Maugars, bredouilla l'officier ministériel, faites excuse, si je vous dérange... Je viens pour un petit mandat de comparution dans l'affaire Berloquin, et j'ai préféré vous remettre la copie en mains propres, comme c'est mon devoir d'abord, et puis par discrétion, afin de ne pas laisser traîner cela dans vos bureaux.

Il tira de sa poche un papier plié en quatre et le tendit au banquier qui le parcourut rapidement, tandis que l'huissier, prenant des airs distraits, regardait vaguement en l'air, avec la mine détachée d'un homme qui ignore de quoi il s'agit.

— C'est bien, grogna M. Maugars de son ton le plus hautain, merci, vous pouvez vous retirer.

L'huissier salua, disparut, et la porte se referma doucement. Alors Maugars se retourna vers son fils et, lui jetant le papier dans les mains:

— Je ne t'ai pas tout dit, répéta-t-il d'une voix brève, lis cela.

Étienne lut à son tour l'exploit par lequel Simon Maugars, banquier, était mandé à comparaître devant le juge d'instruction de Saint-Clémentin, comme prévenu du délit d'habitude d'usure, commis de complicité avec le sieur Jean Berloquin, — délit prévu par les articles 3 et 4 de la loi du 3 septembre 1807, et 2 de la loi du 27 décembre 1850.

Le jeune homme garda longtemps le papier dans ses doigts tremblans. Les lignes dansaient devant ses yeux. Le rouge lui montait au front. — Ses pressentimens ne l'avaient pas trompé, la catastrophe tant redoutée était imminente, le chef de la maison Maugars allait être traîné comme un misérable sur les bancs de la police correctionnelle... Il posa le mandat de comparution sur le bureau et leva sur son père un regard douloureux :

— Est-ce vrai ce qu'on dit là dedans? murmura-t-il.

M. Maugars secoua les épaules :

— Cet imbécile de Berloquin a fait des sottises et m'a compromis, voilà la vérité, répondit-il. Il se peut que nous ayons eu tort au point de vue strictement légal, mais on sait bien qu'en matière commerciale le taux de l'intérêt ne peut être sérieusement celui que la loi a fixé... Ce serait inepte!.. Judiciairement, j'aurais gain de cause, mais je ne m'en tirerais pas sans quelques éclaboussures, et il est préférable que l'affaire soit étouffée... Tu comprends maintenant pourquoi il faut agir vite. Sourdeval est l'oncle de Mlle Boisseguin, et si tu épouses la petite, il est clair qu'il ne condamnera pas le beau-père de sa nièce... Dans ces prétendus délits d'usure, tout est laissé à l'appréciation du tribunal; on fera entendre raison au juge d'instruction, on enterrera l'affaire, et je sortirai de là blanc comme neige... Mais pour cela il faut que dès ce soir nous demandions la main de Christine de Boisseguin par l'entremise du curé de Saint-Nicolas... Tout dépend de toi; tu peux me sauver ou me perdre.

Sa voix tremblait légèrement et son regard cherchait celui d'Étienne; mais le jeune homme avait détourné la tête. A travers les vitres poudreuses, il contemplait le jardin, dont le vent agitait les arbres. Dans l'air brumeux, les feuilles jaunissantes s'éparpillaient comme un vol de papillons, et bien loin, au delà de la fenêtre maussade, au delà du jardin effeuillé par l'automne, Étienne voyait comme un mirage les champs de la Joubardière et la loyale figure de Thérèse.

— Tu ne réponds rien? reprit le banquier.

— Ce que vous demandez est impossible.

— Impossible! répéta M. Maugars avec emportement, après ce que tu sais, après ce que je viens de te dire?

— Surtout après ce que vous venez de me dire.

— Alors, s'exclama-t-il exaspéré, tu préfères me perdre, n'est-ce pas?.. Je puis être condamné à de la prison, et, si tu n'épouses pas sa nièce, Sourdeval ne me ménagera pas... Cela ne te fait rien, à toi, de voir ton père ruiné, déshonoré, mis sous les verrous!

— Comprenez-moi bien, mon père, je suis prêt à faire pour vous tout ce qu'on peut tenter honnêtement et au grand jour... Ma fortune et mon travail sont à vous. Disposez-en. Annoncez dès aujourd'hui la vente de vos biens et abandonnez-en le prix à vos créanciers... Cette façon d'agir préviendra les juges en votre faveur et donnera plus de force à votre défense.

— Tu veux que je me mette sur la paille?

— Mieux vaut vous dépouiller spontanément que d'y être réduit par une condamnation judiciaire.

— Mais je n'entends ni être dépouillé ni être condamné... Rien de tout cela n'arrivera si tu consens au mariage que je te propose.

— Jamais!.. Il y a dans votre proposition quelque chose de louche et de honteux qui répugne à mon cœur et à ma conscience... Je n'admets pas ce moyen de leurrer la justice en frustrant les victimes de vos spéculations; je ne suis pas l'homme de ces marchés-là... N'en parlons plus.

— Je ne sais pas quel homme tu es, répliqua le banquier d'une voix sourde et rageuse, mais à coup sûr tu n'es pas mon fils... — Il se mit à arpenter violemment son cabinet. — Un garçon pour lequel j'ai tout fait! s'écria-t-il, car enfin il faut que tu le saches bien; si je me suis acharné au travail, si j'ai été dur envers moi et envers les autres, si je me suis livré à ces opérations qu'on me reproche et qui me jettent aujourd'hui dans l'embarras, c'était pour toi!.. Je désirais te voir un jour remuant l'or à la pelle et satisfaisant tes caprices sans compter... Voilà pourquoi je n'ai jamais voulu avoir d'autres enfans... J'en suis joliment récompensé! Si je t'avais donné des frères, j'en aurais trouvé au moins un qui m'aurait compris et se serait dévoué à mes intérêts. Tandis que toi tu n'es qu'un mauvais fils... Tu n'as jamais su que me contrarier, et aujourd'hui que je suis dans la peine, tu m'abandonnes comme un ingrat... Oui, comme un vil ingrat, entends-tu?

— Je songe si peu à vous abandonner que je vous offre ce que je possède. Liquidez tout, quittez Saint-Clémentin et venez avec moi. Je travaillerai de façon à ce que vous n'ayez pas à souffrir de la pauvreté, même après avoir cédé tous vos biens.

— Mais c'est justement ce que je ne veux pas, mille tonnerres!.. Tu ne comprends donc pas que ces terres, ces maisons, ces valeurs que j'ai amassées à la sueur de mon front, c'est la chair de ma chair, c'est le plus pur de mon sang, c'est mon existence à moi!.. Il me

faut de l'argent et du pouvoir. J'ai trimé toute ma vie pour être riche, et tu me proposes niaisement de jeter ma fortune par les fenêtres... J'ai vu tout le pays à mes pieds; et tu veux que j'aille comme un mendiant manger le pain des autres!.. Mais c'est une dérision... Saigne-moi aux quatre veines tout de suite, et tue-moi, cela vaudra mieux!.. Non, non, je ne lâcherai ni un sou, ni un morceau de terre. Je tiendrai tête à mes ennemis, et on verra que Simon Maugars a encore bec et ongles.

Il se démenait furieusement par la chambre. Sa figure était devenue pourpre, les veines de son front se gonflaient, ses yeux injectés de sang, ses lèvres balafrées et frémissantes donnaient à sa physionomie une expression sauvage. Étienne, pâle et violemment secoué par cette scène pénible, se tenait debout contre le bureau et demeurait silencieux. Le banquier, après avoir exhalé toute sa fureur, s'était arrêté, épuisé et hors d'haleine. Il reprit peu à peu son sang-froid et revint précipitamment vers son fils.

— Voyons, continua-t-il d'un ton moins hautain, tu dois pourtant comprendre cela, toi, tu es un garçon intelligent. Sois raisonnable. Je t'ai adressé tout à l'heure des paroles un peu dures, j'ai eu tort, oublie-les. Je t'ai accusé d'être égoïste, je n'en pensais pas un mot. Je sais au contraire que tu as un bon cœur et que tu es généreux. Montre-le. Sois mon sauveur. Après tout, qu'est-ce que je te demande? D'épouser une fille qui est jeune, jolie et de bonne famille. Ce n'est pas la mer à boire, cela, et ça ne peut ni entraver ton avenir, ni gêner ton indépendance. Les mariages d'affaires sont comme les mariages politiques, une pure formalité. Tu seras libre après de suivre ton caprice, si le cœur t'en dit. Songe que c'est l'honneur de ton père et le tien qui sont en jeu. Cela vaut bien un léger sacrifice... Fais-le pour moi, je t'en prie!.. — Il lui avait pris les mains et lui parlait d'une voix presque caressante. — Sois un bon enfant, je t'en supplie au nom de ce qu'il y a de plus sacré, au nom de ta mère!.. Veux-tu que je me mette à tes pieds, veux-tu que je te le demande à genoux?..

La voix du banquier s'élevait avec un accent lamentable. Elle réveillait dans les plis des rideaux fripés, dans les gerçures des cloisons, dans la poussière des cartons bourrés de paperasses, comme un écho des supplications qu'Étienne avait autrefois, à la même place, adressées à son père et qui étaient restées inentendues.

— Sauve-moi de la prison, sauve-moi de la ruine! continuait M. Maugars en s'accrochant à son fils; voyons, tu n'as pas une pierre à la place du cœur... Si tu m'adressais une prière pareille, je t'écouterais, moi, je ne serais pas inflexible.

— Je vous ai fait un jour, ici même, répondit Étienne, une prière

que vous n'avez pas écoutée... Je m'en souviens!.. Et pourtant si vous me demandiez aujourd'hui un sacrifice possible, je serais prêt à l'exécuter... Vous exigez de moi un acte déloyal, et, malgré mon désir de vous sauver, malgré tout ce que je souffre, je me vois forcé de vous dire non!

Le banquier releva la tête et regarda son fils en face. Il lut sans doute sur la figure d'Étienne une résolution inébranlable, car il lui lâcha brusquement les mains et se rejeta en arrière.

— Ah! murmura-t-il, tu es plus dur que je ne l'ai jamais été... Va-t'en, tiens, je regrette de t'avoir appelé... Tu n'as jamais été et tu ne seras jamais qu'une entrave dans ma vie... Retourne là d'où tu viens!

— Non, répliqua le jeune homme d'une voix ferme, non, quoi que vous puissiez penser de moi, je ne vous quitterai pas dans un pareil moment. Je resterai ici. Je serai près de vous devant les juges, et vous me retrouverez près de vous après le jugement pour vous aider à tenir tête à la mauvaise fortune.

— Je n'ai pas besoin de ton aide et je tiendrai tête moi-même aux hommes et au diable! s'écria le banquier exaspéré; je vous montrerai à tous ce que je vaux et de quelle trempe je suis... Va-t'en, ta vue m'irrite, et je ne veux pas avoir sous les yeux un niais qui n'est bon à rien... Va-t'en ou je te...

Il le poussait devant lui, les poings serrés, les yeux allumés, tandis qu'Étienne, navré et interdit, le regardait avec une expression de douloureuse pitié. A la fin, M. Maugars ouvrit la porte du vestibule et mit son fils dehors en lançant une dernière imprécation; puis, une fois seul, il revint vers son bureau et s'affaissa dans son fauteuil en jetant un cri de rage qui ressemblait à un rugissement.

C'était fini; il venait de sentir la dernière branche se briser dans ses mains. Il ne pouvait plus maintenant compter que sur ses propres forces pour remonter le courant dont il entendait déjà les flots tourbillonnans lui bourdonner aux oreilles. — Lui qui avait assisté d'un œil sec à tant de naufrages et à de si lamentables débâcles, lui qui avait désespéré tant de gens, il éprouvait à son tour ce que c'est que de perdre sa dernière espérance. Dans ce sinistre et sombre cabinet, entre ces quatre murs délabrés, il se sentit tout à coup misérable et abandonné, comme un mendiant qui, le soir venu, voit les dernières maisons du village se fermer une à une à son approche, et qui se trouve à la nuit face à face avec la solitude de la plaine nue, ténébreuse et inhospitalière.

XVI.

A la rentrée de novembre, l'affaire Berloquin et Maugars, étant

complètement instruite vint à l'une des premières audiences du tribunal correctionnel. Il bruinait ce jour-là; mais malgré la pluie fine et persistante qui mouillait les branches noires des tilleuls à demi effeuillés, une foule compacte encombrait dès le matin la place qui s'étend devant le modeste palais de justice de Saint-Clémentin. C'était précisément jour de marché, et tous les paysans qui avaient eu peu ou prou à se plaindre de la maison Maugars étaient accourus pour goûter chacun leur part de vengeance. Les Saint-Clémentinois, petits bourgeois et boutiquiers, n'avaient pas non plus manqué l'occasion. Simon Maugars, pendant ces cinq dernières années, les avait trop molestés pour qu'il ne leur fût pas doux d'assister à la déchéance de leur tyranneau de la veille. Il n'était fils de bonne mère qui n'abandonnât son comptoir ou n'avançât l'heure de son déjeuner pour voir cet homme, hier encore si cassant et arrogant, traîné à la barre de la police correctionnelle comme un simple vagabond. Les jaquettes de drap, les blouses courtes et les vestes de droguet se mêlaient sous les arbres. Chacun voulait avoir une bonne place pour tout observer à son aise; on était d'avance impitoyable pour le principal accusé, et dans les groupes on entendait des gens s'écrier avec une joie peu dissimulée, en montrant les murs détrempés du tribunal : — Enfin, après y avoir fait passer tant de monde, il va donc y passer à son tour!

Les femmes elles-mêmes étaient venues au palais. Les hautes coiffes des métayères et des artisanes égayaient de leur blancheur mate la masse sombre des chapeaux ronds à larges bords. La fine fleur de la société Saint-Clémentinoise avait voulu également jouir de la déconvenue des Maugars; toutes les épouses de fonctionnaires et de magistrats intriguaient depuis huit jours près de M. Sourdeval pour qu'il leur réservât des places dans le prétoire, et le président s'était mis en quatre pour les contenter.

Toujours empressé et galantin, il était arrivé au palais avant l'audience afin d'introduire en catimini les belles dames par une petite porte qui communiquait avec le jardin de la sous-préfecture. Il allait les chercher lui-même sous la pluie avec des airs mystérieux d'homme en bonne fortune. Il était ravi de cette occasion de serrer le bras et de couler des douceurs aux plus jeunes, en les guidant à travers les couloirs étroits et obscurs. Il leur faisait traverser la chambre du conseil, encore déserte, et les plaçait avec d'aimables précautions dans les bancs occupés d'ordinaire par les avoués et les avocats.

Elles s'y installaient bruyamment, un peu étonnées de l'effet de leurs toilettes voyantes dans l'encadrement sombre des boiseries de chêne. — L'endroit tout d'abord leur donnait une sensation de froid, et elles s'y trouvaient dépaysées. Elles ouvraient de grands

yeux et regardaient avec un respectueux effroi l'hémicycle peint à la détrempe, d'où un jour terne tombait de trois fenêtres voilées de rideaux passés ; le grand christ de bois noir qui se dressait derrière les fauteuils des juges, le bureau du tribunal tendu de drap vert, les sièges du parquet, les vieux bancs lustrés par le frottement des robes d'avocats, l'espace nu et vide réservé au public. Puis peu à peu elles s'apprivoisaient, rajustaient les brides de leur chapeau, lissaient leurs bandeaux, s'adressaient de la main et des yeux de petits signes d'amitié ou saluaient cérémonieusement la présidente, qui trônait au premier rang avec les trois demoiselles de Boissegain; puis finalement toutes se mettaient à jaser en jetant des éclats de rire argentins, qui contrastaient singulièrement avec l'austérité renfrognée du lieu.

Onze heures sonnèrent. Le concierge du tribunal ouvrit les deux battans de la porte du fond, et le public se précipita dans la salle avec un tumulte pareil à celui de l'eau qui sort d'une écluse. Les dames, surprises, se levèrent tout d'une pièce et, se retournant, contemplèrent avec des mines effarouchées le flot houleux de ces têtes humaines pressées les unes contre les autres, et dont les masses confuses devenaient à chaque instant plus épaisses et plus orageuses. Les hommes s'invectivaient, les femmes criaient; les deux gendarmes postés de chaque côté de la barre avaient fort à faire pour maintenir l'ordre et empêcher les plus hardis d'envahir les places réservées. Pendant ce temps, les avoués et les avocats en robes cherchaient à s'insinuer entre les crinolines envahissantes et à se caser de leur mieux dans l'espace très restreint qu'on leur avait laissé. Tout à coup, à travers les rumeurs de la foule, les chuchotemens discrets et les rires féminins, une voix glapissante retentit, la voix de l'huissier audiencier qui criait : — Le tribunal, messieurs, chapeaux bas ! — Le tumulte se changea en un grondement sourd, et peu à peu le silence s'établit.

Un groupe de robes noires émergea dans l'hémicycle par une porte du fond : en avant, le président Sourdeval, l'oreille rouge et le teint fleuri, dépassant de la tête les deux juges rabougris aux figures glabres et frustes ; puis le procureur et son substitut, tous deux maigres et austères, enfin le greffier obèse, trottinant dans sa robe à laquelle l'âge et l'usage avaient donné des tons verdis. Presque au même moment un commis du greffier introduisait par la porte des témoins Simon Maugars accompagné de Célestin et d'Étienne, Jean Berloquin et les deux avocats.

Toutes les têtes se haussèrent pour voir les principaux acteurs du drame. Quelques dames avaient apporté des lorgnettes et les braquaient sans façon dans la direction de Maugars et de son fils. Le banquier, boutonné dans sa redingote, au revers de laquelle le

ruban de la Légion d'honneur mettait une note rouge, resta un moment debout, arrogant, hautain, soutenant de son air dur et impérieux les regards qui convergeaient vers lui. Étienne avait les yeux cernés, la figure pâle et tirée; on eût cru que c'était lui et non son père qui comparaissait comme accusé. Quant à Berloquin, plus humble, plus mince et plus souple que jamais, il s'était glissé dans le banc avec des mouvemens de couleuvre et s'y tenait coi, coulant de temps à autre vers les juges un regard tortueux et contrit.

On commença par juger une série peu intéressante de petits délits. A l'indifférence somnolente des juges et au train dont ils expédiaient ces broutilles, on devinait qu'ils avaient hâte d'arriver à la pièce de résistance. Aussi, quand l'huissier cria de sa voix de tête : « Le ministère public contre Berloquin et Maugars ! » il se produisit dans l'auditoire un long frémissement pareil au murmure d'un coup de vent qui passe sur un champ de blé.

— Simon Maugars, levez-vous, et sortez de votre banc, dit le président Sourdeval d'un ton sec qui ne lui était pas ordinaire.

Le banquier s'avança la tête haute, déboutonna son gant pour prêter serment et répondit d'une voix nette et ferme aux questions préliminaires. Le président l'interrogea sur les pratiques que le ministère public qualifiait d'usuraires. Avec un grand sang-froid M. Maugars répondit que le parquet se méprenait sur le caractère des opérations de banque auxquelles sa maison s'était livrée. Il affirma n'avoir jamais exigé de ses cliens un intérêt supérieur à celui de 6 pour 100, qui est le taux légal en matière de commerce. Le président l'interrompit et se mit à énumérer les faits relevés par l'accusation : — Ventes à réméré déguisant des stipulations illégales, prêts d'argent sur lesquels les emprunteurs recevaient une faible partie de la somme en numéraire, et le surplus en marchandises invendables que Berloquin rachetait à des prix dérisoires; usure sous couleur de change et de rechange; renouvellement onéreux de billets avec endos de complaisance; bref, tout l'arsenal des manœuvres frauduleuses inventées par les prêteurs pour dissimuler la stipulation d'intérêts excessifs.

M. Maugars discutait une à une les articulations du président avec une lucidité merveilleuse et un aplomb dédaigneux. Il établissait victorieusement qu'on ne pouvait appliquer aux transactions commerciales les exigences d'une légalité étroite; il rétorquait les argumens de l'accusation avec des explications pratiques très ingénieuses; et dans ce duel entre le magistrat et l'homme d'affaires, le président n'avait pas toujours l'avantage. En terminant l'interrogatoire, M. Sourdeval, avec une certaine animation, rappela le prêt de 30,000 francs fait au docteur Desroches, par l'entremise

de Berloquin, et reprocha au banquier d'avoir manœuvré en vue d'obtenir à vil prix le domaine de la Fénicardière.

— Où sont les preuves ? demanda hardiment M. Maugars.

Le président fut obligé d'avouer que le tribunal n'avait que des présomptions, et que pour cette raison l'accusation ne retenait pas ce délit. — Il nous manque le témoignage de la partie intéressée, dit-il sévèrement au prévenu, et vous savez trop bien pourquoi le docteur Desroches ne peut plus le donner.

— Va-t-on aussi m'accuser de sa mort ? répliqua arrogamment le banquier.

Cette réponse excita dans l'auditoire une telle rumeur réprobatrice que l'huissier fut obligé de réclamer le silence, et que le président menaça de faire évacuer la salle. Simon Maugars se rassit, et l'interrogatoire de Berloquin commença.

Celui-ci fut aussi humble que son patron avait été hautain et cassant. Il invoquait d'une voix pleurarde et pateline la miséricorde du tribunal en alléguant sa misère et son ignorance. — Il n'était qu'un pauvre diable, et la nécessité seule l'avait mis au service de M. Maugars. Ces messieurs les juges devaient bien comprendre qu'il n'était pour rien dans toutes ces manigances. Où aurait-il pris de si grosses sommes, bon Dieu, lui qui n'avait pas toujours de quoi manger son content? Jamais il n'avait prêté un rouge liard; il servait d'intermédiaire, signait sans lire, et voilà tout. S'il s'était douté qu'on lui fît commettre des abominations pareilles, il se serait coupé la main, certainement, plutôt que de signer le moindre bout de papier; mais tout était arrangé d'avance à la banque, et il n'avait qu'à dire amen...

— Vous entendez, reprit le président en interpellant Simon Maugars, qu'avez-vous à répondre?

— Rien, riposta froidement le banquier, tout mauvais cas est niable; cet homme ment pour se défendre... Il est dans son rôle... Le tribunal appréciera s'il est vraisemblable qu'un ancien huissier signe des actes sans les comprendre.

On procéda à l'audition des témoins, et le défilé des victimes de Simon Maugars commença. C'étaient pour la plupart de pauvres paysans dans le genre du père Jacquet. Le désir d'acheter un pré ou un champ les avait mis dans les griffes du banquier. Leur histoire à tous était pareille : billets souscrits à Berloquin, escomptés et renouvelés par Maugars moyennant d'énormes droits de commission qui grossissaient prodigieusement à chaque renouvellement; puis tout le cortége des poursuites : commandemens, significations, saisies mobilières, saisies-brandon, et finalement la vente forcée à bas prix de ces mêmes lopins de terre, achetés primitivement

pour une valeur triple ou quadruple. Tous ces malheureux, ébaubis par l'attirail de la justice, par les interrogations brèves du procureur et du président, tournaient leur chapeau entre leurs doigts, regardaient avec une crainte méfiante les gens de la justice et semblaient trembler encore devant le banquier, bien qu'ils le vissent au banc des accusés. Ils déposaient timidement, avec force réticences et circonlocutions, embrouillant à dessein leurs réponses, afin de se compromettre le moins possible.

Tous ces détails d'opérations commerciales amusaient médiocrement l'auditoire dont l'attention, tendue depuis quatre heures, commençait à se lasser. Quelques dames bâillaient derrière leurs éventails; d'autres avaient tiré de leurs poches des fruits et des gâteaux. Elles faisaient sans façon la dînette au nez des juges scandalisés; elles étendaient leur mouchoir sur leurs genoux, mordaient dans des poires avec des mines friandes, s'essuyaient la bouche et souriaient.

Tandis qu'il se défendait pied à pied sans broncher contre les témoins, le parquet et les juges, Simon Maugars entendait derrière lui ces bruits irritans de fruits croqués, de papiers froissés, de rires inattentifs. — Au fond, la foule grouillante s'impatientait, la chaleur devenait étouffante, et au-dessus de toutes ces têtes, dans l'air épaissi de la salle, montait une lourde buée, dont les dames des places réservées combattaient les âcres émanations en respirant leurs flacons de sels.

L'intérêt ne se réveilla que lorsque le procureur impérial se leva pour prononcer son réquisitoire.

Ce jeune magistrat, aux formes raides et dignes, au ton doctrinaire et grave, fut relativement doux pour Simon Maugars. Tout en soutenant l'accusation, il ne se montra ni acerbe, ni provocant. Il était nouveau venu à Saint-Clémentin, n'avait encore épousé aucune des haines locales, et, sachant le banquier soutenu par la préfecture et le clergé, il croyait prudent de le ménager. Il requit l'application de la loi, mais mollement, avec une modération qui n'est pas dans les habitudes du parquet.

Après avoir entendu ces conclusions indulgentes, Simon Maugars respira, et Étienne se sentit un poids de moins sur la poitrine. Les gens du barreau, qui connaissaient les rubriques de l'éloquence judiciaire et les dessous de « l'enragée boutique à procès, » traduisirent mentalement ce bénin réquisitoire par un désir d'acquittement. La foule du fond devina également qu'elle courait risque d'être frustrée dans ses espérances vindicatives, et le serrurier de la grand'rue grogna à l'oreille de son voisin : — Les loups ne se mangent pas, et Maugars s'en tirera encore les braies nettes. —

Les juges eux-mêmes étaient surpris de cette mansuétude, et le président se rongeait les ongles d'un air vexé.

Mais le plus désappointé de tous fut l'avocat que M. Maugars avait fait venir de Poitiers. Cet aigle du barreau poitevin, tenant à éblouir de son éloquence l'auditoire de ce petit tribunal d'arrondissement, avait préparé sa plaidoirie en conséquence. L'indulgence inattendue du ministère public lui coupait tous ses effets, et il n'était pas homme à quitter la place sans avoir remporté son petit succès oratoire. Il prit la parole et passionna le débat en y faisant intervenir la politique. Pompeux, loquace, agressif, il exalta maladroitement Simon Maugars en le représentant comme le bouclier du parti de l'ordre à Saint-Clémentin. Il fit du banquier une sorte d'homme providentiel et énuméra avec ostentation les services rendus par M. Maugars, son dévoûment à l'empereur, les grandes entreprises qu'il avait conçues et dont le succès devait rejaillir sur le département. A l'entendre, les accusations portées contre la maison Maugars étaient une machination des anciens partis, une manœuvre de ces libéraux dangereux qui, n'osant faire de l'opposition au chef de l'état, s'attaquaient lâchement à l'homme qui avait eu la confiance du pouvoir. Poussé par le besoin de produire de l'effet, il insinua même que la magistrature n'avait pas su résister assez énergiquement à la perfide influence des ennemis politiques de Simon Maugars; il reprocha au parquet d'avoir mis dans la poursuite une animosité qui pouvait, aux yeux des bons esprits, passer pour de la partialité...

Tandis que ce Cicéron poitevin pomponnait ses phrases à panache et faisait rouler ses mots sonores, le temps se passait et la grise journée de novembre tirait à sa fin. Les fenêtres de l'hémicycle ne jetaient plus qu'un jour morne et crépusculaire sur la salle d'audience. Les têtes des juges semblaient s'être immergées dans un bain d'ombre, les figures du procureur impérial et du greffier n'apparaissaient plus que comme des silhouettes noires. Dans les bancs de chêne, les couleurs des toilettes s'éteignaient et se confondaient en lourdes masses grises, où l'on distinguait encore çà et là des palpitations d'éventails et des scintillemens de prunelles brillantes. Au fond de la salle, les têtes de la foule entassée formaient une surface confuse, compliquée, aux remous mystérieux et funèbres. Au milieu de l'obscurité envahissante, l'avocat, les manches retroussées, la tête rejetée en arrière, continuait à corser sa défense en posant M. Maugars comme une victime des adversaires du gouvernement.

Il lançait sa voix à toute volée sans s'apercevoir du mauvais effet que produisait son plaidoyer sur l'humeur des juges, dont il ne

pouvait distinguer les figures ennuyées et rembrunies. Il frappait comme un sourd à droite et à gauche, tandis que le procureur se mordait les lèvres et s'agitait sur son siège. Il termina enfin sa malencontreuse harangue et s'assit essoufflé, s'épongeant la tête et se retournant d'un air satisfait vers M. Maugars et vers Étienne.

On avait apporté des lampes; leur lumière jaune trouait l'obscurité de la salle; elle donnait des tons blafards aux visages des juges et les faisait ressortir d'une façon à la fois grotesque et sinistre; elle grandissait démesurément la maigre silhouette du procureur impérial, qui s'était levé pour répliquer.

Dès les premiers mots, on comprit que le plaidoyer de l'avocat lui avait agacé les nerfs et qu'il allait être impitoyable. La magistrature de l'empire, ayant de grandes prétentions à l'indépendance, ne souffrait pas volontiers qu'on touchât à ce point délicat. Le chef du parquet commença par protester contre les insinuations étranges de la défense; puis, arrivant à cette prétention émise par l'avocat de rendre le gouvernement solidaire des actes de M. Maugars, il annonça qu'il allait en faire bonne et prompte justice. Il convint qu'à une certaine époque le banquier s'était constitué le champion de l'autorité, mais il démontra que ce spéculateur n'était devenu le chef du parti de l'ordre que dans des vues étroites d'intérêt et pour satisfaire ses rancunes privées. — « Ah! s'écria-t-il en s'animant, la justice voit clair, elle discerne à travers son bandeau les pratiques louches d'un tripoteur d'affaires déguisé en homme politique. De même qu'il y a de faux dévots, il y a de faux amis du bien public, et Simon Maugars est de ceux-là. » — Alors il montra le banquier abusant du prestige que donne l'autorité, pressurant ses administrés, intimidant ses victimes afin de les empêcher d'élever la voix, arrachant aux ouvriers leur épargne, aux paysans leurs morceaux de terre, aux commerçans leurs bénéfices légitimes, grossissant sa fortune de toutes les épaves arrachées aux malheureux dont il avait prémédité le naufrage, et, avec cet argent volé, se livrant à des spéculations scandaleuses.

La parole du procureur était devenue coupante comme un rasoir; elle tombait avec des cinglemens de cravache sur la réputation de M. Maugars, n'y laissant pas une place qui ne fût zébrée de coups et toute saignante. La foule, que les métaphores de l'avocat avaient trouvée froide, s'animait maintenant. Les yeux luisaient dans l'ombre; on devinait que l'auditoire était en communication intime avec l'orateur. On n'osait pas applaudir, mais de longs murmures approbatifs marquaient d'une façon significative que, cette fois, le chef du parquet s'était fait le fidèle interprète de la vindicte publique.

Sous ce cruel fouaillement qui le cinglait à vif, Simon Maugars

s'agitait et geignait sourdement. Sa figure devenait cramoisie, ses oreilles tintaient. Il se sentait perdu et essayait encore de protester par des gestes violens. Son avocat avait grand'peine à l'empêcher d'interrompre et à le contenir sur son banc. Les yeux lui sortaient des orbites, ses lèvres se tordaient, les veines de son front étaient saillantes comme des cordes.

Sans souci des tortures de sa victime, le procureur continuait son impitoyable exécution. — « Et cet homme, s'écriait-il, a été accablé des faveurs du chef de l'état, il porte sur sa poitrine le ruban de l'honneur!.. Mais le gouvernement issu du suffrage populaire est trop l'ami des classes laborieuses pour se laisser duper plus longtemps par un exploiteur qui a sucé le plus pur de la substance des paysans et des ouvriers. Il le chassera de toutes les positions qu'il a indignement accaparées, il ne se laissera pas compromettre plus longtemps, il le dégradera publiquement. Et quand tout ce faux prestige aura été enlevé, quand toute cette fantasmagorie se sera dissipée au souffle vengeur de la justice, on verra alors ce qu'il y a d'ignominies, de corruption et de scandales dans ce mauvais lieu qui s'appelle la banque Maugars! »

Le chef du parquet s'était rassis. M. Maugars se dressa, comme poussé par un ressort, et fit signe qu'il voulait parler. — Monsieur le président, commença-t-il d'une voix rauque, messieurs, je... je proteste...

Il se passa la main sur le front; on eût dit que sa mémoire l'abandonnait; il bredouilla encore quelques sons inarticulés, chancela, et retomba comme une masse sur son banc.

— Un médecin! vite un médecin! s'écria Célestin Tiffeneau.

Il y eut un moment de confusion tumultueuse; les dames s'effaraient, les têtes se haussaient pour tâcher d'apercevoir le banquier titubant et à demi évanoui, que Tiffeneau et Étienne soutenaient et entraînaient vers la petite porte des témoins. Le président avait remis au surlendemain le prononcé du jugement et s'était hâté de lever l'audience. Par les portes ouvertes à deux battans, la foule s'écoulait lentement avec un bruit sourd et se dégorgeait sur la petite place du palais déjà enténébrée.

Il y avait un médecin dans la salle; il accourut dans le couloir où Simon Maugars demeurait affaissé sur les dalles, tandis que Célestin lui déboutonnait son gilet et lui enlevait sa cravate. Le docteur ayant déclaré qu'il fallait immédiatement transporter le malade dans sa maison, on trouva dans la cour une civière oubliée par des ouvriers, et on se mit en devoir d'y étendre le banquier. Il rouvrit alors les yeux, vit la civière, la tâta curieusement et fit un effort comme pour se souvenir... Dans ce cerveau où tout se brouillait, les impressions de jeunesse de l'ancien maçon revinrent seules à la

surface; par une singulière confusion rétrospective, il s'imagina qu'il était encore au temps où il grimpait sur les échafaudages, et la vue de la civière s'associa en lui à l'idée d'une chute terrible. Il promena des yeux hagards sur les gens penchés autour de lui et balançant lentement sa tête : — Tombé! bégaya-t-il, tombé!..

A travers la nuit, par des rues détournées, deux hommes, escortés de Célestin et d'Étienne, l'emportèrent à la banque. Le cabinet de travail étant de plain-pied avec le vestibule, on l'y déposa sur un lit improvisé, d'après l'avis du médecin, qui semblait stupéfait des progrès de la maladie, et griffonnait à la hâte des prescriptions... Mais son crayon avait beau courir sur le papier, la mort courait encore plus vite. La pendule au timbre fêlé n'avait pas eu le temps de sonner sept heures, de sa voix sourde et lugubre, qu'une exclamation d'Étienne arracha le docteur à la rédaction de son ordonnance. M. Maugars se débattait sur son matelas; tout d'un coup ses yeux rencontrèrent ceux de son fils; il se releva sur ses deux poings, ses prunelles prirent une couleur étrange : — Tombé! répéta-t-il, tombé! — Et en effet, il tomba pour ne plus se relever.

— L'apoplexie a été presque foudroyante, murmura flegmatiquement le médecin en refermant sa trousse; c'est fini...

Oui, c'est fini. Le sombre cabinet inhospitalier s'est ouvert cette fois pour livrer passage à une visiteuse qui n'adresse pas de prières et qui n'en écoute pas, — une visiteuse sourde et muette qui fait le silence partout où elle entre. — Le balancier de la pendule à colonnes ne scandera plus les sanglots des victimes du banquier; les rideaux fanés et les cartons poudreux n'entendront plus de menaces impitoyables ni de supplications désespérées. C'est fini. Les boutiquiers de Saint-Clémentin peuvent maintenant songer aux échéances de fin de mois sans avoir l'angoisse au cœur; les paysans peuvent semer leur blé en paix. — Simon Maugars est mort.

XVII.

Il est nuit close. Dans l'atelier, uniquement éclairé par un feu de pommes de pins, Étienne, rentré depuis deux jours à Pressigny, va et vient machinalement comme un homme désorienté. De temps à autre il s'arrête, appuie son front contre la vitre et contemple mélancoliquement la campagne endormie sous la froide clarté de la pleine lune de novembre. Autour de la maison de M. Minique, le vent mène une ronde enragée; il souffle violemment contre les carreaux, brame sous les portes, fait grincer les girouettes et battre les volets mal assujettis. A de certains momens on entend très distinctement le bouillonnement de l'Égronne que la bourrasque apporte avec elle; puis une seconde rafale semble l'emporter à des

lieues au delà. Sur la chaussée du pont, le clair de lune projette les ombres grêles des peupliers effeuillés. Le ciel est semé de blancs nuages échevelés; ils ne cessent de fuir et se succèdent si vite que la lune a l'air de courir parmi eux. Quand, après une éclipse, elle se remontre soudain, la campagne assoupie paraît se réveiller en sursaut. Les prés et les eaux, où plane le brouillard, s'illuminent subitement. Des hôlemens de chouettes et des chants de paysans retentissent dans la nuit. Puis, quand la lune se replonge sous les nuées, de nouveau tout s'apaise et s'éteint.

Avec une impatience enfantine, Étienne guette avidement ces retours de clarté et de bruit. Il en voudrait plus encore. Il souhaite que ces voix lointaines soient plus tapageuses et que cette bourrasque aux rumeurs éparses ne se calme jamais, tant il a horreur de se retrouver seul avec lui-même dans le silence de la nuit.

A chaque instant, il a l'hallucination des juges en robes noires, du procureur écrasant le banquier sous la violence de sa réplique, de la foule malveillante et grondeuse au fond de la salle du tribunal. Il revoit Simon Maugars étendu sur la civière et emporté à travers les ruelles obscures. Il le revoit mort, couché dans son cercueil, enterré en hâte et sans bruit à la brune, comme un supplicié. Le châtiment a été terrible et l'écroulement plus désastreux encore qu'on ne le croyait. A l'heure actuelle, la banque Maugars est en déconfiture, et Célestin a été chargé de liquider les affaires embrouillées de la maison. En partant, Étienne lui a donné pleins pouvoirs et lui a recommandé de vendre jusqu'au dernier meuble pour désintéresser les victimes de M. Maugars. La mort du banquier a arrêté l'action de la justice, et la honte d'une condamnation judiciaire a été épargnée au nom de Maugars; mais, si les juges n'ont pas eu le temps de prononcer leur sentence, l'opinion publique n'en a pas moins formulé la sienne, et d'une façon impitoyable. L'affaire a eu du retentissement, et les journaux l'ont racontée. Dès son retour à Pressigny, Étienne a pu s'apercevoir à certains signes qu'on savait de qui il était fils et comment avait fini son père.

Il a trouvé Martial Brossard plus réservé et presque cérémonieux; le notaire Duvigneau le salue maintenant avec une dignité qui frise le dédain; M. Minique même, en lui parlant, a des sons de voix hypocritement doucereux et des airs de commisération irritans.

Étienne ne peut plus se faire d'illusions : son aventure est connue partout, et son nom est devenu affreusement lourd à porter, — si lourd que le jeune homme recule maintenant devant l'idée d'offrir à une femme d'en partager le poids avec lui. Il ne songe plus à Thérèse qu'avec une amère pensée de renoncement. Simon Maugars a été jusqu'au bout funeste à sa descendance; il a emporté

dans sa fosse les derniers rêves de bonheur de son fils. A travers la brume laiteuse qui voile l'horizon, Étienne suit les contours de la côte des Murets et cherche la place où s'élèvent les toits de la Joubardière. — Thérèse est là-bas; peut-être, à cette même heure, songe-t-elle au jour où le peintre viendra reprendre l'entretien commencé en octobre dans le champ des Courtils. Étienne est convaincu que, ce soir-là, sa requête a été sur le point d'être accueillie, et que Thérèse allait dire oui quand Tiffeneau est intervenu. Mais aujourd'hui, si elle savait ce qui s'est passé, sa réponse serait-elle encore la même? — Il ne veut pas chercher à la connaître, ni avoir l'air de réclamer l'exécution d'une demi-promesse faite à une époque où son nom n'avait pas été publiquement déshonoré. Il lui répugne de peser sur la détermination de Thérèse, et de devoir à sa compassion ce qu'il voulait obtenir uniquement de son amour.— Non, se dit-il en s'éloignant brusquement de la fenêtre, je ne peux plus être le mari de cette charmante fille; je dois oublier ce rêve d'une vie intime, à deux, au fond d'une campagne, comme on oublie un heureux coin de terre entrevu en voyage pendant que le train file à toute vapeur...

Assez de songeries !.. Il faut aborder maintenant les réalités maussades de la vie pratique; il faut lutter pour gagner le pain quotidien et faire honneur aux engagemens déjà pris. Le tableau commandé par Schwartz n'est pas encore commencé, et Étienne se reproche de vivre avec l'argent d'un travail qui n'est pas exécuté. Dans ses courses de l'automne, il a fait, à la vérité, de nombreuses études et recueilli de précieux renseignemens; mais l'œuvre n'est pas nettement conçue, le sujet de son tableau flotte dans sa tête comme un embryon obscur. Il est temps ce soir de passer du rêve à l'exécution. — Allons, soyons courageux et tâchons de vouloir! — Étienne allume sa lampe, choisit dans un carton une grande feuille de papier à dessin, taille un fusain et reste en méditation devant la feuille blanche.

Au dehors, les bruits s'éteignent; l'*Angelus* est sonné, l'omnibus vient de passer et Pressigny s'endort. Seul, le vent continue à mener sa ronde autour de la maison de M. Minique. Il ébranle les vitres, gémit aux portes, emplit les couloirs de sa plainte aiguë et sifflante; on dirait qu'il parle de bonheurs perdus, de joies passées sans retour, d'amours ensevelies à jamais... Sous l'impression de ce chant désolé, Étienne travaille avec acharnement. La page blanche commence à se zébrer de lignes noires, d'abord confuses, puis plus précises. Cinq ou six fois le jeune homme les efface et recommence. Les heures se passent, il reste penché sur son papier, n'entendant même plus le vent qui brame et la girouette qui grince. Dans la

cheminée, le feu s'est consumé et la lampe baisse. Enfin, Étienne jette son bout de fusain et se redresse, la tête brûlante, les pieds glacés. Il a achevé le croquis de son tableau : — *Un Enterrement au village.*

Dès le lendemain il prépare son attirail de peintre, boucle ses guêtres, met le sac au dos, et, accompagné du gamin qui porte son bagage, il gagne l'endroit qu'il a choisi pour y exécuter son œuvre en plein air. — C'est à deux lieues de Pressigny, tout à l'opposé de la Joubardière, un village ou plutôt un hameau, situé au bord du Brignon et nommé le Châtellier.

Le Châtellier se compose d'une vingtaine de chaumières assises en demi-cercle autour des douves d'un ancien manoir du XVIe siècle, qui est devenu avec le temps une simple ferme. Du porche cintré de la cour du domaine, un chemin montant conduit au village de Paulmy, dont l'église encapuchonnée d'un toit d'ardoises se montre à une portée de fusil, au-dessus de la cime ronde des noyers. Étienne s'est installé à l'auberge et a tout d'abord lié connaissance avec le curé. Celui-ci, alléché par la promesse d'un tableau pour son église, a mis à la disposition du peintre son sacristain, ses chantres et ses enfans de chœur, en les autorisant à poser comme modèles. Du matin à la nuit, Étienne travaille sans relâche devant le porche du Châtellier, au grand ébahissement des paysans qui viennent s'attrouper autour de sa toile. Les courtes journées d'hiver passent maintenant trop vite; son tableau l'absorbe et l'enfièvre. Chaque nuit, dans ses rêves, il voit les effets de lumière et les colorations qu'il n'a pu encore parvenir à rendre. Il vit avec ses personnages, et, dans cette lutte passionnante de l'exécution, les grises semaines de novembre et de décembre s'accumulent plus rapides que l'eau courante du Brignon dans les douves de l'ancien manoir...

A la Joubardière, pendant ce temps, les journées semblent trop longues, au contraire. Les travaux du dehors sont terminés. Le père Baillargeon, devenu casanier et frileux comme les chats aux premiers froids, vient s'asseoir devant l'âtre sur une chaise basse, douillettement recouverte d'une peau de mouton; il y reste des heures à fumer et à cracher sur les landiers, ce qui met de fort méchante humeur la Baillargeonne. La bonne femme, elle, ne demeure jamais en repos; elle tracasse du matin au soir, passant comme une navette de la cuisine à la basse-cour et de l'étable au fournil. La lessive d'automne est finie; les buandières ont rapporté le linge du lavoir et l'ont fait sécher dans le verger, où chaque soir Thérèse en va chercher des brassées qu'elle monte dans sa chambre, car c'est elle qui se charge du pliage et du raccommodage. Dès le matin,

elle s'installe près de la fenêtre et, ayant à ses pieds la manne où les chemises et les draps de toile bise sont entassés, elle tire l'aiguille tout en regardant à travers les carreaux verdâtres les collines brumeuses qui s'échelonnent dans la direction du bourg. — Les jachères nues ont des teintes d'un violet sombre ; le blé, qui commence à pousser, s'étend çà et là en carrés verdoyans au milieu des labours bruns. Au ciel, de longs nuages d'un gris noir fuient vers les tours de Pressigny, comme s'ils étaient chassés par une puissance mystérieuse. Un vol de corbeaux plane dans l'air, puis va s'abattre sur des champs ensemencés...

Et Thérèse songe à Étienne. Elle se demande quels tristes incidens peuvent le retenir à Saint-Clémentin; elle commence à s'étonner d'une si longue absence. Depuis le départ du jeune homme, elle n'est descendue qu'une fois au bourg pour assister à la grand'messe de la Toussaint. Dans les regards et les sourires des gens assemblés à l'église, elle a cru retrouver cette expression à la fois curieuse, sournoise et ironique dont elle a tant souffert déjà un soir, dans le salon des Palatries. Mal à l'aise et inquiète, elle est revenue très triste à la Joubardière, et n'est plus retournée à Pressigny.

Elle ne doute pas d'Étienne, mais elle est troublée. Chaque matin elle se lève, anxieuse, en se disant : — Il reviendra peut-être aujourd'hui ! — Les heures se traînent lentement jusqu'au soir, et la borderie s'endort sans qu'aucun visiteur soit venu la distraire de sa solitude. La Joubardière, si joyeuse, si chantante et ensoleillée à l'automne, ressemble maintenant à un tombeau. Thérèse n'a plus sa vivacité d'autrefois, elle ne fredonne plus en tirant son aiguille. Elle est pâle, ses yeux sont cernés, ses sourcils se rapprochent et se froncent avec une expression assombrie, inquiétante. Elle a perdu l'appétit; en la voyant manger du bout des dents, le vieux Baillargeon secoue la tête et la Baillargeonne se désole.

Ainsi tout novembre se passe, puis décembre arrive avec ses claires journées de gelée, où le ciel est tout bleu et la prairie toute blanche de givre. La borderie est si bien enfouie entre les bois des Courtils et les replis de la côte des Murets qu'aucune des rumeurs de la ville n'y parvient; les journaux y sont inconnus, et le piéton ne s'y arrête pas quatre fois dans l'année. Les relations de voisinage, déjà peu fréquentes en été, sont tout à fait nulles au cœur de l'hiver. On n'y sait rien de la catastrophe de Simon Maugars ; on n'y a même pas appris le retour d'Étienne et son brusque départ pour le Châtellier. Pourtant un pressentiment douloureux agite sans cesse l'esprit de Thérèse. Elle devine que quelque chose de

grave a dû se passer à Saint-Clémentin, elle craint qu'Étienne n'y ait été retenu par un deuil ou une maladie, et un soir, perdant patience, elle prend le parti d'écrire à Célestin Tiffeneau. Elle connaît la discrétion de Célestin et son dévoûment pour la maison Maugars ; elle est certaine que celui-là, tout en lui gardant le secret, lui fera connaître la vérité. — Une fois la lettre écrite et confiée au piéton qui passe chaque matin à la corne du bois, elle revient bravement s'enfermer dans sa chambre haute. Elle reprend son aiguille, et elle attend; elle attend, le cœur plein d'angoisse, calculant à chaque aiguillée les heures que met une lettre pour parvenir à Saint-Clémentin, et le temps nécessaire à l'expédition de la réponse...

Cependant la semaine de Noël approche, et le tableau d'Étienne est presque achevé; du moins tout ce qui devait être exécuté en plein air et sur les lieux est terminé. Maintenant la toile est revenue dans la maison de M. Minique. Étienne, avant de s'occuper des derniers détails, contemple son œuvre sous le jour plus égal et plus sobre de l'atelier. Le tableau est bien venu et l'ensemble donne vivement l'impression que l'artiste a voulu traduire. — C'est un enterrement de jeune fille. Le cercueil, voilé d'un drap blanc, est porté par quatre paysans vêtus de droguet. Le cortège sort du porche moussu du Châtellier et se répand sur le chemin qui longe les douves. En avant, trois filles de la congrégation du rosaire, en robes blanches, escortent la bannière de la Vierge, brodée d'argent mat. Le prêtre et les chantres en surplis les suivent. Aux mains des enfans de chœur, les encensoirs brillent et fument, et au-dessus de leurs têtes le crucifix d'argent scintille doucement. Autour des porteurs, les cierges jettent un flamboiement blafard; enfin, derrière le cercueil, dans l'ombre du porche, le groupe des parens et des amis en deuil forme repoussoir. Ce blanc convoi de vierge chemine lentement sur le sol semé d'une légère poudre de neige, entre les peupliers étincelans de givre; les bâtimens du vieux Châtellier s'enlèvent en noir sur un ciel lilas où des nuées, mollement tendues comme un manteau d'hermine, filtrent à travers leur blancheur la lumière assourdie d'un pâle soleil d'hiver. Les physionomies sont rustiques et graves; l'impression est mélancolique, sans mélange de sentimentalité. L'air circule à travers les groupes et les baigne délicatement. Il semble qu'on va entendre, à travers l'atmosphère vaporeuse, le tintement argentin de la cloche qui doit sonner là-bas, dans l'église, dont le clocher d'ardoise pointe entre les arbres. On se sent remué intimement par l'harmonie sympathique de ce paysage semé de givre et de ce blanc deuil de jeune fille. On retrouve là « ces larmes des choses » qui touchent

si profondément notre cœur parce qu'elles sont en quelque sorte le signe éloquent d'une mystérieuse parenté entre l'homme et la nature. On se dit que l'artiste qui a su rendre ces secrètes affinités les a vivement senties et a été vivement ému lui-même.

En effet, Étienne a été plus d'une fois secoué par une poignante émotion en travaillant à son tableau. Ne mène-t-il pas lui aussi le deuil de son amour et de ses meilleurs rêves de jeunesse? Lui aussi, pendant ces blanches journées de décembre, il a pleuré intérieurement sur ses espérances mortes, et il a dit adieu à une jeune fille aimée. C'est son cœur qu'il a répandu sur cette toile, et c'est pour cela sans doute que, rien qu'à la regarder, on se sent des larmes dans les yeux. — Lui-même, en l'examinant sous ce jour froid de l'atelier, il est pris d'une tristesse navrante. Il songe qu'il faut faire une croix sur les jours heureux de sa jeunesse, qu'il faut rentrer à présent dans la lutte, dans l'inconnu, sans avoir à ses côtés la femme qu'il aimait, la Thérèse énergique et loyale, dont la tendresse robuste l'aurait soutenu...

Un moment le courage l'abandonne. Il est tenté de fuir la maison de M. Minique, de gravir la côte des Murets, de courir à la Joubardière pour voir Thérèse une dernière fois et lui exposer les raisons qui le condamnent à s'éloigner. Mais une réflexion accablante le cloue à sa place. — S'il se présente à la borderie, il aura l'air d'invoquer la pitié de celle qu'il aime et de chercher à peser sur sa volonté, pour obtenir de son bon cœur un oui qu'elle ne dirait peut-être pas si elle était laissée à elle-même. Non, il ne fera pas cela. Il s'éloignera silencieusement, et, une fois parti, il lui écrira pour lui donner une suprême explication. Demain soir, il sera à Paris, et quatre-vingts lieues s'étendront entre lui et la Joubardière...

Il va se rasseoir devant sa toile; ses yeux s'arrêtent sur la jeune fille qui porte la bannière de la Vierge, et dont la tête a été peinte d'après une étude de Mlle Desroches, ébauchée à la Joubardière. C'est bien Thérèse, avec son teint mat et ses bandeaux bruns dépassant les tuyaux de la coiffe tourangelle ; ce sont bien ces mêmes lèvres rouges et franches, ces mêmes yeux aux prunelles brillantes comme des cerises noires, cette charmante et sauvage figure qu'il a tant aimée. Par instans il croit la voir s'animer, et, fermant à demi les paupières, il songe au temps où il vivait près d'elle dans le clos de la borderie. — Au dehors, tout est silencieux. C'est dimanche, et M. Minique est sorti. La paix de la solennité dominicale enveloppe le bourg; dans l'air glacé on entend seulement le tintement endormant et monotone des cloches des vêpres. Glissant de plus en plus dans le rêve, les yeux tout à fait clos, Étienne se laisse

bercer par cette lente sonnerie. Soudain il lui semble qu'on a poussé la porte de l'atelier, dont le tableau lui masque l'ouverture. Ses paupières se soulèvent à demi, et brusquement il se dresse sur ses pieds. Ce n'est plus la figure peinte sur la toile, c'est Thérèse en chair et en os qu'il a devant lui.

— Thérèse!

Les franches lèvres rouges s'entr'ouvrent pour laisser passer un bon sourire, les yeux noirs plongent dans ceux d'Étienne leur ferme et limpide regard, et tout en se débarrassant de sa cape :

— Depuis quand êtes-vous de retour? demande la jeune fille.

Étienne se trouble, son héroïsme de tout à l'heure l'abandonne; il balbutie et répond d'une façon évasive : — Depuis hier seulement.

— Menteur! s'écrie Thérèse en levant un doigt menaçant.

Il baisse la tête et ne trouve plus rien à dire.

— Vous êtes ici depuis six semaines, continue-t-elle, pourquoi n'êtes-vous pas revenu à la Joubardière?

— Je ne suis pas resté au bourg, réplique enfin Étienne, j'ai travaillé au Châtellier où j'ai peint ceci; — et il lui montre le tableau de l'*Enterrement*.

Mlle Desroches examine attentivement la toile, ses lèvres font la moue, ses sourcils se rapprochent; tout à coup une lueur mouillée passe dans ses yeux. — Ah! murmure-t-elle d'une voix moins nette, il y a une des figures qui me ressemble!.. — Après un silence, elle reprend : — C'est beau, bien que le sujet soit trop triste... Je comprends que ce travail vous ait occupé, mais vous êtes tout de même très coupable de ne pas avoir donné de vos nouvelles... Ce n'est pas ce que vous m'aviez promis en partant!

— Thérèse, s'écrie Étienne, je ne suis pas revenu, parce que j'avais à vous dire des choses trop pénibles, et que je préférais vous les écrire... Si vous saviez ce qui s'est passé à Saint-Clémentin!

— Je le sais... Célestin m'a écrit.

— Vous êtes au courant de tout? répète-t-il en rougissant et en baissant les yeux.

— Je sais que maintenant vous êtes malheureux, comme je l'ai été... mais je ne vois pas en quoi votre malheur vous empêchait de venir chercher une réponse à la proposition que vous m'aviez faite dans le champ des Courtils... Ne vous en souvenez-vous plus?.. Une simple et bonne vie de paysans à nous deux?

— Ah! s'écrie-t-il d'une voix confuse et brusquement coupée de silences, cette offre, je ne puis plus, je ne dois plus la faire... Je suis déjà trop misérable!.. Je veux souffrir seul!

— Vous êtes un orgueilleux!.. Eh bien, moi, je suis moins fière,

et puisque vous ne vous décidiez pas à monter chez nous, je suis venue vous dire que j'accepte, parce que je sais que vous m'aimez, et parce que...

— Thérèse!.. Il s'est rapproché d'elle et lui a pris les deux mains...

— Parce que je vous aime! poursuit-elle en se laissant tomber dans ses bras.

Ils restent longtemps ainsi, serrés l'un contre l'autre, devant le grand tableau muet. La maison est toujours silencieuse et comme assoupie; au loin seulement les cloches de vêpres continuent à égrener leur sonnerie lente et berceuse.

XVIII.

Les jours d'été sont revenus. La lumière argentée des belles matinées de juin s'épand libéralement sur le bois des Courtils, la côte des Murets et la vallée de l'Égronne. Dans le clos de la Joubardière, à l'endroit où finit le potager et où commence la prairie, Étienne travaille, assis devant son chevalet, tandis qu'à ses pieds, parmi l'herbe drue, se roulent ses deux premiers nés, deux *drôles* de trois à cinq ans, gaillards et râblés à souhait. A travers les branches des arbres fruitiers, le soleil fait pleuvoir des gouttes lumineuses sur les têtes bouclées, sur les chairs dorées par le hâle et sur les grands yeux épanouis des bambins. — Étienne est maintenant maître et seigneur de la Joubardière. Un an après son mariage, grâce au zèle de Célestin Tiffeneau, la liquidation de la maison Maugars s'est trouvée terminée, et, les créanciers une fois désintéressés, il est resté net une somme de vingt mille francs, plus une quantité de créances d'origine équivoque dont le fils du banquier s'est hâté de faire l'abandon aux débiteurs. Quant à cette épave de vingt mille francs, représentant à peu près la dot de sa mère, Étienne l'a employée à acheter la métairie louée aux Baillargeon et il s'y est installé avec Thérèse et les deux métayers qui achèvent d'y vieillir en paix. Le succès de l'*Enterrement au village*, au Salon de 1858, lui a valu une médaille et de nombreuses commandes, qui lui permettent de mener une existence tranquille et indépendante à la Joubardière. Il ne passe guère à Paris que deux ou trois mois; il vit le reste de l'année dans ce coin de la Touraine, où il travaille plus à l'aise et où il est tout entier à sa femme et à ses enfans.

Les deux jeunes *drôles* ont sucé la force et la santé aux mamelles de la mère nature. En piochant son étude, Étienne les regarde de temps à autre se vautrer dans l'herbe, et les admire. Autour de

lui tout est clair et joyeux. L'herbe haute de la prairie ondule et semble vouloir submerger les troncs des pommiers avec ses vagues blondissantes. Le bouillonnement de la rivière, le bourdonnement des insectes, la flûte des loriots, les mugissemens des vaches et le clairon des coqs s'unissent pour former une musique allègre et réconfortante. Des touffes de coquelicots jettent leurs notes écarlates dans la verdure des prés; au long des plates-bandes du potager, les amaranthes, les juliennes et les œillets se pavanent en pleine lumière. Un parfum de girofle se mêle à la senteur exquise des fraises mûrissantes. Les framboises aux baies purpurines foisonnent sous les feuilles à triple découpure, et les cerisiers sont rouges de fruits. Une bonne odeur de bien-être et d'abondance s'exhale de partout.

Des pas légers font crier le sable de l'allée, les ramures des framboisiers s'écartent vivement, et, dans une flambée de soleil, Thérèse apparaît, encadrée de verdure et accueillie par les cris d'oiseaux des marmots. Elle est vêtue en campagnarde, et elle a conservé la coiffe tourangelle, dont ses cheveux épais soulèvent la mousseline tuyautée. Le moelleux gonflement de sa poitrine, la courbe élargie et onduleuse des hanches, un certain alanguissement de la démarche semblent déjà annoncer que les deux premiers nés ne seront pas les derniers, et que l'épouse robuste n'est pas lasse des joies de la maternité. Ses yeux noirs ont un éclat humide, ses dents blanches et saines étincellent dans un sourire, une nuance rosée colore ses joues mates et rondes. Dans ses bras demi-nus elle porte un panier plein de fraises et de framboises fraîchement cueillies.

Étienne, émerveillé, dépose sa palette pour mieux voir sa femme. Leurs yeux aimans et charmés se rencontrent dans un sourire. Au milieu des frondaisons plantureuses de la Joubardière, sous ce doux ciel de Touraine, en face de ces prés en fleurs, de ces cerisiers mûrs, de ces enfans hâlés qui se roulent dans l'herbe, de cette épouse jeune et féconde, Étienne se sent royalement heureux. Son cœur ploie sous ce trop-plein de bonheur comme une branche plie sous le poids des fruits. — Tous deux se regardent émus; une même pensée gonfle leur poitrine et mouille lentement leurs paupières : cette complète félicité les effraie. — Ils sont pris en même temps de cette inquiétude mystérieuse qu'on éprouve parfois dans l'enfance, à la veille du dimanche, lorsqu'avec un frisson mélancolique on songe que le lendemain, à pareille heure, la fête sera presque finie et la coupe de joie déjà presque épuisée.

ANDRÉ THEURIET.

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

II[1].

LES NOVATEURS.

I. — LA MANIFESTATION DES FRANCS-MAÇONS.

Malgré ses fanfaronnades, ses proclamations et les ordres du jour où elle affichait la certitude de vaincre, la commune était loin d'être rassurée. Elle se savait battue partout, sur les champs de bataille aussi bien que dans l'opinion publique. Elle avait beau chanter victoire, les jours de son existence étaient comptés; elle ne l'ignorait pas. Aussi ne repoussait-elle aucune des interventions qui s'offraient, dans l'espoir de parvenir à traiter avec ce gouvernement de Versailles qu'elle affectait de mépriser si fort, mais dont elle connaissait la puissance et dont elle redoutait l'action prépondérante. Il est donc fort probable que c'est elle qui, par ses membres affiliés, mit en œuvre la manifestation maçonnique, manifestation restreinte à laquelle on essaya de donner un caractère menteur d'universalité et dans laquelle le gouvernement de l'Hôtel de Ville comptait plus d'un adhérent. En un mot, elle tenta de compromettre la maçonnerie tout entière et de la rattacher à la commune. Il est inutile de dire qu'elle échoua en ceci comme en toutes choses, car sa courte et trop longue domination sur Paris ne devait être qu'une suite de déceptions pour elle-même et de désastres pour la population.

Dès le 11 avril, quelques francs-maçons, agissant individuel-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

lement, s'étaient rendus à Versailles, afin de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu de faire une sérieuse tentative de conciliation. M. Thiers les accueillit avec courtoisie, approuva leur conduite, loua les efforts qu'ils faisaient pour mettre fin à la guerre civile, mais ajouta, — un peu ironiquement sans doute, — que c'était à la commune et non pas à lui qu'il fallait prêcher la paix; que cette paix, il était prêt à l'accorder, aussitôt que l'insurrection aurait déposé les armes, fait acte de soumission et reconnu le gouvernement légal de la France. M. Thiers leur fit observer, en outre, qu'ils n'étaient munis d'aucun mandat régulier et qu'il les avait reçus parce qu'il ne se refusait de dire à personne quelles étaient ses intentions et sa ferme volonté. Les francs-maçons, qui s'étaient délégués eux-mêmes, revinrent un peu penauds et rendirent compte à leurs loges. Celles-ci convoquèrent les membres des ateliers pour nommer une commission qui définirait le mandat dont les délégués devaient être officiellement chargés. C'est alors que les T.·. C.·. F.·. de la commune interviennent et imposent un mandat impératif qui est accepté par les délégués dans la séance du 21 avril : « 1° Obtenir un armistice pour l'évacuation des villages bombardés; 2° demander énergiquement à Versailles la paix basée sur le programme de la commune, le seul qui puisse amener la paix définitive. » En ne repoussant pas immédiatement ce mandat, les francs-maçons cessaient d'être des intermédiaires et devenaient les alliés de la commune. Il était facile d'obtenir la suspension d'armes spécialement réclamée pour Neuilly, car la *Ligue d'union républicaine* l'avait déjà demandée, et avait à cet égard reçu des promesses qui devinrent bientôt une réalité; mais exiger que l'assemblée nationale adoptât « le programme de la commune, » c'était dépasser ce que le bon sens autorisait et ce que le patriotisme pouvait permettre. Les délégués purent s'en apercevoir à la réception que M. Thiers leur réservait.

Jamais homme d'état ne fut plus accablé de soins et de soucis que M. Thiers à ce moment. Il dirigeait tout, assumant sur sa tête avec une énergie juvénile la responsabilité du grand acte qui devait faire rentrer la France en possession de sa capitale. Non-seulement il menait l'œuvre d'ensemble, mais il n'était si mince détail qui ne l'occupât et dont il ne voulût être instruit. Ramener les prisonniers d'Allemagne, reconstituer l'armée, donner l'impulsion à tous les ministères, travailler directement avec les chefs de service, être en rapport constant avec la commission des quinze qui, législativement placée près de lui pour l'aider, ne faisait souvent qu'entraver son initiative et diminuer son pouvoir; paraître incessamment devant une assemblée inquiète, impatiente, qu'il fallait calmer, gourmander, raffermir, exciter ou distraire; écouter tous les faiseurs de projets, en-

tretenir avec Paris insurgé des relations occultes, nourrir les troupes allemandes, activer les négociations pour la paix encore indécise, ne décourager aucune espérance et n'encourager aucune ambition, c'était un labeur effroyable sous lequel tout autre peut-être eût succombé et que ce frêle vieillard supporta avec une fermeté sans égale. Il eût été naturel qu'au milieu de ces préoccupations poignantes et multiples, avare de son temps dont chaque minute était précieuse, M. Thiers refusât de recevoir une délégation sans autorité, dont les propositions connues d'avance ne pouvaient être que repoussées. Il n'en fut rien; sur la demande de M. Jules Simon, la députation d'un certain nombre d'ateliers de quelques loges de Paris fut admise, le 22 avril, quoiqu'elle se présentât une heure après le moment indiqué pour l'audience. M. Thiers écouta les observations qui lui furent faites, il ne sourcilla pas, même lorsqu'on lui proposa la paix à la condition d'accepter le programme de la commune; puis avec une froideur voulue et calculée, car elle n'était guère dans ses habitudes un peu remuantes et souvent expansives, il répondit simplement qu'il avait pour premier devoir de défendre l'assemblée nationale envers et contre tous et qu'il saurait n'y point faillir.

Si les francs-maçons délégués étaient restés fidèles à leur devise pacifique, ils se le seraient tenu pour dit et en seraient restés là. Leur intervention toute fraternelle, tout humanitaire, déjà détournée de son principe par l'adoption du programme de la commune, avait échoué et ne pouvait aboutir à aucun résultat; ils auraient dû le comprendre et ne point essayer d'entraîner la totalité de la franc-maçonnerie dans la guerre civile. Le 24, les délégués, irrités de l'accueil qu'ils avaient reçu, firent le récit de leur mésaventure et convoquèrent pour le 26 avril une assemblée plénière de tous les francs-maçons présens à Paris. C'est alors que la commune s'empare, non pas de la franc-maçonnerie, mais du groupe libre penseur et dissident qui s'arrogeait le droit de la représenter. Au-dessous de la convocation on lisait la déclaration suivante : « En présence du refus du gouvernement de Versailles d'accepter les franchises municipales de Paris, les francs-maçons réunis en assemblée générale protestent et déclarent que, pour obtenir ces franchises, ils emploieront, à partir de ce jour, tous les moyens qui sont en leur pouvoir. » Plusieurs délégués avaient sagement refusé de signer cette provocation, entre autres M. Ernest Hamel, le plus connu d'entre eux. Il pouvait convenir, en effet, à quelques hommes honorables d'intervenir dans une œuvre de conciliation, mais ils répudiaient énergiquement, par le seul fait de leur abstention, toute part, même indirecte, prise à la révolte.

L'affiche était à peine placardée que les protestations se produisirent de toutes parts, individuelles ou collectives. Un vénérable

écrit : « Dans la voie nouvelle où s'est engagée la réunion maçonnique, il m'est impossible de la suivre. Il ne s'agit plus de conciliation; on a délaissé le but humanitaire et patriotique que l'on poursuivait d'abord. » Le Grand-Orient de France, par les membres du conseil de l'ordre, déclare « que la réunion générale de tous les représentans des ateliers de l'obédience, régulièrement convoqués, a seule le droit de prendre le titre d'*assemblée générale de la maçonnerie française*, qu'en conséquence la franc-maçonnerie du Grand-Orient de France ne se trouve nullement liée par la résolution prise; car celle-ci n'engage que les maçons qui y ont personnellement adhéré. » Il était impossible de recevoir un désaveu plus catégorique; les délégués savaient bien qu'ils ne représentaient pas la franc-maçonnerie et qu'ils ne représentaient qu'eux-mêmes; la commune le savait bien aussi, mais c'était là une excellente occasion de faire un peu de tapage, d'organiser un défilé théâtral, d'abuser la population parisienne et de mentir une fois de plus; cette occasion, elle se garda bien de la laisser échapper. Le 26, environ mille huit cents maçons se réunirent dans le théâtre du Châtelet; selon l'usage, on nomma un orateur. C'était un député, — il l'est encore, — qui appartenait au rite écossais. La résolution adoptée fut criminelle : « Ayant épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles, la franc-maçonnerie est résolue à planter ses bannières sur les remparts de Paris, et si *une seule balle les touchait*, les frères maçons marcheraient contre l'ennemi commun. » On fit plus, on se rendit en corps à l'Hôtel de Ville pour faire part à la commune de cette résolution. Les membres de la commune descendirent au-devant des délégués de la maçonnerie, pour les recevoir dans la cour d'honneur. Il faut dire que ces délégués représentaient la maçonnerie de France à peu près comme le groupe d'étrangers, conduit par Anacharsis Clootz à la convention, avait représenté « le genre humain. » L'orateur de la manifestation s'appelait Thirifocq; il dit : « Depuis que la commune existe, la franc-maçonnerie a compris qu'elle serait la base de nos réformes sociales. C'est la plus grande révolution qu'il ait jamais été donné au monde de contempler. Si au début du mouvement les francs-maçons n'ont pas voulu agir, c'est qu'ils tenaient à acquérir la preuve que Versailles ne voulait entendre aucune conciliation. Comment supposer, en effet, que des criminels puissent accepter une conciliation quelconque avec leurs juges?.. » Ce fut une explosion de bravos et de cris : « Vive la commune! vive la franc-maçonnerie! vive la république universelle! » — La commune était très fière; depuis qu'elle campait à l'Hôtel de Ville, c'était la première fois que quelque chose venait la féliciter. Jules Vallès offrit son écharpe rouge au frère

Thirifocq, qui l'accepta et déclara que « cet emblème resterait dans les archives de la franc-maçonnerie en souvenir de ce jour mémorable. » Lefrançais parla, Allix parla aussi et ne fit pas allusion aux escargots sympathiques; un vénérable de la rose écossaise annonça que la commune était le nouveau temple de Salomon. Avant de s'éloigner, la députation attacha l'écharpe de Jules Vallès à sa bannière et reçut un drapeau rouge. Puis, après « deux triples batteries aux rites français et écossais, » on se sépara en s'ajournant au samedi 29 avril, pour faire une grande manifestation et mettre le gouvernement légal en demeure de capituler. Les communards ne se tenaient pas de joie; Jules Vallès écrivit dans le *Cri du peuple* : « C'est la défaite de Versailles. »

Les convocations furent faites; celles du Grand-Orient par voie d'annonce dans les journaux; celles du rite écossais par lettre individuelle d'une rédaction singulièrement emphatique : « T.·. C.·. F.·., vous êtes invité à vous rendre... pour accompagner votre bannière qui, représentant la fraternité des peuples, va par sa présence protester contre la tyrannie et assurer aux générations futures l'avenir de la liberté. » Le rite de Misraïm ne fut point officiellement appelé; il ne fut représenté que par une dizaine de délégués dont l'un portait la petite tenue de sous-lieutenant d'infanterie. Le rendez-vous était fixé pour neuf heures du matin, et indiquait la cour du Louvre. Chaque loge avait sa bannière; chaque membre de l'atelier a revêtu les insignes de son grade. Les chevaliers rose-croix ont au cou le cordon rouge, les chevaliers Kadoches ont en sautoir l'écharpe noire frangée d'argent. J'étais là; j'avais voulu me rendre compte de l'importance de cette manifestation. Je me trouvais placé près d'un peintre de talent, nous causions; nous regardions ces bannières de toutes couleurs où s'étalaient des devises de fraternité qui avaient bien peu de raison d'être en ce moment; les étendards, les écharpes, les tabliers, les rubans formaient une indescriptible confusion de nuances déplaisantes; le peintre eut un geste très sincère de colère et me dit : — Je ne serai jamais franc-maçon; ces gens-là sont trop peu coloristes.

On avait l'intention de se réunir dans le Carrousel, mais on avait compté sans la foule désœuvrée, avide de spectacles, qui avait envahi, non-seulement le Carrousel, mais encore le square Napoléon. On résolut alors de se transporter dans la cour des Tuileries, et à dix heures du matin le cortège se mit en marche, précédé par les chasseurs de la commune, suivi par le 129e bataillon de fédérés. Au moment où les maçons, après avoir à grand'peine traversé le flot de curieux qui encombraient leur route, allaient pénétrer dans la cour des Tuileries, les délégués de la commune, Félix Pyat, Lefrançais, Frankel, Pottier et Clément, arrivaient en grand appareil, escortés

de deux bataillons commandés par quatre officiers supérieurs à cheval et accompagnés d'une musique qui ne s'épargnait pas. On échangea quelques félicitations, et tout ce monde, membres de la commune, fédérés, tambours, officiers à cheval, ophicléides, Grand-Orient, rite écossais, Misraïm, grosses caisses, bannières, curieux et curieuses s'en allèrent par la rue de Rivoli vers l'Hôtel de Ville. Là on fit du Cirque-Olympique; les porteurs de bannière se rangèrent, comme pour l'apothéose d'un cinquième acte, sur les marches de l'escalier d'honneur; on cria beaucoup, et lorsque le calme fut à peu près rétabli, Félix Pyat fit un discours : « Balles homicides, boulets fratricides, votre acte restera dans l'histoire de la France et de l'humanité... Aux hommes de Versailles, vous allez tendre une main désarmée, mais désarmée pour un moment... » Et, obéissant au mot d'ordre de la commune, il termine en criant : « Vive la république universelle! » Le vieux dramaturge dut être satisfait, car il fut plus applaudi qu'au théâtre. Le père Beslay était ému; il fit aussi un petit discours un peu terne, un peu sénile, et donna « l'accolade fraternelle » à un frère placé près de lui. On demanda *la Marseillaise*, et la musique d'un bataillon ne se le fit pas répéter. Lorsqu'un sang impur eut suffisamment abreuvé nos sillons, Léo Meillet prit la parole : « Vous venez d'entendre la seule musique que nous puissions écouter jusqu'à la paix définitive. Voici le drapeau rouge que la commune de Paris offre aux députations maçonniques... il sera placé au devant de vos bannières et devant les balles homicides de Versailles. » — O citoyen Léo Meillet! croyez-vous donc qu'elles n'étaient point homicides, les balles qui ont tué le général Lecomte, Clément Thomas, le docteur Pasquier et tant d'autres? Toutes ces épithètes, cette phraséologie, cette boursouflure ne feront jamais prendre le change à l'histoire.

Ce fut encore le T.·. C.·. F.·. Thirifocq qui reçut le drapeau et profita de l'occasion pour parler. « Si nous ne sommes pas entendus et si l'on tire sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances. Tous ensemble, nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille, et encourager de notre exemple les courageux et glorieux défenseurs de notre ville. » Puis le citoyen Thirifocq, agitant le drapeau de la commune, s'écria : « Maintenant plus de paroles, à l'action! » L'action consistait simplement à déployer les bannières maçonniques sur le talus des fortifications, et à obtenir une suspension d'armes afin de faire une dernière démarche auprès de M. Thiers. Au moment où le cortège se reformait pour se mettre en route, on enleva un ballon en baudruche sur lequel on pouvait distinguer les trois points maçonniques et lire : *La Commune à la France*. C'est ainsi que les hommes de l'Hôtel de Ville espéraient apprendre au pays tout entier que la

maçonnerie parisienne, représentée par un nombre infime d'individus, venait de mettre sa main dans leurs mains sanglantes. Le cortège s'en alla faire un petit tour sur la place de la Bastille pour saluer le monument des martyrs de la liberté, puis descendit les boulevards, prit la rue Royale et s'engagea dans les Champs-Élysées.

Si les francs-maçons qui ont cru devoir se mêler à cette manifestation derrière laquelle se cachait une déclaration de guerre adressée au gouvernement légal se sont imaginé qu'ils ont produit une impression sérieuse sur la population de Paris, ils ont eu de grandes illusions. On en a ri, et plus d'un quolibet les a salués au passage. On a parlé de leur nombre; on a dit qu'ils étaient cinq mille. Ce chiffre est extraordinairement gonflé; en le réduisant au moins de moitié, on fera encore une large part à l'exagération. Ce n'était point un cortège, comme on l'a dit; ce n'était même pas une troupe, c'était une cohue. Les gamins les regardaient et disaient : « En voilà des marchands de rubans ! » Les uns étaient à pied, les autres en voiture ; autour des bannières, il y avait cependant quelques groupes compacts. Sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées, ils trouvèrent une nouvelle foule de curieux qui, marchant dans les contre-allées ou se mêlant à eux sur la chaussée, les escorta jusqu'aux environs de l'Arc-de-Triomphe. Un obus vint éclater à l'entrée de l'avenue d'Eylau ; la panique fut générale, tous les curieux décampèrent et quelques francs-maçons aussi. On eût pu croire que cet obus était un signal, car un combat d'artillerie terrible s'engagea immédiatement. Les batteries françaises de Courbevoie, les batteries fédérées de la porte Maillot et de la porte des Ternes ne ralentissaient pas leur feu. Les pièces voisines se mirent de la partie; de Montrouge à Saint-Ouen, les fortifications faisaient rage.

La place était un peu chaude. Avec une sage prudence, la manifestation se dirigea vers l'avenue de Friedland et se groupa, loin de tout danger, à la hauteur du n° 59. Le temps s'était gâté. Il tombait une petite pluie fine peu propice aux actes d'héroïsme. Au lieu de s'en aller planter bravement ses bannières sous le feu de l'ennemi et de l'arrêter par la seule « force morale, » ainsi que l'on en avait eu l'intention, on expédia des estafettes aux postes fédérés pour faire cesser le feu et l'on arbora le drapeau parlementaire sur la barricade élevée en avant de l'Arc-de-Triomphe. Le général Leclerc savait à quoi s'en tenir, car le gouvernement de Versailles n'ignorait aucun des projets que l'on devait, ce jour-là, tâcher de mettre à exécution. Sur son ordre, la batterie de Courbevoie se tut. La délégation, composée des vénérables accompagnés des porte-bannières, défila dans l'avenue de la Grande-Armée. Depuis la porte Dauphine jusqu'au delà de la porte Maillot, de cent mètres en

cent mètres, les bannières maçonniques, flottant au vent, furent fichées sur les remparts. Les fédérés battaient des mains et criaient : « Vivent les francs-maçons. » Les principaux délégués, — environ une quarantaine, — franchirent les défenses de la porte Maillot et s'avancèrent avec calme dans l'avenue de Neuilly, précédés par une bannière qui, je crois, était blanche et portait la devise : *Aimons-nous les uns les autres*, écrite en lettres rouges. Au pont de Neuilly, le général Leclerc accueillit les délégués et en conduisit trois, les yeux bandés, au général Montaudon, qui commandait en chef. Celui-ci était franc-maçon ; on échangea les saluts d'usage et les signes de reconnaissance. Le général fut très net. Il était soldat, il obéissait à des ordres qu'il n'avait pas le droit de discuter. A la vue des bannières maçonniques qu'il était accoutumé à respecter, il a pu prendre sur lui de faire momentanément suspendre le feu, mais c'était là une sorte de trêve courtoise qui, à moins d'instructions supérieures, ne pouvait se prolonger. Il engageait donc les T.·. C.·. F.·. à envoyer une députation à Versailles, et à cet effet il mettait une voiture à leur disposition. Pendant qu'un des trois vénérables retourne à Paris porter les nouvelles de l'entrevue, et que les deux autres partent pour Versailles, les porte-bannières s'installent comme ils peuvent sur les fortifications pour y passer la nuit près de leurs étendards. Le général Montaudon avait du reste promis qu'il ne rouvrirait son feu qu'après le retour des délégués. Les autres francs-maçons rentrèrent simplement chez eux, sauf une centaine qui se constituèrent en permanence, avenue de Wagram, dans le salon d'un bal public.

Les délégués qui parvinrent jusqu'à M. Thiers ne se présentaient plus comme les mandataires d'un groupe de citoyens animés d'intentions pacifiques et cherchant une base de conciliation possible ; ils arrivaient en quelque sorte avec le caractère usurpé d'ambassadeurs d'une puissance médiatrice, imposant la paix et se préparant à la guerre si leurs conditions étaient rejetées. C'était intempestif, pour ne pas dire plus, et si M. Thiers n'avait été doué d'une longanimité à la fois naturelle et politique, il est fort probable que ces parlementaires irréguliers ne seraient pas rentrés coucher chez eux. M. Thiers les reçut, et fut hautain : « Que Paris mette bas les armes, et j'écouterai alors toute proposition raisonnable ; sinon, non. » Les délégués, qui avaient compté sur la manifestation et sur l'exhibition des bannières pour inspirer quelque respect et peut-être même quelque crainte au président de la république, se trouvèrent assez déconfits. L'entrevue n'avait pas duré cinq minutes, mais elle avait suffi à leur prouver une fois de plus, une dernière fois, que le chef de l'état était résolument décidé à ne reconnaître, sous aucun prétexte, les droits que Paris révolté s'arrogeait de vou-

loir disloquer la France à son profit. Les délégués se retirèrent. Ils ne se sentaient pas en sûreté à Versailles; ils s'imaginaient, bien à tort, qu'on allait les arrêter. On dit qu'ils cherchèrent vainement une voiture et que, n'en trouvant pas, ils se dirigèrent modestement à pied vers Paris, où ils arrivèrent à six heures du matin très fatigués et fort mal satisfaits. On a prétendu que parmi les délégués il y avait un membre de la commune; c'est une erreur.

Les francs-maçons qui, au nombre d'une centaine, s'étaient établis en permanence dans une maison de l'avenue Wagram furent les premiers avertis de la déconvenue de leurs délégués. On discuta, et les avis furent partagés; les uns voulaient retirer immédiatement les bannières exposées sur les remparts; les autres disaient : Non, il faut les laisser, et prendre les armes si une seule d'entre elles est atteinte par « les projectiles versaillais. » Il me semble que l'on adopta un moyen terme afin de contenter tout le monde. La majeure partie des bannières fut enlevée le jour même, vers cinq heures du soir, peu d'instans avant la reprise des hostilités. Quelques-unes restèrent plantées sur les fortifications jusqu'au 2 mai. Alors on les fit disparaître, et il n'en fut plus question. Le major commandant la place Vendôme, Simon Mayer, qui fut, sur les buttes Montmartre, un des mieux méritans de la journée du 18 mars et qui, le 16 mai, devait précipiter le drapeau français du haut de la colonne de la grande armée, escorta la manifestation et fit son rapport au « général commandant la place de Paris : » — « J'ai constaté la présence des citoyens et frères Jules Vallès et Ranvier, ainsi que celle des citoyens Bergeret et Henry Fortuné (le vrai nom de celui-ci était Sixte Casse), tout s'est bien passé. Comme impression universelle, je dois dire à la gloire de la franc-maçonnerie que cette journée sera la plus belle page de son histoire. »

La vraie franc-maçonnerie ne partagea point l'opinion du citoyen Simon Mayer, et elle protesta vigoureusement contre le rôle impie que l'on avait essayé de lui faire jouer. Quelques hommes considérables n'attendent pas que l'assemblée générale soit réunie; ils ne craignent pas, à cette heure où tout est péril pour les modérés, de flétrir les maçons qui ont compromis l'ordre tout entier. MM. Jules Prunelle, Malapert, Ernest Hamel, Beruniau, dans des lettres très fermes et de bon style, rappellent les dissidens au sentiment du devoir. Plus tard, aussitôt que les communications seront rouvertes entre la France et Paris délivré, dès le 29 mai, le suprême conseil du Grand-Orient adressera à toutes les loges de l'obédience une protestation formelle et motivée contre les actes coupables commis par des révolutionnaires qui ont tenté de rendre la maçonnerie solidaire de la commune.

La sotte fin de cette manifestation n'arrêta point les meneurs;

Jules Vallès, dans le *Cri du peuple*, invitait les maçons à la révolte. Le 2 mai, il établit tout un plan de campagne : « On voulait, dit-il, se former en légion sacrée et se faire tuer au pied des bannières; mais il a été résolu, comme plus sage, de répartir dans les bataillons les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté. Les autres iront dans la province prêcher la croisade maçonnique, marchant bannière au *vent*, soule*vant* les populations de*vant* l'autel de la fédération. » Il est inutile de dire, je pense, que les quinze ou vingt mille frères de bonne volonté dont parle Vallès n'existaient que dans son imagination. Si la manifestation si piteusement avortée donna deux cents nouveaux insurgés, c'est beaucoup, mais c'est beaucoup trop. Non-seulement on avait essayé d'entraîner la maçonnerie dans la commune, mais on s'adressa aussi aux bons cousins frères charbonniers, c'est-à-dire aux carbonari. Ce fut en vain : ni ce qui reste du carbonarisme, ni les différens rites de la maçonnerie ne répondirent à ces appels d'une cause désespérée. La commune le comprit et ne rechercha plus des alliances qui la fuyaient; mais avant de renoncer à soulever en sa faveur des sociétés dont le but doit être la bienfaisance, et qui ne pouvaient se rapprocher d'elle que par quelques rares individualités abusées ou égarées, elle trouva moyen encore de commettre une mauvaise action. Elle fit partir deux ballons sans aéronautes chargés d'une proclamation extraordinairement violente : « Les francs-maçons et les compagnons de Paris à leurs frères de France et du monde entier. » Les ballons furent lancés sur la place de l'Hôtel de Ville; autant en emporta le vent (1)!

Un mot prononcé par le frère Thirifocq ne fut pas perdu. Le 3 mai, Paschal Grousset, qui présidait la séance de la commune, déclare, en qualité de délégué aux relations extérieures, qu'il a reçu d'excellentes nouvelles; que l'Europe commence à comprendre la commune et que l'on doit s'attendre à recevoir prochainement du gouvernement de Versailles des propositions acceptables; il ajoute : « Je demande à la commune d'en finir avec les négociations... » Un autre dit : « Nous ne sommes pas des belligérans, nous sommes des juges (2). » Des juges? — Non; mais des bourreaux, ce qui n'est pas la même chose.

II. — LES USURPATIONS.

Si la commune était une assemblée de juges, comme un de ses membres l'avait dit, il faut reconnaître qu'elle faisait de la justice

(1) Pour tout ce qui concerne le rôle de la franc-maçonnerie pendant la commune voir le *Journal officiel* de la commune, *les Francs-Maçons et la Commune de Paris*, par un franc-maçon M.·. Paris, Dentu, 1871.

(2) *Le Gouvernement de M. Thiers*, par M. Jules Simon, t. I, p. 410.

à l'envers et qu'elle n'hésitait pas à réhabiliter les assassins. On se rappelle que pendant l'insurrection de juin 1848, le général de Bréa et son aide de camp, le capitaine Mangin, attirés tous deux dans un guet-apens, avaient été massacrés par quelques énergumènes au milieu desquels on comptait plusieurs « bons pauvres » de Bicêtre. En ce temps-là, on avait encore un peu de pudeur, et l'on trouva que ce crime était exécrable. La population fut indignée, et à la place même où ces malheureux étaient tombés, dans l'avenue d'Italie, on éleva une chapelle commémorative. Cette chapelle offusquait la commune, qui résolut de la détruire. Il ne lui suffisait pas que le sanctuaire eût été abominablement souillé par Sérizier qui en avait fait sa buvette et même son alcôve, elle en décréta la démolition dans la séance du 27 avril, présidée par Allix, que Raoul Rigault n'avait pas encore fait enfermer comme « atteint d'imbécillité et convaincu de trahison. » Ce fut Léo Meillet, délégué du XIIIe arrondissement, qui proposa à ses collègues, — à ses complices, — l'adoption du décret que voici : « La commune de Paris, considérant que l'église Bréa, située à Paris, 76, avenue d'Italie, est une insulte permanente aux vaincus de juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple, décrète : Article 1er. L'église Bréa sera démolie; article 2. L'emplacement de l'église s'appellera place de Juin. » Arthur Arnould et J.-B. Clément combattirent ce projet, qui fut adopté et voté après un discours de Johannard. Ce n'était pas assez, il fallait songer à réparer les erreurs volontaires de la justice, et Racine-de-buis, c'est-à-dire Vésinier, proposa d'ajouter au décret l'article suivant, article platonique, qui prouvait de bonnes intentions, mais dont l'effet ne paraissait pas devoir être immédiat : « La commune déclare en outre qu'elle amnistie le citoyen Nourri, détenu depuis vingt-deux ans à Cayenne, à la suite de l'exécution du traître Bréa. La commune le fera mettre en liberté le plus tôt possible. »

Ce décret, lorsqu'il fut connu à Versailles, y excita une vive colère que je ne m'explique pas très bien. La commune était logique, elle devait assassiner et elle amnistiait les assassins; rien n'est plus simple. Mais que faisait-elle, sinon suivre les exemples qu'on lui avait donnés et se conformer à une tradition admise? Après la révolution de 1848, on ouvrit une souscription pour offrir des récompenses nationales aux combattans de février et aux victimes de la royauté de juillet. Quelques-unes des subventions accordées s'égarèrent sur des régicides que l'on s'était hâté de faire sortir de prison. Après le 4 septembre, un des premiers soins du gouvernement de la défense nationale ne fut-il pas de mettre en liberté Eudes et Brisset condamnés à mort pour avoir patriotiquement assassiné, à la Villette, des pompiers qui leur tournaient le dos. Et Mégy qui était au bagne de Toulon? On semble y mettre un peu plus de ré-

flexion; mais on se décide enfin; on échange des dépêches à son sujet, et voici la dernière : « Toulon, 9 septembre 1870; 4 h. 40. N° 43,604. P. maire à intérieur, Paris : Le citoyen Mégy a été élargi. — B. » Eudes devait incendier le palais de la Légion d'honneur et la rue de Lille. Dans cette œuvre de régénération sociale, il fut secondé par son ami Edmond Mégy qui allait être un des assassins de Mgr Darboy. C'est pourquoi on eut tort de vitupérer la commune d'avoir promulgué un décret que la situation rendait grotesque et inexécutable. En le votant, elle avait peut-être cru faire acte de gouvernement régulier.

Tout en se montrant pleine de gratitude pour les hommes qui, comme Nourri, l'avaient modestement précédée dans la voie où elle devait marcher avec une ampleur dont rien n'effacera le souvenir, la commune ne témoignait aucun ménagement pour ceux de ses membres auxquels les superstitions du papisme n'étaient pas toujours restées inconnues. Dans la séance du 5 mai, le procureur général de la commune, Raoult Rigault, vint développer le cas du citoyen Pourille dit Blanchet. La commune avait, à sa manière, assuré toute garantie à la liberté individuelle, car elle avait décidé que lorsqu'un de ses membres serait mis en état d'arrestation, elle en connaîtrait immédiatement et recevrait un rapport à ce sujet. Raoul Rigault, scrupuleux observateur des lois, remplit son devoir et expliqua pourquoi Pourille était à Mazas. On soupçonnait depuis quelque temps que le nom de Blanchet n'était qu'un pseudonyme, et Théophile Ferré avait été chargé de faire une enquête à cet égard. Du procès-verbal qui fait effort pour singer les formes judiciaires et que lut Raoul Rigault, il résulte que Blanchet s'appelle Stanislas Pourille, qu'il a été secrétaire d'un commissaire de police à Lyon, puis capucin, et qu'il a été condamné à six jours de prison pour banqueroute simple. En conséquence, Pourille dit Blanchet est envoyé à Mazas par ordre du comité de sûreté générale : « Laurent, Th. Ferré, A. Vermorel, Raoul Rigault, A. Dupont, Trinquet. » Le reproche principal qu'on lui adresse n'est pas d'avoir servi la police de Lyon, d'avoir fait banqueroute, mais d'avoir « embrassé la vie monastique avec tout ce qu'elle comporte. » Capucin! en vérité c'était trop pour des hommes qui dans leur manifeste avaient proclamé la liberté de conscience. Blanchet ne pouvait continuer à siéger à l'Hôtel de Ville, il le comprit et s'exécuta : « Je soussigné, député à la commune sous le nom de Blanchet, déclare donner ma démission de membre de la commune. » Longuet dit sentencieusement : « L'élection était nulle! » Ah! si l'on avait regardé avec autant de soin dans le passé de tous les membres de la commune, on aurait fait de singulières découvertes.

On commençait à s'épurer à l'Hôtel de Ville, pendant que la po-

pulation fédérée commençait à se fatiguer de cette longue bataille qui devait toujours se terminer par une victoire éclatante, et qui finissait invariablement par des défaites. Pour relever les courages hésitans et les cœurs amollis, on faisait des proclamations où l'on insultait ceux qu'on ne pouvait vaincre, où l'on disait son fait à « ce gouvernement sans nom dont les membres sont recrutés pour la plupart parmi les lâches et les incapables du 4 septembre. » On prétend apprendre au peuple ce qui se passe à Versailles : « Mac-Mahon et Ducrot vont donner leur démission ; les duels entre officiers sont fréquens ; la démoralisation s'est emparée des troupes. » A ces mensonges on ajoute les flagorneries ordinaires dont on nourrit la vanité des foules : « Vous avez été héroïques ! » Si Paris pouvait être vaincu, Paris serait détruit : « Après nos barricades, nos maisons, après nos maisons, nos mines ! La France serait perdue à jamais si l'ignoble gouvernement de Versailles réussissait dans son projet machiavélique. » Cette diatribe, signée par Mortier, Verdure, Delescluze, Avrial, est du 6 mai. C'était en quelque sorte un appel suprême jeté à la révolte ; on s'efforçait de remuer en elle tous les mauvais instincts, non pour la sauver, mais pour la rendre plus redoutable encore, car à cette date nulle illusion ne pouvait subsister.

La commune ne délibère plus, elle divague. La minorité, vaincue par le vote et l'installation du comité de salut public, fait à peine acte de présence. Les jacobins et les hébertistes sont les maîtres. La commune obéit à l'immuable loi qui régit les parlemens sans consistance et sans principes ; elle est tombée entre les mains des violens ; or c'est la destinée des assemblées délibérantes d'être toujours perdues par les partis extrêmes. Cette expérience, la commune l'eût faite, si la France n'était enfin venue mettre un terme à ses aberrations. Lorsque l'armée française rentra dans Paris, les jacobins de l'Hôtel de Ville se préparaient à supprimer les économistes ; c'était un acheminement à la dictature ; plus d'un y visait : Delescluze, Rigault, Eudes et autres. Quant à Rossel, délégué à la guerre depuis le 30 avril, il avait tenté de l'établir à son profit et n'avait réussi qu'à rendre plus inextricable encore une situation déjà tellement confuse que nul ne s'y pouvait plus reconnaître. La commune avait compté sur Rossel, elle s'était dit : Enfin, nous tenons un homme de guerre ! Il sortait de l'École polytechnique, il avait été officier dans le génie, c'était de quoi faire illusion à des hommes dont l'incurable ignorance était le moindre défaut. Rossel de son côté, était plein d'illusion sur lui-même. Il se sentait, il se savait supérieur à la tourbe qu'il commandait, et en concluait naturellement qu'il lui serait facile de la dominer, de s'en rendre maître,

de la faire servir à son ambition personnelle, — erreur profonde dont sa vaniteuse médiocrité n'est jamais revenue. Plus que tout autre, plus que Bergeret, plus que Cluseret, il désorganisa l'armée de la commune et la commune elle-même. Il crut naïvement que sa présence à la tête de la révolte frapperait d'admiration ses anciens compagnons d'armes et les engagerait à lui apporter le concours de leur défection. Il essaya de les attirer par des moyens secrets, et, voyant qu'il ne réussissait pas, il engagea la commune à proclamer un décret qui constituerait une sorte de contrat dont les officiers de l'armée française reconnaîtraient la valeur. La commune se hâta d'obéir : « Considérant que beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée de Versailles ne sont arrêtés dans leur désir formel de fraterniser avec la commune, que par le seul fait de leur avenir brisé, un décret de la commune ayant aboli l'armée permanente, reconnaissant de plus qu'il est urgent d'aider nos frères à entrer dans nos rangs, la commune décrète : 1° Les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Versailles, désireux de défendre le principe social de la commune seront admis de droit dans les rangs de la garde nationale ; 2° les officiers, sous-officiers et soldats auront droit, par décret de la commune du 28 avril, à tous les avantages, tels que grades, retraite, etc., qui leur sont acquis par décrets antérieurs. » Est-il besoin de dire que cet appel à la trahison resta sans réponse ? Rossel eut beau regarder du côté de Versailles, il ne vit pas un de nos soldats déserter le drapeau de la nation pour venir servir celui de la révolte.

Ce fait permet de porter un jugement sur la moralité, le patriotisme et l'intelligence de Rossel. Au milieu de la multitude en armes qu'il dirigeait et qu'il prenait innocemment pour une armée, il se croyait un général en chef, un ministre de la guerre, un administrateur général ; il faisait des ordres du jour, voulait rétablir la hiérarchie militaire, faire respecter la discipline, empêcher ceux qu'il appelait lui-même « ces gueux de fédérés » de se griser et de se promener avec des filles publiques. Il n'est alors que ridicule, mais bientôt il devient odieux. La cour martiale siège en permanence, et il fait exposer dans les fossés des forts les fédérés récalcitrans : « 4 mai ; citoyen commandant du fort de Vanves, je vous envoie des réfractaires du XIXe arrondissement. Vous les installerez dans les fossés de votre fort, vous les nourrirez, vous les ferez travailler et vous leur imposerez la discipline la plus rigoureuse. Veillez surtout à ce qu'il n'y ait pas d'évasion. Salut et fraternité. Le délégué à la guerre : Rossel. » A Brunel, qui commandait le fort d'Issy, il écrit : « Formez un conseil de guerre et fusillez tous ceux qui se rendront coupables de désobéissance ou d'abandon de leur poste devant l'ennemi. J'approuverai tout ce que vous ferez dans

cet ordre d'idées, pourvu que vous y mettiez de l'énergie. » Il était superflu de recommander à Brunel ce que les gens de la commune appelaient de l'énergie ; il le prouva, le 23 mai, en faisant incendier la rue Royale.

Rossel ne s'imaginait pas seulement qu'il était un grand capitaine, il croyait aussi être un homme politique; il voulut jouer au Machiavel, opposer les partis les uns aux autres, tenir la commune en bride à l'aide du comité central, les ruiner l'un par l'autre et apparaître tout à coup comme l'homme indispensable, comme l'homme du destin devant lequel tout doit fléchir. Il embrouilla si bien les choses qu'il fut le premier à en perdre le fil. Ce fut lui qui fit sortir le comité central de la demi-obscurité où il se tenait depuis les élections de la commune et qui lui rendit une sorte d'existence officielle. Il l'admit près de lui sous forme de commission de contrôle, après s'être entendu avec le comité de salut public, et lui donna ainsi une importance considérable qui ne prendra fin qu'au milieu de la chute suprême (1).

La commune fut exaspérée de cette ingérence déplaisante, et l'on échangea de vilaines paroles dans les séances de l'Hôtel de Ville. Le 8 mai, sous la présidence du citoyen Eudes, on est mécontent; Miot demande pourquoi depuis trois jours nul rapport n'est venu de la délégation de la guerre. — Voilà huit jours que nous n'en avons pas, dit Dereure. — Eudes, qui ne se sent pas très à l'aise en pensant à Rossel, par lequel il a été vertement mené, propose d'envoyer demander ces rapports au comité de salut public. — Régère réplique : Le comité est comme nous, il n'a rien reçu. — C'est alors que Jourde se lève, et qu'il communique à la commune une pièce qu'il qualifie avec raison de « très importante » et qui n'est autre qu'une sommation du comité central : le délégué à la guerre est absent, on n'a pu s'entendre avec lui; le citoyen Tridon, membre de la commission militaire, abandonne l'ordonnancement à la commission du comité central qui en centralisera, dès le lendemain, tous les services au lieu et place des citoyens Rossel, Tridon, Varlin, Avrial, Henry. Le comité d'artillerie a une caisse spéciale; celle-ci doit être remise au comité central. « Si les explications de cette note ne vous suffisent pas, citoyens, nous nous transporterons auprès de vous, pour bien définir nos attributions : Lacord, Josselin, Papray, L. Piat. » Jourde termine en disant : « Je demande

(1) Voici le décret du comité de salut public, publié le 5 mai au *Journal officiel* de la commune : « Art. 1er. La délégation à la guerre comprend deux divisions : direction militaire, administration. — Art. 2. Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. — Art. 3. Le comité central de la garde nationale est chargé des différens services de l'administration de la guerre sous le contrôle direct de la commission militaire communale. »

si le gouvernement s'appelle la commune ou le comité central? »

Le feu est aux poudres; à qui appartient le pouvoir? Le comité de salut public est complice; la commune n'est donc plus rien! Le vrai, le seul maître d'une situation, c'est celui qui tient les cordons de la bourse; or l'ordonnateur en chef, le dispensateur des finances exigées par la guerre, c'est le comité central. Donc trois pouvoirs en présence : le comité de salut public, la commune, le comité central; ce dernier, représentant la fédération de la garde nationale, est en réalité commandant supérieur des forces militaires; voilà, en outre, qu'il s'empare de l'action financière; c'est une usurpation. Jourde n'est pas content, il lui déplaît d'obéir à la fédération; nul n'ose dire le mot; ils redoutent tous cette fédération d'où ils sont sortis par le 18 mars. Elle possède un pouvoir multiple qui s'exerce individuellement sur chaque bataillon, sur chaque corps franc, pouvoir d'autant plus à craindre qu'il est irresponsable. Avrial pousse des cris de désespoir, va-t-il donc voir revenir à la délégation ce comité d'artillerie qu'il a eu tant de peine à mettre à la porte? Il a constaté, — un de ses ordres du jour en fait foi (16 mai), — que cinquante mille revolvers ont été indûment distribués aux officiers de la garde nationale. Plus nettement on pourrait dire que les arsenaux de l'état, comme les ministères, comme les caisses publiques, comme toutes les administrations, sont au pillage. Certes il y avait là de quoi mettre la commune de méchante humeur. Mais le comité central est vraiment sans pudeur; il ne se contente pas seulement d'usurper la fonction, il usurpe le costume, et cela est impardonnable. Écoutez les lamentations du fleuriste Johannard : « Je demande qui a autorisé le comité central à se faire délivrer un costume spécial, des cachets spéciaux? Ses membres vont plus loin, ils portent, comme nous, une rosette à la boutonnière. Il est vrai que les franges sont en argent; mais pour le public il n'y a aucune différence entre eux et nous. Ils montent à cheval revêtus de leurs insignes, se présentent à la tête des bataillons, et on crie : « Vive la commune! » Varlin se plaint à son tour d'avoir été supplanté à la commission militaire par des délégués du comité central. La commune sent bien qu'on lui inflige une sorte de déchéance; elle redoute le comité de salut public, elle a peur du comité central; elle voudrait bien faire quelque chose, car sa protestation stérile ne la satisfait guère. C'est dur de jouer au législateur, au ministre, au général en chef et d'être dépossédé par des acteurs plus nombreux qui poussent l'impudence jusqu'à revêtir le costume de l'emploi. Mais que faire? Les idées sont peu abondantes, et les phrases sonores ne les remplacent pas. Après bien des discussions et bien des récriminations, l'incident est clos, et l'on reste Jean comme devant : ahuri, incapable et consterné.

Le lendemain 9 mai, coup de théâtre! Au moment où, sous la présidence de Billioray, la séance s'ouvre par un discours d'Arthur Arnould, qui se plaint, comme un simple député, de l'insuffisance des comptes rendus du *Journal officiel*, Delescluze se précipite : « Vous discutez quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy! Il faut, citoyens, aviser sans retard. » La nouvelle était grave en effet, l'armée française, occupant le Mont-Valérien et s'étant emparée du fort d'Issy, était maîtresse, à jours comptés, de l'enceinte sud-ouest de Paris. Le discours de Delescluze fut véhément : « Il faut prendre des mesures immédiates, décisives. La France nous tend les bras; si nous avons des subsistances, faisons encore huit jours d'efforts pour chasser ces bandits de Versailles! » Il récrimine : que fait la commune, qu'a fait le comité central? « Votre comité de salut public est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge, il ne fait même pas ce que pourrait faire une bonne commission exécutive. » Tout cela est vrai; c'est un éclair de bon sens au milieu de cette nuit faite d'ambitions folles et d'incapacités sans pareilles. — On reconnaît le mal; mais qui donc pourrait y porter remède? Il n'y a là que des impuissans.

Ils sentent la trépidation du sol qui va manquer sous leurs pieds. Leur résistance militaire s'effondre. Après dix jours de dégoût, de déboires, de colère, Rossel vient de donner sa démission. Il a demandé à être arrêté, puis s'est ravisé, et s'est paisiblement éloigné en emmenant avec lui le membre de la commune que l'on avait préposé à sa garde. La commune éperdue se forme en comité secret, et « pour sauver la patrie » adopte les résolutions suivantes : — Remplacer le comité de salut public actuel, — nommer un délégué civil à la guerre, — nommer une commission chargée de rédiger une proclamation, — ne se réunir que trois fois par semaine en assemblée délibérante, — rester en permanence dans les mairies pour pourvoir souverainement aux besoins de la situation, — créer une cour martiale, — mettre le comité de salut public en permanence à l'Hôtel de Ville. — En conséquence de ces décisions, le comité de salut public est modifié dans un sens absolument terroriste, et Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. Pourquoi? Peut-être parce que son père, ancien sergent des armées du premier empire, était mort pensionnaire à l'Hôtel des Invalides. L'inflexibilité des opinions politiques ne suffit pas pour « organiser la victoire; » il faut être plus qu'un sectaire pour combattre et vaincre la légalité; Delescluze fit cette expérience sur lui-même, expérience pénible à laquelle il ne voulut pas survivre. La commune répondit à la prise du fort d'Issy en décrétant la démolition de la maison de M. Thiers, vengeance puérile et tellement médiocre que

l'on reste surpris de voir qu'elle ait pu être conçue, même par les hommes de l'Hôtel de Ville. Rochefort y poussa, au vif étonnement de tous ceux qui lui croyaient de l'esprit.

La prise du fort d'Issy sonnait l'avant-quart de l'heure suprême. La commune en perd la tête; ne pouvant atteindre les hommes, elle s'en prend aux choses; aujourd'hui l'hôtel de la place Saint-George, demain la colonne de la grande armée, après-demain la chapelle expiatoire que l'on n'aura pas le temps de détruire. Je l'ai déjà dit, c'est le moment du grand effarement; à toute minute, on s'attendait à voir paraître les pantalons rouges; si après l'occupation du fort d'Issy l'armée française avait pu forcer l'enceinte, tout ce mauvais monde se serait éparpillé et enfui comme une volée de corbeaux. On lui laissa le loisir de se remettre, de préparer les élémens de la dernière lutte, et Paris fut près de périr. La terreur fut très intense. Je me souviens que le 11 mai, dans la soirée, je passais au point d'intersection du boulevard des Batignolles et du boulevard de Courcelles; tout était silencieux, désert et comme abandonné. Deux officiers fédérés, deux commandans arrêtés à causer à quelques pas de moi, se quittèrent lorsque je passai près d'eux. — Au revoir, dit l'un. — Ah! ouiche! repondit l'autre, au revoir au Père-Lachaise! — Ou à Cayenne, répliqua le premier. — Celui-ci fit route près de moi, il grommelait : « Chien de métier, j'aimerais mieux être crevé; on ne sait à qui obéir, ils sont plus bêtes les uns que les autres! » Se parlait-il à lui-même, me parlait-il, je n'en sais rien. Je me hasardai à lui dire : « Si le métier vous paraît si dur, pourquoi ne le quittez-vous pas? » Il lâcha un gros juron et répondit : « Eh! quand on s'est mis dans le pétrin, il faut savoir y rester, sous peine de passer pour un... poltron. Vous avez de la chance, vous, de ne pas être dans la bagarre; c'est égal, quand les Versaillais seront dans Paris, il y aura des pruneaux pour bien du monde. »

« Quand les Versaillais seront dans Paris, » cela se répétait partout. Sauf la basse populace des fédérés, sans jugement comme sans prévision, chacun savait qu'ils étaient aux portes et qu'ils allaient bientôt les franchir. C'est alors, je l'ai déjà raconté, que tous les personnages importans de la révolte prirent leurs précautions afin de pouvoir s'esquiver en temps opportun. Tous, non, il y eut des exceptions; j'en sais une que je dois citer. Le 14 ou le 15 mai, Vermorel, à la fois surexcité et découragé, reçut la visite d'un journaliste absolument conservateur, auquel il avait, je crois, jadis rendu service. Le journaliste, mû de pitié pour ce pauvre être maladif, lui apportait un passeport dont le signalement libellé avec soin correspondait au sien. C'était pour Vermorel le salut et la sécurité; mais il refusa avec une fermeté invincible. Son ami insis-

tait, il lui parlait de la défaite inévitable, de la répression, des châtimens qui seraient sans merci. Vermorel, secouant tristement la tête, répondit : Non; portez cela à d'autres qui en profiteront; moi j'en ai trop fait tuer pour me dérober. Mon heure est venue, je dois mourir.

III. — LES DERNIÈRES SÉANCES.

Sur la table du cabinet que Delescluze occupait au ministère de la guerre, on trouva la pièce suivante, non datée, non signée, mais écrite par lui : « Que sont devenus les 67,000 francs remis par Cluseret à Rossel lors de son arrestation? — Demander à Cournet (1). » Nous ignorons la réponse qui fut faite à cette note, mais elle prouve que le contrôle administratif du comité central accepté et peut-être réclamé par Rossel ne s'exerçait pas avec une attention bien scrupuleuse. Jourde, qui seul pouvait connaître les difficultés contre lesquelles il avait à lutter pour faire face aux dépenses qu'on lui imposait, avait beau prêcher l'économie, on ne l'écoutait guère. Tous ces prétendus comités de surveillance et de contrôle n'étaient en réalité que des comités de prodigalité. C'était, comme l'on dit vulgairement, un gâchis, et Jourde voyait avec désespoir fondre l'argent qu'il avait tant de peine à conquérir sur la Banque de France ou ailleurs. — On dépensait certainement beaucoup en débauches faciles, mais on mettait de côté, on se faisait une réserve pour parer aux éventualités d'un avenir très prochain. De grosses sommes ont été emportées, on peut l'affirmer sans hésitation, quoique nul document authentique n'en fournisse la preuve irrécusable. Par les dépenses excessives que certains contumax ont faites à l'étranger, dépenses qui ont été constatées et presque contrôlées par des yeux attentifs, on est amené à conclure que le budget des diverses délégations n'a pas toujours servi à l'objet qui leur avait été attribué. Cela du reste est bien peu grave, et si les membres de la commune, les membres du comité central, les délégués, les généraux, les colonels, les fédérés, les vivandières, les ambulancières, les clubistes et le reste n'avaient fait que se « remplir la poche et se sauver après, » il faudrait les absoudre; mais cela ne dut point leur sembler suffisamment révolutionnaire, et jusqu'où ils ont poussé ce qu'ils n'ont pas craint d'appeler « la défense du droit, » nous le savons tous, quoiqu'ils l'aient oublié. La cruauté commence à s'exercer d'une façon pour ainsi dire régulière et voulue aussitôt que la chute du fort d'Issy est annoncée. La commune

(1) Delescluze est nommé délégué à la guerre le 9 mai, dans la soirée. Le 13 mai, Cournet est remplacé à la sûreté générale par Théophile Ferré; cette note a donc été écrite entre le 10 et le 12 mai.

fait exactement comme le carnaval, qui devient d'autant plus bruyant qu'il se rapproche du mercredi des cendres : la mascarade rouge devient d'autant plus violente qu'elle touche à sa fin. Les hommes de l'Hôtel de Ville veulent qu'on sache qu'ils seront sans pitié, et pour qu'on n'en doute, ils le prouvent.

Le 12 mai, pendant la séance présidée par Félix Pyat, — pour la circonstance, on ne pouvait choisir un président meilleur, — Léo Meillet fait un rapport qui relate minutieusement des faits de trahison reprochés à Émile Thibault et l'exécution de celui-ci. Ce Thibault, garde à la 2e compagnie du 184e bataillon fédéré, avait été arrêté, revêtu d'un costume bourgeois, aux environs de la tranchée qui reliait la redoute des Hautes-Bruyères à la barricade de Villejuif. C'est un capitaine du 184e et une brave cantinière qui ont fait cette capture importante. Ramené à la redoute, interrogé par des officiers, il fut conduit au fort de Bicêtre et jeté au fond d'une casemate. Dans la nuit, peu d'heures après l'arrestation de Thibault, le fil télégraphique qui mettait en communication le fort de Bicêtre et les Hautes-Bruyères fut coupé; une colonne française fit une démonstration sur la redoute, et les gendarmes surprirent à la tranchée du moulin Cachan une compagnie de fédérés qui se gardait mal ou ne se gardait pas. On en conclut immédiatement que Thibault a fourni des renseignemens à l'ennemi. On réunit la cour martiale, on le condamne et on le fusille en présence des citoyens « Amouroux, Dereure, Meillet, membres de la commune de Paris, et de différens détachemens délégués. » On approuve Léo Meillet d'avoir donné cet exemple de sévérité salutaire, et nul ne pense à s'inquiéter si Thibault était innocent; il l'était, et voici la vérité.

Émile Thibault était un garçon de vingt-huit ans, faisant métier de journalier, un peu lourd d'allures, s'attardant parfois plus que de raison dans les cabarets, assez crédule et représentant bien ce que les paysans appellent : un simple. Il était né à Cachan, où on le connaissait sous le surnom de Cadet ou sous celui de Langouin; très bon fils du reste et dévoué à sa famille. Il avait servi pendant la guerre, et, aussitôt que l'armistice fut signé, il quitta son uniforme et reprit son travail. Le 1er mai, il voulut se rendre à Villejuif pour faire visite à une de ses tantes, et, suivant paisiblement sa route, il traversa les lignes des insurgés. Ceux-ci l'arrêtèrent et l'incorporèrent de force dans le 184e bataillon fédéré, qui occupait la redoute des Hautes-Bruyères. Émile Thibault n'avait aucun goût pour l'insurrection, à laquelle il ne comprenait rien, sinon qu'elle l'arrachait à son labeur quotidien et lui imposait un service très pénible qui ne lui convenait guère. Voulant à tout prix s'éloigner des bandes révoltées au milieu desquelles on l'avait jeté malgré

lui, il résolut de se dérober et de se rendre à Versailles, où du moins il pourrait vivre en repos loin des fédérés dont il redoutait les mauvais traitemens. Il s'ouvrit de son projet à sa mère et à un marchand de tabac de l'Hay nommé Robinet, qui tous deux l'approuvèrent. Dans la soirée du 10 mai, Thibault revêtit une blouse, un pantalon de toile et se mit en route. Il entendit un bruit de cavalerie qui marchait dans le lointain, il craignit d'être arrêté par les patrouilles volantes que l'armée française lançait en avant, il revint sur ses pas pour se rendre à l'Hay afin d'y passer la nuit, préférant mettre son projet à exécution en plein jour. C'est alors que, vers dix heures du soir, il fut aperçu par des hommes de sa compagnie, qui prenaient position dans la tranchée de la redoute des Hautes-Bruyères. Il fut appréhendé au corps; on lui lia les mains derrière le dos, et le lendemain il fut conduit au fort de Bicêtre, dont Léo Meillet était gouverneur. Thibault y trouva nombreuse compagnie : M. Barré, cultivateur des environs, M. Delanoue, adjoint du maire de l'Hay, Mme Delanoue; un vieillard de soixante-dix ans, M. Robinet, sa femme et sa servante; M. et Mme Robinet moururent des suites des émotions qu'on ne leur avait point ménagées.

Le capitaine du 184e bataillon et la cantinière qui prétendaient avoir arrêté Thibault se sont vantés; ce pauvre diable tomba entre les mains de deux mauvais drôles, Gustave Meissonnier et Paul Bontemps, qui n'en étaient point à leur coup d'essai. Le premier, adjudant de place à la redoute des Hautes-Bruyères, où sa brutalité l'avait fait surnommer le père Latrique, était un corroyeur de la rue du Château-des-Rentiers; le second, Paul Bontemps, était forgeron, mais il avait précédemment servi dans les équipages de la flotte, où il avait laissé quelques souvenirs, car en 1854 il avait été condamné à un mois de prison pour vol, en 1857 à deux mois de prison pour rébellion, en 1858 à quatre mois pour coups et blessures, en 1859 à deux mois pour désertion à l'intérieur; libéré du service, il fut en 1864 condamné à deux mois de prison pour actes de violence. C'étaient là, comme l'on voit, d'utiles auxiliaires de la commune, qui en eut beaucoup de semblables. Dans la nuit du 11 mai, les fédérés furent, selon leur habitude, battus aux environs de leurs tranchées. Dès lors Thibault était coupable. C'était un espion des Versaillais, dont il avait reçu 10,000 francs. Pour toute fortune, il avait alors trente-trois sous dans sa poche, mais rien ne prévaut contre la sagacité communarde, pour laquelle toute accusation est prouvée, par cela même qu'elle est formulée. La cour martiale fut réunie au fort de Bicêtre, Léo Meillet eut l'honneur de la présider, et Thibault, malgré ses protestations, fut condamné à mort à l'unanimité. On le ramena à la redoute, où il devait périr. Le 12 mai, à cinq heures du matin, Meissonnier et Bontemps rassemblèrent le peloton d'exé-

cution. Le malheureux Thibault disait en marchant : « C'est malheureux de mourir comme ça, quand on n'a jamais fait de mal à personne. » Meissonnier commanda le feu, Bontemps donna le coup de grâce. On porta le cadavre au cimetière de l'Hay, et sur la fosse on planta une croix avec cette inscription : Mort aux traîtres (1) !

C'est de cet assassinat travesti en exécution militaire que Léo Meillet rendit compte dans la séance du 12 mai. Cela mit toute la commune en veine, et elle résolut de faire une proclamation au peuple pour lui apprendre à quel danger il venait d'échapper. Ce serait à en rire, si le point de départ de cette sornette n'avait été la mort d'un innocent, et voici dans quels termes invraisemblables le fait du pauvre Émile Thibault est raconté : « Citoyens! la commune et la république viennent d'échapper à un péril mortel. La trahison s'était glissée dans nos rangs; désespérant de vaincre Paris par les armes, la réaction avait tenté de désorganiser ses forces (les forces de Paris) par la corruption. Son or (l'or de la réaction) jeté à pleines mains, avait trouvé jusque parmi nous des consciences à acheter. — Cette fois encore la victoire reste au droit. » Dans ce placard, Rossel est qualifié de misérable qui a livré le fort d'Issy, et cela se termine par des objurgations qui promettent modestement un triomphe assuré.

Dans la même séance, Jean-Baptiste Clément signale ce qu'il appelle un fait grave. Tous les jours, aux barrières, on voit se présenter des voitures de déménagement sur lesquelles il est difficile d'exercer une surveillance efficace. Jean-Baptiste Clément, en homme avisé et qui sait ouvrir un œil vraiment révolutionnaire, a pris le parti de faire arrêter invariablement toute voiture qui tente de sortir par les portes de son arrondissement (XVIIIe); il demande que cette mesure soit généralisée et appliquée à toutes les barrières de Paris. Cette proposition a lieu de surprendre. Paris était alors l'inverse de l'île de l'honneur, on y pouvait entrer, on n'en pouvait sortir. C'était comme une ville atteinte de la peste; on faisait tout pour s'en échapper, et, malgré les précautions prises par les inquisiteurs de la revendication sociale, on y réussissait. Ils en étaient furieux, et sous prétexte d'atteindre les émissaires secrets du gouvernement légal, mais en réalité pour exercer sur chaque habitant les vexations d'une police odieuse, ils promulguèrent l'arrêté que voici : « Article 1er. Tout citoyen devra être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge et domicile, ses numéros de légion, de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. Art. 2. Tout citoyen trouvé non porteur de sa carte sera arrêté et son arrestation maintenue jusqu'à ce qu'il ait établi régu-

(1) Procès Meissonnier et Bontemps, débats contrad. 3e conseil de guerre, 24 août 1875.

lièrement son identité. Art. 3. L'exhibition de la carte d'identité pourra être requise par tout garde national. Le comité de salut public : ANT. ARNAUD, BILLIORAY, E. EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER. » Cet arrêté était si peu en harmonie avec les mœurs du XIXe siècle qu'il fut considéré comme non avenu et qu'il alla retrouver les vieilleries de Marat et d'Hébert dans les oubliettes de l'histoire (1).

Le 17 mai la séance fut exceptionnellement grave, car on y adopta une résolution, on y décréta une mesure qui seule dégrade à jamais de l'humanité les êtres qui s'en sont rendus coupables. Soixante-six membres sont présens. Léo Meillet préside. Urbain donne lecture d'un rapport du lieutenant Butin, de la 3e compagnie du 105e bataillon, d'où il résulte qu'une ambulancière soignant les blessés sur le champ de bataille a été faite prisonnière par les Versaillais, qui l'ont massacrée après lui avoir infligé les derniers outrages. C'est à l'aide de sa longue-vue que le susdit Butin a constaté le crime. Je crois inutile de dire au lecteur que le fait relaté était absolument faux. Il est possible que les hommes de la commune y aient ajouté foi ; ils étaient si particulièrement crédules et ignares que certains d'entre eux ont dû accepter ce mensonge avec confiance sans même le discuter. Le citoyen Urbain demande que dix otages soient choisis parmi ceux que l'on tient sous la main, et qu'ils soient solennellement fusillés dans les vingt-quatre heures, cinq à l'intérieur de Paris et cinq aux avant-postes. « J'espère, ajoute Urbain, que ma proposition sera acceptée. » Jean-Baptiste Clément appuie la proposition et désire adresser une question au docteur Parisel, chef de la délégation scientifique. Or le chef de la délégation scientifique était chargé de réunir les moyens de détruire Paris, si l'armée française en forçait les portes. On réclame le comité secret, qui est voté. Que s'y passa-t-il ? A cette question l'on pourrait répondre par ce que Jules Vallès écrivait l'avant-veille : « On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun soldat ennemi. Les forts peuvent être pris l'un après l'autre, les remparts peuvent tomber ; aucun soldat n'entrera dans Paris. » Lorsqu'Urbain eut reçu de Parisel des affirmations rassurantes, la séance fut reprise. Rigault propose de frapper les coupables, c'est-à-dire les otages et non les premiers venus. Il demande la création d'un tribunal exceptionnel dont les arrêts seront exécutoires dans les vingt-quatre heures. Urbain n'insiste pas : « Si l'on nous donne les moyens d'exercer légalement, d'une façon convenable et promptement, les représailles, je serai satisfait. » Le citoyen Amouroux, qui du 17 mars 1869 au 26 avril 1870 avait été condamné dix fois pour attentat à la sûreté de l'état, dégorge d'un mot les lèpres qui le

(1) A ce moment l'on exige que tout propriétaire fournisse la liste des locataires de chaque maison ; on devait indiquer le sexe, l'âge et la profession.

rongent : « Nous avons des otages, parmi eux des prêtres, frappons ceux-là de préférence, car ils y tiennent plus qu'aux soldats. » Fenouillat, qui n'est connu que sous le sobriquet de Philippe, et qui représente le XIIe arrondissement, réclame des mesures énergiques, car « il faut que l'on sache que nous sommes bien décidés à briser tous les obstacles que l'on oppose à la marche triomphale de la révolution! » Ces insensés se grisent de leur propre rhétorique et glissent dans le crime sans même s'en apercevoir. On adopte un décret dont l'article 5 dit : « Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan de la commune de Paris sera sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus et qui seront désignés par le sort. » C'en est fait, Paris est livré aux bêtes. Ce décret une fois voté, la séance continue; la minorité et la majorité échangent des paroles peu courtoises; c'est une série de divagations sans intérêt, sans portée, comme peuvent en émettre des gens qui ont pris l'habitude de parler pour ne rien dire et pour s'écouter eux-mêmes. Tout à coup, Billioray entre et, reprenant la formule chère aux amateurs de phraséologie révolutionnaire, il s'écrie: « Vous délibérez, vous discutez, et la cartoucherie de l'avenue Rapp vient de sauter; elle brûle encore, c'est de la trahison; on a arrêté le traître qui a mis le feu! » Or le traître qui a mis le feu et que l'on a arrêté n'est autre que le comte Zamoyski, lequel avait eu l'imprudence de passer par là en rentrant chez lui : il s'en fallut de peu qu'il ne la payât de sa vie.

On voulut absolument persuader à la population parisienne, qui n'en crut pas le premier mot, que l'explosion accidentelle de la cartoucherie Rapp était le fait de la trahison, qu'elle était due exclusivement aux manœuvres monarchistes de Versailles, et qu'elle était le résultat d'un complot imaginé, dirigé, soldé par M. Thiers. On prétendit avoir reçu à la délégation de la sûreté générale, où rauquait Théophile Ferré, une lettre qu'une femme inconnue,

Qui ne dit point son nom et qu'on n'a pas revue,

aurait trouvée entre Paris et Versailles, dans un wagon de première classe. Cette lettre, tellement explicite qu'elle en devient absurde, portait textuellement ceci : « État-major des gardes nationales, Versailles le 16 mai 1871. Monsieur, la deuxième partie du plan qui vous a été remis devra être exécutée le 19 courant, à trois heures du matin. Prenez bien vos précautions de manière à ce que cette fois tout aille bien. Pour vous seconder, nous nous sommes arrangés avec un des chefs de la cartoucherie pour la faire sauter le 17 courant. Revoyez bien vos instructions pour la partie qui vous concerne et que vous commandez en chef. Soignez surtout la Muette.

Le colonel chef d'état-major : Ch. Corbin. — P. S. Le deuxième versement a été opéré à Londres à votre crédit. » Cette lettre, certainement écrite par un employé de commerce peu familiarisé avec la grammaire, obtint un succès de gaîté qui ne fut point du goût de la commune. Nul n'ajouta foi à cette bourde calomnieuse qui n'avait ni par la forme, ni par le fond, le mérite de la vraisemblance.

Pendant que la commune continuait à discuter, le désarroi était aux avant-postes, que l'armée française refoulait avec vigueur. Sous prétexte de remettre un peu d'ordre dans cette confusion militaire, Delescluze, fidèle à son principe que l'élément civil doit dominer partout, fait voter par le comité de salut public une décision en vertu de laquelle des commissaires civils sont délégués auprès des généraux des « trois armées de la commune, » près de Dombrowski, Dereure; près de La Cécilia, Johannard; près de Wrobleski, Léo Meillet. Il est à remarquer que les trois généraux en chef de la commune sont deux Polonais et un Italien. En quoi consistaient les fonctions de ces nouveaux représentans du peuple en mission auprès des armées? Le citoyen Johannard nous le dira. Le 19 mai il arrive à l'Hôtel de Ville; il n'aurait point quitté les avant-postes, s'il n'avait un fait important à révéler. Sa présence a produit le meilleur effet parmi les combattans, mais il ne s'agit pas de cela. On a mis la main sur un jeune homme qui portait des lettres aux Versaillais. Ceci n'avait rien d'excessif au moment où les communications postales entre Paris et la province étaient interrompues, où l'on cherchait toute sorte de moyens pour envoyer les lettres hors des fortifications. Cette simple réflexion n'a pas même effleuré la pensée de Johannard. Il raisonna ou plutôt il déraisonna tout autrement et se dit : « Cet homme porte des lettres; donc c'est un espion; c'est un espion, donc il doit être fusillé, » et il donna l'ordre de le passer par les armes, recevant pour ce fait d'énergique sagacité l'approbation du général La Cécilia et des officiers de son état-major. « Cet acte m'ayant paru grave, ajoute Johannard en terminant, j'ai cru devoir le faire connaître à la commune, et je dirai qu'en pareil cas j'agirai toujours de même. » Va-t-il s'élever une protestation? quelqu'un demandera-t-il si l'on a du moins la certitude que ce malheureux était réellement un espion? Non; mais Dereure, un cordonnier, à cheval sur les formes, s'enquiert si l'on a eu soin de rédiger le procès-verbal de l'exécution. Johannard répond oui, et Dereure est satisfait.

On n'était pas doux pour les prétendus espions, ainsi qu'on vient de le voir; dans ce cas du moins, on pouvait invoquer les lois de la guerre, — de la guerre civile que l'on avait déchaînée sans motifs, — mais on ne s'en tient pas là. Je ne sais quelle émulation de

cruauté a saisi ces hommes; Frédéric Cournet, qui fut l'un des moins violens d'entre eux, fait une motion dont la brutalité est incompréhensible : « Considérant que dans les jours de révolution, le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime : « Mort aux voleurs! » la commune décrète : Art. 1er. Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires accusés de concussions, de déprédations, de vols, seront traduits devant la cour martiale. La seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort. Art. 2. Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le maniement des fonds publics. » La motion de Cournet est adoptée avec un amendement : aux fonctionnaires on ajoute les fournisseurs. Autant voter une exécution en masse. Miot, Régère, E. Pottier veulent établir, dès à présent, une commission de comptabilité; le décret qu'ils proposent est voté. Régère, qui préside, fait remarquer que c'est une cour des comptes que l'on va installer, et il ajoute : « Je crois qu'elle sera d'une grande utilité. » Il me semble que cette commune, si parfaitement révolutionnaire et si foncièrement novatrice, rentrait un peu dans les vieilles ornières de la monarchie. La peine de mort, passe encore, cela sent convenablement la loi de prairial; mais la cour des comptes, dont l'organisation actuelle a été déterminée par le décret du 16 septembre 1807, c'était là, si je ne me trompe, faire œuvre de réaction et prêter à rire aux mauvais plaisans.

Un contrôle sérieux n'eût point été superflu; deux jours après, dans la séance du 21 mai, la séance suprême, alors que nos soldats cheminaient déjà dans Paris et que la commune ne le soupçonnait même pas, Jourde dit : « Je demande que l'assemblée prenne une décision qui touche vos finances. Hier il y a eu une dépense de 1,800,000 francs; depuis dix jours, il y a eu une augmentation de 4,500,000 francs (1), » et Jourde, cherchant encore à rassurer le crédit public, — qui n'existait plus, — s'élève avec force et obtient un désaveu de la commune contre la note par laquelle Grêlier, membre du comité central, a déclaré que les titres de rentes appartenant aux « émigrés » seraient brûlés, si ceux-ci ne rentraient dans Paris avant vingt-quatre heures. Paschal Grousset regimbe un peu : « Tout en blâmant l'insertion de la note de Grêlier, dit-il, je demande qu'on prenne des mesures pour l'anéan-

(1) Je crois qu'il ne doit pas y avoir hésitation sur la somme : la réimpression du *Journal officiel de la commune* dit 45 millions, ce qui est impossible; le *Journal officiel*, édition originale, dit 4,5000,000, ce qui est une faute typographique. 4,500,000 fr. pour dix jours donne 450,000 fr. par jour; c'est là une augmentation normale et qui représente, fort probablement, le chiffre que Jourde a énoncé.

tissement de tous les titres appartenant aux Versaillais, le jour où ils entreraient à Paris.» L'incendie du ministère des finances et de la caisse des dépôts et consignations semble prouver qu'en effet des mesures ont été prises. Grâce à François Jourde, la commune termine sa vie législative par un vote qui condamne absolument la sauvage proposition de Grêlier. Elle se constitue immédiatement après en haute cour de justice pour juger Cluseret, et pendant que, sous la présidence de Jules Vallès, elle procède à l'interrogatoire de l'inculpé, elle est interrompue par Billioray, qui arrive du comité de salut public et semble avoir le privilège d'apporter les mauvaises nouvelles. Il est environ sept heures du soir. Billioray est très ému; il fait effort pour paraître calme et écouter Vermorel qui parle. Il n'y peut tenir et s'écrie : « Concluez! mais concluez donc! J'ai à faire une communication de la dernière gravité; je demande le comité secret. » Vermorel se tait, et Billioray lit la dépêche suivante : « Dombrowski à guerre et à comité de salut public : Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud. Je prends des dispositions pour les repousser. » On se remet en séance afin d'acquitter Cluseret; on n'adopte aucune mesure d'ensemble; les membres de la commune se disposent à se rendre dans leur arrondissement respectif. La commune compte sur le comité de salut public; le comité de salut public compte sur la délégation à la guerre, où « le délégué s'enferme pour composer une proclamation (1). » La commune en a fini avec ses délibérations; la bataille dans les rues, les incendies et les massacres vont commencer.

IV. — LA DÉLÉGATION A LA GUERRE.

Le dernier délégué à la guerre, — le délégué civil, — Delescluze, ne connut probablement jamais les dangers très réels dont il était menacé dans l'intérieur même de Paris, dangers qui se seraient infailliblement produits avec une excessive violence, si le général Douay, éclairé par Ducatel, n'était venu mettre un terme au sabbat de la commune. Delescluze, en prenant possession du ministère de la guerre, c'est-à-dire en acceptant la responsabilité des opérations militaires d'une révolte que l'ouverture du feu de Montretout et la prise du fort d'Issy réduisaient à une défensive illusoire, Delescluze fut très effrayé. Il passait subitement, sans éducation préalable, de la théorie à la pratique, et s'apercevait que tout lui faisait défaut : la science, les aptitudes et même les moyens d'action. Il se perdait au milieu de difficultés sans cesse accrues; il avait assez adroitement essayé d'en rejeter une partie sur Dereure,

(1) Lissagaray, *Hist. de la commune de 1871*, p. 342.

sur Johannard et sur Léo Meillet, délégués auprès des chefs d'armée; mais le côté technique des choses ne lui en échappait pas moins, et il se trouvait perpétuellement en face d'un problème dont il ignorait le premier mot. Il eût voulu avoir près de lui un homme du métier, un vrai soldat qu'il eût pu consulter secrètement et dont il eût suivi les conseils. Il le chercha et crut bien l'avoir trouvé. Rossel n'avait point quitté Paris; il se cachait, sous le nom de Tirobois, dans un hôtel garni du boulevard Saint-Germain, non loin du ministère de la guerre. Delescluze allait le voir mystérieusement tous les soirs, l'écoutait, et, grâce à ses avis, parvenait à se reconnaître un peu dans ces fonctions si nouvelles et si difficiles pour lui.

Delescluze ne fut pas le seul que Rossel reçut en secret dans sa retraite. Vermesch, le rédacteur en chef du *Père Duchesne*, qui tirait alors à soixante mille exemplaires, et qui exerçait une très positive influence sur la population fédérée, Vermesch était resté en relation avec Rossel et allait souvent conférer avec lui en compagnie d'un troisième personnage qu'il est inutile de nommer; tout ce que nous en pouvons dire, sans le désigner plus clairement, c'est qu'il remplissait à la sûreté générale des fonctions qui ne manquaient pas d'importance. Tous les trois ils rêvaient d'escalader le pouvoir. Emportés par l'erreur de leurs persistantes illusions, il est probable qu'ils ont souvent évoqué le souvenir du général Bonaparte, de Talleyrand et de Fouché. Il s'agissait de soulever Belleville, d'en réunir les bataillons, de se mettre à leur tête, de s'emparer de l'Hôtel de Ville, d'en jeter les impuissans sous les verrous, de continuer la guerre pour son propre compte, de vaincre Versailles, — ce qui ne semblait pas douteux, — et de proclamer une république dictatoriale que l'on eût immédiatement escamotée à son profit. Rossel devenait consul, Vermesch ministre des affaires étrangères, et le troisième acolyte ministre de la police. L'aventure était périlleuse, mais dans le désarroi général où Paris se débattait alors il n'était pas absolument impossible qu'elle réussît. Mais pour ne pas échouer honteusement, elle devait être menée par des hommes d'une indomptable énergie; or Rossel était un rêveur, Vermesch était un viveur sottisier, mais timide; restait le troisième personnage, trop subalterne pour prendre la direction du complot. On était cependant bien résolu à jouer cette grande partie : elle n'était pas encore entamée que l'armée française campait sous les fenêtres de Rossel, qui ne put l'apercevoir sans ressentir une émotion dont il a lui-même consigné le souvenir.

Belleville semble avoir été le point de mire, l'objectif des ambitieux déclassés qui voulaient supprimer la commune. C'est de ce

côté-là aussi que regardait Lullier, ulcéré, furieux d'avoir été non-seulement dédaigné, mais persécuté par ceux mêmes qu'il croyait fermement avoir poussés au pouvoir, car il était persuadé que seul il avait remporté la victoire du 18 mars. Or, au lieu d'en faire un général en chef, on l'avait incarcéré au dépôt; il s'en était sauvé; il s'était promené avec quelques revolvers passés dans la ceinture, menaçant de brûler la cervelle à qui mettrait la main sur lui; on l'avait néanmoins arrêté de nouveau et enfermé à Mazas, d'où il avait encore trouvé moyen de s'évader. C'était un aliéné à accès intermittens, très remuant, très hardi, et d'une conception rapide qui n'excluait pas une certaine prudence. Moins vaniteux ou moins abstrait que Rossel, il n'ambitionnait pas le pouvoir, quoiqu'il s'en crût digne; mais, entraîné sans doute par un sentiment de vengeance, il voulait, comme il le disait lui-même, « coffrer les braillards de l'Hôtel de Ville et en délivrer le pays. » Pour entreprendre ce nettoyage, il s'était allié à deux « victimes du despotisme de la commune, » à Ganier d'Abin et à Du Bisson. Ces deux personnages, absolument extraordinaires, avaient tous deux bien mérité du comité central, le premier en faisant fusiller quelques gendarmes dans la soirée du 18 mars, sur les buttes Montmartre; l'autre en commandant le feu contre la manifestation pacifique de la rue de la Paix. Ils avaient en outre quelque chose d'exotique qui aurait dû les rendre chers aux promoteurs de la république universelle, car le premier avait été général à la solde d'un roi de Cambodge ou de Tonquin, et le second, après avoir servi sous les ordres de Cabrera, avait été créé comte et général de division par Ferdinand de Naples. C'étaient là des titres qui furent gravement méconnus, puisque Ganier d'Abin fut condamné à mort par le comité central, et que Du Bisson fut révoqué par la commune. Ces trois mécontens voulaient, eux aussi, enlever les bataillons de Belleville et prouver aux membres de la commune que l'on ne se joue pas impunément d'hommes de leur sorte. Lullier vivait au milieu du XXe arrondissement, ne se cachait guère, donnait des poignées de main aux fédérés, cajolait les officiers, se rendait populaire et attendait avec impatience l'heure de se mettre en marche afin de « châtier les satrapes de l'Hôtel de Ville. » Pour réussir dans son projet, il ne lui manquait plus que de l'argent, une misère, 30,000 francs. S'il les avait eus, il était très capable d'exécuter le coup qu'il avait préparé et d'établir ainsi une puissante diversion en faveur de l'armée française. Lullier a fourni lui-même des explications qu'il est bon de recueillir; il a dit : « Le rôle que j'ai joué sous la commune est parfaitement clair. Je m'étais mis en mesure de balayer la commune le front haut, la poitrine décou-

verte. Je l'ai écharpée dans les journaux, dans les cafés, partout. J'avais sous la main des généraux et des officiers de mon état-major, j'ai voulu m'en servir. C'est alors qu'est venu un homme qui m'a offert ses services; je les ai acceptés. Il a dû me remettre de l'argent. Il n'a pas pu le faire à cause de certaines circonstances indépendantes de sa volonté. » L'homme dont parle Lullier était un sieur C..., qui avait facilité sa seconde évasion et qui se donnait pour un agent direct du gouvernement de Versailles chargé de favoriser une contre-révolution à Paris. Nous ignorons si le sieur C... était bien réellement ce qu'il prétendait être, mais nous savons que Lullier ne reçut pas en temps opportun l'argent dont il avait besoin pour mettre son complot en mouvement. La combinaison imaginée entre lui et le sieur C... fut abandonnée; mais, si elle eût été menée à bonne fin, qui donc en aurait profité? Nous croyons que Lullier n'en aurait retiré que d'assez maigres avantages personnels et que tout le bénéfice en eût été à la légalité.

Dans la dernière quinzaine de son existence, la commune fut menacée par une demi-douzaine de complots qui, faute d'une action d'ensemble, ne produisirent que des résultats insignifians. La commune les soupçonnait; elle se sentait environnée de périls qu'elle ne pouvait combattre, car elle ne savait où les prendre. Elle avait cependant placé à la guerre, auprès de Delescluze, un homme très intelligent et qui s'était trop gravement compromis pour pouvoir reculer. C'était Édouard Moreau, membre du comité central, dont il était l'âme. Delescluze ne le supportait près de lui qu'avec peine; il eût voulu être débarrassé de ce surveillant gênant, très perspicace et spirituel : « Le soussigné demande l'annulation de l'arrêté pris par le comité de salut public à l'effet d'instituer le citoyen Moreau délégué civil de la commune près du délégué à la guerre, ledit arrêté inséré à l'*Officiel* du 9 mai 1871 : Charles Delescluze. » Le comité de salut public ne tint compte de la demande; seulement, quand Delescluze en fit partie, on changea le titre d'Édouard Moreau, et on le nomma intendant : il n'en conservait pas moins ses fonctions, et, si j'en crois certains renseignemens qui me paraissent sérieux, il fut le véritable ministre de la guerre, pendant toute la délégation de Delescluze. Comment un tel homme, bien né, instruit, marié à une fille de très bon lignage, jeune et remarquable à bien des égards, s'est-il perdu dans cette criminelle équipée ? Cela est inexplicable. Il avait été vaudevilliste, avait essayé, sans y réussir, de diriger un théâtre et avait été chercher fortune à Londres. Il y était lorsque la guerre éclata entre l'Allemagne et la France. Il accourut à Paris, laissant en Angleterre sa femme et son jeune enfant. Il fut très vaillant pendant cette période. Simple garde national dans une compagnie de mar-

che du 183e bataillon, il se conduisit si courageusement à l'affaire de Montretout qu'il fut proposé pour la croix; — il refusa la croix et demanda un crêpe. Pendant toute la guerre, il fit un service militaire irréprochable, et portait sur lui, comme une sorte d'amulette sacrée, une épingle qui avait servi à attacher les langes de son enfant. Il faut croire que les dernières et définitives défaites l'exaspérèrent, car après la capitulation, au lieu de retourner à Londres auprès de sa femme, il entra dans la fédération de la garde nationale, et de là au comité central. Il fut un de ceux qui s'occupèrent le plus activement à faire transporter les canons du parc Wagram jusqu'à la place des Vosges et à la rue Basfroi.

Après le 18 mars, au milieu de la bande illettrée et grossière qui composait le comité central, il apparut avec toute sa supériorité d'écrivain et d'orateur. Dès le début, et jusqu'à la fin, il fut et resta le maître du comité. Il s'y était engagé sans esprit de retour; le 18 mars, tous les membres du comité s'étaient attribué une somme de 300 francs, afin de pouvoir fuir en cas de défaite. Trois membres, N. Rousseau, Fabre et Édouard Moreau, refusèrent cet argent, qui, remis en dépôt à Bouit, lui fut volé, le soir même, à l'Hôtel de Ville. Il paraît avoir été convaincu de la légitimité de l'insurrection et croire que cette insurrection n'a été faite que dans l'hypothèse que l'assemblée nationale voulait détruire la république; erreur profonde dans les deux termes; d'une part, l'insurrection a été menée par des gens qui voulaient le pouvoir pour eux-mêmes et ne se souciaient que fort médiocrement de l'étiquette gouvernementale; d'autre part, en présence des partis qui divisaient l'assemblée, il ne pouvait être douteux pour un esprit doué de quelque clairvoyance que la république seule était possible. Mais, quoique de bonne foi, Édouard Moreau se laissa emporter par la passion, et lui, homme d'intelligence et d'esprit, il répéta les niaiseries qui avaient cours alors dans le monde des clubs et des cabarets. A la date du 9 avril, il écrit : « Les chefs du gouvernement de la défense nationale, en livrant la France à la Prusse, n'ont eu en vue que de tuer la république, qu'ils craignaient de voir consolidée par la victoire. » Il croit, il dit que le comité central a sauvé Paris; enfin il ajoute — et ceci est grave : — « J'affirme *qu'aucune condamnation, quelle qu'elle soit,* n'a été prononcée par le comité central. » Il oublie que le 22 mars « le comité ratifie les condamnations à mort prononcées par les généraux Henry et Du Bisson. » Le 28 et le 29 mars, au moment de disparaître, les élections pour la commune étant déjà faites, le comité central condamna à mort par coutumace Ganier d'Abin et Wilfrid de Fonvielle. Je m'étonne que ces incidens soient sortis de la mémoire d'Edouard Moreau, car il était présent lorsqu'ils se sont produits.

La commune le redoutait, et n'avait point tort, car il la méprisait et le lui laissait voir. Dès le milieu d'avril, il avait dit : « Si la commune ne se conduit pas mieux, nous nous battrons contre elle. » Ce fut lui qui, après s'en être entendu avec Rossel, incita le comité central à ressaisir le pouvoir, et à exiger qu'on lui fît sa part, la part du lion, au ministère de la guerre. C'était s'y prendre trop tard; rien n'était déjà plus possible pour le salut de l'insurrection. Édouard Moreau, accompagné de Lacord et de B. Lacorre, se présenta devant la commune, en qualité de député du comité central; il parla seul, et il parla en maître. Il fut à la fois ironique et impérieux : « C'est le comité de la fédération de la garde nationale qui a fait le 18 mars, il prétend en tirer bénéfice et n'être point tenu à l'écart; la commune oublie trop volontiers qu'elle est la fille, la fille mineure du comité, et elle semble ne pas s'apercevoir qu'elle a plus que jamais besoin des conseils paternels. » La commune, qui régnait par la terreur et qui s'en vantait, n'était point accoutumée à un tel langage; elle entra en fureur, et menaça Édouard Moreau de le faire arrêter. Il haussa les épaules et répondit : « Si, par malheur pour vous, vous commettiez la bévue de mettre la main sur un seul des membres du comité central, nous nous rendrions tous dans nos arrondissemens, nous reviendrions ici à la tête des fédérés qui n'obéissent qu'à nous, et je me charge seul de vous envoyer tous à la Grande-Roquette. » La commune, qui savait qu'Édouard Moreau disait vrai, resta interdite et l'écouta lorsqu'il reprit : « Dans l'intérêt de la cause que nous servons, il est plus sage de s'entendre et de rester unis. » La commune céda; les commissions choisies dans le comité central furent installées à la délégation de la guerre, où Moreau, choisissant le poste qui lui convenait, se chargea de la haute police civile et militaire (1). Il y excella et sut déjouer les tentatives qui avaient pour but de livrer une des portes de Paris à l'armée française et auxquelles M. Thiers lui-même se laissa prendre plusieurs fois. Il faisait surveiller les membres de la commune, les officiers généraux de la fédération, les délégués aux différens services publics; en outre, il avait deux escouades d'agens spéciaux; les uns qui parcouraient les quartiers dits conservateurs, les autres

(1) Le comité central était le maître au ministère de la guerre : il y régnait, à l'intendance par Moreau; à l'ordonnancement par L.-F. Piat et B. Lacorre; à la solde par Geofroy; au contrôle général par Gouhier, Prudhomme, Gandier; à la commission médicale par Fabre, Tiersonnier, Bonnefoy; à l'infanterie par Lacord, Tournois, Barroud; à l'artillerie par Rousseau, Laroque, Maréchal; à l'armement par Bisson, Houzalot; au génie par Brin, Marceau, Levêque; à la cavalerie par Chouteau, Avoine fils; à l'examen disciplinaire par Navarre, Husson, Lagarde, Audoynaud; à l'état-major par Hanser, Soudry; à l'équipement par Lavalette, Chateau, Valatz, Patris, Fougeret; au train par Millet, Boullenger; aux subsistances par Bouit, A. Ducamp, Grêlier et Drevet. Il avait, comme l'on voit, accaparé tous les services.

les quartiers populeux. De tous les rapports qu'il recevait, Moreau faisait un résumé qu'il signait, toujours à l'encre rouge. J'ai plusieurs de ces résumés sous les yeux, ils sont intéressans et constatent invariablement que la commune est antipathique à la population. Il avait organisé un système d'espionnage complet qui lui rapportait des renseignemens précieux sur le mouvement de nos troupes, mais dont l'incapacité des chefs militaires de la commune ne sut jamais profiter. Les hommes chargés de ce service étaient tous porteurs d'un laisser-passer ainsi conçu : « Laissez passer le citoyen N. chargé par le délégué à la guerre de prendre des informations extérieures. La garde nationale est invitée à lui faciliter son service. — Le chef du service des reporters, G. Pour la commission de la guerre, le membre de la commune : H. Geresme. » Édouard Moreau était une puissance. Il avait horreur des hébertistes et s'était déclaré l'adversaire implacable de Rigault et de Ferré. Ceux-ci s'inclinaient fort bas devant lui, car ils redoutaient son énergie et l'influence très sérieuse, quoique peu apparente, qu'il exerçait sur toute la fédération. Le gouvernement de Versailles savait à quoi s'en tenir sur sa valeur; j'ai lieu de croire, sans cependant me permettre de l'affirmer, que plusieurs fois, et toujours maladroitement, on essaya de l'enlever à l'insurrection et de le rattacher au parti de la légalité. On le faisait surveiller, autant que cela était possible, car l'on était inquiet en pensant à lui. M. Thiers s'en préoccupait et disait : C'est l'Éminence grise de la révolte.

Supérieur à Delescluze par l'intelligence, supérieur à Rossel par le caractère, Édouard Moreau était peut-être, de tous les hommes mêlés à la commune, celui qui l'eût le plus facilement absorbée et détruite à son profit, si cette extravagance sociale avait pu se prolonger. Il avait été question de le nommer délégué à la guerre lorsque Rossel se retira, et de lui donner ainsi la haute main sur l'armée insurrectionnelle. La commune eut peur d'avoir l'air d'abdiquer en désignant un membre du comité central et elle choisit Delescluze, qui ne devait point, qui ne pouvait pas la conduire à la victoire. Moreau, quoique subalternisé, avait une importance extraordinaire; il envoyait des instructions aux chefs de légion pendant que Delescluze expédiait des ordres aux chefs d'armée. De là naissaient des conflits, des confusions dont notre armée, souvent mal renseignée, ne sut profiter. Le délégué de la commune à la guerre et le délégué du comité central se jalousaient mutuellement, et ont plus d'une fois, sans le savoir, neutralisé leurs efforts. Comme rien ne délimitait leurs attributions, ils empiétaient constamment l'un sur l'autre, car chacun d'eux se croyait le maître, l'un parce qu'il représentait la commune, l'autre parce qu'il représentait le comité

central. Le résultat de cet antagonisme se faisait sentir jusqu'aux avant-postes. En présence des ordres contradictoires qui leur étaient adressés, les chefs de corps, les simples commandans n'obéissaient plus qu'à leur initiative personnelle, et ajoutaient leurs propres sottises à celles qu'on leur prescrivait. Du 10 au 21 mai, la défense de Paris et des ouvrages sous Paris fut d'une incohérence dont rien ne peut donner idée.

Il est extraordinaire qu'Édouard Moreau n'ait point résolument abandonné cette partie qu'il savait perdue; les renseignemens qu'il recevait de l'intérieur et de l'extérieur de Paris ne pouvaient plus lui laisser aucun doute à cet égard. Ceux qui l'ont connu, qui l'ont aimé, qui avaient apprécié les qualités excellentes dont il était doué, ont vu en lui une sorte de joueur ruiné qui met sa fortune et sa vie sur un dernier enjeu. Il était humilié de l'état de médiocrité auquel des revers, — mérités ou non, — avaient réduit sa femme et son enfant qu'il adorait. Il savait qu'en temps de révolution, la chance appartient au plus audacieux, au plus énergique, et que l'on peut souvent obtenir en quelques heures ce qu'une longue vie de labeur est impuissante à donner. C'est cela probablement qui l'a décidé à se précipiter dans cette aventure, et qui l'a engagé à y demeurer, lors même qu'il n'ignorait plus qu'elle était condamnée à une fin honteuse. Il était ambitieux de pouvoir, ambitieux de richesse ; il voulut forcer la destinée ; l'heure n'était pas propice, il en mourut, car, quoiqu'il n'eût encore que trente-quatre ans, il ne voulut pas survivre à l'écroulement de ses espérances.

Je ne sais rien de la part qu'Édouard Moreau a prise à la lutte, lorsque l'armée française se heurta dans les rues de Paris contre les bandes fédérées; je croirais volontiers cependant qu'il évita de combattre et qu'il fut simplement un spectateur ironique de cette grande bataille. Il avait été, je l'ai dit, tout spécialement signalé au gouvernement de Versailles, et chaque chef de corps avait reçu ordre de s'emparer de lui. Le 26 mai, lorsqu'il rentrait chez lui, rue de Rivoli, n° 10, vêtu d'une redingote bourgeoise, et ayant dans sa poche un passeport signé d'Edmond Levrault, chef de la première division à la préfecture de police pendant la commune, au moment où il prenait sa clé dans la loge du portier, une escouade de soldats conduite par un sous-officier se présenta devant sa maison. Il se porta au-devant du peloton; le dialogue fut court : « Qui demandez-vous? — Le sieur Édouard Moreau, membre du comité central. — C'est moi! — Je vous arrête. — Je vous suis. » On le conduisit au théâtre du Châtelet, dans le grand foyer duquel une prévôté était établie depuis la veille. Il y avait trois bureaux devant lesquels on interrogeait les individus arrêtés. On les fouillait,

on inscrivait leur nom, leurs prénoms, leur âge, leur demeure, le lieu, le motif de leur arrestation, les objets et papiers trouvés sur eux. Ce travail préliminaire étant fait par un lieutenant-colonel, on divisait ces malheureux en deux groupes : les plus coupables, les moins coupables. Les premiers étaient amenés devant un colonel qui leur faisait subir un nouvel et dernier interrogatoire; on vérifiait si les mains étaient noircies par la poudre, si l'épaule était meurtrie par le recul du fusil. Sur l'état récapitulatif de tous les noms, en face de chaque nom, on mettait une lettre majuscule indiquant la sentence prononcée : L signifiait en liberté; V, envoyé à Versailles; F, condamné à mort. L'histoire se répète toujours, et ses cruautés se reproduisent avec une désagréable monotonie. Lorsque la convention eut promulgué le décret du 19 mars 1793 qui mit hors la loi les porteurs de cocarde blanche, une commission, composée de Félix, de Morin et de Vacheron, fut envoyée à Angers pour recenser les détenus vendéens; cette commission, qui en l'espace de trois mois fit exécuter sept cent soixante-dix individus, jugeait aussi par lettres : R, à revoir; F, à fusiller; G, à guillotiner. Était-ce donc un souvenir de la ligue qui était venu par tradition jusqu'aux commissaires de la convention? Pierre de L'Estoile raconte, à la date du 25 novembre 1591, que les seize avaient résolu, dans leurs conseils, de chasser ou de tuer une partie des Parisiens, « et pour ce, en leurs rolles, ils les distinguaient par les trois lettres P, D, C, qui estaient à dire : pendu, dagué, chassé. »

En présence de l'encombrement des prévôtés et du nombr énorme (38,000) de prisonniers que l'on amenait de toutes parts on procéda comme au temps de la ligue et comme au temps de convention. A cette heure où, sous l'impression des incendies de Paris, du massacre des otages, nulle pitié ne survivait dans les cœurs, il suffisait d'avoir pris une part active aux œuvres de la commune pour n'avoir point la vie sauve. Ce fut le cas d'Édouard Moreau. Il ne chercha pas à nier son identité, que du reste révélait le passeport trouvé sur lui. Devant son nom, on mit un F. Une personne de ses amis qui l'avait vu arrêter l'avait suivi. Il marchait avec calme, la tête haute, le visage pâle, il fumait une cigarette et serrait de la main le revers de sa redingote, là même où il avait fixé l'épingle qui avait attaché les langes de son fils. Il reconnut dans la foule la personne qui le regardait passer et qui pleurait; il lui fit un signe de tête, puis il pénétra dans la caserne Lobau, d'où il ne ressortit pas.

MAXIME DU CAMP.

LES MIRABEAU

Louis de Loménie. — *Les Mirabeau*, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle. Paris, 1879.

La théorie de l'hérédité que les modernes croient avoir découverte, mais qui remonte aussi haut que la doctrine du péché originel, — qui n'est vraie d'ailleurs que dans une certaine mesure, à condition qu'on ne l'invoque pas toujours et à tout propos comme une loi fatale de la nature humaine, — reçoit une éclatante confirmation de l'histoire des Mirabeau. On comprendrait moins bien le génie et les vices du grand orateur, si on ne connaissait les passions violentes de ses ancêtres, les démêlés de ses parens et les scènes de famille au milieu desquelles il a grandi. « Cette race tempestive, » comme l'appelle le marquis de Mirabeau, revit tout entière dans les deux volumes qui ont été le testament littéraire de M. de Loménie. En possession de tous les documens qu'avait rassemblés le fils adoptif de Mirabeau, autorisé à s'en servir avec la plus complète indépendance, M. de Loménie, qui ne voulait rien donner au hasard, qui aimait la vérité jusqu'au scrupule, a exploré patiemment les moindres recoins de l'histoire du XVIIIe siècle pour y découvrir quelques renseignemens nouveaux sur le sujet qui l'occupait ; il a poursuivi son œuvre pendant vingt ans, sans s'accorder un jour de repos, et il en corrigeait encore les dernières épreuves sur son lit de mort.

On peut suivre un tel guide avec confiance. Il ne mêle pas le roman à l'histoire, il n'a souci que d'être exact, il n'affirme rien qu'il ne prouve, et si par hasard il ignore, s'il hésite ou s'il doute, il a la bonne foi de nous en avertir. Il ne tombe pas non plus dans le travers des possesseurs de documens qui se croient quittes envers le public lorsqu'ils éditent des textes sans choix, sans discernement, en nous laissant le soin de distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, en s'épargnant la peine de pénétrer jusqu'à la

moelle des choses. M. de Loménie, tout en ne négligeant aucune source d'information, ne se dispense d'aucun effort d'esprit, il cherche résolument parmi les manuscrits dont il est accablé, sous le monceau de lettres ou de mémoires qui encombrent sa table, la page décisive, la seule qui mérite de vivre et qui conserve pour la postérité un trait de mœurs ou de caractère. Essayons de pénétrer avec lui dans l'intimité d'une famille qui a obtenu plus d'un genre de célébrité avant d'atteindre la gloire. C'est la préface en quelque sorte nécessaire d'une biographie du grand orateur que M. de Loménie préparait de longue date, dont il avait réuni tous les matériaux et que ses héritiers se proposent de publier prochainement.

I.

Les Mirabeau du XVIIIe siècle se disaient originaires de Florence d'où leurs ancêtres auraient été chassés au moyen âge par les discordes civiles, mais ils n'en fournissaient aucune preuve. Les Arrighetti, Riqueti ou Riquety, — car eux-mêmes écrivaient leur nom de plusieurs manières, — étaient peut-être tout simplement des Riquet de Provence qui, comme beaucoup de leurs compatriotes, se faisaient passer pour Italiens afin de se donner un vernis de noblesse. Le premier d'entre eux qui acquit au XVIe siècle la seigneurie de Mirabeau est désigné par lettres patentes tantôt sous le nom de Jehan Riquet, ci-devant premier consul de la ville de Marseille, tantôt sous celui de Jehan Riqueti, marchand de Marseille. Sa noblesse paraît alors si peu authentique qu'on lui réclame le droit de *francs-fiefs*, comme on l'exigeait de tous les roturiers acquéreurs de biens nobles. Il demande une enquête à la suite de laquelle il est reconnu noble en 1584, il prend le titre d'écuyer qu'aucun des siens n'avait encore porté jusque-là et il transmet à ses descendans, avec une qualité désormais incontestable, le nom sonore de Mirabeau.

La prétention constante de ceux qui viendront après lui sera de sortir des rangs de la noblesse obscure et longtemps contestée pour se faire compter parmi les gentilshommes de vieille souche. Thomas de Riqueti, petit-fils de Jean, donnera un nouveau lustre à sa famille en s'alliant à la maison de Pontevès, une des plus anciennes de la Provence, et en faisant recevoir son fils cadet chevalier de Malte. « Ce fut un nouvel ordre de choses, écrit le marquis de Mirabeau, du moins nous n'avons pas dans nos papiers de preuves faites dans l'ordre avant celles de François de Riqueti. » Quoique l'*Ami des hommes* lui reproche d'avoir trop donné dans « la gloire » et d'avoir introduit le premier à Marseille des domestiques à livrée rouge que le peuple appelait les suisses de monsieur de Mirabeau,

il recueille avec une complaisance manifeste les bénéfices d'une situation agrandie par l'ambition de son bisaïeul. Ce fut, en effet, Thomas de Riqueti qui, ayant reçu dans sa maison, la plus belle de Marseille, le jeune roi Louis XIV, obtint l'érection en marquisat de la terre de Mirabeau. A partir de 1685, les Riqueti de Florence ou les Riquet de Marseille font place aux marquis, aux comtes, aux chevaliers de Mirabeau.

« Ciel brûlant, climat excessif, promenoirs arides, rochers, oiseaux de proie, rivières dévorantes, torrens, ou nuls ou débordés, » dit le marquis de Mirabeau en décrivant le pays où vécurent ses ancêtres. « Des hommes faits, forts, durs, francs et inquiets, » ajoute-t-il en peignant ses ancêtres eux-mêmes. Nous sommes obligés de croire sur parole à l'exactitude de ces portraits, car nous ne connaissons guère les premiers Mirabeau. Ce qui rend tout à fait vraisemblable l'assertion de leur descendant, c'est ce que nous savons de son propre caractère et de celui de son fils. Tels enfans, tels pères. Les traits dominans de la race paraissent bien avoir été la force, la dureté, l'inquiétude. Joignons-y ce que le marquis appelle dans son langage original « un air de singularité tranchante » aussi marqué chez les Mirabeau que pouvait l'être l'esprit chez les Mortemart ou le don de la plaisanterie chez le duc de Roquelaure. Lorsqu'ils se présentaient dans le monde et qu'on entendait prononcer leur nom, on les regardait avec curiosité, comme si l'on s'attendait à l'explosion de quelque emportement soudain ou à quelque trait d'originalité hardie. Le grand-oncle du marquis commença la réputation de la famille en ce genre par un mot justement célèbre. Il était capitaine aux gardes françaises et revenait de la cérémonie que la basse adulation du duc de la Feuillade avait organisée sur la place des Victoires autour de la statue de Louis XIV. En passant avec sa compagnie sur le Pont-Neuf, il dit à ses soldats devant la statue d'Henri IV : « Mes amis, saluons celui-là, il en vaut bien un autre. » Ce sont là des hardiesses qui n'aident point à la fortune d'un officier.

Le marquis Jean-Antoine, père de l'*Ami des hommes* et grand-père de l'orateur, ne sut jamais non plus tenir sa langue. Quoiqu'il fût un des plus beaux hommes de son temps, très brave et très vigoureux officier, criblé de blessures, il ne réussit point à dépasser le grade de colonel. La liberté de son langage fit tort à son avancement. On cite de lui bien des traits singuliers et plaisans. Il n'était encore que capitaine lorsqu'un commissaire inspecteur, envoyé par Louvois, ne le trouvant point à la tête de sa compagnie, voulut le porter absent; il revint sur l'entrefaite, et ne pouvant obtenir, malgré ses réclamations, d'être considéré comme présent, cravacha le commissaire en lui disant d'un ton dégagé : « Puisque

je suis absent, mettez que ceci se passe en mon absence. » Devenu colonel sans devenir plus prudent, à la suite d'un combat où son régiment avait été écrasé et lui-même blessé, il rencontra le frère de Chamillard, maréchal de camp de fraîche date, qui devait toute sa fortune à ce lien de parenté. « Monsieur, dit le courtisan en s'approchant du colonel et en le félicitant de sa belle conduite, je vous promets que j'en rendrai bon compte à mon frère. » Chamillard était alors ministre de la guerre, ce qui n'empêcha point le marquis Jean-Antoine de répondre insolemment : « Monsieur, votre frère est bien heureux de vous avoir, car sans vous il serait l'homme le plus sot du royaume. » On fit une promotion de maréchaux de camp; naturellement on n'y comprit pas l'auteur de cette réponse.

Quoiqu'il eût une grande vénération pour Louis XIV, on raconte que, présenté au roi par le duc de Vendôme, il lui dit fort librement : « Sire, si, quittant les drapeaux, j'étais venu à la cour payer quelque coquine, j'aurais mon avancement et moins de blessures. » Au sortir de cette audience, Vendôme, fin courtisan, ne put s'empêcher de dire à son protégé : « Désormais je te présenterai à l'ennemi, mais jamais au roi. » Dans les circonstances les plus embarrassantes, l'esprit audacieux de sa race lui soufflait un de ces mots imprévus et plaisans qui tranchent les nœuds gordiens. Pendant la campagne d'Italie, quelques déserteurs de son régiment s'étaient réfugiés dans un couvent dont on lui refusait l'entrée en invoquant le droit d'asile. Il allait faire enfoncer les portes lorsque l'abbé parut sur le seuil, suivi de tous ses moines et précédé du saint-sacrement. Le marquis hésita un instant, puis, se tournant vers son major, il lui dit : « Dauphin, qu'on appelle l'aumônier du régiment et qu'il vienne retirer le bon Dieu des mains de ce drôle-là ! »

Original jusque dans sa bravoure, qui n'était plus de son siècle, le marquis Jean-Antoine gardait quelque chose des temps héroïques de la chevalerie française. Il entendait la guerre à la façon de Du Guesclin ou de Bayard. Chargé en 1705 de garder un pont, au combat de Cassano, il fait coucher ses soldats à plat ventre, reste seul debout et offre à l'ennemi sa haute taille comme point de mire; un premier coup de feu lui casse le bras droit; il prend une hache de la main gauche; un second coup de feu lui traverse la gorge, lui coupe la jugulaire et les nerfs du cou; il tombe, et toute l'armée du prince Eugène lui passe sur le corps. Il vivait encore cependant, on réussit à le sauver, quoiqu'il eût le cou à moitié séparé des épaules, et trois ans après, la tête soutenue par un collier d'argent caché sous sa cravate, il épousait Mlle de Castellane, dont il eut sept enfans. Deux de ses fils, le marquis et le bailli de Mirabeau, méritent l'attention de la postérité.

M. de Loménie nous donne un portrait très nouveau et très attachant du bailli, que l'on connaissait moins que son frère et qui gagne à être connu. C'est le meilleur, le plus droit, le plus sensé des Mirabeau du XVIIIe siècle, quoiqu'il soit, lui aussi, incapable de contenir à certaines heures la fougue de son tempérament et d'assouplir la fierté hautaine de son caractère. Né pour jouer les premiers rôles, il reste au second rang, malgré son énergie, son application et la supériorité de son esprit; — non que les occasions lui aient manqué, — mais parce qu'il ne se résigne jamais à aider les événemens. Disons tout de suite à son honneur qu'il vécut dans un temps où l'on ne pouvait guère arriver au pouvoir que par des moyens bas et que son âme fière et loyale n'eut même pas la tentation de les employer. Il n'en servit pas moins bien son pays sans se faire illusion sur la faiblesse de ceux qui en dirigeaient les destinées.

Toutes les publications qui viennent de se succéder sur le règne de Louis XV, et qui nous font pénétrer plus avant dans les intrigues de la politique française au XVIIIe siècle, la vie du dauphin écrite par M. Emmanuel de Broglie, l'ouvrage de M. le duc de Broglie, intitulé *le Secret du roi*, les *Mémoires* du cardinal de Bernis, les extraits du journal de Montcalm donnés par M. de Bonnechose, les deux volumes de M. de Loménie aboutissent à des conclusions accablantes contre le gouvernement de cette époque. L'inertie et la frivolité d'un pouvoir sans dignité paralysent les plus nobles efforts, les plus beaux dévoûmens, de grands talens et de grandes vertus. La société française est encore riche en hommes de mérite et de cœur, aux armées, sur mer, dans les administrations publiques; mais on les sacrifie, on les abandonne dans les pays lointains, où ils soutiennent l'honneur du drapeau, on fait échec aux négociations déjà si difficiles de la diplomatie officielle par les menées équivoques d'une diplomatie occulte, on inflige à de braves gens l'humiliation dangereuse de servir sous des chefs incapables et reconnus comme tels, déjà ridiculisés par la cour avant d'être chansonnés par les soldats. C'est le temps où nos fautes consolident la monarchie prussienne, détruisent notre marine et livrent aux Anglais avec nos colonies l'empire incontesté de la mer. La longue décadence du règne de Louis XV prépare et rend inévitable la révolution qui va éclater sous son successeur. Tous les esprits sagaces en ont le pressentiment; le père et l'oncle de Mirabeau l'annoncent à plusieurs reprises, sans croire peut-être qu'elle soit aussi prochaine, sans soupçonner surtout qu'un héritier de leur nom en deviendra bientôt la plus éloquente, la plus puissante personnification.

La violence des passions se transmet si naturellement avec le

sang chez les Mirabeau que le plus sage d'entre eux, l'honnête bailli, commence par des excès. Admis dès l'enfance dans l'ordre de Malte et dans la marine royale avant l'âge de treize ans, il ne passait pas huit jours de l'année hors de la prison, « et sitôt qu'il voyait le jour, dit son frère, il courait se perdre d'eau-de-vie, et de là tomber sur le corps de tout ce qu'il trouvait en son chemin jusqu'à ce qu'on l'abattît et le portât en prison. » Personne ne pouvait l'arrêter; ce qui le distingue de la plupart des siens, c'est qu'il s'arrêta tout à coup de lui-même. Il eut sur eux l'avantage d'être jeté tout jeune au plus fort de l'action, trempé par la rude discipline de la mer, condamné à des travaux, exposé à des périls où se dépensa sans s'user la fougue de sa jeunesse. A vingt-trois ans, il avait déjà fait une longue croisière en Amérique et commandé la mousqueterie d'un bâtiment de guerre dans un engagement contre une escadre anglaise; à vingt-sept ans, il prenait part à une grande bataille navale et y recevait une blessure au pied; à vingt-huit ans, une nouvelle blessure, beaucoup plus grave que la première, le faisait tomber entre les mains des Anglais et le retenait trois mois au lit. Nommé capitaine de vaisseau à trente-cinq ans, il trouvait, l'année suivante, dans les fonctions de gouverneur de la Guadeloupe le plus noble emploi d'une activité toujours jeune, toujours exubérante.

La pensée dominante du bailli de Mirabeau fut d'appliquer au gouvernement de la colonie ces idées d'humanité et de justice qui font tant d'honneur à la philosophie française du XVIIIe siècle, et qui pénétraient alors dans toutes les classes de la société. Parmi les gentilshommes qui recueillaient, même sans le vouloir, les enseignemens de la philosophie, et que tourmentait le besoin de réformes, il y en eut peu que l'élévation naturelle de leurs sentimens rendissent plus accessibles aux idées nouvelles que le bailli et son frère. Le sens profond de l'humanité qui éclate dans les discours du grand orateur, la chaleur de cœur avec laquelle il s'intéresse aux misères humaines, lui viennent de sa famille, au même titre que l'héritage des passions violentes et déréglées. Les lettres que le gouverneur de la Guadeloupe écrit au marquis de Mirabeau semblent inspirées, à certains momens, par l'esprit même de la révolution. L'insolence et la cruauté des blancs à l'égard des nègres révoltent tous ses instincts généreux. Le préjugé de la couleur, si puissant alors aux colonies et qui a duré si longtemps chez les Anglo-Saxons, n'existe pas pour lui. A ses yeux, un nègre est un homme aussi digne de vivre et d'obtenir justice qu'un blanc. Pour comprendre ce qu'il y a de nouveau et de courageux dans une opinion de ce genre publiquement exprimée, confirmée d'ailleurs par des actes, il faut se rappeler qu'avant l'arrivée du bailli de Mira-

beau à la Guadeloupe, il était d'usage de ne jamais punir le meurtre d'un nègre. Le nouveau gouverneur employa toute son énergie à déraciner un si odieux abus. « L'on ne peut se cacher, écrit-il à son frère, qu'un nègre est un homme, et un philosophe qui considérerait l'humanité de sang-froid dans ce pays-ci donnerait peut-être la préférence aux nègres. Je sais les divers reproches que l'on fait aux gens de cette couleur; mais, en approfondissant, je ne vois, moi, confesseur de tout le monde, que le crime des blancs. Qu'un homme fasse travailler un autre homme autant que ses forces le lui permettent, et refuse de lui donner la nourriture la plus vile, si celui qui est si cruellement traité commet quelque crime, qui a tort? C'est l'histoire perpétuelle de ce pays-ci. » Ailleurs il écrivait encore : « L'on a dans ce pays et l'on remporte assez communément une prévention contre les nègres, qui est injuste. Je regarde ce peuple-là comme tout à fait le même que nous, à la couleur près. Je doute même que l'esclavage ne nous rendît pas pires que lui. » Sur cette question de l'esclavage, les deux frères parlent en chrétiens ou plutôt encore en philosophes, car on doit dire, à l'honneur de la philosophie, que le christianisme tout seul n'a pas réussi à extirper l'esclavage; il y a fallu le concours et la propagande des idées philosophiques. « On ne peut concevoir l'esclavage avec le christianisme, disait le marquis de Mirabeau. Comment s'est-il donc introduit si généralement dans le Nouveau-Monde? C'est une chose inconcevable. Je sais bien que si j'étais ministre de la marine demain, je ferais passer un édit qui déclarerait tout nègre libre. » Ne croit-on pas entendre d'avance dans la bouche du père de Mirabeau un fragment de la « Déclaration des droits de l'homme? »

Les bureaux des ministères aiment rarement les novateurs et les idées nouvelles, la routine administrative s'accommode à merveille du *statu quo*. Le bailli en fit l'expérience. Son frère qui, par attachement pour lui et par dévoûment aux intérêts de sa famille, allait s'enquérir à Versailles de ce qu'on pensait du nouveau gouverneur de la Guadeloupe, en rapportait des impressions peu favorables. Les commis de la marine reprochaient au bailli de montrer trop de zèle et d'envoyer de trop longs mémoires sur les abus du pays. « D'abord c'est trop tôt, disait-on, comme pour l'accuser de précipiter son jugement sur les hommes et sur les choses; ensuite il doit penser qu'il y a des choses que nous voyons sans avoir la force d'y remédier, d'autres auxquelles nous ne voulons pas remédier. » La mauvaise humeur causée aux bureaux par les idées novatrices du bailli fut sans doute une des causes qui l'empêchèrent plus tard de s'élever au premier rang. Peu lui importait, du reste, il n'était pas homme à sacrifier ses principes à son ambition. « Je t'ai toujours dit, cher frère, écrivait-il, qu'il y a longtemps que j'ai re-

noncé à la fortune; si elle vient, tant mieux; mais cette vile maîtresse du genre humain n'aura pas seulement la gloire de me faire fléchir le genou... Si c'est pour moi que tu te donnes le souci d'aller à Versailles, n'y va pas; tu auras beau faire et beau dire, je ne ferai pas fortune, c'est moi qui te l'assure, quoique je te promette de me conduire très sagement; mais je te demande ton avis net, quoique mon parti soit pris sans lui. Veux-tu que je sois honnête homme et me casser le col, ou bien veux-tu que je fasse une fortune dont je rougisse pendant la vie et frémisse à l'article de la mort? »

Obligé par le dépérissement de sa santé de rentrer en France, le bailli de Mirabeau ne repoussa pas absolument l'espérance que caressait son frère de le voir servir son pays en grand. Il aborda même la cour, mais avec peu de patience et en courtisan toujours prêt à fuir. « Je te répéterai, écrit-il au marquis, ce que je t'ai dit mille fois : les coups de vent, les coups de mer et de canon, la faim, la soif, la peste, sont choses auxquelles les enfans d'Adam furent condamnés en punition de leur père commun, et jamais je n'ai trouvé ces choses assez dures pour projeter de tout planter là pour m'y soustraire; mais les antichambres me feraient devenir fol. » Jean-Antoine-la-Bourrasque, comme l'appelait son frère, était plus fait pour affronter les canons anglais que pour subir les lenteurs et les dégoûts de la cour. Fatigué des antichambres, il alla respirer un air plus pur en s'embarquant sur la flotte que La Galissonnière conduisait à l'attaque de Minorque. Il prit part au combat naval dans lequel l'amiral Byng fut vaincu par l'escadre française et retourna à Versailles où l'appelaient de nouveau les espérances tenaces du marquis.

Le public crut, pendant quelque temps, que le bailli de Mirabeau serait adjoint au ministre de la marine, Berryer, ancien lieutenant de police, tout à fait étranger aux choses du métier. Le ministre lui-même sembla accueillir cette pensée en le faisant venir au ministère et en lui parlant des affaires de son département. « Je n'y vois qu'un étang, lui dit-il, mais avec votre secours j'espère relever la marine. » La marine ne se releva point, et le bailli ne fut pas nommé. Il passait pour une tête chaude, les bureaux exploitèrent probablement contre lui cette réputation; Mme de Pompadour, qui avait paru d'abord s'intéresser à lui, l'abandonna, et tout fut dit. Quel besoin cependant n'avait-on pas d'une expérience et d'une énergie telle que la sienne? C'était le moment où Louisbourg et l'Ile Royale, la clé du Canada, venaient de tomber entre les mains des Anglais. « Notre marine est perdue, s'écriait avec tristesse l'honnête marin, nous n'aurons bientôt plus de vaisseaux; ils pourrissent mal soignés dans les ports; on nous en a pris douze; nous

en avons perdu en tout vingt de ligne et une multitude de frégates. » Malgré tant de désastres, il ne désespérait pas encore : il connaissait le courage des officiers et des marins; il savait de quel héroïsme des équipages bien commandés seraient capables. On avait fait des pertes énormes ; mais il restait encore de plus grandes ressources. Un chef résolu pouvait tout sauver; c'est ce chef qu'appelait la marine et qu'elle croyait avoir trouvé dans le bailli de Mirabeau. Celui-ci voyait fuir avec une profonde tristesse l'unique occasion qui pût lui être donnée de sauver nos colonies. Le langage qu'il tenait alors n'est point celui de l'ambition déçue ; il songe à la France plus qu'à lui-même lorsqu'il regrette l'inaction où on le laisse. Son frère et lui avaient au plus haut degré le sentiment du patriotisme; c'est encore là une vertu et une force que Mirabeau trouvera dans son héritage de famille. « Rien n'est perdu, écrivait le bailli après la prise de Louisbourg; je connais l'énorme perte que nous faisons, mais je connais nos ressources et ne crains que Versailles. Un bon plan d'administration réveillerait tous les cœurs engourdis... j'ai vu avec un sentiment que je pourrais appeler tendresse la crinière de notre jeunesse se hérisser à cette terrible nouvelle, et tout son sang prêt à se verser avec joie pour réparer ce qu'ils appellent un affront et l'opprobre éternel de notre nation. »

Chargé par le maréchal de Belle-Isle d'inspecter et de réorganiser les milices gardes-côtes de Picardie, de Normandie et de Bretagne, le bailli trompe sa douleur par son activité. Il éprouve même une joie passagère en se retrouvant au milieu de ces officiers de marine dont il connaît le dévoûment, dont il se sait aimé, qui accompliraient des prodiges de courage sous des chefs dignes d'eux. Sa correspondance déborde alors de patriotisme et de sympathie pour tant de gens de cœur. Dans des lettres que M. de Loménie ne pouvait publier tout entières et dont nous devons la communication à l'obligeance de Mme de Loménie, on trouve des passages pleins de feu, les confidences émues d'une âme qui reste jeune et que l'amour du pays ne cesse de consumer. Le 28 août 1758, le bailli écrit de Brest à son frère : « J'ai la satisfaction de voir qu'une brillante jeunesse, qui est encore dans l'âge de bien penser, veut bien me regarder comme une sorte de boulevard, et je sais que je suis en opposition avec ceux qu'elle regarde comme lâchement vendus et énervés. » Dès qu'une action d'éclat s'accomplit sur la côte, il la raconte à son frère avec orgueil; les malheurs de la patrie lui paraissent moins cruels lorsqu'il voit se continuer parmi les jeunes marins les vieilles traditions de la valeur française. « Il y a deux jours que deux de nos jeunes gens ont fait avec deux frégates la plus jolie action du monde, ont sauvé un convoi dont ils étaient chargés à la barbe de cinq vaisseaux anglais... Le petit Du Chillot, commandant

une corvette, vient de sauver peut-être Saint-Malo. Il a manœuvré avec toute l'audace et le sens droit et rassis que je désirerais, après près de trente ans de service. »

Au sentiment d'admiration que lui inspire tant de courage se mêle chez le bailli un accent de tristesse, lorsqu'il songe au peu que fait la cour en faveur de ces jeunes gens. « La marine est pleine d'excellens sujets, dit-il, mais on les étouffe de bonne heure. » Il semble même indiquer dans une autre lettre inédite que les beaux faits d'armes de nos marins sont plus appréciés par nos ennemis que par le gouvernement français. « Je t'ai marqué, écrit-il, les actions de deux ou trois de nos jeunes gens. M. Duguay-Trouin, s'il vivait, aurait été flatté d'en augmenter ses mémoires... Un de nos jeunes gens de vingt ans aussi, nommé Trobriant, attaqué la nuit dans un mouillage par deux frégates anglaises plus fortes que lui, les combat, en démâte une et se sauve. Il part de là pour aller considérer et donner des nouvelles de la flotte anglaise. Il est attaqué, se bat cinq heures contre deux frégates plus fortes que lui ; trois autres arrivent, il se bat encore une heure, et est pris, comme tu juges bien. Cela se passa à la vue du duc d'Harcourt, et le combat fut si vif et si long qu'il a fallu, pour que nous pussions penser qu'une pareille frégate l'eût soutenu, que nous l'ayons appris par l'Angleterre, où on a la générosité de respecter un enfant qui a paru respectable. »

Le marquis de Mirabeau ne sent pas moins vivement que le bailli les malheurs de la France et l'insuffisance des gouvernans. Les confidences qu'échangent les deux frères pendant la guerre de sept ans se terminent presque toujours par des plaintes amères sur les fautes de la monarchie. Après la bataille de Minden, le marquis exprime son indignation dans une lettre inédite qui vaut la peine d'être citée : « Jamais telle boucherie de notables et le tout pour être conduits par un aveugle. Nous jouons le jeu de nous faire détruire à la fin; nous parions, avec tous les outils de l'anarchie, contre la puissance la plus économe et la plus ordonnée. » La nation elle-même, lasse d'être si mal gouvernée, lui paraît prise de vertige et entraînée sans le savoir vers les catastrophes. « Au dedans, tout le monde extravague, les bons comme les méchans, les habiles comme les ignares; tous semblent placés exprès par la Providence au lieu et au moment où ils peuvent le plus promptement accélérer le bouleversement. » Dans une autre lettre également inédite, parlant d'un acte de trahison reproché à un officier général par l'héroïque Chevert, il laisse échapper le cri d'un honnête homme épouvanté du trouble des esprits : « Si ces faits, que celui qui me l'a dit tient de Chevert lui-même, sont vrais, il faut avouer qu'un siècle corrompu influe terriblement sur les êtres qui le composent, car

assurément celui-là n'était point né pour de telles manœuvres! Mais on devient méchant par théorie en vivant. » Lui-même sera un exemple de la vérité de cette dernière réflexion. Il y aura des momens dans sa vie où tous les principes de sagesse et d'honnêteté dont il s'est muni seront emportés par la fougue des passions ou par le désir d'écraser ses adversaires. Il est temps d'étudier cet étrange personnage, ce composé de vertus et d'imperfections, de raison et d'utopie, qui fut le père, le tyran et la victime de Mirabeau.

II.

Il avait servi dans sa jeunesse au régiment de Duras, et commencé, comme il nous le dit lui-même, par des excès « étonnans. » Vauvenargues, son ami et son parent, peignait alors en quelques traits l'originalité de son caractère : « Vous, mon cher Mirabeau, lui disait-il, vous êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer et souverainement avide de plaisirs, de science et d'honneurs. » Le marquis lui-même ne se faisait aucune illusion sur ses défauts; comme le dit très justement M. de Loménie, il jugeait ses folies avec sa raison. A aucune époque de sa vie, il ne fut maître de ses sens. Pendant sa jeunesse, ce fut une véritable obsession, une infirmité humiliante qu'il transmit à son fils. « La volupté, écrivait-il, est devenue le bourreau de mon imagination, et je paierais bien cher mes folies et le dérangement de mœurs qui m'est devenu une seconde nature. » Sa première grande folie fut de quitter le service à vingt-huit ans, et de se marier avec une femme qu'il connaissait à peine, dont il devait dire plus tard qu'elle avait eu « la plus pestilentielle et impudente éducation. » Il ne lui fallut pas longtemps pour s'édifier sur le compte de ses beaux-parens et particulièrement de sa belle-mère, « bonne femme au fond, mais la plus tracassière, tracassée et tracassante femme de l'univers; elle a le malheur d'avoir l'esprit si gauche que rien n'y entre comme dans un autre. » La seule qualité de fille unique et de future héritière que possédait Mlle de Vassan décida de ce mariage. Une des idées fixes du marquis, idée qu'il tenait des premiers Riqueti ou Riquet, reconnus gentilshommes, était de laisser à ses descendans une grande situation sociale. C'est ce qu'il appelle, dans son langage original, le sentiment du futur appliqué à l'esprit de famille. Dès sa jeunesse il se traça un plan et travailla pour ses fils, avant même que ceux-ci fussent nés. En attendant qu'il pût faire, comme il le souhaitait, « d'une maison en Provence une maison en France, » il eut à subir les soucis, les humiliations et les orages de l'union la plus mal assortie. La durée de la vie de « l'éternelle » belle-mère recula de bien des années la prise de possession de l'hé-

ritage, et lorsque la succession de Mme de Vassan s'ouvrit, la totalité en fut réclamée par sa fille, alors en guerre ouverte avec le marquis. Celui-ci travailla, spécula, économisa, entreprit un canal, acheta un duché, exploita une mine de plomb, pour se trouver à la fin de sa vie débiteur de 678,740 livres et menacé d'une séparation de biens qui pouvait lui enlever tous ses revenus disponibles. L'agitation perpétuelle et les tendances chimériques de son esprit le conduisirent presque à sa ruine, sans lui laisser un jour de repos. « J'ai gâté, dit-il, bien des choses par vivacité et précipitation, et ne me suis mêlé d'aucune avec entendement. »

Il a gâté surtout sa vie par la folie de son mariage. « Quiconque a une femme destructrice, écrit le bailli à son frère, travaillera en vain à faire une maison, si habile qu'il soit. Or depuis la création du monde, on ne vit pas une femme de l'espèce de celle que Dieu t'a donnée, ni des enfans de l'espèce des tiens. » Quoique le marquis parût d'abord supporter les défauts de sa femme avec plus de patience qu'on n'aurait pu l'attendre d'un caractère tel que le sien, quoique tout semblât se tourner entre eux en *conjugalité*, il jugeait sans illusion la mère de ses onze enfans, comme le prouve le portrait qu'il trace d'elle pour une de ses filles, Mme du Saillant. Il ne semble même pas tenir compte, tant il est emporté par le ressentiment, de l'inconvenance qu'il commet en étalant sous les yeux d'une fille les défauts de sa mère. Il reproche à sa femme de n'avoir ni ordre, ni tenue, ni propreté, ni pudeur. « Hommes et femmes, ouvriers, marchands, oisifs, valets, tout entrait dans sa chambre, qu'elle fût au lit ou non. On la voyait échevelée, dépoitraillée, courant après un mantelet ou un mouchoir; tout en désordre dans sa chambre, enseigne distinctive de l'appartement des filles de joie. » Toute contrainte, tout effort lui étaient odieux; à table même, au lieu de tenir sa place de maîtresse de maison, elle suivait sa fantaisie, sans s'occuper des convives. L'impuissance absolue de se contenir et de se dominer semble avoir été le trait principal de son caractère. Son fils, qui tenait d'elle, écrivait à Mme de Monnier : « Elle sera toujours la dupe de sa violence. » Pendant dix ans néanmoins la vie commune parut supportable. Le marquis se plaint quelque part « de la sorte d'attachement turbulent dont sa femme le fait enrager; » mais, tout en s'en plaignant, il s'y résigne. Il s'y résignera longtemps encore, jusqu'à ce qu'il découvre des papiers qui ne lui laissent aucun doute sur les dérèglemens de la marquise. Elle avait eu l'effronterie de remettre à un de ses amans, peut-être même à plusieurs, un certificat de leurs relations écrit de sa main et signé de son nom. C'est ce que le marquis appelle « le fumier qu'un honnête homme ne peut couvrir de son manteau. »

A partir de ce moment, la séparation était inévitable; elle aboutit bientôt entre les deux époux à une lutte acharnée où le mari se défend avec des lettres de cachet, où la femme essaie de ruiner le mari à force de procès. Leurs enfans grandissent au milieu de ces fureurs, détestés par leur mère quand ils se rapprochent de leur père, et par celui-ci quand ils se rapprochent de leur mère. Voilà l'école de violence et de cynisme à laquelle fut élevé Mirabeau. Il y perdit le sens de la délicatesse morale et la notion du devoir. Confident des griefs réciproques de ses parens, il apprit malheureusement à ne les estimer ni l'un ni l'autre et à ne suivre dans ses relations avec chacun d'eux que l'impulsion de son intérêt. Le rôle de négociateur ne lui ayant point réussi, sa mère ayant déchargé sur lui un pistolet parce qu'il parlait de conciliation, il prit parti, suivant le besoin, tantôt contre le marquis, tantôt contre la marquise, avec une égale véhémence et un égal détachement de tous deux. On connaît surtout ses invectives contre son père qui ont eu plus de retentissement; mais M. de Loménie, dont les informations sont si justes, établit qu'à d'autres momens il n'a pas non plus ménagé sa mère.

Au milieu de cette famille divisée et furieuse apparaît une personne d'un caractère plus calme, habituellement maîtresse d'elle-même, aimable et insinuante, mais que l'embarras d'une situation équivoque et peut-être même une disposition naturelle entraînent à plus d'un artifice. Le marquis de Mirabeau paraît avoir rencontré vers 1755, douze ans après son mariage, la femme la plus propre à lui procurer le genre de bonheur qu'il ne pouvait trouver auprès de la marquise : le repos et l'égalité d'humeur dans l'affection. Mme de Pailly, née en Suisse, d'une famille protestante d'origine française, femme d'un officier suisse au service de la France, possédait des qualités qui formaient le contraste le plus complet avec les défauts de Mlle de Vassan. Sans apporter dans le monde une intention marquée de coquetterie, elle plaisait généralement et s'insinuait peu à peu dans les bonnes grâces de chacun. Dès que le marquis la connut, le charme opéra sur lui et lui rendit la présence de Mme de Pailly aussi douce que celle de sa femme lui était pénible. La première trace d'une intimité qui allait devenir durable et publique se retrouve dans une lettre adressée par le marquis à son frère. Exilé au Bignon en 1760, l'*Ami des hommes* y emmène avec sa femme Mme de Pailly et semble se consoler de la présence de la première par l'agrément que la seconde apporte dans un intérieur ordinairement fort maussade. « Il y a déjà longtemps que tu as jugé cette digne femme, écrit-il au bailli, mais il faut la voir en société avec des gens difficiles pour bien connaître ce que c'est. » Difficile ou endormie, voilà le portrait que le marquis trace de la marquise,

tandis qu'il ne tarit pas en éloges sur le compte de Mme de Pailly. Racontant l'emploi de ses soirées à Mme de Rochefort, il termine ainsi : « Ma femme s'endort, et nous causons encore une heure, Mme de Pailly et moi, et quelque commensal ou survenant, ce qui nous mène à minuit, heure de la retraite. » La marquise ne put ignorer longtemps une liaison qui ne se cachait guère, et plus tard, séparée de son mari, elle se servit contre lui de cette faiblesse comme d'une arme presque aussi redoutable que les papiers infâmes dont il pouvait se servir contre elle.

Mme de Pailly ne fut certainement pas la cause de la rupture des deux époux, comme on l'a dit quelquefois. Ils se seraient brouillés et séparés sans elle, mais elle rendit plus difficile la situation du marquis. Celui-ci, au lieu de prendre, comme il en avait le droit, l'attitude d'un mari offensé qui demande justice, en fut réduit à se tenir sur la défensive. Dans la lutte engagée entre le mari et la femme, c'est le mari qui conserve des ménagemens; c'est la femme qui essaie de déshonorer celui dont elle porte le nom, qui publie et fait publier contre lui par son propre fils des mémoires outrageans et qui remplit la France du scandale de ses démêlés domestiques. A coup sûr, la violence du tempérament y est pour beaucoup; mais la femme serait moins audacieuse et le mari moins prudent si celui-ci n'avait rien à se reprocher. Parmi les accusations que la marquise portait contre son mari avec une exagération et une mauvaise foi manifestes, il y en avait une qui atteignait le marquis au point le plus sensible de son cœur. On ne nommait pas encore Mme de Pailly; mais on pouvait un jour prononcer son nom, et en attendant on la menaçait à mots couverts. Mirabeau, le plus véhément des adversaires du marquis, la désignait effrontément au mépris public en écrivant que la place de sa mère était déjà remplie « par une de ces femmes intrigantes, séductrices dangereuses, qui, n'ayant point assez de vertus pour être mères de famille, ont assez d'adresse et d'impudence pour en usurper les droits. »

Le marquis, qui aimait à jouer au baron féodal et qui parlait volontiers de son « règne » dans les mémoires qu'il écrivait pour sa postérité, était au fond beaucoup moins hardi qu'il ne paraissait l'être. Poussé à bout, comme il le fut par son fils, il pouvait abuser de son autorité et remplacer la justice par la lettre de cachet; il pouvait même, dans un accès de colère qui dépassait sa pensée, exprimer le désir de faire disparaître au fond de quelque oubliette, connue de lui seul et du souverain, ce fils incorrigible. Mais, au lieu d'habiter un donjon et de régner sur des vassaux, il vivait sous les regards implacables d'une société frondeuse, déjà pénétrée de l'esprit de la révolution et qu'il savait disposée à

prendre parti pour le plus fort contre le faible. Il ne se dissimulait pas que l'autorité n'était point en faveur, et c'est d'un acte d'autorité qu'il aurait eu besoin pour en finir tout de suite avec sa femme. Ses amis attendaient de lui plus de vigueur qu'il n'en montra d'abord. Outre la crainte du blâme et de l'impopularité qu'il ne réussit point à détourner de sa tête, outre le danger d'exposer au déshonneur le nom de la femme qu'il aimait, un fonds de bonté et de générosité le retenait encore. Mme de Pailly, qui le connaissait bien et qui eût peut-être été plus courageuse que lui, quoiqu'elle risquât davantage, signale ce trait curieux de son caractère à Mme de Rochefort : « Il n'y a que l'autorité, dit-elle, mais de la vouloir conseiller à notre ami, c'est vouloir coudre un morceau de drap à de la mousseline. Il fera bien un acte de force dans un mouvement de chaleur, mais cet acte sera isolé, n'assortira à rien ni pour le passé ni pour l'avenir. »

Les hommes, même les plus forts, sont rarement tout d'une pièce ; on ne les juge bien qu'en tenant compte des nuances. La fougue du tempérament, l'énergie apparente ne doivent point nous cacher ce qu'il y avait de bon et même de tendre dans l'âme du marquis. Admirable de dévoûment pour sa mère et pour son frère, mieux disposé pour ses enfans qu'aucun de ceux-ci ne l'était pour lui, il a été le plus fidèle et le plus sûr des amis. L'ouvrage si intéressant que M. de Loménie a consacré Mme de Rochefort en fournit des preuves nombreuses ; l'histoire de sa liaison avec Mme de Pailly les complète par de nouveaux traits. Il y a là un de ces liens illégitimes que la société indulgente du XVIIIe siècle couvrait de sa tolérance, qui avait cependant besoin, pour être tout à fait accepté, de l'épreuve du temps et de la constance. L'affection et le dévoûment que les deux amis se témoignèrent jusqu'au bout leur assurèrent le respect de ceux qui les connaissaient. Mme de Pailly apporta dans ces relations de plus de trente années, avec l'agrément habituel de son commerce, la sagacité d'un esprit très net, très avisé, dont les conseils devinrent indispensables à son ami ; elle l'aida à faire face aux complications d'une existence presque toujours troublée par des soucis financiers, par des luttes domestiques, par d'interminables procès ; elle prit courageusement sa part de difficultés sans cesse renaissantes et engagea même une partie de son modeste avoir pour diminuer les charges d'une maison obérée. Le marquis, de son côté, lui témoigna la tendresse la plus attentive. Quoiqu'elle fût d'humeur enjouée, elle était sujette à des vapeurs, à des accès de tristesse involontaire qu'expliquent suffisamment l'embarras d'une situation irrégulière, le remords de la faute commise, et la difficulté de soutenir un rôle si délicat au milieu d'une famille si violente et si divisée. Le marquis eut à la

défendre successivement contre chacun des siens et il le fit d'un ton si résolu, avec une telle sincérité d'émotion qu'il fit presque tomber les armes des mains de ses adversaires. On vit qu'il s'agissait de ce qui lui tenait le plus au cœur, du fond même de sa vie.

Sa mère, qui avait horreur de la marquise, qui lui préférait de beaucoup Mme de Pailly, mais que tourmentaient de grands scrupules religieux, ne supporta pas toujours facilement la présence sous son toit d'une étrangère dont elle ne pouvait ignorer les relations avec le maître de la maison. Des scènes violentes éclataient quelquefois entre les deux femmes, et le marquis, maltraité par toutes deux, s'épuisait en efforts pour les réconcilier. A la suite d'une de ces discussions, il écrivait à Mme de Rochefort : « Je ne suis, quant à moi, pauvre *bouleux*, sur le théâtre de notre société que comme celui qu'on paie à la comédie pour recevoir les coups de pied et les soufflets. » Il y a loin de cette situation bourgeoise, presque comique, au grand rôle de justicier que s'arroge quelquefois le marquis et qu'on lui attribue trop fréquemment. M. de Loménie, préoccupé avant tout de découvrir et de fixer toutes les nuances de la vérité, ramène les choses à des proportions plus justes et replace les personnages dans le cadre plus modeste qui leur convient. Le marquis, qu'on croit si dur et si absolu, avait un tel besoin d'affection qu'il ne pouvait se passer de Mme de Pailly; c'est même le sentiment du bien qu'elle lui faisait et du mal irréparable qu'elle lui aurait causé en le quittant qui décida cette femme dévouée à rester auprès de lui, quoique le fils aîné du marquis, le futur orateur, eût réussi à ameuter contre elle presque toute la famille. Le père le sait et en témoigne son irritation dans une lettre où il résume ce que tous les siens doivent de reconnaissance à son amie. « Je vous ai dit, à vous mon fils, l'article sur lequel je n'entends point de composition et qui me hérisse la tête en me navrant le cœur... Au fond, il est injuste que quelqu'un qui a voué son être tout entier, son savoir-faire unique, son temps et sa vie au maintien continuel et journalier d'une famille n'en reçoive que haine, prévention et suspicion. » Il compare même, avec une amertume bien justifiée, la conduite de ses enfans à celle de Mme de Pailly. « Tandis que mes enfans me dévoraient, il me fallait d'autres secours que des conseils; je les ai toujours trouvés là. »

Malheureusement pour la mémoire du marquis, les côtés aimables de son caractère sont restés dans l'ombre. Il a été livré à la malignité publique par les accusations que portaient contre lui en même temps sa femme, son fils aîné, sa troisième fille, et par les pamphlets outrageans dans lesquels le futur orateur s'essayait à l'éloquence. D'ailleurs il sembla se condamner lui-même lorsqu'à la fin de sa vie, abreuvé d'amertumes, poussé jusque dans ses der-

niers retranchemens, il eut recours à la force pour étouffer les voix de ses adversaires. L'opinion publique ne pouvait pardonner à l'*Ami des hommes*, au philanthrope autrefois populaire, de donner un démenti si éclatant à ses anciennes opinions. Il lui était permis moins qu'à tout autre d'abuser de son crédit auprès des ministres pour faire intervenir l'autorité royale dans ses querelles de famille. De quel droit ce réformateur, qui avait tant écrit sur les abus de la société, invoquait-il à son profit le plus criant des abus de l'ancien régime? La lettre de cachet pour raisons de famille, dont la magistrature n'avait jamais accepté le principe, eût dû révolter une conscience aussi éclairée que celle du marquis. Il ne se justifia point de l'avoir employée en la désapprouvant. Il ne peut être question ici de le disculper de cette faute sur laquelle il ne se faisait point d'illusion. Il ne sera peut-être pas sans intérêt cependant d'examiner les circonstances qui ont pu troubler son jugement et l'entraîner à des actes si contraires à ses principes.

Qu'on se représente cet administrateur chimérique, qui a englouti beaucoup d'argent dans des entreprises malheureuses, qui a consenti aux plus grands sacrifices pour l'établissement de ses enfans, qui ne parvient à équilibrer son budget qu'à force d'industrie, apprenant tout à coup que son fils aîné, déjà marié, vient de contracter en quinze mois près de 200,000 francs de dettes, et que sa femme, liguée avec sa troisième fille, lui intente un procès qui le ruinera si elle le gagne. Il y eut là, dans cette existence si traversée, une de ces crises douloureuses dont on croit ne pouvoir sortir que par des moyens extrêmes. Il entra dès lors dans une période de luttes où il se crut tout permis contre des adversaires sans scrupules. Son premier mouvement fut un accès de fureur contre Mirabeau. « Mieux vaudrait, écrivait-il au bailli, pour notre repos momentané, écraser ce mauvais fils d'une mauvaise mère. » L'équité oblige ici à reconnaître que Mirabeau ne négligea rien pour pousser à bout un père au désespoir. Condamné par ordre du roi à résider avec sa femme au château de Mirabeau, il fait argent de tout, coupe les bois et vend les meubles; envoyé en résidence à Manosque, il rompt son ban, maltraite un gentilhomme, est décrété de prise de corps, tombe sous le coup d'un procès criminel, et serait condamné si une nouvelle lettre de cachet ne le faisait enfermer au château d'If, d'où on le transféra au château de Joux, près Pontarlier. On connaît le scandale de ses relations avec Mme de Monnier, leur fuite et leur départ pour la Hollande. Pendant ce temps, la marquise, qui était brouillée avec son fils, qui n'avait point voulu figurer dans son contrat de mariage et qui refusait même de répondre à ses lettres, se rapproche de lui pour continuer sa campagne contre son mari avec un auxiliaire de plus, de nouvelles armes et de nouveaux

griefs. A ses récriminations personnelles elle ajoute, afin de produire plus d'impression sur le public, les plaintes d'une mère qui plaide la cause de son enfant. Elle a même l'audace de publier, sans l'autorisation de celui-ci, les lettres injurieuses qu'il écrit au ministre Malesherbes contre son père.

Le cynisme de la marquise de Mirabeau s'étale en plein jour dans sa correspondance avec Mme de Monnier, qui lui envoie son portrait et à qui elle permet de l'appeler « ma chère maman, » de même qu'elle nomme « mon gendre » l'aventurier Brianson, amant de sa fille, Mme de Cabris. Elle a certainement une grande part de responsabilité dans l'indigne conduite que Mirabeau tint en Hollande à l'égard de son père. Elle le sait fort gêné et elle lui laisse entrevoir que, si elle gagne son procès, il en profitera plus que personne. Lui-même d'ailleurs n'a pas besoin d'être excité; son intérêt et sa passion l'animent contre le marquis. Il le poursuit de ses railleries et fait imprimer contre lui à Amsterdam un pamphlet, dont il envoie à sa mère cinq cent cinquante exemplaires. Le bailli, exaspéré de l'outrage qui atteint le chef de sa famille, écrit à son frère : « Le misérable devrait bien se faire assommer dans quelque coin. » Au lieu de retenir le marquis, il le pousse aux résolutions extrêmes. « Je ne crois pas, dit-il, que la plus grande rigueur vis-à-vis de cette mégère et de son indigne fils puisse jamais te donner l'air de la tyrannie. » On comprend, sans l'approuver, que le marquis, profondément ulcéré par ce qu'il appelle « des faits et gestes de parricide, » excité par son frère, cède encore une fois à la tentation d'invoquer contre son fils l'appui de l'autorité, le fasse arrêter en Hollande et enfermer à Vincennes. La lutte a été si vive et les coups portés laissent de telles blessures qu'il annonce cette nouvelle au bailli avec un accent de triomphe. « Je reçus hier avis que le scélérat était serré et aux fers;... ma conscience me disait qu'indépendamment des crimes qu'il va semant comme la paille, son sort serait finalement de se faire rouer sous notre nom, et ce n'est pas pour souffrir cela que nos pères nous l'ont transmis avec ses avantages. »

Débarrassé de son fils, le marquis se tourne vers sa femme et obtient sur elle une première victoire en gagnant devant le parlement le procès qu'elle lui intente. Mais cette victoire n'est pas sans danger. La marquise, déboutée de sa demande en séparation de corps et de biens, reconquiert, en vertu même de l'arrêt qui la condamne, le droit de rentrer au domicile conjugal qu'elle a quitté depuis quinze ans et fait invasion chez son mari. Elle n'y trouve que des gens de service auxquels elle donne le spectacle de ses violences. Un soir entre autres elle fit scandale. Le suisse de l'hôtel Mirabeau, qui avait reçu du marquis des instructions formelles, refusant de laisser entrer l'avocat de la marquise, celle-ci se jeta à bas de son

lit, prit à peine le temps de passer un jupon, se précipita dans l'escalier, traversa la cour, jambes nues, à six heures du soir, et voulut empêcher le suisse de fermer la porte. Elle interpella les passans, invoqua leur assistance et, malgré ses efforts, les domestiques de la maison ayant réussi à s'enfermer, elle entra dans la loge du suisse et harangua la foule par une fenêtre. C'est ce que le marquis attendait; réfugié chez son ami, le duc de Nivernois, beau-frère du principal ministre, il obtint sans peine que, pour mettre un terme à ces scènes scandaleuses, sa femme fût enlevée par ordre du roi et enfermée au couvent des dames de Saint-Michel. La troisième fille du marquis, Mme de Cabris, personne dangereuse et corrompue, dont son frère disait : « Son moindre vice est d'être une prostituée, » reçut à son tour une lettre de cachet qui la confinait dans un couvent de Lyon. C'était l'adversaire que le marquis redoutait le plus et qui lui avait fait le plus de mal. Cette fille dénaturée, quoique longtemps préférée et gâtée par son père, dans un accès de jalousie contre sa sœur, Mme du Saillant, avait oublié tous les bienfaits qu'elle avait reçus du marquis, avancé à sa mère pour les frais du procès l'argent qu'elle tenait de lui, servi d'intermédiaire entre sa mère et son frère et aidé celui-ci à enlever Mme de Monnier. « Tant que je ne la tiendrai pas sous clé, écrivait le marquis, je ne tiendrai rien, elle est l'âme de cette ligue de brigands, la mère même sera démantelée quand elle ne l'aura plus... Pour celle-là, jamais elle ne démord, elle est du bois précis dont on fait les damnés. »

On ne serait pas équitable envers le marquis de Mirabeau, on ne comprendrait pas le secret de ses fureurs et de ses abus d'autorité, si on ne savait à quels ennemis sans pudeur et sans frein il avait affaire. Tout en reconnaissant ses torts, il est permis de plaider en sa faveur les circonstances atténuantes, comme le fait avec beaucoup de mesure et en termes excellens M. de Loménie. Cette vie commencée avec tant de courage et de si belles espérances, entourée un moment de tant d'éclat, puis terminée si misérablement au milieu de combats humilians et douloureux, mérite d'être jugée avec plus de compassion encore que de sévérité. Comment se défendre d'un sentiment de pitié lorsqu'on lit dans les lettres du marquis de Mirabeau des passages tels que ceux-ci : « Quelle offrande à la succession de mes vénérables pères ! Quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime et d'une considération méritée, du moins par la modération !.. On m'a remis une maison saine, florissante, sans dettes, ni procès, parfumée d'honneurs et de dignité, en possession de l'estime générale. En quel état !.. N'allons pas plus loin. » Le malheureux vieillard s'arrête pour ne pas sonder l'abîme dans lequel s'engloutissent l'honneur et la fortune de sa maison.

Ce qui défend d'ailleurs mieux que tout le reste contre un juge-

ment trop sévère la mémoire du marquis de Mirabeau, c'est l'inspiration élevée qui, à travers tant de soucis et de combats, entraîne sa pensée vers les plus nobles objets. Son esprit se tourne naturellement vers le grand; quoiqu'il ait le sentiment très vif de ce qui lui est personnel, il ne se confine guère dans les limites étroites de ses intérêts ou de ses droits; il en sort d'un coup d'aile, au moment où on s'y attend le moins, pour entrer dans la région de la théorie pure et des idées générales; même lorsqu'il écrit à son frère et qu'il traite des questions domestiques, il les dépasse presque toujours par des réflexions ou par des développemens qui élargissent le point de vue primitif. Comme les puissans nageurs, il ne s'arrête pas aux bas-fonds où chacun peut prendre pied; il aime les vagues orageuses et les lointaines perspectives de la haute mer. Cette activité d'esprit s'exerce dans tous les sens. La fécondité du marquis paraît inépuisable; il ne se fatigue jamais d'écrire; pendant cinquante années d'une vie presque toujours tourmentée, il entretient une correspondance au moins aussi vaste que celle de Voltaire et y ajoute la rédaction d'innombrables mémoires. « Si ma main était de bronze, dit-il, elle serait usée. » Il y a assurément beaucoup de fatras dans ces improvisations; mais aussi que d'ouvertures sur ce qu'il y a de plus digne d'intéresser les hommes, que de vues fortes et neuves, quelquefois en opposition, le plus souvent d'accord avec le grand courant d'idées qui entraînait les esprits au XVIIIe siècle! Comme l'a dit finement et justement Tocqueville, le marquis de Mirabeau représente « l'invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal. » Il est à la fois en arrière et en avant de son siècle, suivant une expression non moins juste de M. Victor Hugo.

Il y a des momens où il revient vers le passé, lorsqu'il voudrait, par exemple, reconstituer une aristocratie provinciale qui tiendrait en échec tous les agens du pouvoir central et ferait contre-poids à la toute-puissance de la royauté. C'est la centralisation excessive de Richelieu et de Louis XIV qu'il propose de réduire en reportant la vie aux extrémités du royaume. L'aristocratie paraît-elle manquer de force pour rétablir l'autonomie des provinces, il abandonne cette conception et reprend l'idée de la décentralisation sous la forme moderne des états provinciaux. Quand il énumère les services que ces états rendaient à la monarchie, ce n'est plus le représentant du passé qui parle, c'est le représentant de l'avenir, c'est le précurseur de Turgot, de Necker et des assemblées provinciales de 1787. Le livre de *l'Ami des hommes*, qui eut, dit-on, vingt éditions et rendit le nom de son auteur populaire, renferme à coup sûr plus d'un préjugé de caste. Le fond en est cependant patriotique, empreint de la plus noble fierté nationale et du plus pur amour de l'humanité.

Le marquis de Mirabeau, comme s'il devinait, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'avènement inévitable de la démocratie, voulait qu'on honorât et qu'on élevât ces classes populaires, dans lesquelles réside la force de la nation. Il prononce déjà de ces mots qui exaltent les foules et font trembler les sociétés vieillies, lorsqu'après avoir adjuré ceux qui gouvernent d'honorer les petits, il ajoute presque aussitôt sous forme de menace : « Ceux qui ne voient pas le danger sont bien aveugles, car nous y touchons. » Le père de Mirabeau ouvrait à son fils le grand chemin de la popularité en attachant à son nom une signification presque révolutionnaire. Mirabeau lui-même ne dira jamais rien de plus hardi que ce qu'écrivait son père en 1760, dans la *Théorie de l'impôt*, où il commence par établir que le souverain n'a pas le droit d'imposer ses sujets sans leur concours et leur consentement. En face de la monarchie absolue, le père invoquait déjà, avant le fils, les droits et la volonté de la nation.

Nous connaissons maintenant, grâce au travail de M. de Loménie, les élémens divers qui ont concouru à former l'organisation puissante et orageuse de Mirabeau, la source de ses passions, de son audace, de son génie. Il tient de ses ancêtres l'originalité et l'insolence native, — de sa mère un principe de dérèglemens et de folie, ce que le marquis appelle « le coup de hache » des Vassan, — de son oncle et de son père la promptitude et la force des conceptions, la vigueur d'un style incorrect et tourmenté, mais plein de feu et qui, au besoin, ramasse l'idée en une phrase expressive pour la lancer comme un trait, l'habitude de penser librement sur tous les sujets et de ne jamais reculer devant la forme la plus hardie de la pensée, par-dessus tout la générosité et la chaleur de cœur, qui font honneur à l'homme, la sincérité sans les petitesses du patriotisme, le don de s'émouvoir pour les plus nobles causes et de donner une voix aux revendications de l'humanité. Ajoutons-y la marque et l'empreinte personnelle, cette supériorité que le génie porte en soi, qui n'a même pas besoin de grands événemens pour éclater et qui faisait de Mirabeau sortant de prison, condamné à mort, exécuté en effigie, l'oracle et l'arbitre des avocats, lorsqu'il se présentait au parlement dans le procès de son père. Avant lui, il y a eu chez les Riqueti une longue préparation à de grandes destinées, beaucoup d'efforts, de volonté, d'énergie, des ébauches puissantes, mais incomplètes, un reste d'alliage mêlé à l'or le plus pur ; il atteint le premier ce degré au bas duquel se sont arrêtés tous les siens, le sommet que le talent entrevoit, mais où le génie seul s'élève, et il résume en lui, comme en un exemplaire unique, ce que les grandes qualités d'une race ont pu produire de plus puissant et de plus complet.

A. MÉZIÈRES.

LA

FAMILLE ET LA JEUNESSE

D'HENRI DE ROHAN

II [1].

ROHAN SOUS LE RÈGNE D'HENRI IV. — LES PRÉLUDES DE LA GUERRE CIVILE.

I.

Henri de Rohan montra dans sa jeunesse peu de dispositions à l'étude; il disait de la langue latine qu'il ne pouvait se persuader qu'elle fût nécessaire pour faire un grand homme; il ne sut jamais le grec et apprit l'italien avec peine, bien qu'il réussit à l'écrire fort élégamment : l'histoire, la géographie, les mathématiques étaient, suivant lui, la véritable science d'un prince. L'histoire surtout était sa passion, et il donnait à Plutarque tout le temps qu'il dérobait aux exercices du corps, où il excella de bonne heure. A l'exemple des héros de Plutarque, il travailla dès sa jeunesse à se rendre frugal, indomptable à la fatigue, maître de ses passions. Sa mère l'éleva durement; il endurcissait son corps à la chasse, passait des nuits sans sommeil, des jours sans manger, ne buvait jamais que de l'eau, habitude qu'il conserva toute sa vie. Il se croyait appelé à de grandes choses et avait choisi pour ses modèles Épaminondas,

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai.

Scipion et César. Il ne songeait point aux plaisirs, ses mœurs restèrent toujours austères, dans un temps où la facilité des mœurs était générale et où la sévérité huguenote se laissait aussi volontiers corrompre que la vertu catholique.

Rohan et son frère Soubise eurent pour gouverneur Daniel Durant, frère de Samuel Durant, pasteur de Charenton, théologien et sermonnaire protestant, dont Tallemant des Réaux dit « qu'il savait, était hardi et avait l'esprit agréable et plaisant. » Daniel Durant avait disputé à Du Moulin la chaire de philosophie à l'université de Leyde et s'était consolé d'être vaincu en rouant son adversaire de coups. Il avait quitté les belles-lettres pour les armes et avait suivi M. de Béthune à Rome, où il s'attira quelques fâcheuses affaires par sa violence.

Il sut inspirer une véritable amitié à Rohan et à son frère, qui le gardèrent toujours pour conseiller. Il n'est connu dans l'histoire des troubles religieux que sous le nom de Hautefontaine. L'ancien précepteur de Rohan devint dans la suite un de ses ambassadeurs et même un de ses lieutenans pendant la guerre civile.

Le jeune vicomte de Rohan fit ses premières armes au siège d'Amiens en 1597; il eut un jour un cheval tué sous lui et étonna les plus vieux capitaines par son intrépidité froide et hautaine. La campagne terminée et la paix signée à Vervins en 1598, plutôt que de perdre son temps à la cour, il résolut de compléter son éducation en allant visiter les principaux pays de l'Europe. On a le journal de ce voyage, commencé dans les premiers mois de l'année 1598 et fini en 1600 (1).

Cette relation, écrite d'un style qui ne fait guère pressentir l'auteur des fameux Mémoires, ne ressemble en rien à ce que serait aujourd'hui le journal d'un jeune homme de vingt ans. Le voyageur semble n'avoir d'autre objet que d'observer toute chose en militaire et en politique; il ne s'intéresse qu'à l'assiette des places fortes et aux ressorts du gouvernement. Si en Italie il décrit des ruines et des monumens, c'est un sacrifice qu'il fait au respect de l'antiquité classique. A Rome, il ne voit que la Rome ancienne; ses yeux sont fermés sur la Rome des papes, sur Raphaël, sur Michel-Ange, sur les merveilles de la renaissance, soit que sa ferveur huguenote lui commandât un silence iconoclaste, soit que son esprit fût rebelle à tout ce qui n'avait point d'utilité directe ou indirecte. Il est toujours sec, précis, il prend ses notes comme un fourrier d'armée; il ne trahit aucune émotion devant les plus grands spectacles de la nature ni devant les plus belles œuvres de l'art.

(1) Ce journal est en manuscrit à la bibliothèque Mazarine (Collection Godefroy, n° 170).

Il avait songé un moment à pousser jusqu'en Orient. Les huguenots étaient des politiques et s'occupaient volontiers du Grand Turc; Coligny avait en 1566 envoyé une ambassade à Constantinople et le Grand Sultan Soliman avait recherché son amitié. Rohan dit qu'il avait projeté d'aller voir l'empire des Turcs, « non par superstition, comme la plupart de ceux qui, faisant ce voyage, y vont seulement pour voir Jérusalem. » Il dut se contenter de se promener dans le pays de la chrétienté; il décrit le gouvernement de Strasbourg, avec ses *ammeisters* roturiers, ses *statmeisters* nobles et ses cinq conseils. Il n'y a rien encore chez lui qui sente le républicain : « Je n'ai, dit-il, pris la peine de décrire ce bizarre ordre de république que par bizarrerie aussi, et non pour approuver cet état populaire. Tout ce que j'en ai le mieux aimé, c'est la bonne chère qu'on m'y a faite, et tout ce que je veux que ma mémoire en réserve, c'est le souvenir de plusieurs belles choses que j'y ai vues, qui seraient autant dignes d'un grand roi que telle populace est indigne d'elles. » Il s'étonne que les Strasbourgeois n'aient point de canon de batterie : « Leur raison tient fort du roturier; car, à ce qu'ils disent, ils ne veulent attaquer personne, mais seulement se défendre. »

Rohan visita à Heidelberg l'électeur palatin, à Mayence l'électeur ecclésiastique, à Stuttgart le duc de Wurtemberg, à Munich le duc de Bavière. Il entra en Italie par le Tyrol, « se réjouissant de sortir de la « petite barbarie et buvette universelle. » Il vit Padoue, Venise, « un des cabinets des merveilles du monde, » où il demeura un mois; du château de Milan il dit : « C'est la plus accomplie forteresse que j'aie jamais vue, n'y manquant rien, à mon jugement, sinon que la garnison n'est pas française. » Pavie lui arrache un soupir, et il s'écrie en songeant à « Monsieur de Bourbon, par qui le roi François fut pris et défait, » que « la nation françoise ne pouvait être vaincue que par elle-même. »

Toute la relation du voyage d'Italie sent à la fois l'écolier ignorant qui passe sur les chemins de l'antiquité et le gentilhomme qui cherche d'anciens champs de bataille français. Il y a un tour plus original dans la relation du voyage d'Allemagne et de Hollande. « Lequel pays, dit-il en parlant de l'Allemagne, encore qu'il soit le seul qui reste sujet à l'empire, je le trouve le plus libre de l'Europe. Car, outre toutes les villes et républiques qui en effet ne doivent que ce qu'elles veulent audit empire, les princes ont une espèce de liberté, parce qu'ils ne rendent respect ni obéissance qu'en ce qu'il leur plaît à l'empereur. » Mais Rohan se plaît surtout aux Pays-Bas, particulièrement en Hollande. Il s'étend avec de grands détails sur les villes de ce pays, qui lui semble une merveille. Amsterdam le séduit autant que Venise. De Hollande il passa en Angleterre; il fut

reçu avec beaucoup de courtoisie par la reine Élisabeth. En Écosse, le roi Jacques, le traitant en cousin, lui demanda d'être parrain d'un enfant qui lui naissait et qui devait s'appeler plus tard Charles Ier. Rohan voit dans Jacques celui qui a mission de réduire « toute cette belle isle de la Grande-Bretagne sous un même Dieu, une même foi, une même loi, un même roi. » Il vante, avec un enthousiasme un peu juvénile, « la façon de vivre politique et particulière du roi d'Écosse, ses mœurs, ses actions, l'excellence de son esprit, son savoir et son éloquence. »

La relation de voyage finit par une suite de ces parallèles auxquels on se plaisait autrefois, et qui rappellent les parallèles de Plutarque. Rohan compare l'Allemagne à l'Italie, la France à l'Angleterre, l'Écosse à la Bohême, la république de Venise à la république des Pays-Bas. Un penchant secret l'entraîne vers la Hollande et vers Venise, deux républiques aristocratiques; il admire surtout la Hollande, parce qu'elle est guerrière, parce qu'elle est un des boulevards de sa foi. Venise n'emploie que des mercenaires et « les armes auxiliaires ou mercenaires sont aussi infidèles que les naturelles sont fidèles. » Venise est la plus heureuse; la Hollande est toujours menacée d'un des plus puissans princes du monde, mais ce péril même la grandit à ses yeux.

L'aristocratie française lui semble plus fortunée que l'anglaise « tant parce que celle-ci paie taille comme le peuple, qu'aussi pour la rigueur de justice qui est si ordinairement exercée contre eux, qu'il y en a qui tiennent à beaucoup d'honneur et prennent la grandeur de leur maison par le nombre de leurs prédécesseurs qui ont eu la tête tranchée, au lieu que cela est fort rare parmi nous. » Richelieu n'avait pas encore tenu le pouvoir quand Rohan écrivait ces lignes, et l'on voit que le jeune prince avait vu la cour d'Henri IV, quand il vante « les privilèges de la noblesse en France, sa liberté, la familiarité dont le roi en use envers elle, au lieu de la superstitieuse révérence que les Anglais rendent à leur roi. » Il est sévère pour la nation française « tenue fort courageuse, fort clémente, fort civile et fort spirituelle : vertus qui sont combattues de grande légèreté, inconstance, insolence, vanité et outrecuidance. » Il l'est encore plus pour les Anglais : « Ils sont cruels, vindicatifs, superbes, gens qui s'offensent aisément et pardonnent difficilement; qui en somme (je parle de la plupart) ont pour patron l'Italie; mais comme n'ayant pas tant d'esprit, n'ont pas si bonne grâce au prix d'eux, à déguiser leurs mauvaises conceptions. » Ce journal montre en somme un jeune prince sérieux, né pour le commandement, soucieux de connaître le fort et le faible des états, amoureux surtout de gloire militaire; il l'adresse à sa mère, comme pour témoigner qu'il a profité de ses leçons et cherché à se rendre digne d'elle; il y

règne un ton où la hauteur et la modestie se balancent et qui trahit déjà l'homme qui devait être faible avec les siens et fort devant Richelieu.

Le voyage du comte de Rohan avait dû coûter cher, et pourtant les affaires de sa mère étaient embarrassées. Le roi était le tuteur des enfans mineurs de la duchesse. Celle-ci écrivait le 26 mai 1598 du Pèlerin, près de Nantes, à M. Du Plessis pour le prier de faire en sorte que le roi autorisât la vente de quelque terre pour payer les dettes de la maison de Rohan (1).

On voudrait avoir plus de détails sur les rapports d'Henri IV avec la duchesse de Rohan. Le roi, avons-nous dit, la redoutait un peu; il n'ignorait pas que Catherine de Parthenay ne lui pardonnait pas ses faiblesses pour les anciens ligueurs et l'accusait d'ingratitude pour ceux qui l'avaient porté sur le trône.

En 1601, la duchesse de Rohan (2) séjourna en Lorraine chez la duchesse de Bar, Catherine de Bourbon, sœur du roi. Nous en avons la preuve dans une lettre d'Henri IV à sa sœur, où il lui dit notamment : « Je vous prie d'aymer bien Mme Destarges; elle est fort douce et point brouglone pourvu que ma cousine de Rohan ne la guate point. Montrès lui ce que je dys d'elle, je dys à ma cousine. » On voit qu'Henri IV aimait à tourmenter Mme de Rohan; il avait l'humeur taquine, elle avait l'humeur « brouillonne » et la langue acérée.

Pour Henri de Rohan, qui n'avait point de malice, Henri IV semble n'avoir jamais eu qu'une amitié sans mélange. Il aimait et protégeait tout ce qui portait ce nom de Rohan. Il fit un moment la cour à Catherine de Rohan; mais quand il lui demanda comment on arrivait à sa chambre, elle répondit simplement et fièrement « par l'église. » Lorsqu'il résolut de chercher une seconde femme, il songea un moment à cette vertueuse princesse et, s'il faut en croire Sully, il ne la raya de sa liste qu'à cause de la religion. Sully raconte en effet que le roi lui dit un jour : « Voilà pour ce qu'il y a de princesses : vous avez après cela une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guémené, ma cousine Catherine de Rohan; mais celle-là est huguenote, et les autres ne me plaisent pas (3). »

(1) Dans la même lettre, elle se préoccupait de la dot qu'elle donnerait à ses filles lors de leur mariage, et elle recommandait à Du Plessis de lui faire avoir Tilénus pour ministre privé. (Catalogue Charavay. Autographes de M. Benjamin Fillon, 1878.) En l'année 1603, Mme de Rohan vendit la terre de Montpaon, qui avait été donnée comme supplément de légitime à Isabel de Navarre. (Papiers de D. Morice et de D. Taillandier.)

(2) *Lettres missives d'Henri IV*, l. IX, p. 122.

(3) *Économies royales de Sully*, t. I, p. 383.

Henri IV fit plus tard conclure le mariage de Catherine de Rohan avec le duc de Deux-Ponts, Jean de Bavière, prince palatin (1).

M. Du Plessis fut le négociateur de ce mariage, à la prière du père du jeune duc. Le père mourut avant que le mariage ne fût accompli; « mais par la dextérité de M. des Bauves, fils de M. Du Plessis, qui se trouva sur les lieux, il fut conduit a fin premier qu'il sceust le décez de son père; parce que retournant en Allemagne, la chose encor en son entier, il y eust trouvé de contraires conseils au préjudice des promesses de part et d'autre avancées (2). » Henri IV créa M. de Rohan duc et pair dès qu'il fut de retour en France : Rohan fut reçu pair de France le 7 août 1603 et prêta serment à la cour, accompagné de beaucoup de noblesse protestante; M. Bouthelier fut son avocat (3).

Il semble qu'un nuage ait un moment passé sur l'amitié que Henri IV témoignait au jeune duc. Voici ce que M. de Villeroy écrivait à Sully le 3 juillet 1604 : « Un nommé Durand, né à Genève, qui se dit sieur de Hautefontaine, a été envoyé en Angleterre il y a quelques jours par M. le duc de Rohan, pour y conduire et présenter au roi dudit pays un cheval de la part dudit duc, lequel s'est embrouillé en des pratiques préjudiciables au service du roi et y a semé de très mauvaises graines, abusant du nom dudit duc, lequel sa majesté ne peut croire avoir donné charge audit Durand de faire telles pratiques, jusqu'à proposer de le marier en Angleterre et le faire passer audit pays pour cet effet, puisqu'il n'en a fait avertir sa majesté et ne luy en a demandé la permission : car encore qu'il y ait envoyé ledit cheval sans congé, ce qu'il ne devait faire, sa majesté n'estime pas qu'il ait entrepris le reste sans sçavoir sa volonté, néanmoins sa majesté désire que vous mettiez peine d'apprendre par delà la vérité, ayant opinion qu'il pourrait bien aussi s'estre laissé aller à faire cette faute par le conseil de Mme sa mère, de laquelle sa majesté dit que vous connaissez la portée comme elle fait (4). »

Sully était en Poitou quand Henri IV l'avertit des projets de mariage formés par Mme de Rohan pour son fils; il alla à Saint-Jean et à Brouage, où il fut reçu par MM. de Rohan et de Saint-Luc. Sully parla à Rohan de tout ce que Villeroy lui avait mandé, « sur lequel discours il fit paraître d'estre étonné et encore plus de pouvoir découvrir qui m'avait pu faire ce rapport, duquel il y avait, ce me dit-il, quelque chose de véritable; mais tout le surplus entièrement faux et supposé et qu'il fallait que ce fût quelque sien enemy

(1) La date du traité de mariage est le 14 octobre 1602.

(2) *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Marly.* Leyde, 1647, p. 303.

(3) *Journal d'Henri IV*, t. III, p. 114.

(4) *Économies royales.* Sully, t. II, p. 248.

qui m'eût dit tout cela, lequel désirant luy nuire en pourrait dire autant à votre majesté, me priant s'il venait à ma cognoissance que cela eût été fait ou se fist cy-après de vouloir prendre la protection de son innocence, me pouvant jurer de n'avoir jamais donné charge audit sieur Durand des choses que je luy avais dites, et que s'il les avait advancées, il l'en désavouait absolument; que quant au cheval il recognoissait la chose estre très vraye, mais qu'aussi espérait-il bien s'en justifier si jamais votre majesté luy en parlait, d'autant qu'il la ferait fort bien souvenir qu'il ne l'avait point entrepris sans lui en avoir demandé permission auparavant (1). »

Henri IV voulait donner une femme à Rohan de sa propre main. Il avait voulu d'abord le marier à la fille de Charles, duc de Sudermanie, depuis roi de Suède; mais les négociations avaient été rompues à cause du douaire (2). Il fit un matin quérir Sully aux Tuileries et, se promenant avec lui sur la grande terrasse vers les Capucins, il lui dit : « Je crois que vous vous souvenez bien comme à cause que feue ma sœur et ma tante de Rohan (qui me faschoit bien souvent en faisant la niaise et la resveuse) vous avait fait proposer, sans m'en avoir fait sçavoir la moindre chose du monde, le mariage de mon cousin de Rohan avec votre fille; ma sœur promettant de leur donner ses biens à bon escient et que vous, mais encore plus votre femme, escoutates tout cela sans m'en parler ni sçavoir ma volonté, je vous défendis d'y penser et vous commanday d'entendre à celui de M. de Laval (3) dont M. et Mme de Fervacques m'avaient parlé, estant beaucoup plus riche que M. de Rohan, lequel avait peu de biens pour estre de si grande maison et mon parent si proche, que, si ma sœur et moi n'avions point d'enfans, il serait héritier du royaume de Navarre et de tous les biens des maisons d'Albret, de Foix et d'Armaignac, mais je vous ay envoyé quérir pour vous dire que j'ay maintenant changé d'avis (4). » Le roi ordonna donc à Sully de rompre avec M. de Laval, et lui annonça

(1) *Économies royales*, t. II, p. 254.

(2) La négociation au sujet de ce mariage avait commencé dès 1601. Henri IV avait envoyé en Suède le sieur Dubrail, conseiller au parlement de Paris.

(3) M. de Laval était de la maison de Châtillon. — Henri IV essaya de le tourner à la religion catholique. « Ce pauvre seigneur, emporté des vices et vanités du monde, ne la fit pas longue après, tué en une charge tumultuaire en Hongrie. » (*La Vie de M. Du Plessis*, t. I, p. 305).

(4) M. de Rohan avait aussi prié M. de La Force d'incliner le roi à la recherche qu'il faisait de la fille de Sully. M. de La Force le fit, il espérait lui-même obtenir la plus jeune sœur de Rohan pour son fils aîné : il parle d'elle comme d'une fille « des plus accomplies qui se puisse voir; c'est un des plus beaux esprits de France, sa taille et son visage fort agréables. La mère et la fille doivent arriver en cette ville dans trois ou quatre jours. » Paris, 23 décembre 1604. (*Mémoires et Lettres de M. de La Force*, t. I, p. 386.)

que M. de Rohan irait dans trois jours le voir avec sa mère. « Et pour témoigner que c'est moi qui fais ce mariage, eux et moi vous irons demander votre fille, en feray dresser le contrat en ma présence et le signeray comme parent des deux côtés, sçachant bien qu'à cause des maisons de Béthune, Luxembourg, Coussi et Melun, vous avez des alliances avec la mienne, et veux donner 10,000 escus au marié et autant à la mariée pour les festins et habits de nopces, et feray après tant d'autres avantages à mon cousin de Rohan que vous en serez content. »

Mme de Rohan (1), passant par Orléans, alla faire la cène à Ablon et arriva à Paris le 2 janvier 1605 avec la duchesse de Deux-Ponts et ses deux autres filles. Elle pria M. de La Force de parler au roi sur le traité du mariage de son fils; elle espérait marier sa fille Anne au fils aîné de La Force et disait ne vouloir pas marier la cadette avant l'aînée. Elle tomba malade dès son arrivée; le roi et la reine allèrent lui faire visite. Les dames de la cour apprirent un grand ballet pour le mariage; même la duchesse de Deux-Ponts, quoique grosse, y joua son rôle.

La Force raconte dans ses *Lettres* ce ballet de la reine. « Ce ballet de la reine fut fort magnifique, et à la fin entrèrent deux chameaux avec deux sauvages dessus, les trompettes marchant devant eux; comme les chameaux furent devant le roi, ils se mirent tous deux à genoux, et lors celui qui était dessus descendit et présenta au roi le cartel que je vous envoie. C'est un défi de la part de M. de Nevers, pour combattre à la barrière, d'une partie qu'il a faite de quatre tenans, pour recevoir et soutenir contre tous ceux qui viendront. Il y a plusieurs parties qui se préparent pour assaillir. Parmi ces princes, M. de Rohan en fait aussi une; il a prié notre aîné d'en être avec lui. Je suis après à pourvoir à ce qu'il lui faut. Voilà les principales occupations d'à présent. M. de Rohan et moi avons dîné ce matin à l'arsenal avec M. de Rosny. »

M. de Rohan épousa la fille de Sully le dimanche 13 février 1605 à Ablon. « Étant mariée, on lui mit aussitôt audit Ablon la couronne ducale sur la tête, et lui bailla lors le manteau ducal, et fut en cet équipage conduite à Paris par un bon nombre de seigneurs et gentilshommes, auxquels M. de Rosni avait donné à dîner audit château d'Ablon (2). » Le mariage avec la fille de Sully venait sans doute à propos pour tirer Rohan de ses embarras financiers. « M. le chan-

(1) Catherine de Parthenay transigea avec le duc de Rohan au sujet de son domaine et des donations que lui avait faites le vicomte de Rohan son mari; à cause des dettes de la maison, elle voulut bien se contenter de jouir par faveur de provision des terres et seigneurie de Landerneau, de la seigneurie de Fresnay et de la forêt du Pont. La transaction est du 28 octobre 1604. (Papiers de D. Morice et D. Taillandier.)

(2) L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. III, p. 268.

celier, écrivait Henri IV (1) à Fontainebleau, m'estant courroucé à mon cousin le duc de Rohan de ce qu'il ne se rendait plus sujet suivy près de moy, il s'en est excusé sur ce qu'il ne peut, à cause de la crainte qu'il y a que, aussitôt qu'il y sera avec son équipage, que l'on le lui fasse saisir et arrester à cause de ses debtes. » C'est pourquoi le roi commande au chancelier de donner au duc de Rohan des lettres patentes pour empêcher qu'on ne saisisse son équipage quand il sera près du roi.

Cette lettre est du 28 avril, mais n'a point d'autre date : le roi Henri IV s'est trouvé à Fontainebleau le 28 avril en 1600, en 1604 et 1605; il n'y était certainement pas en 1602; il pouvait y être en 1601 et en 1603; la lettre a donc été écrite entre 1600 et 1605; elle se rapporte peut-être à l'année 1604.

Nous avons déjà parlé des embarras de la duchesse douairière de Rohan. Les grandes familles de cette époque, surtout en Bretagne, avec de grandes terres, avaient le plus souvent des dettes. Pendant les guerres civiles, elles avaient été presque ruinées; la guerre dévorait le plus clair des revenus. La propriété d'ailleurs avait encore quelque chose de patriarcal, elle n'était ni fiscale ni oppressive; le seigneur tenait plus à la fidélité des tenanciers qu'à leur argent. Le roi, qui avait fait le mariage de Rohan, lui donna la charge de colonel général des Suisses (vacante par la démission de Sancy) (2). La fille de Sully, quand elle épousa Rohan, était encore si jeune que la consommation du mariage fut différée quatre ans. Henri IV voulait s'attacher Rohan par ses bienfaits en même temps que flatter par une grande alliance l'orgueil de son ministre. Catherine de Parthenay fut elle-même reconnaissante au roi et s'adoucit à son égard (3).

Très peu après son mariage, Rohan alla conduire sa sœur Catherine en Allemagne : « Je vous dirai donc, écrivait-il à son retour à M. de La Force (de Fontainebleau, le 3 mai 1605), que nous avons conduit ma sœur des Deux-Ponts chez elle, où elle a trouvé une cour demi-française, mais un prince tout entièrement français, qui l'aime extrêmement, ce qui convie les autres à l'honorer; certes, je la crois fort heureuse, et plût à Dieu que mes autres sœurs fussent pourvues de maris qui les aimassent autant! En passant par la Lorraine, nous avons reçu infinis honneurs et courtoisies de ces

(1) *Lettres d'Henri IV*, t. IX, p. 58. Original conservé à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

(2) M. de Rosny avait fait avoir à M. de Rohan la charge de colonel des Suisses, qu'avait M. de Bouillon de Maulevrier. (*Mém. de La Force*, t. I, p. 358.)

(3) A la mort d'Henri IV, elle fit des vers pour le pleurer; ces vers, détestables d'ailleurs, sont cités dans l'article que lui consacre la *France protestante*.

princes; bref, je suis depuis quinze jours de retour, fort content surtout de voir ma sœur des Deux-Ponts contente. »

Henri IV pourtant commençait à méditer son « grand dessein, » et dès le mois de janvier 1605, Villeroy confiait sous le sceau du secret à Du Plessis-Mornay (1) que le roi ordonnait trois régimens nouveaux pour entamer la guerre au printemps du côté des Flandres; l'un était pour M. de Soubise, frère du duc de Rohan, le second pour M. Boves, le fils de M. Du Plessis (2), le troisième était encore douteux entre M. de Béthune et le fils de M. de Favas. L'ambassadeur d'Espagne et le nonce eurent vent de ces projets, et l'ambassadeur d'Espagne déclara à Henri IV que, si ces nouvelles levées étaient faites, son roi déclarerait la guerre à la France. Il fallut ajourner l'exécution de ces projets, et nous n'en parlons que pour faire voir qu'Henri IV voulait y convier tous les représentans des grandes maisons huguenotes.

Les plaisirs de la cour ne suffisaient pas à Rohan. En 1606, il quitta secrètement la France pour aller faire la guerre avec le prince Maurice. Henri IV, sur les plaintes de l'ambassadeur d'Espagne et de celui de l'archiduc, feignit de le disgracier.

Le 20 octobre 1606, Rohan était au camp devant Wesel; il écrivait à son ami M. de La Force pour le prier d'apaiser la colère du roi. Henri IV lui avait écrit lui-même plusieurs fois pour lui commander de revenir; s'il avait tardé à obéir, c'est seulement qu'il attendait une occasion. « Mon malheur ne m'ayant permis d'en voir, quelque recherche que j'en aie faite et voyant que les armées vont bientôt se retirer, je ne puis que je ne sois en peine, me voyant près de revoir mon maître et ne sachant de quel œil il me regardera. Certes, j'eusse préféré mon honneur à mon contentement et étais prêt de m'en retourner quand je reçus sa dernière dépêche par le pauvre M. de Saint-Angel, qui m'assura que sa majesté serait fort aise que je me fusse trouvé en quelque bonne occasion, et qu'incontinent après il me conseillait de la retourner trouver, à quoi je me suis résolu et n'ai demeuré si longtemps qu'en espérance de la rencontrer; ce me serait un déplaisir trop grand que j'apprisse la nouvelle de quelque combat à Flesingue ou à Calais (3). »

Un mois après, le 25 novembre, il est à Boulogne. Il raconte à La Force qu'il a voulu voir « l'événement du siège de Groll; » il n'a pu assister à aucun combat et s'est décidé à revenir. Le roi, pour satisfaire l'ambassadeur d'Espagne et l'archiduc, le condamna à se

(1) *La Vie de M. Du Plessis*, p. 305.
(2) Le même qui fut peu après tué dans l'armée du prince Maurice.
(3) *Mém. de M. de La Force*, t. I, p. 447 et suiv.

retirer dans ses terres sans paraître à la cour. Nous le voyons, le 29 novembre, à Paris, d'où il était venu en poste de Boulogne; il y écrivait à La Force pour le supplier de faire abréger son exil.

L'exil de Rohan n'était que pour la forme; nous trouvons dans les *Économies royales* (1) une lettre d'Henri IV à Sully du 29 novembre 1606, où le roi, apprenant que Rohan est venu contre ses ordres à Paris, enjoint à son ministre de l'envoyer à Sully ou à quelque autre maison; il le charge de faire connaître à tout le monde le déplaisir qu'il a éprouvé de la désobéissance de Rohan. « Pour mon cousin de Soubise, ajoute-t-il, parce que je lui donnerai congé d'aller en Flandres, il me pourra venir trouver icy (à Fontainebleau) ou m'attendre à Paris, où après que je seray arrivé, j'aviserai avec vous ce qu'il faudra que mon cousin de Rohan fasse lorsque je le verray, tant pour me satisfaire que pour donner contentement au monde, afin que son exemple serve à faire retenir chacun en son devoir (2). »

Rohan ne tarda pas à être rappelé à la cour. A l'occasion de la naissance d'une fille du roi, en 1606, la cour donna un ballet à cheval, qui est raconté par M. de Thou (3). Nous y voyons figurer le dieu Vulcain, suivi d'Henri de Rohan et de douze cavaliers vêtus en Parthes. Les cavaliers de l'air et du feu s'attaquèrent, brisèrent leurs bords, leurs flèches et leurs lances. Emmanuel de Lorraine, Sommerive, représentait le dieu de l'air. Le duc de Bellegarde et Charles Gonzague, duc de Nevers, étaient les chefs des deux autres groupes qui complétaient le quadrille (4).

La correspondance d'Henri IV nous montre Rohan jouissant de la confiance intime du roi et de Sully, et chargé fréquemment de leurs messages les plus secrets.

Un jour Henri IV (5) écrit à Sully que Rohan lui a demandé à Fontainebleau d'aller faire la cène à Charenton; il ajoute : « Nous avons discouru ensemble touchant quelques avis que l'on m'a donné fort secrètement comme estant grandement importans, en quatre ou cinq sortes d'affaires auxquelles six ou sept personnes, dit-on, sont bien avant meslés, et jugerés, je m'asseure, si différens en opinions, désirs, humeurs, fantaisies et intérests qu'ils convien-

(1) Tome III, p. 71.

(2) Le roi, faisant de nouvelles levées pour les Pays-Bas, accorda en effet un régiment à M. de Soubise et un autre au fils aîné de M. de La Force (*Mém. de La Force*, t. I, p. 418). Ces deux régimens devaient aller servir auprès du prince Maurice.

(3) Tome V, l. 136, p. 1241.

(4) On voit, dans le beau livre de Pluvinel, Rohan figurer dans les tournois du jeune Louis XIII avec les principaux de la cour.

(5) *Économies royales*, édit. orig., t. III, ch. xv.

draient fort difficilement en un tout semblable dessein. J'ay donné charge à mon cousin de Rohan de vous en dire les noms et toutes les particularités que l'on m'a fait savoir. » Dans la correspondance intime de M. de La Force avec sa femme, on trouve la preuve que M. de Rohan avait assez de crédit pour faire payer à M. et à Mme de La Force les arrérages de pensions que le roi leur avait accordées. La Force se plaint dans ses lettres des grandes dépenses que causaient à ses enfans les « galanteries de ballets et combats de barrière. »

Rohan figurait d'ordinaire dans toutes les grandes cérémonies. Au mois de février 1610, Henri IV fit maréchal de France le seigneur de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Six pairs de France : MM. de Vendôme, de Guise, de Montbazon, de Rohan, de Sully et M. Le Grand, accompagnèrent le nouveau maréchal, qui parut habillé de noir, avec un simple collier de pierreries au cou et à son chapeau une grande rose de diamans.

La jeune duchesse de Rohan était l'objet des bontés particulières du roi, elle cherchait naturellement à lui plaire, elle lui racontait en confidence les colères et les propos de la reine. « J'ai su tout ceci de ma cousine de Rohan, votre fille, » écrit-il à Sully, en parlant de quelque sortie de la reine. « Je rie et joue avec elle comme avec un enfant; je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un enfant, elle me donne quelquefois de très bons avis, et surtout elle est très secrète (1). »

Soubise avait obtenu aussi une part de cette grande faveur, bien qu'il montrât déjà son humeur difficile. Le 22 février 1607, Soubise se battit en duel avec M. de Boccal, « et fut, le sieur de Soubise, grièvement blessé (par sa faute, ainsi que chacun disait), ayant forcé Boccal au combat, lequel respectant sa maison, qui touche de parenté au roi, ne voulut accepter ledit combat et ne s'y hasarda qu'à l'extrémité (2). »

Quand le « grand dessein » fut sur le point d'être dévoilé, Henri IV accorda, le 8 mars 1610, à Soubise la permission de lever une compagnie de chevau-légers et lui fit donner 12,000 livres (3). Le duc de Rohan servait lui-même, en sa qualité de colonel-général des Suisses, dans l'armée du duc de Nevers, où était déjà attendu Henri IV, quand l'attentat de Ravaillac vint couper court aux projets conçus contre les Pays-Bas espagnols.

La mort d'Henri IV fut un grand déchirement dans notre histoire nationale. Les protestans furent consternés; ils perdaient celui qui

(1) *Économies royales*. Édit. de Londres, 1745, t. III, p. 70.
(2) *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 414.
(3) *Lettre d'Henri IV à Sully*. — *Lettres missives d'Henri IV*, t. VII, p. 856.

par son autorité pouvait donner force de loi aux édits de tolérance.

Dans le désarroi général qui suivit le crime de Ravaillac, Sully perdit la tête et s'enferma d'abord à l'Arsenal; il envoya un messager à Rohan pour lui mander de venir en toute hâte; il en dépêcha un second pour lui dire de retourner à l'armée. Rohan ne parut donc pas à la cour pendant les premiers temps qui suivirent la mort du roi. Sous la tente et pendant les lenteurs du siège de Juliers, il trouva le temps d'écrire son *Discours politique* sur la mort du roi. Il garda toute sa vie l'habitude de ces « discours, » dont quelques-uns seulement nous sont parvenus, sorte de mémoires ou de confidences qu'il se faisait à lui-même.

Le « Discours » sur Henri IV a de fort belles parties. « Si jamais j'ai eu sujet de joindre mes regrets avec ceux de la France, c'est à la mort malheureuse d'Henri IV, pleine de tristesse et d'accidens funestes pour nous, et cependant qui peut être estimée pour son regard et, selon le monde, heureuse... Depuis son avènement au royaume, il a employé huit années à le remettre à son obéissance, lesquelles, quoique pénibles, ont été les plus heureuses de sa vie, car, augmentant sa réputation, il augmentait son état. Le vrai heur d'un prince magnanime ne consiste pas à posséder longuement un grand empire qui ne lui serve qu'à se plonger dans les voluptés, mais bien d'un petit à en faire un grand et à contenter non son corps, mais son courage. L'on dort souvent plus mal parmi les délices sur de bons matelas que sur des gabions, et il n'y a de pareil repos que celui qui s'acquiert avec beaucoup de peine. »

Il faut citer encore ces lignes vraiment admirables, où la langue conserve encore toute la saveur du XVIe siècle et où parle une âme bonne, fidèle et vraiment française :

« Je regrette en la perte de notre invincible roi celle de la France. Je pleure sa personne, je regrette l'occasion perdue, et soupire, du profond de mon cœur, la façon de sa mort. L'expérience nous fera connaître en peu de temps le sujet légitime que nous avons de le pleurer et regretter. Le peuple frémit déjà et semble prévoir son malheur. Les villes font garde comme si elles attendaient le siège. La noblesse cherche sa sûreté parmi les plus relevés de son corps: mais elle les trouve tous désunis, et il y a toute occasion de crainte et nulle apparence de sûreté. Bref, il ne faut pas être Français, ou regretter la perte que la France a faite de son bonheur. Je pleure en sa personne sa courtoisie, sa familiarité, sa bonne humeur, sa douce conversation. L'honneur qu'il me faisait, la bonne chère dont il me favorisait, l'entrée qu'il me donnait en ses lieux plus privés, m'obligent, non-seulement à le pleurer, mais aussi à ne me plus aimer où j'avais accoutumé de le voir. Je plains la plus belle et glorieuse entreprise dont on ait jamais ouï parler... occasion que

je ne verrai jamais, pour le moins sous un si grand capitaine... Certes, quand j'y songe, le cœur me fend. Un coup de pique donné en sa présence m'eût plus contenté que de gagner une bataille. »

Rohan avait trente et un ans au moment de la mort d'Henri IV; il avait bien raison d'écrire : « Je veux donc séparer ma vie en deux, nommer celle que j'ay passée, heureuse, puisqu'elle a servi Henri le Grand; et celle que j'ay à vivre, malheureuse, et l'emploier à regretter, pleurer, plaindre et soupirer. » Il voyait bien les dangers de l'état sous « le règne d'un enfant et sous la conduite d'une princesse peu instruite aux affaires, traversée par les grands du royaume, qui se veulent élever durant la faiblesse de son gouvernement, où les desseins particuliers empêchent les bonnes et publiques instructions, où les finances sont prodiguées, les arsenaux dissipés et les favoris en vogue. »

Nous avons dit que Rohan était entré avec le maréchal de La Châtre dans le duché de Juliers (1); en l'absence du maréchal, il commanda en chef, comme maréchal de camp général, les troupes françaises qui firent avec le prince Maurice le siège de Juliers. La place capitula le 1er septembre 1710, et Rohan revint en France. Il y trouvait tout changé; il avait quitté Henri IV dans toute sa gloire, Sully au comble de la faveur. Henri IV n'était plus : Sully était désormais en disgrâce, les anciens conseillers du roi ou n'étaient plus écoutés ou trahissaient les desseins de leur ancien maître pour saisir un débris de pouvoir; de nouveaux acteurs, bruyans, remuans, remplissaient déjà la scène.

II.

Deux forces confuses, tantôt confondues et tantôt séparées, entrèrent en lutte contre l'autorité royale après la mort d'Henri IV, l'ambition des grands, les églises privées de celui qui avait cru leur assurer la tolérance. Après le plein jour du règne du grand

(1) « Je vais en Juliers avec ces troupes que la reine y envoie sous la charge de M. le maréchal de La Châtre. J'y mène un fort beau régiment suisse et le bon homme Jalatty fait encore le voyage, c'est afin de me divertir de l'affliction que j'ai, car je vous jure que je ne puis demeurer dans cette ville sans une tristesse merveilleuse, surtout maintenant qu'on est sur l'enterrement du feu roi, où je n'ai su aller ni même voir son effigie, tandis qu'elle était en son lit de parade. Quant aux affaires, l'on ne voit que toute confusion. M. le comte de Soissons a enfin obtenu le gouvernement de Lorraine, au grand mécontentement du prince de Conty et de toute la maison de Lorraine. M. le prince de Condé n'est encore ici, on l'attend dans huit jours; il semble qu'il se joindra avec la maison de Lorraine, car M. le comte de Soissons est rallié avec M. d'Épernon et sa suite. Quant aux huguenots, il faut qu'ils demeurent bien unis, afin de bien servir la France et l'état et d'empêcher qu'on ne les opprime. » — Paris, 29 juin 1610. (Lettre de Rohan à La Force. *Mém. de La Force,* publiés par le marquis de La Grange, t. II, p. 286.)

Henri vient une sorte d'éclipse : l'histoire n'a plus de traits précis, les caractères sont effacés, énigmatiques, la défiance et la trahison pénètrent partout. Des personnages ambigus, maréchaux sans armées, favoris sans services, ministres sans intelligence et sans vues, s'arrachent les lambeaux d'un pouvoir dont ils ne savent que faire. La nuit se fait sur la France, et l'historien est réduit à étudier comme des énigmes les événemens et les hommes. Rien ne reste de ces années ténébreuses qu'une multitude de pièces, de lettres, de pamphlets : c'est dans ces feuilles légères, si nombreuses alors et devenues aujourd'hui si rares, que se trouve la véritable histoire.

Des deux passions qui agitèrent la France après la mort, je veux dire l'ambition remuante des grands et l'exigence des églises, Rohan ne ressentit vivement que la seconde. Il était de nature sujet fidèle et ne se croyait le droit de prendre les armes contre le roi qu'au nom de sa foi. Autant on le voit hésitant et froid quand il ne s'agit que de servir les intérêts des princes, autant il est difficile, hautain et prêt à la révolte quand il s'agit des libertés religieuses.

Les guerres de religion, interrompues par un règne glorieux, ne recommencèrent qu'après les prises d'armes des grands inspirées par des passions et des convoitises assez vulgaires. Les épées une fois tirées des fourreaux n'y purent rentrer aisément. Les mouvemens des grands forment comme la préface naturelle des trois guerres de religion durant lesquelles Rohan eut le périlleux honneur de tenir tête à la royauté. Il semble que les réformés ne se jetèrent pas naturellement dans la guerre civile, qu'ils y furent poussés par le désordre des mœurs politiques, par les excitations incessantes de ceux qui se faisaient de toute chose un instrument d'ambition. Rohan et ses amis glissèrent en quelque sorte dans la guerre civile; ils ne se mirent en révolte ouverte que lorsque la France était déjà déchirée par les factions et quand tout le monde eut donné l'exemple du mépris de l'autorité royale. Si les grands étaient toujours tentés de se servir des églises, comment les églises n'auraient-elles pas été tentées de se servir des grands? Les seigneurs trouvaient une arme dans les garanties de l'édit de Nantes; et quand ces garanties semblaient en péril, les ministres invoquaient le secours des seigneurs. Ainsi l'intérêt religieux et l'intérêt aristocratique, si différens dans leur essence, se trouvaient pourtant sans cesse rapprochés. Parlons d'abord des grands.

Parmi les acteurs qui montèrent sur la scène politique après la mort d'Henri IV, il en est deux qui méritent notre attention particulière: le duc de Bouillon et le prince de Condé. Bouillon pouvait être à ce moment considéré comme le chef militaire du parti protes-

tant (1). On sait l'histoire de ses démêlés avec Henri IV ; après avoir erré quelques années à l'étranger, il avait accepté avec un peu de hauteur le pardon du roi, et il vivait entre les remparts de Sedan, plutôt comme un souverain que comme un sujet. Il poursuivait d'une haine mortelle Sully qui l'avait toujours dénoncé et desservi auprès du roi ; après le crime de Ravaillac, il vint offrir ses services à la reine mère. Il n'aspirait à rien moins qu'à continuer Henri IV, à commander l'armée qui devait entrer dans le duché de Juliers. Le prince Maurice était son beau-frère. Il espérait en unissant ses armes à celles des Nassau et des princes allemands élever à la fois sa propre fortune, servir la France et la religion protestante. Profond politique, homme de guerre, capable de former et d'exécuter les plus grands desseins, il n'avait besoin que d'une occasion ; elle lui fut refusée. En vain fit-il taire un moment sa haine contre Sully ; sans violer ouvertement la parole donnée aux états par Henri IV, le nouveau gouvernement ne voulait pas avoir un duel à mort avec l'Espagne. L'expédition de Juliers ne fut donc qu'une promenade militaire. Le commandement fut donné au maréchal de La Châtre, et Bouillon dut se contenter de belles paroles. Il se vit joué ; furieux contre la reine mère, il invita le jeune prince de Condé à retourner au prêche et à se mettre à la tête du parti protestant.

A défaut de Bouillon, déjà fatigué, rongé de goutte et toujours prêt à enfermer sa mauvaise humeur dans Sedan, il était naturel que les protestans missent leur espoir dans l'héritier de ces Condé qui avaient si vaillamment combattu pour leur cause. La mort d'Henri IV avait délivré ce prince ; il sortait de ce demi-jour de l'exil, qui grandit les objets et dans lequel l'imagination populaire aperçoit volontiers toutes les grandeurs et toutes les vertus.

Henri de Bourbon, deuxième du nom, était le premier prince du sang. Il était né le 1er septembre 1588, six mois après la mort de son père, qui avait été empoisonné. Un mystère enveloppait sa naissance. Sa mère, Catherine-Charlotte de la Trémoille, avait été décrétée à Saint-Jean-d'Angely comme coupable de la mort de son mari (2).

Le procès avait duré plusieurs années ; Henri IV avait enfin renvoyé l'affaire au parlement de Paris. Il s'était servi de l'accusation portée contre la princesse pour la faire venir avec son fils à la cour. N'étant encore que roi de Navarre, il avait été soupçonné d'avoir eu les bonnes grâces de cette princesse, et l'on prétend qu'il continua à la voir secrètement malgré l'accusation portée contre elle. Il avait

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1876 et du 15 janvier 1877.

(2) Voir sur Henri II de Bourbon l'*Histoire des princes de Condé* de M. le duc d'Aumale. Tome II.

fait élever le jeune prince à Saint-Germain-en-Laye, et donné sa parole au pape qu'il le retirerait des mains protestantes. Le petit prince, à l'âge de huit ans (1596), fut conduit à la messe et instruit dans la religion catholique par Pierre de Gondi, cardinal-évêque de Paris. Henri IV lui octroya, quand il n'avait que neuf ans, les provisions du gouvernement de Guienne. Sa mère, Charlotte, abjura solennellement le calvinisme entre les mains du légat à Rouen, le 26 décembre 1596.

Condé avait l'humeur difficile; en 1607, il fit appeler M. de Nevers (1) pour quelques paroles. Le duc de Nevers alla au rendez-vous, mais le roi, averti, mit empêchement au duel et réprimanda le duc de Nevers pour n'avoir point assez respecté la qualité d'un prince du sang. Condé avait épousé en 1609 Charlotte-Marguerite de Montmorency; l'amour du roi pour la princesse, la fuite des jeunes époux, les mouvemens qui en furent la suite, sont parmi les événemens les plus connus de notre histoire.

C'est à Milan que Condé apprit la mort d'Henri IV. Il résista à toutes les ouvertures du comte de Fuentes, qui tâcha de piquer son ambition et lui montra le chemin de la royauté; il fut encore sollicité par l'Espagne à Bruxelles; mais il résista à toutes les avances.

Sully, qui voyait son crédit détruit, alla au-devant du prince avec deux cents chevaux comme fit d'Épernon, qui redoutait la venue de l'exilé. Monsieur le prince entra à Paris à cheval, parmi une grande foule de cavaliers, ayant à côté de lui le prince d'Orange, son beau-frère (2). Les huguenots regardèrent avidement le jeune homme, monté sur une belle hacquenée pie donnée par l'archiduc. « Il fut remarqué de tous fort triste, et comme un homme qui a peur, descontenancé, se jouant tantôt au collet de sa chemise, puis à ses gants qu'il mordait, après à sa barbe et à son menton (3). » Il se rendit ainsi au Louvre pour saluer la reine régente, qui le reçut fort bien, et alla en son logis, à l'hôtel de Lyon, en traversant le Pont-Neuf.

Condé protesta qu'il ne voulait tenir d'autre parti que celui de la reine et du roi, et qu'il voulait maintenir l'autorité des parlemens; il fit de grandes politesses à MM. de Thou et Molé. Il suivait, en agissant ainsi, les conseils du maréchal de Bouillon, avec qui il avait conféré à Senlis, et du connétable, son oncle, « vieux routier et sage mondain » suivant le mot de L'Estoile.

(1) M. de Nevers était fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, et d'Henriette de Clèves.

(2) Philippe-Guillaume de Nassau.

(3) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 166.

Les protestans mirent un moment tout leur espoir dans Condé, élevé presque de force dans la religion catholique, et dans le duc de Bouillon. Ils les regardaient, pour ainsi dire, comme des alliés naturels. Une union intime entre ces deux personnages eût été d'autant plus nécessaire à leur cause que les autres princes du sang étaient le prince de Conti, qui était à peu près imbécile, et le comte de Soissons. Le comte de Soissons, Charles de Bourbon-Conti, fils du prince de Conti et de Françoise d'Orléans (la fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, et de Jacqueline de Rohan), avait prétendu à la main de Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV. Elle avait agréé sa poursuite et avait échangé avec lui par écrit des promesses de mariage à Pau, quand le parlement de Pau, par ordre du roi, s'était saisi du château, avait renvoyé le comte de Soissons et donné des gardes à la princesse. Celle-ci avait écrit à son frère pour se plaindre; il la manda à Saumur, où elle le joignit en 1593. Elle se soumit aux volontés de son frère et porta elle-même le comte de Soissons à renoncer à sa main. Le comte continua cependant à rendre des devoirs à la sœur du roi, et à la voir à son insu. Henri IV avait pour lui une véritable antipathie, bien qu'il l'eût nommé grand maître de France, à cause de son rang. Sully et le comte de Soissons étaient ennemis depuis que le premier s'était chargé de rompre le mariage de la sœur du roi avec le comte. Celui-ci ne voulut pas assister au sacre de la reine (1610); il était mécontent du roi, mais il couvrit sa mauvaise humeur d'un scrupule d'étiquette et se plaignit qu'on voulût laisser porter à la femme du duc de Vendôme, fils naturel du roi, une robe semée de fleurs de lys. Il était dans une de ses maisons quand il apprit le crime de Ravaillac. Dès qu'il sut que la reine avait été déclarée régente, il jeta feu et flammes. Il se plaignit qu'on eût laissé au parlement le soin de l'établissement d'une régence qu'il prétendait ne pouvoir être établie que par le testament des rois ou par des états-généraux; qu'en tout cas, le parlement ne pouvait rien sans les princes du sang, les ducs et les pairs.

Il alla toutefois au Louvre saluer la reine; le grand bruit qu'il avait fait auprès des ministres nouveaux était surtout pour obtenir 50,000 écus de pension, le gouvernement de Normandie, le paiement d'une dette de 200,000 écus (dus au duc de Savoie pour Moncalieri, qui était à sa femme), la survivance du gouvernement du Dauphiné et de la charge de grand maître pour son fils qui n'avait encore que cinq ans; tout cela fut accordé. Sully alla s'humilier devant lui et s'excuser bassement de n'avoir travaillé que par les ordres du roi à empêcher son mariage avec Catherine de Navarre. Le comte de Soissons fit semblant de le croire : le mensonge était sur toutes les lèvres.

Le comte de Soissons se jeta dans le parti espagnol. « Ce jour, raconte L'Estoile, M. le comte de Soissons, étant dans sa chambre, où il y avait plus de trente à quarante gentilshommes, menaça de donner de son poignard dans le sein au premier qui serait assez hardi de dire que les jésuites avaient fait mourir le roi (1). » Il s'unit fortement à d'Épernon. Il traitait la France en pays conquis. « La compagnie du comte de Soissons, ayant séjourné huit jours seulement à l'entour de Dreux, y fait tort de six-vingt mille francs. L'avoine étant faillie, mettent leurs chevaux dans les bleds et se font traiter en rois (2). » Le comte de Soissons courait les rues de Paris avec une jeune noblesse insolente qui semblait avoir secoué le joug d'un maître et voulait recommencer le temps des Valois.

Le nom des Guise n'était pas encore oublié, et le parti espagnol fondait toujours sur eux des espérances.

Pendant tout le règne d'Henri IV, le duc de Guise (3) s'était tenu coi dans son gouvernement de Provence. Il se trouva tout prêt à Paris, comme par hasard, à cheval, au passage du duc d'Épernon, quand on porta Henri IV de la rue de la Ferronnerie au Louvre. Il embrassa d'Épernon. Il se promena à cheval dans les rues « aussi prodigue de bonnetades au peuple de Paris, comme feu son père passant par la rue Saint-Honoré, et y saluant tout le monde. Une femme alla lui dire : « Nous n'avons que faire de tes salutations; celles de ta famille nous coustent trop cher. » La régente lui avait donné dès les premiers jours 200,000 écus.

Ce tableau du monde agité, dont toutes les forces allaient lutter contre la pure et jeune ambition d'Henri de Rohan, ne serait pas complet si nous ne parlions de ces seigneurs hardis qui, tout pénétrés encore du vieil esprit féodal, avaient réussi, même sous Henri IV, à rester à demi indépendans dans leurs gouvernemens. La Force en Béarn, d'Épernon en Guienne, Lesdiguières dans le Dauphiné, étaient, comme le duc de Bouillon à Sedan, les propres juges de ce qu'ils croyaient devoir à l'état et de ce qu'ils croyaient devoir à leur propre intérêt. La fidélité monarchique n'avait pas encore pris la forme d'une religion; on s'armait contre le roi au nom de la royauté : les mécontens affectaient d'entreprendre sa délivrance quand ils avaient à se plaindre eux-mêmes des ministres et des favoris. On ne comprenait la fidélité que comme un échange de services, et le droit naturel de la force semblait le recours légitime contre les droits de l'état. Il faut se souvenir qu'on sortait de longues et sanglantes guerres civiles,

(1) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 172.
(2) L'Estoile. — *Journal d'Henri IV*, t. IV, p. 192.
(3) Charles de Lorraine, duc de Guise.

que la pacification d'Henri IV n'avait été qu'une trêve, que lui-même avait dû traiter pour porter la couronne, abjurer, combler de bienfaits ses ennemis. Lui disparu, chacun suivit la pente naturelle de son ambition : il se fit une sorte de nuit dans laquelle les grands marchèrent à tâtons, cherchant quelque chose où se prendre. La cour devint méprisable; les puissans gouverneurs rêvèrent tous de devenir indépendans, de se faire de petits royaumes où la parole des ministres aurait peine à parvenir. Lesdiguières, en pratiquant le duc de Savoie, avec lequel il traitait presque comme avec un égal, avait gagné quelque chose de la finesse d'une race toujours occupée à opposer et à peser les alliances. Il savait prendre : toujours sollicité des églises et de la cour, il poussait sa propre fortune; son rôle d'entremetteur politique devait lui valoir enfin l'épée de connétable. La Force, d'humeur plus généreuse, témoin des derniers momens d'Henri IV, défenseur sincère de la reine mère et du dauphin, si fidèle d'abord à la cour qu'il devint presque suspect aux siens, fut jeté presque de force dans la guerre civile.

D'Épernon, d'âme dure et perverse, se fit une joie cruelle de frapper après la mort d'Henri IV tout ce que celui-ci avait aimé et servi. Il ne chérissait rien lui-même que ses haines; il servit la veuve d'Henri IV par haine d'Henri IV; son alliance était aussi redoutable que son inimitié.

III.

Les calvinistes avaient joui tranquillement sous Henri IV des immunités que leur avait données l'édit de Nantes. Cet édit était la charte d'une liberté bien chèrement achetée. Elle stipulait la liberté de l'exercice du culte protestant : 1° dans les châteaux de seigneurs hauts justiciers, au nombre de trois mille cinq cents, et dans trente châteaux de gentilshommes ne jouissant pas de la haute justice; 2° dans deux endroits par bailliage ou sénéchaussée; 3° dans les villes et villages, fort nombreux, où l'exercice public de la religion s'était introduit jusqu'en 1597. Il était pourvu aux appointemens des ministres et des régens des collèges par l'allocation d'une somme de 165,000 livres et par la permission de recevoir des donations et legs. Le culte de la religion restait interdit dans les grandes villes de la ligue. Il était défendu à cinq lieues de Paris, il ne fut autorisé d'abord qu'à Ablon, qui est à quatre lieues, et à Charenton qui est à deux lieues. Prohibé dans le bailliage de Rouen, il fut établi par tolérance à une demi-lieue de cette ville sous Henri IV. Les religionnaires obtinrent les mêmes droits civils que les catholiques. Il

fut défendu aux prédicateurs et aux professeurs de les injurier et de soulever les peuples contre eux. Les universités, collèges, etc., furent ouverts à leurs enfans. Les causes des protestans furent portées à des chambres spéciales dites *de l'édit*, où les juges catholiques ne purent siéger que sur la présentation des calvinistes. Dans les parlemens de Paris et de Normandie, la chambre eut seize membres, dont quinze catholiques et un réformé. Dans les départemens du Midi, de Bordeaux, de Toulouse, de Grenoble, elle fut composée de deux présidens, l'un catholique, l'autre réformé, et de douze conseillers, dont six calvinistes. Les réformés furent admis à tous les états, offices, charges, dignités royales, seigneuriales ou municipales. Henri IV réussit à en faire admettre dans le parlement de Paris.

Au point de vue politique, — celui qui nous intéresse particulièrement, — l'édit avait donné à ceux de la religion une triple garantie : 1° les places fortes, 2° les assemblées, 3° les finances.

Pour les places de sûreté, l'édit en accorda deux cents, outre les places du Dauphiné. Le roi y entretenait les fortifications et payait les garnisons, ce qui coûtait 540,000 livres par an. Il s'engageait à ne nommer comme gouverneurs que des réformés ayant obtenu l'agrément des églises. Les places de sûreté furent accordées jusqu'à 1607 et ensuite jusqu'à 1611.

Henri IV lui-même ne put permettre longtemps aux assemblées de se réunir à leur gré, d'admettre les étrangers dans leur sein et de députer à l'étranger. Après la conspiration de Biron, on régla que les assemblées ne pourraient se réunir qu'avec l'autorisation du roi, dans un lieu consenti par lui. Dans l'intervalle des assemblées, les églises étaient représentées auprès de lui par deux ambassadeurs nommés députés généraux. Les assemblées de ceux de la religion étaient de deux sortes : ecclésiastiques ou politiques. Les ecclésiastiques commençaient par les consistoires, de là on passait aux colloques et aux synodes provinciaux et nationaux. Les consistoires, simples assemblées du ministre et des anciens dans chaque église, se tenaient toutes les semaines; les colloques, qui recevaient les ministres et anciens députés des consistoires, tous les ans d'ordinaire; aux synodes provinciaux se rendaient tous les membres de plusieurs colloques, on n'y députait point; enfin aux synodes nationaux allaient les députés de plusieurs synodes provinciaux.

Les assemblées politiques se formaient d'une manière semblable, sauf que les consistoires députaient directement aux assemblées de province, sans passer par les colloques; les assemblées de province députaient à l'assemblée générale, véritables assemblées délibé-

rantes où se trouvaient la noblesse, les ministres et le tiers-état. Les gentilshommes présidaient aux assemblées générales, les ministres aux synodes.

Pendant le règne d'Henri IV, les assemblées ne sortirent pas un moment de la légalité. A Châtellerault en 1605, à Fargeau en 1608, tout se passa le plus tranquillement du monde.

Henri IV avait eu les plus grandes difficultés à vaincre pour forcer les catholiques à accepter l'édit de Nantes et les protestans à s'en contenter. Il l'avait imposé comme une trêve; mais il n'avait fait qu'ajourner la lutte entre deux partis irréconciliables. Les protestans étaient toujours hors du droit commun, ils n'étaient que tolérés; leur faiblesse avait besoin de garanties spéciales, telles que places fortes, assemblées particulières, et ces garanties étaient regardées par beaucoup comme un danger pour l'unité nationale. Plus leur position était précaire, plus ils avaient besoin de se protéger : ainsi leur faiblesse même les rendait plus menaçans, leur infériorité numérique plus exigeans.

Henri IV avait acheté par sa conversion le droit de protéger les protestans; même entouré de jésuites, n'était-il pas toujours à ceux parmi lesquels il avait été nourri, qui avaient versé leur sang pour lui et qui l'avaient aidé à conquérir son royaume? Lui mort, la protection royale leur fut retirée : la force toute puissante qui les avait maintenus en face de leurs ennemis se tourna contre eux : il ne leur resta bientôt que l'espoir ambitieux de former un petit état au sein du grand état, une France diminuée, éparse, découpée en petites églises, avec ses assemblées, ses synodes, abritée derrière des murailles et défendue, au besoin, par ses propres armées; cette petite France eut ses ambassadeurs, ses alliances, sa politique propre. Les églises protestantes cherchèrent des modèles dans les Pays-Bas; mais les Pays-Bas hollandais formaient une province naturelle, qui défendait son indépendance en même temps que sa foi: leur union fut affermie par une famille providentielle, devenue une sorte de dynastie républicaine. Ces avantages manquèrent aux églises unies de France; quand la monarchie se tourna contre elles, elles furent perdues.

Aussitôt après la mort d'Henri IV, une déclaration royale avait promis aux protestans le maintien des édits ; mais on ne tarda pas à les violer. Il se fit des mouvemens en Guienne, des conflits s'élevèrent entre les parlemens et les cours protestantes. Les protestans eurent cependant permission de tenir une assemblée à Châtellerault et de la transporter à Saumur, où M. Du Plessis était gouverneur.

Rohan a consigné dans un « discours » les sentimens qu'il ap-

portait à l'assemblée de Saumur. Ce *discours*, il faut s'en souvenir, n'a jamais été prononcé; il ne faut entendre sous ce nom qu'une analyse subjective, un examen de conscience, une façon de consultation qui ne fut pas imprimée, si elle fut communiquée à quelques-uns. « Nous sommes arrivés en un carrefour, disait en pensée Rohan aux églises réformées, où plusieurs chemins se rencontrent : mais il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie d'Henri le Grand la maintenait : il faut à cette heure que ce soit notre vertu. » Il veut que les protestans s'affermissent sur trois points « comme essentiels et dont tous les autres dépendent. Le premier est l'union parmi nous; le second, l'admission à toutes charges; le troisième et dernier de pourvoir à notre sûreté. »

Si Henri IV avait jugé les places de sûreté nécessaires aux réformés, combien ne le devenaient-elles pas davantage pendant la minorité d'un roi et sous une régence demi-espagnole? « Il faut premièrement, écrit Rohan, ravoir les perdues, ou d'autres en leur lieu, afin d'ôter l'espérance de nous en diminuer le nombre pour l'avenir; puis obtenir la confirmation de toutes pour certain nombre d'années, jusqu'à ce que tous les sujets de méfiance nous soient ôtés. » Il ne veut pas que les garnisons des places soient « transubstantiées en terres et en meubles. » Homme d'épée, il proteste contre l'avarice des églises : comme à tous les hommes de son temps, la force lui semble la défense naturelle du droit.

L'assemblée s'ouvrit à Saumur au mois de mai 1611, sous les yeux de MM. de Boississe et de Bullion, conseillers d'état. Les églises de Bretagne y avaient député Rohan et son frère Soubise. Le duc de Bouillon y joua avec Rohan le principal rôle. Le duc de Bouillon avait écrit à Du Plessis qu'il ne lui semblait pas à propos qu'on choisît aucun des grands seigneurs pour présider l'assemblée. Pourtant, quand il arriva à Saumur, il brigua la présidence. Les ducs de Rohan et de Sully s'y opposèrent avec l'appui des ministres, et Du Plessis fut choisi.

Après l'élection du président, on renouvela le serment d'union. Puis on nomma des députés pour dresser le cahier des articles que l'on devait envoyer à la reine. On s'accorda à demander : 1° le rétablissement de l'édit de Nantes, en ôtant toutes les modifications introduites par le parlement de Paris; 2° la continuation des places de sûreté pour dix ans (en cas de mort d'un gouverneur, le roi n'y pourrait nommer un calviniste à son choix, mais nommerait un élu des églises; il serait permis de fortifier ces places); 3° l'augmentation des sommes allouées pour l'entretien de ces places et des ministres; 4° la permission de s'assembler tous les deux ans;

5° la nomination de deux députés généraux seulement que le roi serait tenu d'agréer.

L'assemblée exigea l'accommodement du duc de Sully et du duc de Bouillon; mais la réconciliation ne fut que sur les lèvres. Sully voulait intéresser l'assemblée à sa disgrâce et la déterminer à faire obstacle au procès dont il était menacé. Il refusait de se démettre volontairement, comme le voulait la cour, de la charge de grand maître de l'artillerie et du gouvernement.

Bouillon fit de grands efforts pour empêcher que l'assemblée ne mêlât les affaires de Sully aux affaires générales des églises. Il traversa les démarches de Sully et alla jusqu'à chercher à refroidir Rohan lui-même. Il lui rendit visite un jour que celui-ci était malade et lui dit que, si grande qu'eût été l'exactitude de Sully, il était bien difficile qu'on ne trouvât pas quelque chose à lui reprocher : « Croyez-vous, lui dit-il, qu'on ne trouvera pas au moins quelque prétexte plausible? Le roi n'a-t-il pas le droit d'examiner la conduite de ses officiers, et l'assemblée a-t-elle quelque chose à y voir? De quel droit réclamerions-nous un privilège sur les catholiques? Monsieur, ajouta-t-il, vous aimez trop le bon ordre, vous faites profession d'une probité trop exacte pour souffrir qu'on entreprenne sur l'autorité du roy la plus légitime. Nous sommes vous et moy ses officiers; nous avons fait serment de la maintenir; la justice et la religion nous le demandent, et rien ne nous en peut dispenser (1). »

Rohan reçut très mal ce discours étrange. Il s'échauffa, et répondit qu'il ne souffrirait jamais qu'on opprimât son beau-père, qu'il ferait son devoir en cette occasion. Bouillon comprit qu'il s'était trompé, il se leva et dit à Rohan : « Je vous ai parlé en ami, vous en userez comme il vous plaira. »

C'est à Saumur que Rohan commença à être regardé comme le vrai chef des protestans. Bouillon poursuivait le duc de Sully d'une haine mortelle depuis la conspiration du maréchal de Biron et l'exil auquel il avait dû se condamner pour échapper aux soupçons d'Henri IV. Rohan tenait naturellement pour son beau-père : il décida l'assemblée à soutenir le vieux ministre qu'on avait dépouillé déjà du gouvernement de la Bastille et de la surintendance des finances et à qui on voulait encore enlever son gouvernement du Poitou. Sur d'autres points, l'influence de Bouillon l'emporta. Les ministres étaient inquiets de sa modération et de sa complaisance pour la cour, mais ils n'osaient se révolter contre lui.

L'assemblée ne voulait pas se dessaisir du droit d'élection directe des deux députés généraux qui étaient les ambassadeurs per-

(1) *Histoire du duc de Bouillon*, par Marsollier. Paris, 1719, t. II, p. 337.

manens des églises auprès du roi de France. Bouillon réclamait pour la couronne le droit de choisir les deux députés généraux sur une liste de six candidats nommés par l'assemblée générale.

L'assemblée envoya des articles à la reine; elle répondit qu'elle accordait la prolongation des places de sûreté pour cinq ans, qu'elle choisirait deux députés généraux sur six personnes nommées par l'assemblée; mais elle exigea que l'assemblée se séparât avant de remettre les cahiers répondus et les brevets de ses grâces. Le duc de Bouillon travailla à obtenir que l'assemblée obéît à la reine, à l'encontre de ceux qui ne voulaient point choisir de noms avant que l'on n'eût renvoyé les cahiers. Bouillon l'emporta, et l'assemblée se sépara; les mécontens partirent en l'accusant hautement d'avoir trahi les églises.

Ceux de La Rochelle refusèrent de recevoir les commissaires de la reine. On fit de tous côtés des assemblées particulières où l'on se plaignait que la reine eût ôté à l'assemblée générale la liberté de parler, qu'elle eût répondu trop tard et trop défavorablement aux cahiers. Ces petites assemblées envoyèrent leurs délégués à Paris pour surveiller les députés généraux.

L'assemblée de Saumur avait organisé la tenue de ces petites assemblées provinciales et fait un règlement pour les constituer. Rohan avait eu une part importante à la rédaction de ce règlement. Il fut appelé à présider l'assemblée provinciale de Saintonge, qui se réunit le 2 novembre 1611 à Saint-Jean-d'Angely. L'assemblée prit connaissance de la réponse faite par la cour au cahier des plaintes dressé par l'assemblée générale de Saumur. Mécontente de cette réponse, elle se mit en rapport avec l'assemblée provinciale du Poitou, qui se tenait à Thouars. Elle nomma un conseil provincial (1) conformément au règlement de Saumur. Deux membres furent choisis pour porter à la cour des remontrances.

Ainsi des centres de résistance s'organisaient de toutes parts. La main ferme qui avait tout tenu dans l'ordre ne se faisait plus sentir; les intérêts particuliers se déchaînaient; le trouble des églises s'accroissait et s'entretenait par les ambitions provinciales, par les prétentions des villes, par les haines de famille, les rivalités des gentilshommes et des princes.

IV.

C'est vers le commencement de l'année 1612 que Condé et le comte de Soissons avec lui commencèrent à se séparer de la cour,

(1) Ce conseil fut ainsi composé : pour la noblesse, de Rioux, de Montausier, du Parc-d'Archiac, de Ciré (suppléans : de Genouillé, de Couvrelles, de Saujon et de la

jaloux qu'ils étaient de l'influence prise par les ministres, par le chancelier, par Villeroy et par le président Jeannin. Le mécontentement de Condé datait déjà de loin. A la fin de 1610, il avait demandé à la reine mère le Château-Trompette et Blaye et s'était plaint de n'avoir pas assez de part aux affaires d'état; le conseil disposait sans lui de toutes les charges et pensions, et réglait le paiement des gens de guerre, l'état des garnisons, etc. Le 19 décembre, il était parti pour Valery, disant qu'il ne retournerait à la cour qu'avec le comte de Soissons. Ses plaintes furent écoutées; la reine lui avait donné le comté de Clermont et 200,000 écus pour payer ses dettes. Il eut le gouvernement de la Guienne et se rendit dans cette province (juin 1611); on lui fit des entrées à Poitiers, à Saint-Jean-d'Angely; il avait pris la route du Limousin et du Périgord pour se rendre à Bordeaux sans rencontrer d'Épernon, qui l'attendait avec force noblesse à Saintes.

Le conseil avait fait connaître le 26 janvier 1612, en présence des princes, le projet de traité au sujet des mariages du roi et de Madame avec le prince et avec l'infante d'Espagne. Condé se plaignit que son avis n'eût pas été pris avant que la résolution des mariages eût été rendue publique.

Villeroy et don Inigo de Cardenas signèrent, le 30 avril 1612, le traité du double mariage espagnol; le même jour ils signèrent à Fontainebleau un traité d'alliance défensive entre l'Espagne et la France, abandonnant ainsi la cause des Provinces-Unies et la politique d'Henri IV. La France catholique, qui n'obéissait plus aux passions de la ligue, fut blessée de cette trahison faite à la mémoire d'un roi bien aimé et à ses propres intérêts.

Le 26 mai 1612 ceux de la religion ouvrirent un synode national à Privas, en Vivarais, sans rencontrer d'opposition, parce que ces synodes n'étaient pas contraires à l'édit de Nantes. On y traita fort mal le ministre Ferrier, qui à Saumur avait été de la cabale du duc de Bouillon. Le synode de Privas, sous couleur de traiter de simples matières ecclésiastiques, fit une œuvre demi-politique; il divisa les provinces en cercles, donna à chaque cercle un conseil et établit des correspondances permanentes entre ces conseils. On créait ainsi une façon de gouvernement sinon occulte, au moins indépendant des officiers royaux, et tout prêt, en cas de troubles, à organiser une résistance.

Le gouvernement, inconséquent et sans force, inquiet d'ailleurs du prince de Condé, dont le nom ralliait tous les mécontens, ferma les yeux sur tout ce qui se fit à Privas. En même temps, il tourmentait les protestans et les exaspérait par ses injustices.

Garde), quatre députés; pour les consistoires, deux députés et deux suppléans; pour le tiers, deux députés et deux suppléans.

M. de Rohan fut mandé à Saumur, où était la cour. Il fut bien reçu de la reine et y resta quinze jours. Pendant tout son séjour, il témoigna beaucoup d'animosité contre Bouillon. On lui fit de grands reproches sur sa conduite à Saumur : il s'excusa du mieux qu'il put, et le 19 mars, vers dix heures du soir, il prit congé de la reine sous prétexte que son frère Soubise était fort malade. A minuit, il était parti : il ne se hâtait si fort que pour arriver vite à Saint-Jean-d'Angely, où il voulait faire nommer un maire à sa dévotion. Rohan était pourvu depuis quelques années du gouvernement de la ville de Saint-Jean, mais il y avait à demeure dans cette place un lieutenant pour le roi, qui commandait en son absence, le sieur de La Roche-Beaucourt, de la religion réformée. La Roche-Beaucourt était dans les intérêts de la cour et était devenu l'ennemi de Hautefontaine, à qui Rohan avait confié ses intérêts. Il avait réussi à faire nommer un maire hostile au gouverneur.

La reine avait écrit aux officiers de la maison de ville de Saint-Jean-d'Angely pour peser sur l'élection. Rohan, « sans avoir assez bien digéré, dit Du Plessis, ce qu'il aurait à faire, s'y opposa formellement et par escrit signé, disant qu'on avait abusé de l'authorité de la roine (1) ». Rohan fit armer le peuple, tint les portes fermées, refusa l'entrée de la ville au sénéchal de Saintonge et à M. de La Roche-Beaucourt. Il fit ôter au maire les clés de la ville et repoussa d'abord toutes les propositions des envoyés de la reine.

La cour feignit une grande colère, on fit défense à toutes les dames de Rohan, mère, femme et filles, de sortir de Paris, on mit à la Bastille le sieur de Teine (2) que M. de Rohan avait envoyé pour excuser sa conduite. Rohan fut déclaré rebelle et coupable de lèse-majesté. On arrêta ses pensions et le paiement des garnisons de ses places de sûreté. Il devint, à Saint-Jean, la tête de tous les mécontens. La chambre de justice de Nérac envoya des commissaires pour informer des menées qui se faisaient dans cette ville; ils n'osèrent y entrer : arrêtés à Saintes, ils citèrent le sieur de Hautefontaine devant eux. Celui-ci roua de coups de bâton l'huissier qui lui apporta l'ordre de comparution (3).

Mme de Rohan dépêcha en poste, de Paris, son maître d'hôtel, le sieur des Grutières, pour prendre les avis de M. Du Plessis et pour les porter à ses deux fils Rohan et Soubise : la reine, de son côté, envoyait elle-même à Rohan M. de Thémines, sénéchal du Querci, pour lui remontrer ses devoirs. Du Plessis écrivit à Rohan pour lui

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 361.

(2) Ce nom est écrit Tenis dans les *Mémoires de Rohan*, p. 26.

(3) *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*. La Haye 1720, t. I, p. 98.

conseiller de recevoir Thémines, ajoutant « qu'en conservant la seureté de sa place rien ne lui devoit couster pour satisfaire la dignité de la roine. » La jeunesse qui entourait Rohan et Soubise ne pensait qu'à prendre les armes; mais Rohan, « bien que plusieurs grinçassent les dents de despit, qui pour l'obliger au combat lui conseilloyent toutes choses extrêmes, se résoult enfin de suivre les advis de M. Du Plessis, et de les préférer, comme il luy escrivoit, à tous autres; et pour ce coup fut ceste tourmente appaisée; le vieux maire, en apparence continué pour quelques jours, le nouveau, en effect créé tel qu'il voulut; donc l'authorité de la reine demeuroit satisfaite et M. de Rohan asseuré de la ville (1) ».

Rohan redoutait Bouillon : il le soupçonnait de vouloir lui soustraire Saint-Jean-d'Angely et d'y vouloir maintenir un lieutenant de roi à sa dévotion. Il craignait toutefois de rompre ouvertement avec la reine : il fut convenu que pour huit jours les clés de la ville resteraient entre les mains de l'ancien maire, que l'on procéderait ensuite à une nouvelle élection de trois candidats parmi lesquels le sénéchal choisirait un maire; que La Roche-Beaucourt resterait dans sa charge et en ressortirait tout de suite après. M. de Thémines fit assembler les habitans au son de la cloche, fit procéder à l'élection, et tout se passa comme il avait été convenu. Rohan fit retirer de la ville tous les gens de guerre et les gentilshommes qui l'étaient allés trouver. En fait, il avait, tout en donnant satisfaction à l'autorité royale dans la forme, fait triompher son autorité personnelle dans la ville.

Sully avait été troublé dans sa retraite par l'affaire de Saint-Jean-d'Angely : « Je ne pensois qu'à vivre doucement en ma mayson sans me mesler d'affaires publiques, écrivait-il à M. d'Hypérien, ny désirant aucunes charges, honneurs ni dignités nouvelles, me contentant de celles que je possédois et de la gloire d'avoir dignement, utilement et agréablement servi le plus grand et judicieux roy du monde; maintenant je me trouve embarasé dans ce malheureux affaire, mon fils l'ayant demandé (le gouvernement de Chastelleraut) si solennellement et chacun connoissant que cela nous appartient, par plusieurs promesses réitérées du feu roy, confirmées par la parole de la royne à toutes les occasions... Cet accident et quelques procédures un peu précipitées et non accoutumées contre un seigneur de la maison et qualité de M. de Rohan sont près de traverser entièrement toutes les affaires, lesquelles avant cela prenoient chemin tel que l'on pouvoit désirer...

« Quant à ce qui est de Saint-Jean-d'Angeli, Chastelerault, MM. de

(1) *Vie de M. Du Plessis*, p. 362.

Rohan, de Roucy, la Roche-Beaucourt, de Foucaut et moy, il y a encore moyen de concilier tout cela (1). »

Un incident comme celui que nous venons de raconter est bien fait pour étonner; il faut pourtant réfléchir que les religionnaires ayant des places de sûreté, le gouvernement municipal de ces places devenait pour eux un intérêt de premier ordre. La tenue des assemblées ne pouvait avoir lieu en pleine liberté si elles ne trouvaient des asiles inviolables. La couronne tentait sans cesse de reprendre d'une main ce qu'elle donnait de l'autre. Elle détestait ces assemblées nomades qui se réunissaient tantôt ici, tantôt là, et qui toujours avaient des plaintes ou des remontrances à faire. Synodes nationaux, synodes provinciaux, députés généraux, tout en protestant sans cesse de leur dévotion à la personne du roi, tenaient un langage où perçaient les ressentimens des grands et les pieuses colères des ministres. M. Du Plessis avait bien compris la gravité de l'affaire de Saint-Jean : « Je crains que la conséquence de cette affaire ne soit pas assez pesée... Je suis loin des affaires, mais si vois-je bien avec mes lunettes que si nous prenons plaisir à avoir du mal, nous n'en aurons que trop. » (Lettre à La Force, 17 septembre 1612.)

Rohan, après la petite émotion de l'affaire de Saint-Jean-d'Angely, avait été rétabli dans ses pensions et dans sa charge de colonel des Suisses. « Mais voyant qu'il ne pouvoit plus aller à la cour et qu'il ne faisait pas la fonction de sa charge (de colonel général des Suisses), que mesme il étoit mal payé des appointemens d'icelle, il vit bien que l'on l'obligeroit à s'en défaire. Il le fit volontairement et en voulut obliger M. le maréchal de Bassompierre (2). »

L'affaire de Saint-Jean l'avait rendu tout-puissant dans la Saintonge; il avait répandu à profusion la relation de ce qui s'était passé à Saumur : l'accommodement qu'il avait fait était tel, suivant le mot d'un historien du temps, que « la cour avait eu pour elle les apparences et Rohan la réalité. »

L'acharnement de Bouillon contre le vieux ministre d'Henri IV lui avait aliéné les cœurs; en France comme au dehors, on commença à regarder Rohan comme le chef du parti protestant. Il écrivit à cette époque un « discours sur l'état de la France durant mes persécutions de Saint-Jean, » où il trace nettement le programme politique de son parti. Il s'élève contre l'alliance de la cour et de l'Espagne, contraire aux traditions et aux intérêts de la France;

(1) Lettre de Sully à M. d'Hespérien, 29 octobre 1612. (Archives nationales.) Il y a aussi aux Archives nationales une lettre sur le même sujet, adressée au même, du 20 octobre 1612.

(2) Mémoire de la duchesse de Rohan. Fonds français. 15873. Bibliothèque nationale.

« La France, dit-il, a l'Angleterre, les Vénitiens, les états du Pays-Bas, la Savoie, les princes protestans d'Allemagne, le duc de Lorraine, les cantons des Suisses et la plupart des villes impériales, tous intéressés pour la crainte de la maison d'Autriche, c'est-à-dire d'Espagne, mais pourtant diversement. » Il montre dans le parti de l'Espagne l'empereur, les princes allemands catholiques, les villes impériales catholiques, les cantons suisses catholiques; le pape sera neutre dès que la France sera assez forte, mais la France ne peut se fortifier que par des alliances protestantes. Rohan est pénétré de cette pensée, que le parti dont il est l'âme et la voix sert la grandeur de la France; les mauvais conseillers, ceux qui trahissent, perdent, livrent le pays, sont les anciens ligueurs, les ennemis d'Henri IV; le roi enfant, la reine mère sont entre leurs mains. Pour les princes du sang, il n'en faut rien espérer, « ayant perdu par leur changement de religion ceux qui avoient maintenu leurs pères. » Condé, c'est de lui surtout qu'il veut ici parler, n'a pas de force dans l'état. Il ne reste à côté du parti de la cour et du parti des princes que « le parti de la religion, lié par la conscience avec tous les protestans de la chrétienté, parti seul capable de maintenir la France, comme il a fait autrefois; ayant conservé les enfans de la maison contre l'étranger, et entre autres nourri et élevé Henri le Grand, restaurateur de cet état. »

Rohan est ici tout entier; il est royaliste, il ne médite rien contre la monarchie, il veut la grandir, la tirer des liens de l'Espagne, il voudrait la ramener au berceau de la première foi d'Henri IV. Il est protestant à la façon de Jeanne d'Albret, bien plutôt qu'à la façon des ministres, dont il devait dire plus tard, après ses labeurs et ses guerres, qu'il aimerait mieux présider une assemblée de loups qu'une de leurs assemblées. Rohan est un aristocrate, un grand seigneur, il poursuit une chimère en voulant convertir la monarchie à sa foi; mais sa chimère n'est pas la chimère républicaine, son ambition n'a rien de personnel et d'étroit. Il est resté après la mort d'Henri IV le lieutenant d'Henri IV. Il se dit que, si « Paris vaut bien une messe, » le moment peut venir où la France vaudra bien le prêche. Pour que ce moment vienne, il faut que le prêche ait des généraux et des armées, des alliés puissans au dedans et au dehors.

Vers la même époque, il ouvrait aussi le fond de son cœur dans une lettre adressée à M. de La Force (1).

« Je suis asseuré que, si vous m'aviez entendu, vous ne me condamneriez en chose aucune que j'aye faitte; depuis Saumur j'ay

(1) Communiquée par Mme Labouchère.

esté très mal traitté, mais non tant qu'on désiroit. J'ay couru fortune de la vie pour conserver la ville de Saint-Jean à laquelle on en vouloit fort.

« En attendant une entrevue, j'en ay entretenu le porteur que je connois vous estre fidelle pour vous en faire rapport; il vous dira où j'en suis et comme l'on tasche par tous moyens de me ruiner en me séparant du public. Mais j'ay mon recours en Dieu, qui ne m'abandonnera point s'il lui plaist; il sait mon but et comme je n'entends qu'à la sécurité des églises et au repos de cest estat.

« Vous savez comme de nouveau l'on nous veut flestrir d'une abolition. Je vous promet qu'elle ne sera jamais publié où j'aurai du pouvoir. Le sinode national a fait une bonne déclaration là-dessus.

« Saint-Jean, 3 de juillet 1612. »

Le côté politique des desseins de Rohan nous intéresse aujourd'hui plus que le côté religieux. A travers la poussière de nos passions, nous n'apercevons plus qu'un peu confusément les incidens d'un débat, qui se poursuivait tantôt sur les champs de bataille, tantôt dans le gouvernement des provinces et des villes, tantôt dans les assemblées des églises et dans les parlemens. Politiquement, Rohan nous apparaît ici comme le successeur de Coligny et d'Henri IV. Les protestans, — l'histoire leur rendra cette justice, — ont toujours tendu à pousser la France sur les Pays-Bas espagnols; ils rêvaient le partage avec la maison d'Orange de ces provinces dont une partie seulement devait être soustraite à la souveraineté espagnole; si tant de provinces soulevées contre l'Espagne, offertes au duc d'Anjou par Guillaume le Taciturne, toutes prêtes à se donner à la France pendant si longtemps, se laissèrent de nouveau choir et pour si longtemps sous le joug, allégé, il est vrai, de leurs anciens maîtres, il ne faut pas s'en prendre aux protestans francais. Entre Henri IV et Richelieu, ils furent, ce semble, les seuls à conserver le sentiment exact de ce qui était utile, nous dirions volontiers nécessaire à la grandeur et à la sécurité nationales. La passion religieuse leur donna dans cette occasion la clairvoyance politique; si elle les inclinait peut-être trop aux alliances protestantes, une passion semblable en détournait trop les catholiques. Richelieu, revêtu de la pourpre romaine, osa rechercher toutes les alliances utiles à la France et fut un vrai politique; mais de précieuses occasions avaient déjà été perdues quand il reçut le pouvoir et put gouverner à son gré.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉRUDITION CONTEMPORAINE

ET LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU MOYEN AGE

Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge,
par M. Ch. Aubertin, 2 vol. in-8°. Paris, 1878.

Le moyen âge appartient aux érudits. Ils en ont fait leur chose, leur domaine, leur fief, et depuis tantôt un siècle ils règnent, mais ils règnent souverainement, sur huit ou neuf cents ans de littérature et d'histoire. Nul ne contestera qu'ils aient exercé l'empire pour le plus grand profit de l'histoire. Inférieurs que nous sommes par tant de côtés aux hommes du XVIIIe et du XVIIe siècle, nous avons cependant sur eux un avantage. Nous avons appris cet art qu'ils ignoraient, de vivre dans le lointain des temps et de nous faire les contemporains du passé ; l'art de juger les hommes sur les mœurs de leur siècle et de peindre les choses avec les couleurs de leur époque, art difficile, art dangereux, qui mène aisément à l'indifférence critique, au scepticisme moral, art mortel aux convictions fortes, légitime toutefois, puisque enfin nous lui devons quelques-unes des plus belles œuvres de ce temps. Ce serait une criante injustice que de disputer aux érudits leur part et leur part considérable dans cette transformation de la manière d'écrire l'histoire, ou plutôt elle est vraiment leur ouvrage. Mais leurs découvertes, leur méthode, leur influence, ont-elles rendu le même service à la littérature? C'est une autre question et c'est une autre réponse.

I.

Si l'érudition de nos jours avait su se contenir dans les limites qu'elle observait autrefois, — ou seulement il y a trente ans encore, — dans les justes limites qu'avaient posées jadis ces vénérables bénédictins dont la science n'était égalée que par leur modestie, nous n'aurions rien à dire. Les érudits de ce temps-là, qui valaient bien ceux du nôtre, les Mabillon et les Montfaucon, les Adrien de Valois et les Du Cange, tant d'autres encore, excellens humanistes, bons écrivains d'ailleurs, quand ils avaient accompli leur tâche, ne croyaient pas avoir tout fait, ni qu'en dehors d'eux il ne restât rien à faire. Ils avaient trop de goût pour enfler démesurément la voix, trop de naïf et modeste bon sens pour vouloir persuader à leurs contemporains qu'il n'y a rien au-dessus de ce qu'on appelle aujourd'hui la recension d'un texte ou le déchiffrement d'un parchemin gothique, ils ne considéraient pas enfin que ce fût l'effort suprême de l'esprit humain que d'avoir collationné, classé, numéroté les manuscrits de la *Chanson de Roland*, — d'autant qu'ils ne les connaissaient pas, et que personne encore ne s'était avisé des beautés cachées que renferme l'épopée du moyen âge.

Rappellerons-nous ici, — depuis eux, — quelques-uns des hommes qui précisément remirent chez nous, vers 1830, le moyen âge en honneur? Il est trop évident que ni les Mérimée, par exemple, ni les Vitet ne couraient le risque de s'égarer et de se perdre dans les petitesses de l'érudition. Constatons seulement que les érudits de profession, mais de la bonne marque et du juste aloi, les savans continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, quand ils abordèrent les chansons de geste et les fabliaux, se gardèrent bien de surfaire leur œuvre en surfaisant cette littérature qu'ils ramenaient à la lumière. Et comment Victor Le Clerc eût-il oublié qu'il avait commencé par être le traducteur juré des élégances cicéroniennes? ou M. Paulin Paris qu'il avait autrefois débuté dans les lettres par une *Apologie de l'école romantique?* Ils n'abdiquèrent donc pas tout esprit de critique et de juste sévérité. L'application laborieuse qu'ils mirent à leur tâche ne leur fit pas illusion sur l'importance et sur l'intérêt littéraire des résultats. Ils n'affichèrent pas enfin la prétention de déplacer le centre de l'histoire de la littérature française.

Nous avons changé tout cela, sous prétexte d'antiquités nationales. De l'ombre des bibliothèques et du fond de l'école des chartes, il s'est levé de nos jours toute une jeune génération d'érudits, à qui cet enthousiasme tempéré de la littérature et de la langue du moyen âge a cessé de suffire. C'est depuis que la linguistique et

la philologie ont usurpé, dans l'éducation de l'érudit, ce premier rang qui jadis n'appartenait qu'aux seules humanités. C'est depuis qu'on a vu des réputations européennes se fonder sur la lecture ou la traduction d'une chanson de geste. C'est depuis qu'on a cessé de demander à *l'honnête homme* s'il savait distinguer un mot spirituel d'une plaisanterie douteuse :

. . . inurbanum lepido seponere dicto,

pour lui demander s'il connaissait dans leur fond les mystères de la *prothèse*, de l'*épithèse* et de l'*épenthèse*. Le mal est venu d'Allemagne. C'est Jacob Grimm, dit-on, qui formula le premier ce surprenant aphorisme « que l'époque littéraire des langues était celle de leur décadence au point de vue linguistique, » et l'aphorisme a fait fortune. Bien plus, on a craint que sous cette forme, non pas certes acceptable, mais discutable au moins, il ne heurtât pas encore assez brutalement le bon sens. M. Max Muller a donc, un beau jour, enchéri sur Grimm et déclaré, sans plus d'ambages, qu'aux yeux du linguiste, une langue littéraire était purement et simplement « ce que le naturaliste appellerait un *monstre*. » Il se répète aujourd'hui couramment dans le pays de Rabelais et d'Amyot, de Molière et de Bossuet, de Voltaire et de Rousseau, « que l'instinct construit les mots et que la réflexion les gâte, que la perfection des langues est en raison inverse de la civilisation, que les langues se déforment à mesure que les sociétés se civilisent. » Il y a des théoriciens de la peinture aussi, — je crois qu'on les appelle des préraphaélites, — qui font dater de Raphaël le commencement de la décadence. Comme si la peinture n'était pas d'abord le charme des yeux, comme si la poésie sous toutes ses formes et l'éloquence elle-même n'étaient pas d'abord la volupté de l'oreille et de l'esprit! Comme si la perfection d'une langue était ou pouvait être autre chose que la perfection même avec laquelle elle traduit la pensée! Comme si l'histoire d'une langue était ou pouvait être quelque chose, indépendamment de l'histoire d'une littérature!

Vidons les mots de ce qu'ils contiennent d'idées. On abuse étrangement des termes quand on place aux débuts d'une langue une prétendue perfection. Il est vrai qu'en remontant pas à pas le cours historique d'une langue, et qu'en allant ainsi la surprendre en flagrant délit de transformation, on démêle avec plus de sûreté la loi de sa métamorphose. Elle sera donc plus simple à sa naissance qu'en aucun autre temps de son existence. Mais nulle part, que l'on sache, simplicité n'est mesure de perfection. Tout au contraire; et puisque l'on a tant fait que de comparer les langues à des organismes, c'est ici le cas de se bien souvenir qu'un « organisme »

est d'autant plus voisin d'une perfection relative qu'il est plus compliqué, c'est-à-dire formé du concours d'un plus grand nombre de parties, jointes entre elles par des ressorts plus subtils et des pièces plus délicates. Enseigner qu'une langue littéraire est un « monstre, » c'est donc oublier que la langue n'est faite que pour l'usage de la pensée. Étudier une langue « au point de vue linguistique, » en elle-même, indépendamment de sa littérature, c'est peut-être une étude pénible, c'est à coup sûr « au point de vue littéraire » une étude stérile. Allons plus loin : on n'étudie pas, à proprement parler, une langue « au point de vue linguistique, » on étudie dans une langue les lois générales du langage, ou du moins on s'efforce à les y découvrir. Philologues et linguistes, je le sais, accordent la distinction : seulement ils font aussitôt comme s'ils ne l'accordaient pas. Ils la posent et de là vont leur chemin sans en tenir plus de compte. En effet, avec la meilleure volonté du monde, cette régularité de structure, cette beauté d'analogie, cette simplicité de moyens que l'on rencontre à l'origine des langues et que l'on décore du nom de perfection, il est bien difficile au linguiste de ne pas étendre insensiblement l'admiration qu'elles lui inspirent aux œuvres qui sont, de par la chronologie, les monumens et les modèles de cette perfection. C'est précisément contre cette fâcheuse tendance de l'érudition contemporaine qu'il faut lutter, et maintenir ce principe qu'une langue n'existe comme langue que du jour où elle a été fixée dans sa forme littéraire. « Il en est des histoires comme des rivières, qui ne deviennent importantes que de l'endroit où elles commencent à être navigables. » Ni le français, ni l'italien, ni quelque autre langue de la même famille ne datent du latin roman. L'italien date du jour où, dans les rues de Florence, tout un peuple montra du doigt celui qui revenait de l'enfer. Et pour le français, entre nous et les admirateurs intempérans du moyen âge, la question est justement de savoir à quelle date et par quelle œuvre doit commencer l'histoire de la langue et de la littérature françaises.

Les érudits soutiennent qu'il n'y a pas question. La langue française date pour eux des *Sermens de Strasbourg* ou des *Gloses de Reichenau*; la littérature des *Chansons de geste* est déjà pour eux une grande littérature. Tel des plus aventureux, M. Léon Gautier par exemple, se fait fort de nous présenter dans la personne de Guibourc une héroïne d'épopée qui laisse loin, bien loin derrière elle toutes les Andromaque de l'antiquité. C'est ce que Courier, de désagréable mémoire, appelait ne pas sentir la différence qui sépare Tivoli de Pontoise et Gonesse d'Albano. Car vainement nous répétera-t-on que Godefroi de Bouillon dépasse Énée de « cent coudées » et qu'on ne sait vraiment à quel personnage de l'antiquité comparer « ce Renaud de Montauban, ce rival altier de Charlemagne, cet

illustre conquérant de l'Orient; » vainement accumulera-t-on les épithètes sur les adjectifs, on ne nous persuadera pas, non, pas même quand on nous persuaderait. Ni les Guibourc en effet, ni les Godefroi, ni les Renaud, voire de Montauban, n'ont reçu de l'art de nos trouvères cette consécration souveraine qui seule immortalise dans la mémoire des hommes le souvenir des grandes actions. « On ne confie rien d'immortel à des langues toujours incertaines et toujours changeantes. » Le pieux Énée garde au moins sur les Renaud et sur les Godefroi, qui ne parlent ni le latin ni le français de personne, cette incontestable supériorité de parler le latin de Virgile. Que l'on ne vienne donc pas s'écrier d'une voix retentissante « que pour ne pas sentir la beauté des caractères de nos chansons de geste, il faut aimer bien peu Jésus-Christ et bien peu la France. » Qu'a de commun Jésus-Christ avec nos chansons de geste? Dans la poésie, non plus que dans la vie, les bonnes, les meilleures intentions ne suffisent. Pour qu'un chant soit sublime, ce n'est vraiment pas assez « que la voix de nos pères l'ait entonné. » Car enfin, que n'a-t-elle pas entonné, la voix de nos pères? Combien de choses qui n'auraient droit de cité dans aucune littérature? Combien de choses que M. Gautier repousserait de toutes ses forces et que nous repousserions avec lui?

Certes, si ce n'étaient là que des erreurs de goût, quelques taches dans des livres très savans, et, d'ordinaire, quoique assez mal faits, assez intéressans, il ne vaudrait pas la peine d'insister. Et si linguistes ou philologues, modestement, se cantonnaient dans leur domaine, assez vaste d'ailleurs pour qu'ils ne soient pas encore près de l'avoir mis en culture tout entier, ce serait presque donner dans le ridicule que de s'armer en guerre. Avec cela, si de plus intolérans ou plus habiles que les autres, parce qu'ils ne savent pas développer une idée, nient qu'il existe un art de la développer, ou même un art d'écrire, parce qu'en effet ils écrivent sans art, il suffit de leur rappeler en passant une vieille fable de cette vieille langue dont ils font profession de goûter, eux seuls, toutes les délicatesses :

De la gourpille vous doit bien ramembrer
Qui siet soz l'aubre et veult amont haper,
Voit les celises et le fruit méurer
Elle n'en gouste, qu'elle ni puet monter.

Le malheur est qu'on ne commette impunément aucune erreur de goût. Les erreurs de goût mènent aux erreurs de jugement, les erreurs de jugement aux erreurs de doctrine, et c'est ici le cas. On ne se contente pas d'admirer silencieusement ces vieux textes, à part soi, dans le secret de la bibliothèque, on crie son enthou-

siasme à tous les échos qu'on rencontre. C'est déjà trop peu de se défendre, on attaque. Et comme si c'était une loi de la nature humaine, le signe de son imperfection, la marque indélébile de sa perversité foncière, qu'on ne pût louer convenablement personne qu'aux dépens de quelqu'un, c'est au pire dommage de la littérature classique, de la littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle que l'on poursuit depuis quelques années cette glorification systématique de la littérature et de la langue du moyen âge.

Il est incroyable, en effet, de quel style tous ces chaleureux avocats de la barbarie littéraire traitent aujourd'hui Boileau pour avoir osé, dans un passage connu de son *Art poétique*, ne faire dater que de Villon les premières origines de la littérature française. Ici, dans le camp néo-catholique, c'est le savant auteur du gros livre sur les *Épopées françaises* qui ne craint pas, dit-il, « de trop s'irriter contre un Boileau pour avoir osé prétendre qu'entre tous les êtres Dieu seul n'est pas poétique, » comme si l'on pouvait admettre, ajoute-t-il pédantesquement, que les créatures fussent poétiques et que le Créateur ne le fût pas! Là, dans un camp tout opposé, c'est un récent éditeur du *Roman de la Rose* déclarant à pleine bouche « qu'au temps de ses auteurs, — le subtil Guillaume de Lorris et le très fameux Jehan de Meung, — on ne faisait pas sa fortune, comme au temps de Boileau, avec une plate épître au plus flagorné des rois, » et proclamant là-dessus, avec une juvénile assurance, « que ce maître ès arts n'atteint, ni comme poète, ni comme satirique, à la cheville de ses deux romanciers. » Remarquez, je vous prie, que sous le nom du seul Boileau, ce vrai modèle, s'il en fut, du bon sens critique et de la probité littéraire, c'est bien le siècle tout entier que l'on entend mettre en cause. « Le théâtre de ces deux grands hommes, dit en parlant de Corneille et de Racine l'auteur d'un petit livre ennuyeux sur le *Drame chrétien*, est beau malgré sa forme et non à cause d'elle... La tragédie française demeura toujours un exercice de rhétorique, une amplification plus ou moins ingénieuse. » Voilà qui est désormais entendu : *le Cid* est un exercice de rhétorique, et *Phèdre* une amplification plus ou moins ingénieuse. Mais le *Mystère de la Passion*, d'Arnould Gréban, sans doute voilà le drame, le drame image de la vie, le drame tiré des entrailles de la réalité? — C'en est assez pour indiquer la tendance. Il n'en est pas de plus fâcheuse, ni qui mette à plus brève échéance en péril plus certain les plus rares qualités de l'esprit français. Évidemment ceux qui tiennent un tel langage, qui seraient à peine excusables de le laisser échapper dans le hasard d'une improvisation et qui cependant, comme pour l'aggraver encore, le reprennent à loisir dans les pages laborieuse-

ment méditées du livre, n'ont rien compris, il faut le leur dire une bonne fois, rien senti, rien soupçonné de cette littérature classique dont ils s'instituent, non pas même les juges sévères, mais les exécuteurs. Quelques rares beautés de détail dans cette vaste littérature du moyen âge les éblouissent et les aveuglent. Ils n'ont plus d'yeux pour les défauts, et ils ne voient pas que de cette abondance de production qu'ils vantent, le vrai nom est stérilité. Mais au contraire, s'ils s'élevaient un peu au-dessus de leurs habitudes et de leurs préjugés d'érudits, s'ils savaient voir les choses à leur vraie place et sous leur vrai jour, surtout s'ils avaient le courage de sacrifier un peu de l'importance factice qu'ils attachent à leurs travaux, ils parleraient d'autre sorte. Sans doute il est louable d'avoir pâli consciencieusement sur d'antiques parchemins et d'avoir usé sa vue sur l'illisible. Rien de plus ordinaire à chacun de nous, malheureusement, que d'estimer au delà du juste prix l'objet de ses études. Il est naturel d'ailleurs qu'on ne veuille pas avoir inutilement dépensé son temps, sa peine et son enthousiasme. Ce n'est pas une raison cependant de prétendre imposer à tous les nez les lunettes grossissantes de l'érudition. Ce n'est pas une raison de venir brouiller l'histoire, de dénaturer les rapports exacts des choses et de déplacer, encore une fois, par un coup de force, le centre d'une grande littérature. Ce n'est pas une raison enfin de prétendre à réformer les jugemens consacrés, d'enseigner que la renaissance aurait fourvoyé l'esprit français dans sa route, que les écrivains du XVIe siècle auraient interrompu « tyranniquement » le développement naturel de la langue, de telle sorte en vérité que depuis trois cents ans notre admiration pour la renaissance aurait vécu sur un mot et d'une duperie. Tandis qu'il est aisé de démontrer que la littérature du moyen âge n'avait rien en soi d'une grande littérature, — qu'elle était morte, comme la scolastique et comme l'art gothique, lorsque la renaissance est venue renouveler l'esprit humain, — et qu'enfin, bien loin d'avoir donné « l'exemple d'une ingratitude scandaleuse envers nos antiquités nationales, » le XVIIe et le XVIIIe siècle en ont sauvé tout ce qui méritait vraiment d'en être sauvé.

II.

On peut regretter, mais on ne saurait nier que nos ancêtres aient parlé, du Xe au XVIe siècle, la langue la plus barbare, rude comme leurs mœurs et grossière comme leurs appétits. Elle a manqué de toutes les qualités qui sont la richesse d'une langue et la splendeur d'un idiome. Ces beaux mots, si chers aux poètes, ces mots qu'ils aiment à sertir dans leurs vers comme on ferait dans l'or pur une

pierre précieuse, ces assemblages de sons, tantôt pleins et sonores, ou tantôt murmurans et presque étouffés, qui sont comme une caresse ou comme une volupté pour l'oreille, c'est en vain que l'on dépouillerait le fatras de nos *chansons de geste :* je doute que l'on en rencontrât un seul. Évidemment ce jargon, demi-latin, demi-germanique encore, est toujours en travail d'enfantement d'une langue digne de ce nom. Et s'il est, — comme il l'est, — par les mots, plus voisin de ses origines que notre langue du XVIIe siècle, ou par la syntaxe, d'une régularité de structure plus logique aux yeux du linguiste que la plus belle prose de la grande époque, c'est justement que ni la grammaire ni le vocabulaire encore n'ont pu parvenir à se dégager du latin. Ils s'agitent pour en sortir, mais ils n'y réussissent pas. Ils y sont empêtrés comme un nouveau-né dans ses langes. Les termes eux-mêmes du langage quotidien, les termes nécessaires aux besoins, à l'usage courant de la vie commune, semblables en quelque sorte à ces êtres indécis qui flottent sur les confins de deux règnes et dont les apparences multiples raillent silencieusement la confiance du naturaliste dans ses classifications, ni latins ni français, n'ont pas encore cette physionomie personnelle et, comme on l'a si bien dit, « cette figure entière qui fait son impression à la fois sur l'œil et sur l'esprit. » On les écrit en vingt manières, ils se prononcent en vingt façons. Voici par exemple douze manières de figurer l'eau : *aigue*, — *aige*, — *aighe*, — *aive*, — *ague*, — *awe*, — *egue*, — *eve*, — *iave*, — *yaue*, — *eave*, — *eaue*; en voici quatorze d'écrire le pronom démonstratif : *cil*, — *chil*, — *sil*, — *chel*, — *cis*, — *chis*, — *ceus*, — *cieus*, — *cieux*, — *chius*, — *cheus*, — *chiex*, — *cilz*, — *çax*, — et peut-être n'y sont-elles pas toutes. On explique historiquement cette diversité. D'une part en effet il n'y a rien de plus changeant, de plus humblement soumis aux caprices de la mode, que la prononciation de l'usage et, partant, que l'écriture. Tant de façons d'écrire un même et seul mot représenteront donc autant d'époques de la langue, autant de phases, pour parler comme les linguistes, de l'évolution d'un idiome, autant de dates de l'histoire d'un mot. Que si d'ailleurs, après cela, quelques formes continuent de faire double emploi, nous devrons y voir les témoignages mourans du patriotisme local qui résiste à l'unification de la langue, les débris des anciens patois qui luttent et qui défendent un reste d'existence contre le français envahissant de l'Ile-de-France. On pourrait discuter l'explication; admettons-la cependant; aux causes qu'on signale ajoutons même les fautes du copiste et ses fantaisies d'orthographe : expliquer n'est pas justifier, et le fait reste là. La langue est dure, dure à l'oreille, dure à la gorge, et jusqu'aux plus belles pensées du monde, elle les marque de son caractère de barbarie :

Frappe de ta lance, Olivier, et moi de Durendal,
La bonne épée que me donna le roi.
Et si je meurs, qui l'aura pourra dire :
C'était l'épée d'un brave.

Quand le cri de Roland serait plus fier, plus généreux encore, qui ne conviendra qu'il perd toute sa beauté dans l'étrange cacophonie de l'original :

Se jo i moerc, dire poet ki l'avrat
Que ele fut à nobilie vassal.

Et que l'on ne dise pas que nous avons la partie belle, à juger ainsi d'une oreille moderne une langue dont nous ne connaissons pas ni ne pouvons connaître l'exacte prononciation. Prononçons-nous donc le latin comme à Rome, ou mettons-nous sur les mots du grec l'accent des fruitières d'Athènes? Je défie cependant qu'une oreille, même inexercée, méconnaisse le nombre d'une période cicéronienne ou l'harmonie de vingt vers d'Homère.

En second lieu, rien de plus monotone que la versification de ces interminables poèmes et rien de traînant comme ces couplets « assonancés, » comme ces « laisses » inégales où le rythme s'en va cahotant, où les consonnes se heurtent et s'entrechoquent avec un bruit de mauvais allemand, où le nombre même des vers ne semble avoir d'autre limite que la longueur d'haleine du jongleur. Je ne sais si l'on peut, avec les docteurs germaniques, tout fiers de leur ïambe de cinq pieds non rimé, considérer comme un « malheur national » pour les Français que leur langue poétique n'ait jamais pu réussir à se débarrasser de l'alexandrin. Jamais du moins l'hexamètre classique, l'alexandrin monotone, avec son double hémistiche et sa double césure, l'alexandrin avec sa rime, l'alexandrin de Campistron lui-même, n'exaspéra l'oreille par une plus impitoyable uniformité que le décasyllabe de l'épopée du moyen âge.

Dex, dit Guillaumes, biau pere esperital,
Qui en la Virge préistes votre ostal,
De li nasquistes au saint jor del Noual.....
Si come c'est voirs, si aidiés vo vasal,
K'encore voie Guiborc au cuer loial,
Et Loéis, l'enperéor roial,
Et Aimmeri, mon chier pere carnal,
Et Ermengart, la france natural
Et mes chiers freres ki sont enperial...

Il continuerait encore, si nous n'arrêtions ici la citation. Nous l'empruntons à cette chanson d'*Aliscans*, que l'on a proclamée « de toutes nos chansons la plus importante et la plus belle après la

Chansôn de Roland. » Il est vrai que ce sont paroles d'éditeur. La musique du moins, dont le jongleur accompagnait sa déclamation, soulageait-elle la patience de l'auditoire en plein vent, et les soupirs de la « rote » ou de la « viole » enchantaient-ils une attention que le poème était certainement incapable de retenir? Il faut le croire : autrement, parmi tant de témoignages que l'histoire nous a légués de la longanimité de nos pères, celui-là ne serait pas le moindre, ni le moins digne à coup sûr d'une respectueuse admiration de leurs fils. « Que notre poète ait été dominé par le souci du style, par la préoccupation littéraire, c'est ce que nous ne croirons jamais, » s'est écrié quelque part le plus remuant des admirateurs de la *Chanson de Roland.* Il a raison. Et nous non plus, non, par ceux qui sont morts dans les gorges de Roncevaux ou dans les plaines d'Aliscans, nous ne le croirons jamais.

Encore si le fond de toute cette littérature valait la peine qu'il faut se donner et l'ennui qu'il faut surmonter pour l'entendre. Sans doute, rien ne vit et rien ne dure que par la perfection de la forme; si précieuse que soit une matière, le temps ne respecte en elle que ce que l'art y ajoute. Mais enfin, dans un âge de curiosité comme le nôtre, les nobles inspirations, les sentimens généreux pourraient encore du fond d'une littérature crier contre un injuste oubli. Ce qu'on admire, dit-on, c'est souvent qu'on l'ignore, il n'est guère moins fréquent qu'on dédaigne aussi parce qu'on ignore. Si les *chansons de geste* nous enlevaient donc au présent pour nous reporter vers un âge vraiment héroïque de l'histoire nationale; — si les *fabliaux* ou les *chansons* d'amour étaient vraiment les chefs-d'œuvre de cette urbanité dans la plaisanterie ou de cette fraîcheur dans le sentiment que l'on vante comme les qualités primesautières de l'esprit gaulois; — si les *mystères* enfin contenaient en germe ce drame chrétien dont on a si beau jeu pour célébrer les splendeurs possibles, attendu qu'il n'existe nulle part, — il faudrait pardonner quelque chose à l'enfance de la langue, ou plutôt je ne sais si cette absence même de toute étude, si cette naïveté de l'expression, si cette hésitation enfin d'une parole qui semble douter de soi ne prêterait pas à tous ces vieux poèmes un charme de plus, le charme de toutes les choses qui commencent. Peut-on dire qu'il en soit ainsi? Il serait facile ici de répondre en invoquant des raisons générales. On montrerait d'abord que, si la langue est encore hésitante, c'est précisément que le travail de la pensée, que la discipline de la méditation ne l'ont pas encore assouplie, domptée, asservie. Si la langue est pauvre, c'est que la pensée manque de hardiesse et de fécondité; si la langue est rude, c'est que la sensibilité manque de délicatesse et de grâce; enfin si la langue est difficile à manier, c'est que l'esprit ne sait pas encore distinguer, démêler, analyser les

nuances. On montrerait ensuite que cette impuissance de l'esprit et que cette stérilité de la pensée n'ont pas d'autre cause que la constitution même de la société du moyen âge... mais il vaut mieux interroger les œuvres.

Nous connaissons aujourd'hui une centaine de chansons de geste environ. Toutes n'ont pas encore été mises au jour, toutes ont été du moins analysées. Presque toutes ont subi l'injure du temps. Ni *l'Iliade*, ni *l'Odyssée* n'ont souffert plus de mutilations, d'interpolations, de remaniemens : à peine en est-il deux ou trois dont on puisse admettre, jusqu'à preuve du contraire, que nous possédions le texte original. Toutes ont d'étroites ressemblances entre elles : marquées des mêmes caractères généraux, elles commencent toutes sur le mode épique pour finir sur le mode romanesque, par un laborieux enchaînement d'aventures invraisemblables; construites sur le modèle de la même formule, elles contiennent toutes un certain nombre d'épisodes obligés, morceaux d'éclat, airs de bravoure; composées pour le même auditoire, elles semblent toutes partir d'une même main et procéder d'une seule inspiration. Je laisse donc de côté les autres, et, quoique l'on parle avec éloges d'*Aliscans*, comme on l'a vu, de la *Chanson d'Antioche* encore, ou de *Raoul de Cambrai;* quoiqu'au fond de nos campagnes Renaud de Montauban, l'aîné des quatre fils Aymon, travesti dans la prose de la *Bibliothèque bleue*, conserve jusque de nos jours un reste de popularité, je viens à cette *Chanson de Roland*, où les admirateurs du moyen âge, d'abord qu'on fait mine de vouloir modérer l'excès de leur admiration, se retranchent et s'embastillent comme derrière les remparts de quelque inexpugnable forteresse.

Tant qu'elle n'était pas encore traduite, cette *Iliade* carolingienne, l'illusion était possible. On en pouvait encore vanter quelques épisodes, on y pouvait admirer ce qui n'existe peut-être dans aucune autre littérature, la glorification chevaleresque du vaincu. Que ne l'a-t-on donc enfermée sous une triple serrure? Car c'est un grand tort qu'on lui a fait que de la vouloir mettre à la portée de tout le monde. Et les érudits eux-mêmes le comprenaient bien, puisqu'on voit dans leurs traductions qu'il n'est artifices d'une rhétorique puérile auxquels ils ne recourent pour imprimer au vieux poème une allure vraiment épique. Exclamations, inversions, répétitions, prosopopées, ils corrigent le vieux texte avec une licence souveraine. L'ornent-ils? C'est une question, mais à coup sûr ils l'altèrent. D'ailleurs ils ne réussissent pas à y insinuer ce qu'il ne contient pas en effet. En dépit de toutes les corrections, ce qui reste vrai, c'est que le poème est mal composé. La chanson n'a pas de commencement, car la trahison de Ganelon y est sans cause; elle n'a pas de fin, car la victoire de Charlemagne y demeure quasi sans effet; elle n'a pas de

centre, car la mort de Roland n'y occupe pas plus de place que la bataille de Charlemagne contre les Sarrasins. C'est pourquoi tel de ses admirateurs y découvre un plan suivi qu'il distribue en cinq parties, et tel autre, en trois parties, un autre plan non moins suivi. Les personnages ne vivent pas : les Olivier et les Turpin de France n'y diffèrent que par le nom des Estorgant et des Estramarin d'Espagne. Les uns jurent par Mahum et Tervagan, les autres par « Diex l'espirital ; » c'est la seule caractéristique. Elle est de pure forme. Au fond, ils respirent tous la même férocité brutale, ils ont tous la même valeur insultante et bravache, ils déchargent tous les mêmes grands coups d'épée. Je cherche consciencieusement tout ce que les préfaces m'assuraient que je trouverais en eux, des soldats qui combattent pour les autels et les foyers de la patrie, des chrétiens qui meurent pour leur Dieu. Dans les « eschieles » de l'armée de « nostre emperere magnes, » comme aussi dans « l'ost des païens d'Arabie, » je ne trouve que de hardis aventuriers, violens et sanguinaires, qui ne croient qu'à deux choses au monde : la trempe d'un glaive enchanté, la vertu d'une bonne armure.

Mais rien d'humain ne bat sous cette bonne armure,

rien que l'intraitable et risible orgueil du barbare, et son arrogante confiance dans la vigueur de son bras. Quant à la vivifiante inspiration chrétienne, dans ces interminables récits de combats qui remplissent la meilleure partie du poème, c'est avoir de bons yeux que de l'y découvrir. Si Charlemagne adresse une prière au Dieu de Jonas et de Daniel, ou s'il fait solennellement baptiser dans Aix-la-Chapelle la reine païenne Bramimunde, on nous permettra de ne pas oublier que, pour le lancer contre les infidèles, il ne faut rien moins que l'intervention de Gabriel archange. Encore le premier mot du triste sire est-il pour s'écrier « que sa vie est peineuse, » comme son premier mouvement pour « pleurer des yeux » et s'arracher la barbe à poignées, sa belle barbe « fleurie ; » c'est même sur l'expression de ces nobles sentimens que finit la chanson :

Pluret des oilz, sa barbe blanche tiret.

Je ne crois pas que ce soit là le véritable esprit du christianisme. M. Paulin Paris avait cru jadis pouvoir noter « l'influence secondaire des sentimens religieux sur tous les hommes de fer du xe et du xie siècle. » Il avait bien vu ; sur ce point comme sur tant d'autres, il avait raison par avance contre les érudits de la génération nouvelle.

C'est pourquoi je ne m'étonnerai ni surtout ne me lamenterai de ce que l'érudition germanique ait précédé l'érudition française dans

la lecture et dans l'admiration déréglée de ces fastidieuses rapsodies. L'esprit en est tout germanique. Et si toutes ces grandes chansons de geste sont les flots pressés d'un grand fleuve épique, ce fleuve a sa source en Allemagne.

Non loin de lui coule un humble ruisseau dont le léger murmure est quelque temps couvert par le bruit impétueux du torrent. On dirait que l'esprit germanique n'a pu si complètement triompher de l'esprit gaulois qu'il n'en survécût quelque chose. Déjà, dans la chanson de geste elle-même, à quelques épisodes clairsemés, d'un goût douteux, d'un comique brutal, il semble qu'on puisse reconnaître une résistance de l'esprit gaulois et démocratique à l'esprit tout aristocratique et tout germain de l'épopée. Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse, et les historiens disputent. Cependant trouvères qui composent, et jongleurs qui vont chantant par les villes, les uns et les autres sont peuple. Ce n'est pas sans quelque plaisir intime qu'ils livrent le traître Ganelon, dans la *Chanson de Roland*, à la brutale risée des cuisiniers de Charlemagne; ce n'est pas sans quelque satisfaction d'amour-propre que, dans la chanson d'*Aïol*, ils donnent en proie le jeune seigneur aux « gaberies » du bon populaire de Poitiers. Il faut entendre toute la ville se gausser du cheval et du maître :

Molt le vont porsivant trestout a pié
Et serjant et borgois et escuier
Et dames et puceles et ces molliers;
Ains mais n'entra tel joie dedens Poitiers.

Dans telle autre chanson, des symptômes plus graves commencent d'apparaître. Ainsi dans *Renaud de Montauban*, sous la rude plaisanterie d'un ogre en belle humeur, c'est la révolte contre le moine et contre l'église. « Quoi! s'écrie le duc Aymon, parlant à ses fils qu'il a chassés du foyer de famille, et qu'un jour, il retrouve assis à la table de leur mère; quoi! si vous mouriez de faim, ne pouviez-vous chercher une autre table! ou que ne tâtiez-vous de quelques gens de religion,

Qui sont blancs sor les cotes et ont blanc le guitron...
Et si ont les chars tendres, si ont gras le roignon,
Mieldres sont à manger que cisne ne paon...
Miodre est moines en rost que n'est car de mouton.

Le passage est deux fois caractéristique : par l'accent, il décèle chez le baron féodal l'impatience du joug de l'église; dans le détail et dans le fond, c'est le thème qui va devenir pour le fabliau le plus ordinaire, le plus riche en variations, le plus agréable évidemment aux oreilles populaires.

Il n'est pas douteux qu'on ne puisse un jour multiplier ces sortes d'exemples. Dès à présent, on signalerait même tel poème qui, comme *Beaudoin de Sebourc*, est une véritable parodie de la grande épopée, quelque chose comme une première et grossière ébauche du genre au développement duquel la littérature italienne devra plus tard son *Roland furieux*, et l'espagnole son *Don Quichotte*. Le fabliau vient-il de là? Ces intermèdes comiques ont-ils fait partie, dès l'origine, de ces grandes compositions où nous les retrouvons incorporés? Et le fabliau s'est-il détaché de la chanson de geste comme nous savons que la farce, par exemple, s'est détachée du mystère? Les érudits décideront. La question est de leur domaine. Il n'importait ici que de montrer, dans les vastes eaux de l'épopée, le courant gaulois qui se mêle au courant germanique.

On a longtemps désigné sous le nom de fabliaux, sans y regarder de très près, des récits de genres très divers, et quantité de compositions qui n'avaient de commun entre elles que d'être d'assez courte haleine. Plus sévères aujourd'hui, nos érudits ne réunissent plus sous ce nom que le conte et la nouvelle en vers. « Le fabliau, dit un nouvel éditeur, est le récit, plutôt comique, d'une aventure réelle ou possible, même avec des exagérations, qui se passe dans les données de la vie humaine moyenne. » On pourrait se proposer, comme un exercice utile, de traduire cette définition savante. La langue des fabliaux en général est plus claire, plus souple surtout que la langue des chansons de geste. Elle a souvent des rencontres heureuses et des trouvailles d'expression. La gloire lui revient d'avoir frappé nombre de proverbes dont on use encore aujourd'hui dans le style bas et dans la liberté de la conversation démocratique. Elle ne manque d'ailleurs ni d'une certaine bonhomie narquoise ni parfois, sous l'enveloppe grossière, d'une certaine finesse. Cependant, comme la langue des chansons de geste, elle nous est encore une langue étrangère, et pour les mêmes raisons, je veux dire parce qu'elle n'a nulle part atteint la perfection de son genre.

Ce n'était pas que le genre fût bien relevé. La mode, il est vrai, s'est établie, comme de vanter dans les chansons de geste je ne sais quoi de plus grand même que *l'Iliade*, *nescio quid majus Iliade*, de célébrer aussi dans nos fabliaux je ne sais quels prétendus chefs-d'œuvre d'ingénieuse malice et d'observation satirique. Il y a des grâces d'état. En fait, nos conteurs du moyen âge n'ont connu ni cet art de railler avec politesse, qui seul donne du prix à la médisance, ni ces indignations vigoureuses qui sont l'âme de toute satire digne de ce nom. Il n'y a de satire littéraire que celle qui procède, comme la satire de Boileau, d'une haine irréconciliable des sots livres, et la satire sociale n'a de valeur, comme la satire d'Aristophane, qu'autant qu'elle trahit chez le poète une constante préoc-

cupation de la dignité de l'homme. Les fabliaux sont presque tous indécens : quelques-uns sont orduriers. La liberté n'y consiste pas à nommer les choses par leur nom, mais à choisir entre tous les noms d'une même chose le plus bas et le plus digne du vocabulaire des halles. Ce n'est donc pas assez de remarquer que Boccace et La Fontaine n'ont puisé nulle part plus abondamment qu'à cette source. On peut lire du moins La Fontaine et Boccace. S'il y a une poésie de l'indécence et de la gravelure, ils l'ont trouvée; mais la plupart de nos fabliaux sont littéralement illisibles. Il serait difficile d'en exposer le sujet, impossible d'en transcrire seulement les titres. Je crains pour l'honneur de notre littérature que dans aucune langue peut-être il n'y ait rien de plus obscène et que jamais on n'ait pris un tel plaisir à promener la pensée sur de plus sales et de plus répugnantes images. Et l'on se demande, en les parcourant, quel intérêt il pouvait y avoir, non pas même pour l'histoire littéraire, mais pour l'histoire de la langue, à tirer de l'obscurité qui nous les cachait jusqu'ici ces hideux modèles de la brutalité dans les mœurs, de la grossièreté dans la plaisanterie, de la naïveté dans l'impudeur.

J'ai tort d'écrire naïveté. Rien de tout cela n'est naïf. Les fabliaux ne sont pas l'œuvre d'une corruption qui s'ignore. Le trouvère sait ce qu'il fait. Il se complaît dans ses inventions et son auditoire s'y délecte avec lui. Son impudence n'a d'égale que sa lâcheté. Car il ne faut pas l'oublier : le fabliau c'est une satire, mais une satire qui n'a de courage que contre les faibles et les désarmés. Les traits de sa raillerie, le fabliau ne les a jamais ou presque jamais dirigés contre les puissances, contre le seigneur ou contre le prélat; il n'a même attaqué le moine qu'en de bien rares occasions et fort tard. C'est qu'au XIIe, c'est qu'au XIIIe siècle la hiérarchie féodale est encore debout dans sa force ; c'est que les ordres religieux, prêcheurs et mendians, sont alors dans le plus beau temps de leur splendeur et de leur omnipotence. Plus tard on les attaquera, non pas quand ils auront dégénéré de la vertu de leur institution primitive, mais quand on sentira qu'on peut les attaquer sans danger. En attendant c'est le prêtre séculier, c'est l'humble clerc de village qu'on met en scène et qu'on bafoue : « c'est tout ce monde du clergé inférieur qui vivait dispersé, isolé au milieu du peuple, et sous son regard, qui n'avait ni l'éclat de la richesse pour imposer, ni l'appui des grandes communautés pour se soutenir, ni les armes du pouvoir pour effrayer (1). » C'est aussi la femme qu'on insulte, la femme qui dans le monde bourgeois du moyen âge semble avoir courbé la tête aussi bas qu'en aucun temps et

(1) Ch. Aubertin, t. II.

qu'en aucun lieu de la terre sous la loi de la force et de la brutalité. Je n'en citerai qu'un seul exemple, et c'est au célèbre fabliau du *Vilain Mire* que je l'emprunterai. La comédie de Molière, — *le Médecin malgré lui*, — a immortalisé le sujet. Comme Sganarelle bat Martine, le vilain du fabliau bat sa femme, qui se venge comme Martine. Mais savez-vous pourquoi le vilain bat sa femme? Ce n'est pas qu'elle le trompe, ce n'est pas qu'il soit ivre, c'est qu'il a peur qu'elle le trompe. Et chaque jour que Dieu fait, il la roue de coups pour qu'elle passe à pleurer le temps qu'il va passer aux champs. En sortant de table, quand il s'est largement repu :

De la paume qu'ot grant et lée
Fiert si sa fame lez la face
Que des doiz y parut la trace.

Peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué. En effet, dans les fabliaux du moyen âge la femme est fertile en ruses et les maris trompés abondent; mais il ne faut pas s'arrêter à la surface. On ne fait pas attention qu'amans ou maris ne traitent la femme que comme une créature inférieure, ou plutôt comme un instrument de plaisir, et pour un bon tour qu'elle leur joue, qu'il n'est d'ailleurs propos insultans et grossières injures dont ils ne débordent contre elle. Il semble qu'on ne lui connaisse aucune vertu, qu'elle ne soit capable que du mal, et que paillardise et perfidie soient son tout. Ni la mère, ni la sœur, ni l'épouse, n'ont de place dans cette sorte d'épopée populacière. Une telle conception de la femme est, si je puis dire, le déshonneur d'une littérature, et je comprends sans peine l'indignation qu'éprouvent à la lecture des fabliaux tous ceux qui ne voudraient retrouver dans cette littérature du moyen âge que les productions de la « muse chrétienne. »

En effet, à côté de ce double courant germanique et gaulois, l'un qui porte l'épopée, l'autre le fabliau, il faut signaler « ce flot plus pur qui jaillit du pied de la croix » : l'expression est de Michelet. Malheureusement la littérature n'y a puisé que bien peu de chose, et tandis que partout ailleurs, dans les *sommes* de la scolastique aussi bien que dans les chefs-d'œuvre de l'architecture on reconnaît l'influence de l'église, c'est ici précisément qu'on a beau faire, on ne réussit pas à la retrouver.

Il y a déjà de cela quarante ans, Montalembert, dans l'introduction de sa *Sainte Élisabeth*, conseillait aux catholiques d'aller « chercher quelques-unes des plus charmantes productions de la muse chrétienne » dans les chansonniers du XIIe et du XIIIe siècle. J'aime à croire qu'il n'avait alors des chansons et jeux partis de ce temps-là qu'une connaissance un peu superficielle. On ne voit pas très

clairement ce que la muse chrétienne pouvait avoir de commun avec de telles questions : « Lequel des deux est le plus à blâmer de l'homme qui trompe sa maîtresse ou de la femme qui trahit son amant? » Un certain abbé Certain s'est même posé quelque part cette question peu canonique : « Laquelle des deux vaut-il mieux avoir pour maîtresse, une religieuse ou une dévote, une nonnain ou une béguine? » D'un abbé, le propos est leste. Faute de chansons, on s'est depuis rabattu sur les mystères, et dans cette fastidieuse littérature on croit avoir enfin reconnu les germes d'une littérature chrétienne.

On sait à peu près aujourd'hui d'où viennent les *mystères*. Ils sont nés chez nous, comme le drame chez les Grecs, à l'ombre de l'autel et, pour ainsi dire, sur le parvis du temple. L'église n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'assujettir à la longueur de ses offices les grands enfans barbares qu'elle avait entrepris de guider vers la civilisation. Aux jours solennels, il se faisait donc une interruption de l'office divin, et le drame liturgique s'essayait entre deux hymnes. Moïse, Aaron, les prophètes, Isaïe, Jérémie, Daniel, Habacuc, « très vieux et boiteux, ayant dans une besace des racines et de longues palmes dont il faisait semblant de manger, tenant un fouet pour en frapper les nations, » Balaam « bien vêtu, monté sur son âne, et portant des éperons à ses souliers, » Élisabeth, habillée tout de blanc et paraissant enceinte « *quasi prægnans*, » s'avançaient à travers la nef, dans un bel ordre, en longue procession, traduisant aux yeux des fidèles tantôt l'Ancien et tantôt le Nouveau Testament. Peu à peu, le drame sortit du sanctuaire, et la langue vulgaire commença d'envahir sur le latin d'église. Alors des scènes entières de l'Évangile, la *Passion*, la *Résurrection*, se déroulèrent avec un attirail pompeux d'attributs, de décors, de costumes, jusqu'à ce qu'enfin l'esprit laïque, s'emparant du genre et mêlant librement à cette paraphrase dramatique d'un texte sacré des intermèdes empruntés à la vie quotidienne, vînt donner à ces vastes compositions l'ampleur que l'on admire et que nous déplorons dans ces mystères de soixante à quatre-vingt mille vers, où défilent jusqu'à six cents personnages et dont la représentation a duré quelquefois quarante jours.

Il va sans dire que, non plus que les fabliaux et les chansons de geste, ces mystères ne supportent la lecture. Peut-être même la langue en est-elle d'un degré plus barbare :

> Vir propheta Dei, Daniel, vien al roi
> Veni, desiderat rex parler à toi
> Pavet et turbatur, Daniel, vien al roi
> Vellet quod nos latet savoir par toi.

Ces sortes de couplets abondent, et l'on conviendra que jamais le

latin finissant et le français qui commence ne se sont enchevêtrés l'un dans l'autre d'une façon plus bizarre que dans ces « farcitures. » Faut-il ajouter la faiblesse ou le ridicule des inventions? l'âne de Balaam prenant sa part du dialogue? ou Darius, roi des Perses, annonçant ses volontés en ces termes :

Ego mando
Et remando
Ne sit spretum
Hoc decretum
Ohé!

la grossièreté du dialogue, l'irrévérence des scènes comiques intercalées dans le drame sacré, quelques-unes poussées jusqu'à la dérision sacrilège? A quoi veut-on dans tout cela que notre curiosité, que notre sympathie se prennent? Évidemment ce sont encore les spectacles d'un peuple enfant, que l'on surprend par la brutalité naïve des émotions, que l'on soulève par le gros rire, que l'on enchante par l'éblouissement des yeux et par les splendeurs de la mise en scène. Car, comme il n'est pas inutile de le remarquer, cette partie matérielle de l'art dramatique a reçu de bonne heure en France le plus curieux développement. Le luxe gothique s'y donne pleine carrière. Dans les *Actes des apôtres* ce sont jusqu'aux portefaix, mendians, voleurs et autres « beslistres » que l'on habille tout de velours. Il y a même déjà des machines. Dans le *Mystère d'Adam* on établissait le paradis sur un échafaud tout entouré de « courtines et de tentures de soie. » Il était tout rempli d'arbres chargés de fruits « de plusieurs espèces, comme cerises, poires, pommes, figues, raisins et telles choses artificiellement faites. » Au milieu, pour l'ébahissement du populaire accouru, le serpent « *artificiose compositus,* » — ingénieusement fabriqué, — s'enroulait autour de l'arbre de la science du bien et du mal. Je ne m'étonne pas que de vingt et trente lieues à la ronde la foule se portât à de semblables spectacles. Elle y trouvait ce que la foule de nos jours va demander aux scènes du boulevard, — de quoi frissonner et pleurer comme à nos mélodrames; — de quoi rire, comme aux grosses plaisanteries du vaudeville et de l'opérette; — mais surtout, comme aux féeries, la vision passagère de ces splendeurs fantastiques et de ces aventures prodigieusement invraisemblables dont les rêves du pauvre sont toujours et partout hantés.

N'insistons pas inutilement. On ne défend pas ou du moins on ne s'est pas avisé jusqu'ici de défendre sérieusement la valeur littéraire des mystères. Les hommes de bonne volonté semblent eux-mêmes y avoir, pour le moment, renoncé. Sans doute ils continuent de publier des textes; ils reconnaissent du moins « que l'art est sur-

tout ce qui a manqué à nos mystères, — qu'ils sont grotesques de la pire façon, c'est-à-dire sans le savoir, — que c'est un sérieux qui veut être touchant et qui fait rire (1) ». Par malheur ils ne jugent pas que des considérans aussi sévères motivent une condamnation. Ils en appellent eux-mêmes de leur propre jugement, et là-dessus de se lamenter que la renaissance païenne soit venue brusquement comme écraser dans l'œuf le drame, le drame national et chrétien, qui ne demandait qu'à naître. Mais il reste permis de croire que les premiers mystères datant du XIIe siècle et les derniers du XVIe, s'il n'en est rien sorti, c'est qu'il n'en pouvait rien sortir. Quand la fortune d'un style et d'un genre a duré quelque quatre cents ans, s'il ne survit de ce genre qu'un souvenir avec un nom dans l'histoire, et pas une œuvre, on peut dire hardiment que ce genre portait en soi quelque germe, non pas de fécondité, mais de corruption et de mort. C'est ici qu'il faut élever plus haut la question. Car parmi toutes les erreurs qui depuis quelques années aspirent à sortir de cette glorification du moyen âge, de cette admiration volontairement aveugle de sa littérature et de son art, si les unes sont moins graves et qu'on puisse après tout s'en remettre au temps d'en faire bonne justice, les autres n'iraient à rien moins, sous prétexte de littérature et d'art, qu'à la falsification de l'histoire, si l'on n'essayait de se mettre en travers de la propagande.

III.

Nous ne sommes pas de ceux qui calomnierons le moyen âge. Son histoire est une grande histoire. Il ne nous coûte nullement de convenir que jamais peut-être de plus rares dévoûmens, de plus entiers sacrifices, de plus glorieuses folies enfin n'ont honoré l'homme que dans ces mêmes siècles qu'encore aujourd'hui quelques historiens et quelques publicistes voudraient en vain nous représenter comme les âges triomphans de la sottise et de la barbarie. Il n'est pas vrai que la nuit se soit faite subitement dans le monde quand s'effondra l'énorme édifice de l'empire romain. Les hommes du XVIIIe siècle, qui faisaient arme de tout, ont inventé cette légende : ce sera l'honneur de l'érudition contemporaine que de l'avoir mise en morceaux. Il n'est pas vrai que l'homme, après avoir passé près de mille ans dans les ténèbres à se chercher,

(1) J'emprunte ces paroles au petit livre déjà cité sur le *Drame chrétien au moyen âge*. C'est ainsi que l'on parle en effet dans les livres que l'on destine au grand public, pour le séduire par une apparence de critique et d'impartialité littéraire. Mais ailleurs, dans les livres spéciaux, on continue d'admirer les « splendeurs naïves » du drame gothique et l'on nous invite à admirer « dans notre vieille Gaule, comme dans les riantes campagnes de l'Attique, au temps de Thespis, cette aimable simplicité d'un monde naissant. »

comme à tâtons, sans réussir à se retrouver, n'ait enfin revu la lumière du jour qu'avec le lever de la grande aurore de la renaissance italienne. Allons plus loin : homme pour homme, les plus illustres de l'antiquité païenne, ces politiques subtils et raffinés de la Grèce classique ou ces durs héros de l'insensibilité romaine, sont petits quand on les compare à ces rois, à ces chevaliers, à ces moines du moyen âge que soulève au-dessus de terre la folie de la Croix. Et nous-mêmes nous sommes petits en face de tant d'exemples d'abnégation simplement, naïvement donnés, par tant de saints héroïques, tant de saintes adorables, par les rois sur leur trône, comme par les pauvres écoliers dans leurs taudis de la montagne Sainte-Geneviève ou par tant de milliers encore de nos humbles ancêtres sur les chemins poudreux qui menaient vers Jérusalem. Et nous ne craignons pas de répéter avec Michelet, le Michelet d'avant 1840, celui que l'on rencontre partout où il y avait à exprimer une pensée vraie sur le moyen âge: « Nous pouvons nous enorgueillir à bon droit de tant de progrès accomplis, et cependant le cœur se serre quand on voit que dans ce progrès de toutes choses, la force morale n'a point augmenté. » Pourquoi faut-il seulement que cette « force morale » ne se soit déployée que dans le domaine de l'action et que rien, comme on l'a pu voir, n'en ait passé dans la littérature?

Mais, aux yeux mêmes de l'historien, les regrets ne sauraient faire que quand la renaissance parut, le moyen âge ne fût mort et bien mort. Il avait accompli son destin. La renaissance n'a rien détruit. Comme toute chose de ce monde périssable, où la vie naît de la mort, elle a été engendrée de la corruption même de l'âge auquel elle succédait. Elle ne s'est établie que sur des ruines. Le grand siècle du moyen âge, celui que nous pouvons en nommer le siècle classique, c'est le XIIe; avec le XIIIe siècle finissant, la décadence commence; au XIVe siècle, c'est la dissolution. En religion, c'est la forte discipline des âges précédens qui se relâche et se brise, tandis qu'au loin grossit l'orage d'où sortira l'effroyable tempête de la réforme; en politique, c'est l'édifice féodal vermoulu qui craque de toutes parts sous les coups redoublés d'une royauté jalouse enfin de régner; en philosophie, c'est la gloire des plus illustres docteurs qui commence à pâlir et la superstition de leur infaillibilité qui chancelle; jusque dans l'art enfin, c'est le style gothique, ce merveilleux contre-sens architectural, qui dépérit et qui marche à la ruine prochaine, victime du « principe de mort » (1) qu'il avait apporté en naissant. En effet, ce n'est pas d'une mort imprévue que meurt le moyen âge. Depuis longtemps déjà malade, tout ici succombe sous l'excès de son propre principe : l'église, pour avoir oublié, dans son avidité de domina-

(1) E. Renan, *Histoire littéraire*, t. XXIV.

tion, que si l'homme n'est pas capable de toute la liberté, cependant il n'est pas capable non plus de toute la servitude; la féodalité, pour avoir, dans son amour déréglé de l'indépendance, rompu le lien social en posant le droit de l'individu comme une barrière insurmontable au progrès; la scolastique, pour avoir, dans sa manie raisonnante, asservi l'esprit humain à la toute-puissance du mot et pour avoir voulu duper l'intelligence en lui persuadant qu'elle n'était jamais plus libre que quand elle soumettait la liberté de ses recherches aux injonctions de la théologie; l'art, pour avoir voulu, dans l'enivrement de sa puissance, défier les conditions du travail mortel, sacrifié la beauté, outré l'expression, violemment importé dans son domaine des intentions de morale et d'édification et presque mérité l'anathème célèbre jeté par Vasari contre ces maudits édifices, — *questa maledizione di fabbriche*, — dont le moindre défaut est de mentir à leur destination et de paraître plutôt découpés dans le carton que taillés dans la pierre ou le marbre.

Et l'on voudrait qu'à cette universelle décadence la poésie, — et quelle poésie! — la poésie des chansons de geste, des fabliaux et des mystères eût elle seule échappé? qu'au milieu des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts elle fût seule restée debout? ou plutôt que tout se renouvelât autour d'elle et qu'elle seule, comme étrangère à tout ce qui se passait, eût vécu sur le fonds épuisé d'autrefois? Cette remarque pourrait suffire : il est aisé de la justifier et, dans tous les genres poétiques, de noter les symptômes de l'irrémédiable décadence. Ici, dans la chanson de geste, c'est l'invraisemblance des aventures, la multiplication des épisodes, la stérile abondance des mots s'évertuant à qui mieux pour dissimuler la nullité de l'inspiration. Je n'invoquerai pas le témoignage, qui serait suspect, de quelque littérateur de profession, de quelque professeur d'éloquence : je renverrai le lecteur à l'analyse de *Tristan de Nanteuil*, telle que l'a donnée M. Paulin Paris dans l'un des derniers volumes parus de l'*Histoire littéraire*. Il verra là dans quel fatras de « contradictions » et de « redites, » de « fantaisies désordonnées et confuses, » on peut noyer quelques détails originaux et quelques inventions presque heureuses. Ailleurs, dans le fabliau, c'est la satire non plus seulement irrespectueuse, mais, si je puis dire, déjà révolutionnaire, jetant le mépris et l'injure précisément sur tout ce que le vrai moyen âge avait cru, respecté, aimé, adoré. Comme dans la miniature que l'on voit à la dernière page d'un manuscrit du *Roman de Renart* (1), c'est « foi, » c'est « loyauté, » c'est « humilité, » c'est « charité » qui tombent au plus bas de la roue de fortune, et c'est Renart glorifié, c'est la ruse et le mensonge

(1) Lenient. *La Satire en France au moyen âge.*

portés au pinacle. Ailleurs encore, dans la chanson d'amour, c'est le raffinement d'allégorie, c'est le tour de force du versificateur remplaçant l'expression naïve du sentiment vrai. Et rien ne manque à cette poésie du XIIIe et du XIVe siècle de ce qui caractérise une décadence littéraire, pas même la préoccupation de la forme, ni la recherche des rythmes bizarres, du jeu de mots, de l'allitération puérile. Ce sont les ballades, par exemple, que l'on distingue en « léonines, sonnantes, équivoques, rétrogrades, » ou les rimes en rimes « batelées, brisées, enchaînées, à double queue. » Sous ce rapport, on peut dire que ce n'est pas au XVIe siècle, comme elle a failli le croire, que l'école française de 1830 est remontée, c'est jusqu'au XIVe et jusqu'au XIIIe siècle. Telle pièce fameuse du maître :

En chasse, le maître en personne
Sonne.
Fuyez, voici les paladins
Daims,

n'est qu'un *descort* de tel chansonnier du XIIIe siècle :

Icelle est la très mignote
Note
Qu'amors fet savoir.
Avoir
Qui puet bele amie
Mie
Nel doit refuser.

On pourrait multiplier les exemples. La décadence grecque et la décadence latine, elles aussi, connurent ces jeux enfantins du désœuvrement poétique. Mais surtout, dans tous les genres, c'est cette déplorable fécondité, sans loi, sans règle, sans mesure, ce débordement de la manie d'écrire et partout cette triomphante invasion de la formule et du procédé. Nous qui souffrons aujourd'hui du même mal, et qui pouvons évaluer par notre propre expérience ce que coûte à l'originalité des œuvres cette confusion de l'art et du métier, nous pouvons mieux que personne reconnaître à ce signe une littérature qui finit. On s'est demandé « pourquoi la muse française, déjà si pure et si bien inspirée dans la première moitié du XIIIe siècle, a fait de si faibles progrès, ou même a tant rétrogradé, durant deux cents ans. » Il nous semble que maintenant la réponse est facile : c'est que les conditions mêmes dans lesquelles elle était née, c'est que l'imperfection de l'instrument dont elle avait dû se servir, c'est que les mœurs enfin qui l'avaient inspirée l'empêchaient de s'élever

plus haut; — c'est qu'il fallait que la langue, les sources de l'inspiration, la société même, se renouvelassent dans leur fond, pour que de nouvelles destinées s'ouvrissent à la poésie nationale. Ce fut là vraiment le grand service que la renaissance rendit à la littérature, et c'est par là que la réforme de Ronsard et de la pléiade n'a pas complètement avorté. Quand il voulut refondre le vocabulaire, il échoua; quand il prétendit reconstruire la syntaxe à l'image du latin et du grec, il échoua; mais quand il voulut « *pétrarquiser* » et « *pindariser*, » il ouvrit les voies à Malherbe, son ennemi, mais son héritier cependant, et par Malherbe à la grande poésie du XVIIe siècle. Il releva la poésie des trouvères de ce fonds de vulgarité dans lequel elle avait fini par s'embourber et se salir. Il apprit aux lettres françaises la décence, la dignité, la noblesse. Il crut que la langue était capable d'aborder les grands sujets, capable de chanter autre chose que le gai savoir et le martyre d'amour, autre chose que les mésaventures d'un bourgeois qui trompe sa femme ou les joies d'une commère qui goberge son amant, autre chose enfin que *les Braies du Cordelier* ou le *Dit de la Vieille Truande*. Et si Boileau dans son *Art poétique* s'est montré sévère, j'oserais presque dire injuste, pour quelqu'un, ce n'est pas pour les prédécesseurs de Villon, c'est pour Ronsard et son école. Ils ont failli peut-être ou gauchi dans l'exécution : la leçon du moins n'a pas été perdue. C'est toujours pour une littérature un pas difficile à franchir que de s'élever en poésie d'une plate imitation de la vie journalière à la peinture de la vie universelle, comme de s'élever en prose de la constatation du fait et de l'expression des vérités d'expérience vulgaire à la traduction des idées générales, si difficile en vérité, qu'on ne voit pas qu'aucune littérature, sauf la grecque, ait pu le faire d'elle-même, par ses propres forces, sans le secours d'un modèle. Le modèle qui manquait à la littérature du moyen âge, la renaissance le retrouva. Mieux encore, elle réussit, selon la belle expression de Du Bellay, à l'imiter si bien « que de le convertir en sang et nourriture; » et c'est pourquoi, comme la prose française ne date que de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne, ainsi la poésie ne compte que de Ronsard et de ses disciples.

IV.

Est-ce à dire que, si quelques débris de la littérature du moyen âge méritaient encore d'être sauvés de la ruine et de survivre ou plutôt de renaître sous une forme nouvelle, un coupable dédain du XVIe et du XVIIe siècle les aient ensevelis dans l'ombre et condamnés à l'éternel oubli? Ce serait une trop grande erreur

que de le croire : c'est une criante injustice que de le répéter. Ni le XVIe ni le XVIIe siècle n'ont approfondi l'histoire de cette littérature qui les précéda : cependant ils la connaissaient plus et mieux qu'on ne croit d'ordinaire. Je n'ai pas ouï dire que le président Fauchet fût un élève de Jacob Grimm, ni que le comte de Caylus sortît de l'École des chartes. Ni le siècle des Du Cange, dans l'érudition laïque, des Mabillon et des Montfaucon, dans les couvens bénédictins; ni le siècle des La Curne de Sainte-Palaye, des dom Rivet et des dom Bouquet n'ont vécu dans cette ignorance des siècles qui les avaient précédés. Tous ces grands travaux dont l'érudition contemporaine s'honore à juste titre, toutes ces grandes collections que l'Académie des inscriptions poursuit avec autant de patience que de zèle, c'est le XVIIe, c'est le XVIIIe siècle qui les ont commencées, ou celles mêmes qu'il ne leur a pas été donné de commencer, ils les ont au moins ébauchées. Un érudit, dont le nom seul fait autorité, n'écrivait-il pas en 1867 « que depuis vingt-cinq ans l'histoire du moyen âge avait été étudiée en France, d'après les documens authentiques, avec une ardeur et un succès qui rappelaient les plus belles époques du XVIIe et du XVIIIe siècle (1)? » Telle est bien la vérité vraie. La tâche n'a guère consisté pour nous qu'à remplir des programmes et des cadres. Si donc le XVIIIe et le XVIIe siècle n'ont pas fait plus qu'ils n'ont fait pour cette littérature du moyen âge, c'est qu'ils ont estimé qu'il n'y avait pas plus à faire. Tout changement n'est pas un progrès. Nous ne voyons pas cette littérature du même œil que la voyaient nos pères; est-ce à dire que nous la voyions mieux? Nous l'admirons, eux la jugeaient. Et parce qu'ils la jugeaient, ils savaient précisément y reconnaître et y reprendre leur bien. Qu'y a-t-il dans les fabliaux que nous ne retrouvions dans Rabelais, dans La Fontaine et dans Molière? quelle bonne humeur d'invention? quelle gaîté communicative? quelle abondance de verve? ou quelle puissance de satire? mais tout cela, chez ces grands hommes, véritablement transformé par la profondeur de l'observation, plié aux règles de la composition, soumis enfin aux lois du style. Il s'est fait comme un triage de ces imaginations tantôt, mais rarement heureuses, plus souvent burlesques, ou honteuses, de la satire au moyen âge. Les imitations étrangères, l'imitation italienne surtout, ont passé comme au crible cette première moisson du génie français. La paille s'est envolée, le grain est resté. Quand vous voudrez savoir ce qu'il y eut de littéraire dans cette littérature du moyen âge ne prenez donc ni le temps ni la peine d'en apprendre la langue, ouvrez Rabelais, lisez La Fontaine et relisez Molière.

(1) Léopold Delisle. *Rapport sur les études relatives au moyen âge*, 1867.

Tout de même, je cherche en vain dans la littérature des *mystères* quelque chose de grand et de vraiment chrétien qui ne se retrouve pas dans le drame religieux du XVIIe siècle, dans le *Saint Genest* de Rotrou, dans le *Polyeucte* de Corneille, dans l'*Esther* et dans l'*Athalie* de Racine, — que Dangeau dans son *Journal* a si bien nommées, d'un nom que l'on entend si mal, *des comédies de dévotion*, — jusque dans la *Zaïre* enfin et dans le *Tancrède* de Voltaire. Ne suffirait-il pas d'ailleurs, pour prouver d'un seul mot le danger qu'il y avait à pousser plus loin l'imitation, de rappeler la *Théodore* de Corneille? C'était là précisément l'une de ces données hardies qui n'eussent pas effrayé les faiseurs du moyen âge : — une vierge chrétienne enfermée par son séducteur éconduit dans un lieu banal de prostitution, — mais les spectateurs du XVIIe siècle n'en purent supporter l'indécence, et nous-mêmes, à quelque degré de mauvais goût que nous soyons descendus, quelques scènes d'une vigueur et d'une beauté cornéliennes ne réussissent qu'à peine à nous en faire soutenir la lecture. Aussi bien n'est-il pas jusqu'aux sujets païens de notre théâtre tragique, on en a fait la remarque, et plus d'une fois, qui ne soient traversés de ce souffle chrétien qui jadis, de très loin en très loin, avait ennobli les *mystères*. La fille même de Minos et de Pasiphaé, la Phèdre d'Euripide, le génie de Racine l'a si bien transfigurée qu'aux accens de sa passion et de ses remords nous répondons involontairement par le vers d'un autre poëte :

> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

D'ailleurs pouvait-on de la littérature des *mystères* tirer quelque autre chose? Pouvait-on en dégager le drame chrétien, dans le sens qu'il plaît aux érudits de donner à ce mot, chrétien dans le choix du sujet, chrétien dans le nom des personnages, chrétien, si je puis dire, jusque dans le décor et dans le costume? Non, et sur les fantaisies de l'érudition, c'est encore une fois la revanche du ferme bon sens de Boileau :

> De la foi des chrétiens les mystères terribles
> D'ornemens égayés ne sont pas susceptibles.

Quant à savoir d'autre part s'il n'y aurait pas lieu de regretter du théâtre du moyen âge cette souveraine liberté d'allures avec laquelle il disposait du temps et de l'espace, ce sans-façon avec lequel il accouplait aux scènes les plus sublimes de la légende pieuse les plus vulgaires détails de la vie quotidienne, ce n'est pas une question que l'on puisse trancher en passant. Pourtant nous ne craindrons pas d'avancer que dans les règles du théâtre français classique, il n'y a rien d'arbitraire, en ce sens qu'elles lui ont été

imposées, non pas, comme on le va répétant, au nom d'une théorie d'Aristote mal comprise, abusivement interprétée, mais par les lois mêmes du génie français.

Reste la chanson de geste. Il faut considérer d'abord que la chanson de geste n'est proprement qu'une *matière épique*, l'étoffe, en quelque sorte, de l'épopée possible, mais nulle part, on l'a vu, non pas même dans le *Roland*, l'épopée réalisée. Dans l'histoire de notre littérature, comme dans l'histoire de la littérature latine ou grecque, la chanson de geste est moins une poésie qu'un acheminement vers la prose, et non pas tant un genre capable de se suffire à soi-même qu'un long et laborieux apprentissage de la manière d'écrire l'histoire. De même à Rome les premiers historiens furent des poètes et la primitive histoire s'y constitua d'une sorte d'agrégation des fragmens dispersés de l'épopée populaire. » En Grèce aussi, ces « logographes » qui furent les prédécesseurs immédiats d'Hérodote racontaient encore en vers. La prose naissante les fit tomber dans l'oubli. Tout de même dans notre moyen âge, à mesure que l'on avance et que l'on approche des temps modernes, on constate la déchéance de la chanson de geste. On peut en citer ce bien curieux exemple : Froissart avait composé d'abord en vers le premier livre de ses *Chroniques*. Toutefois, si la forme périt, le fond subsiste. Les Français du XIVe et du XVe siècle lisent encore avec plaisir, dévorent même avec avidité les remaniemens des vieilles chansons : mais il les leur faut dans la prose de la *Bibliothèque bleue*. C'est que le charme de l'aventure et le prestige du merveilleux ne perdent jamais leur empire sur l'esprit de l'homme. Le prodigieux et le surnaturel sont l'univers idéal des déshérités de ce monde; les plus cultivés eux-mêmes ne dédaignent pas quelquefois de laisser leur imagination s'égarer dans le domaine de la fantaisie. Mais pourquoi gâteraient-ils leur plaisir, quand ils peuvent le puiser à la source voisine en allant bénévolement le demander aux sources plus lointaines, dont les eaux sont moins pures et l'abord moins facile?

C'est une loi de nature qu'il n'est pas permis aux poètes d'être médiocres. On est inexcusable « d'assonancer » comme de rimer sans génie. Là fut le crime de nos trouvères, et là le secret du dédain dans lequel ils sont justement tombés. Pour les déposséder de leur popularité, ce fut assez que la prose apparût. Leur poésie n'avait de la poésie que le dehors; la versification et le rythme. Le rythme, inégal, arbitraire ne donnait pas même à l'oreille l'impression d'une prose cadencée. Dans ces interminables rapsodies, l'introduction de la prose vint faire circuler l'air et la lumière. Ainsi le plus grand service que les chansons rendirent à la littérature nationale, ce fut de disparaître et de céder à la prose la place qu'en

son absence elles avaient cru pouvoir occuper. Elles avaient d'ailleurs amusé l'esprit français dans le temps qu'incapable encore de tout divertissement littéraire, il lui fallait cependant un moyen de remplir le vide de ses loisirs. Elles avaient longtemps flatté l'orgueil d'une féodalité chevaleresque et d'une aristocratie militaire, qui se plaisait à reconnaître dans ces récits épiques l'image de sa vie, l'écho de ses passions, le retentissement sonore de ses grands coups d'épée, son armorial enfin, les héros éponymes de sa race, et ses glorieuses généalogies. Elles avaient encore entretenu ce patriotisme local dont l'humeur indépendante a persisté dans nos provinces jusqu'à la veille même de la révolution française. Mais, comme elles n'avaient rien en elles de ce qui conserve les œuvres, de ce qui les défend et les soutient contre les révolutions des mœurs, de la langue et du goût, de ce qui les sauve du naufrage de toute une civilisation, — ni l'originalité de l'invention, ni la délicatesse ou la profondeur du sentiment, ni la perfection de la forme, — quand vint le moment de périr, elles ne pouvaient manquer de périr comme d'un coup et tout entières. Il n'y eut même point à combattre : elles s'enfoncèrent naturellement dans l'oubli. Nous n'avons rien à en regretter. Le bon sens national avait fait bonne justice. N'en appelons pas de son arrêt. N'allons pas prendre pour l'harmonie d'un concert le bruit discordant et le tumulte cacophonique d'un orchestre qui cherche l'unisson. Et réservons notre enthousiasme pour les œuvres deux fois consacrées, par le jugement de leurs contemporains et par celui de la postérité.

V.

Nous ne demandons pas d'ailleurs que l'on proscrive en masse toute cette littérature et que l'on fasse sur elle à jamais la paix du silence. L'étude en est utile, pour peu qu'on sache la diriger, intéressante, si seulement on la prend comme elle doit être prise. Nous ne méconnaissons aucun des services qu'elle peut rendre, qu'elle a déjà rendus à la linguistique, à la critique, à l'histoire. Elle a permis aux philologues de débrouiller et de formuler déjà quelques lois très curieuses de la dérivation et, si je puis dire, de la transmutation des langues : ce ne sont pas là des résultats dont nous voulions nier l'importance. Elle a permis encore à la critique, éclairée par l'histoire de la naissance des *chansons de geste* ou des *mystères*, de tracer par analogie la théorie générale de la formation des épopées populaires ou de l'origine du drame d'Eschyle et de Sophocle : ce ne sont pas là des recherches dont l'intérêt soit médiocre.

Quand d'ailleurs on ne considérerait ni le profit qu'on en tire ainsi, comme par occasion et subsidiairement, pour la connaissance des lois générales du langage ou pour l'histoire des littératures comparées, elle n'est pas seulement utile, on peut dire qu'elle est indispensable à l'étude approfondie de l'histoire nationale même, à la condition pourtant, ici comme toujours, que l'on ne dépasse pas la mesure.

Il est curieux à coup sûr de suivre à travers l'histoire les variations d'un même mot, par exemple, puisque les mots ont leur fortune, et que chaque génération qui passe les marque au coin de ses idées, de ses besoins, de ses passions. Reconnaître et classer toutes les significations d'un mot, les préciser, les distinguer, les rapporter chacune à sa date certaine, c'est véritablement établir la chronologie d'une langue tout de même que la numismatique, en classant ses monnaies, établit la chronologie de l'histoire officielle. Il est bien évident que les monumens de l'histoire littéraire sont la matière même d'une étude et d'une classification de ce genre. Il convient seulement de faire observer qu'étude et classifications ne sont et ne peuvent être véritablement instructives qu'autant que la langue est, comme on dit, fixée. Si nous ne parlons plus la même langue tout à fait qu'au temps de Racine et de Bossuet, il m'intéresse vivement de savoir, dans l'espace de ces deux cents ans, quels changemens ont eu lieu. Le vocabulaire s'est-il enrichi? s'est-il au contraire appauvri? par quelles voies? sous l'influence de quelles causes la syntaxe s'est-elle modifiée ? dans quel sens? et pourquoi? Toutes ces questions méritent qu'on les pose et qu'on les discute, parce qu'on est assuré d'avance que les nécessités de la réponse entraîneront l'examen des plus grandes questions historiques. C'est que précisément, une fois fixées, les langues, jusqu'à ce qu'elles périssent, ne se modifient plus qu'à mesure des modifications mêmes de la pensée. Ce n'est plus un principe interne de progrès ou de décadence qui gouverne leur évolution, elles subissent la dépendance, la tyrannie de la société qui les parle et des écrivains qui s'en servent. Mais si la langue au contraire n'est pas encore fixée, de pareilles questions deviennent, je ne veux pas dire oiseuses, du moins bien spéciales et d'un intérêt bien technique.

Il est certain encore que la connaissance de cette littérature du moyen âge rend d'inappréciables services à l'histoire des coutumes et des mœurs. En effet, dans les chansons, fabliaux, ou mystères, les détails de mœurs abondent. On peut dire que sous ce rapport les littératures qui commencent ressemblent aux littératures qui finissent. Les unes et les autres, encore ou désormais inhabiles à l'observation du dedans, s'arrêtent et se complaisent à l'observation

du dehors. Incapables de pénétrer jusqu'à l'homme intérieur, elles notent avec une insatiable curiosité, quelquefois avec un rare bonheur d'expression, le détail matériel, visible et tangible. Avec ce qui survivra, dans quelques siècles d'ici, des romans de Balzac et de ses imitateurs on pourra reconstituer, si l'on juge du moins que la chose en vaille la peine, une vie du XIXe siècle; au moyen des chansons et des fabliaux, c'est plaisir de reconstituer une vie bourgeoise ou féodale du XIIe ou du XIIIe siècle. Voulez-vous connaître le menu d'un gala du temps de saint Louis ou de Philippe le Bel : ouvrez quelque chanson de geste. Aimez-vous mieux assister à la toilette de quelque « folle pécheresse? » Parcourez les fabliaux ou lisez quelque mystère : vous y trouverez tous les « amignonnemens pour tenir le cuir bel et frais. » Joignez-y quelque passage d'un prédicateur tonnant contre le siècle, — quelque compte d'un argentier, — quelque livre de ménage ou même de cuisine, — il n'en manque pas et d'assez détaillés, contenant « enseignemens qui enseignent à aparelier toutes manières de viandes, » comme « chivez de lièvres » ou « pastés qui aient savor de formage; » — confondez ou plutôt ordonnez dans l'unité d'un même récit et l'harmonie d'un même tableau tous les détails épars, et vous aurez de l'histoire du passé cette connaissance intime, vivante, pour ainsi dire, que ni la chronologie ni les documens d'archives accumulés ne donnent. Rien de mieux : quoique les détails du même genre ne manquent pas ailleurs, voire dans les chroniques latines; quoique d'autre part, en de pareilles « restitutions, » la conjecture tienne toujours plus de place que la certitude, quoiqu'on puisse avec cette méthode écrire des livres parfaitement ennuyeux, témoin Alexis Monteil et son *Histoire des Français des divers états*; quoique enfin on se demande par l'effet de quelle illusion de perspective et de quelle aberration de curiosité nous affectons de prendre un intérêt historique si vif à ces sortes de détails, sur lesquels, autour de nous et dans notre temps, nous daignons à peine jeter les yeux.

Il n'importe : et tant que nos érudits respecteront les bornes des genres tant qu'ils ne chercheront dans l'étude assidue de cette littérature du moyen âge que des matériaux pour l'histoire, loin de nous la criminelle pensée de vouloir troubler leurs innocens plaisirs ou refroidir leurs savantes ardeurs. Puisque la veine de l'invention semble tarie chez eux, qu'ils fouillent donc ce passé : rien de mieux. Peut-être vaut-il mieux encore éditer un texte mérovingien que d'écrire des romans naturalistes : d'accord. Et c'est rendre service à l'histoire que de ramener au jour les amas de documens ensevelis dans nos archives : à merveille. Et cependant qu'ils pren-

nent garde que le mal qu'ils ont déjà fait est plus grand qu'ils ne l'imaginent. En usant leurs yeux sur la lettre gothique, c'est leur goût aussi qu'ils ont usé dans l'admiration des fabliaux et des chansons de geste. Redevenus en quelque sorte barbares à mesure qu'ils enfonçaient plus avant dans le moyen âge, c'est vers la barbarie qu'ils nous tirent insensiblement. Combien de bons esprits, que leurs qualités naturelles destinaient à quelque chose de mieux, l'exemple de leurs succès faciles a-t-il déjà séduits? Ici, comme ailleurs, je ne sais quel vent d'imitation a soufflé sur l'esprit français et l'a dirigé dans des voies qui jamais n'avaient été les siennes. On a publiquement abjuré, avec un pédantisme solennel, ce vif sentiment de l'art, de la proportion, de la mesure qui jadis caractérisait le génie national. Encore quelque temps, et pour quelques éloges venus d'outre-Rhin, on aura sacrifié le meilleur de l'héritage que nous avaient légué nos pères, pour un plat de lentilles, ce droit d'aristocratique suprématie littéraire que l'autre jour encore, avec raison, un rare écrivain revendiquait en pleine Académie française. Mais si nous avons ce glorieux héritage à cœur, si nous ne voulons pas le laisser dépérir, si nous considérons enfin comme un devoir de probité intellectuelle de le transmettre à notre tour tel que nous l'avons reçu, revenons à nos traditions, ne nous flattons pas d'acquérir ces qualités qui caractérisent l'esprit allemand, à pareil jeu nous ne pourrions que perdre les nôtres, et si nous pouvions hésiter un instant, souvenons-nous que nous suivons le conseil du plus grand et du plus illustre prosateur de la langue, « en résistant à cette critique importune qui, faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinemens, ne laisserait à la fin aucun lieu à l'art et nous ferait retomber dans la barbarie. »

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, en fermant ici l'excellent livre qui nous a servi de guide. Si nous avons emprunté beaucoup à l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* et que chemin faisant nous ayons omis de le dire, c'est que nous avons peut-être dépassé, sur plus d'un point, ou dans l'expression, ou dans la pensée, ce que nous nous permettrons d'appeler parfois la timidité de l'auteur. Il n'eût pas été juste de faire partager à M. Aubertin la pleine responsabilité de toutes nos opinions; il ne serait pas juste cependant de manquer à dire une fois tout ce que nous lui devons et à l'en remercier.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

II[1].

Après avoir examiné les projets de M. le ministre de l'instruction publique au point de vue du droit, il nous reste à les considérer en eux-mêmes; ce sera l'objet de la présente étude.

Ces projets, nous devons tout d'abord en faire la remarque, sont au nombre de deux. Pourquoi deux? Pourquoi pas un seul? M. Jules Ferry a cru devoir séparer des questions que le législateur de 1850 avait réunies. L'un de ses projets traite de la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques, l'autre a la prétention d'être « relatif à la liberté d'enseignement. » Cette disjonction est-elle fortuite? Est-elle au contraire le résultat d'un profond calcul? Profond serait peut-être beaucoup dire; mais qu'il y ait eu volonté réfléchie de ne point rapprocher les deux sujets, c'est ce qu'on ne saurait guère contester, et l'idée qui a manifestement inspiré M. le ministre de l'instruction publique apparaît déjà là. L'assemblée nationale avait été conduite à faire deux lois séparées sur le conseil supérieur et sur la liberté d'enseignement : le gouvernement de la république ne pouvait pas moins que d'opposer deux contre-projets à ces deux lois réactionnaires. Il le fallait pour que la réparation fût complète. En

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

douterait-on? La précipitation, pour ne pas dire la légèreté, avec laquelle ont été rédigés ces projets de loi, les inexactitudes qui s'y rencontrent, les incorrections qui les déparent, tout en eux révèle et trahit une préoccupation politique dominante. Si M. le ministre de l'instruction publique avait été moins pressé, il n'eût pas prêté le flanc à de méchans propos, soit en produisant des textes altérés dans un document officiel, soit en paraissant ignorer, entre autres choses, qu'il existe des jurys spéciaux pour l'agrégation qui n'ont rien de commun avec les jurys de facultés (1). Ces taches sont évidemment le résultat d'une improvisation hâtive; on ne se les expliquerait pas autrement; mais elles n'en ont pas moins jeté quelque discrédit sur leur auteur. L'une d'elles, surtout, a fait du tort à M. Ferry : nous voulons parler de la confusion qu'il a commise en attribuant à la majorité d'une commission l'opinion de la minorité. Ce n'était pas un cas pendable assurément; ce n'était qu'une école, et, sur ce point particulier, nous trouvons qu'on a été bien injuste pour M. le ministre de l'instruction publique : on l'a accusé de machiavélisme, il n'a été qu'inconscient. Toutefois l'erreur était grave en tant qu'indice du peu de maturité que nos hommes d'état apportent à leurs résolutions; elle était surtout grave en ce qu'elle mettait en leur vrai point des projets qui ne sont en réalité qu'un expédient, et, sous ce rapport, on avait bien le droit de la signaler. Elle fait partie des circonstances de la cause; ce n'est qu'un accident, mais bien significatif, et si l'opinion publique avait eu besoin d'un peu plus de lumière, elle l'eût trouvée là : rien ne montre mieux à quels motifs d'intérêt personnel et tout politiques le gouvernement a obéi en provoquant le conflit actuel; nulle part on ne voit plus nettement que ce conflit a été voulu, et qu'en l'élevant on s'est beaucoup moins proposé le bien de l'Université que d'opérer une diversion puissante à de pressans embarras.

Quoi qu'il en soit, nous devons respecter la division adoptée par M. le ministre de l'instruction publique et traiter comme lui séparément de la réorganisation du conseil supérieur et des conseils académiques et de la liberté d'enseignement; nous pourrons mieux suivre ainsi dans ses développemens la pensée ministérielle : elle se dégagera d'une façon plus précise et plus complète, et nous risquerons moins soit de l'exagérer, soit de l'affaiblir.

I.

« Le projet de loi que nous soumettons aux délibérations des chambres n'est ni une loi de circonstance ni une œuvre de parti,

(1) Voir l'article 5 du projet de loi relatif à la liberté d'enseignement.

c'est l'acte d'un gouvernement soucieux des droits de l'état, jaloux de sa responsabilité et qui s'est donné pour tâche de restituer à la chose publique dans le domaine de l'enseignement la part d'action qui doit lui appartenir et qui va s'amoindrissant depuis bientôt trente ans sous l'effort d'usurpations successives. » C'est en ces termes que débute l'exposé des motifs du projet de loi relatif au conseil supérieur et aux conseils académiques. Un peu plus loin, après avoir rappelé que « le conseil supérieur est la clé de voûte de l'édifice élaboré par le législateur de 1850, » l'exposé conclut que cette institution, « remaniée, fortifiée, aggravée par l'assemblée nationale en 1873, » est devenue « dans sa composition actuelle incompatible avec une direction libérale et progressive de l'enseignement public. » La conception « qui lui sert de base est aussi fausse que dangereuse. » Le conseil supérieur ne doit pas être le représentant des droits et des intérêts de la société tout entière. Il n'y a pas de société distincte de l'état; la société n'a pas d'autre « organe reconnu, pas d'autre représentation régulière et compétente que l'ensemble des pouvoirs publics émanés directement ou indirectement de la volonté nationale, et cet ensemble s'appelle l'état. » D'où il suit que les législateurs de 1850 et de 1873 ont complètement dénaturé le caractère du conseil supérieur en le composant, comme ils l'ont fait, de membres en majorité étrangers au corps enseignant. La mission de ce conseil est avant tout « pédagogique » et la première condition pour y figurer « est d'avoir une compétence scolaire; » tous les autres élémens systématiquement « accumulés » doivent en être exclus. L'état enseignant ne sera le maître chez lui que si le conseil supérieur cesse d'être autre chose qu'un conseil d'études, où l'Université seule aura voix délibérative.

Tels sont, aussi brièvement résumés que possible, les argumens sur lesquels le gouvernement fonde son premier projet. Quelle valeur ont ces argumens? Nous ne croyons pas qu'ils puissent résister à une discussion un peu sérieuse. Et tout d'abord ils reposent sur des erreurs matérielles qu'il faut sans doute attribuer aux mêmes causes que l'étrange confusion à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure, mais qui affaiblissent singulièrement la thèse ministérielle. Où M. le ministre de l'instruction publique a-t-il vu par exemple que l'action de l'état se fût amoindrie depuis trente ans? Où a-t-il vu surtout que cet amoindrissement ait été le fait d'usurpations successives? Voilà certes une bien grave affirmation et de bien gros mots, mais nous cherchons vainement ce qu'ils signifient. Dans les trente dernières années, le seul fait que l'on pourrait considérer comme une usurpation, légale en tout cas, c'est le vote, en 1873, de la loi portant réorganisation du conseil supérieur de l'in-

struction publique. Cette loi fut, on l'a déjà rappelé, l'œuvre collective de deux hommes qui sur ce terrain de la liberté d'enseignement s'étaient naturellement rapprochés, bien qu'appartenant à des cultes différens : M. le duc de Broglie et M. Waddington; et même, à ce titre, M. le ministre de l'instruction publique aurait peut-être pu se dispenser de la qualifier d'usurpation. Le mot est bien dur pour M. Waddington. Or peut-on dire que cette loi de 1873 ait amoindri l'action de l'état et *fortifié*, *aggravé* même l'institution du conseil supérieur de 1850? Quelques chiffres répondront.

En 1870 le conseil supérieur de l'instruction publique comptait : trois sénateurs, trois conseillers d'état, trois membres de la cour de cassation, cinq archevêques ou évêques, trois représentans des cultes non catholiques, cinq membres de l'Institut, huit inspecteurs généraux, deux chefs d'institution libre. En 1879 il compte : trois conseillers d'état, quatre évêques, trois membres des cultes non catholiques, deux membres de la cour de cassation, cinq membres de l'Institut (dont trois universitaires et un professeur du Collège de France), un membre de l'Académie de médecine, *quatre* professeurs élus par les facultés, un professeur du Collège de France élu par ses collègues, trois membres élus des conseils supérieurs du commerce, de l'agriculture et des arts; deux représentans des ministres de la guerre et de la marine, sept membres de l'Université nommés par le ministre, quatre membres de l'enseignement libre, élus par le conseil; c'est-à-dire que la loi de 1873 a diminué la part de la magistrature et du clergé, et augmenté celle de l'Université. La cour de cassation et l'épiscopat ont perdu chacun un siège; l'Université en a gagné trois, sans compter l'avantage d'être représentée par des professeurs que les facultés élisent librement elles-mêmes, avantage que la législation antérieure ne leur reconnaissait pas. Voilà comment l'institution du conseil supérieur a été aggravée, voilà par suite de quelle usurpation l'œuvre du législateur de 1873, l'œuvre de MM. Waddington et de Broglie, a cessé d'être « compatible avec une direction libérale et progressive de l'enseignement public. » Le conseil supérieur de 1873 est plus universitaire que ne l'était le conseil supérieur de 1850 : si l'institution a été fortifiée, c'est dans le sens d'une plus large représentation de l'enseignement public.

Cette erreur matérielle, échappée sans doute aussi à l'improvisation de M. le ministre de l'instruction publique, a bien son importance; mais que dire des hérésies dont l'exposé des motifs la fait suivre? Ainsi M. Jules Ferry non-seulement n'admet pas que la société ait une part quelconque à la direction de l'instruction publique, mais encore il ne connaît pas la société : ce mot est pour lui vide de

sens. L'état et la société sont une seule et même chose; ils se confondent ou plutôt l'une est tout entière absorbée dans l'autre. Elle n'a pas de vie propre, elle n'existe pas, avec ses besoins particuliers, ses intérêts, ses habitudes, ses traditions, ses croyances : la magistrature, le clergé, l'Institut, ne sont que des agrégations factices, des corps sans organes et sans attributs, qui ne représentent rien qu'eux-mêmes et qui par suite n'ont aucun droit à une autre représentation que celle des pouvoirs publics. Parti de ce principe, M. le ministre de l'instruction publique en arrive logiquement à ressusciter la vieille formule de Royer-Collard : l'Université, c'est l'état enseignant. L'état enseignant! Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois sur la valeur de cette définition sortie un jour de la bouche du chef de l'école des doctrinaires. Y a-t-il un état enseignant? De ce que l'état subventionne des établissemens d'enseignement supérieur, secondaire, primaire, professionnel, etc., s'ensuit-il qu'il enseigne? De ce qu'il entretient, rétribue, nomme et révoque un corps de professeurs, s'ensuit-il qu'il professe? De ce qu'il délivre des diplômes et confère des grades, faut-il conclure qu'il soit fabricant de bacheliers, de licenciés et de docteurs? Assurément non : l'état n'enseigne pas; il n'a pour cela ni qualité ni compétence. Tout ce qu'il peut, c'est d'avoir des écoles où l'enseignement soit donné suivant de certains principes qui importent à sa conservation et qu'il a le droit et le devoir de surveiller. Là se borne sa mission. Dire qu'il enseigne, c'est se payer d'un vain mot, d'une formule qui peut paraître séduisante au premier abord, et qui repose en réalité sur une équivoque. Autant vaudrait dire que l'état est fabricant de porcelaines ou de tapisseries parce qu'il subventionne les manufactures de Sèvres et des Gobelins. Ce n'est pas ainsi que le fondateur de l'Université de France comprenait le rôle de l'état! L'empereur avait l'esprit trop net pour confondre des choses aussi profondément distinctes. Loin de prétendre absorber l'Université dans l'état, il en avait fait une sorte de congrégation laïque composée (dans le principe) de membres voués au célibat, se recrutant par elle-même, possédant une fortune propre et vivant de ses revenus, capable de recevoir des dons et legs dans les formes prescrites par les règlemens d'administration publique, une congrégation placée comme toutes les autres congrégations reconnues sous la surveillance de l'état. Telle était l'Université primitive, celle qu'avaient organisée les lois et décrets de 1806, 1808 et de 1811, celle dont l'empereur disait dans les instructions qu'il adressait à M. de Fontanes : « Je veux un corps enseignant parce qu'un corps ne meurt jamais et qu'il y a transmission d'organisation et d'esprit. Je veux un corps dont la doctrine soit à l'abri des petites

fièvres de la mode, qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, et dont l'administration et les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer légèrement à y porter la main. »

Plus tard, il est vrai, cette belle conception d'un corps étranger aux vicissitudes de la mode et de la politique, animé d'une vie propre, possédant une fortune personnelle et l'administrant lui-même devait être singulièrement altérée. La loi de finances du 24 mai 1834 a privé l'Université de sa caisse générale et centralisé son budget au trésor public. C'était une première atteinte à la personnalité civile de l'Université. Une autre loi du 7 août 1850 lui a porté le dernier coup, en statuant que « les propriétés immobilières et les revenus fonciers qui appartenaient à l'Université feraient retour à l'état; que la rente 5 pour 100 de 523,000 francs inscrite au nom de l'Université était anéantie et serait rayée du grand-livre, » enfin en abrogeant les articles 131 et 137 du décret de 1808, qui lui donnaient la faculté d'acquérir à titre onéreux ou gratuit.

Toutefois, on doit le remarquer, si le législateur de 1850 a dépouillé l'Université de sa qualité de personne civile, il s'est bien gardé d'enlever aux établissemens d'instruction publique le droit d'acquérir et de posséder. L'exception qui les concerne est très formellement spécifiée dans l'article 15 de cette même loi du 7 août 1850. Aux termes de cet article, les établissemens d'instruction publique ont gardé la faculté de posséder et d'acquérir, sauf l'autorisation dans les formes de droit, c'est-à-dire dans les mêmes formes que les communes et les hospices : l'avis du conseil d'état et l'acceptation par le ministre de l'instruction publique ou par le chef de l'établissement. L'Université, prise dans sa généralité, n'existe plus comme personne civile, mais ses établissemens ont encore ou peuvent avoir cette personnalité. Par suite, ils se distinguent de l'état, et constituent des entités parfaitement définies; par suite, ils ne forment pas dans leur ensemble une simple branche de l'administration; par suite enfin, la formule de M. Royer-Collard n'est qu'une définition dépourvue de toute valeur juridique. En fait, l'absorption de l'Université par l'état a été telle qu'on a bien pu quelquefois les confondre; en droit, cette confusion n'a jamais existé; jamais à aucune époque aucun acte émané des chambres ni même du pouvoir exécutif ne l'a consacrée.

L'argumentation de M. le ministre de l'instruction publique est donc en ce point radicalement vicieuse. Ailleurs, elle est pire encore : elle méconnaît toutes les règles de bonne administration, de justice et d'égalité que le législateur de 1850 avait établies et que celui de 1873 avait maintenues. Dans la pensée des hommes émi-

nens auxquels revient l'honneur de cette législation, dans la pensée de M. Jules Simon, dans celle de M. Thiers, dans celle de M. le duc de Broglie, le conseil supérieur de l'instruction publique ne devait pas être un simple conseil de l'état et de l'Université; il devait être « le conseil de la société, de la grande famille française (1). » A ce titre, il importait qu'il fût libéralement ouvert aux représentans de toutes les forces sociales : l'administration, le clergé, la magistrature, l'armée. Il y avait d'ailleurs une autre raison de ne le point composer exclusivement de membres du corps enseignant, une raison tirée de ses attributions disciplinaires et contentieuses. « Tant que la liberté d'enseignement n'a pas existé, disait excellemment M. Jules Simon dans son rapport de 1849, tout professeur était justiciable de l'Université. Aujourd'hui il n'en saurait plus être ainsi. S'il est nécessaire de placer auprès du ministre un comité consultatif pour le remplacer dans quelques-unes de ses attributions, on ne saurait, sans violer l'esprit de la constitution, composer ce corps de membres de l'Université. C'est là sans doute une vérité d'évidence et qu'on nous dispensera de démontrer. »

Quelques mois plus tard, dans la discussion de 1850, M. Thiers donnait encore plus de force et de relief à cette idée. Il disait dans la séance du 18 janvier : « Quand vous créez le jury, de quoi le composez-vous? Vous le composez de la société elle-même... Comment, vous comprenez dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques, des écoles privées et laïques, des écoles de diverses méthodes, et vous ne voulez pas que ces écoles aient leur représentant dans le conseil universitaire! Mais vous voudriez une chose inique, absurde, insoutenable! » Tels étaient les sentimens maintes fois déclarés des hommes qui préparèrent ou qui firent la loi de 1850; et qu'on ne vienne pas dire que ces sentimens étaient ceux d'une époque de réaction cléricale et monarchique. M. Thiers ne faisait pas de réaction cléricale en 1873; il faisait tout autre chose, à ce qu'il nous semble. M. Jules Simon n'a jamais passé, lui non plus, pour un ennemi de l'Université. Cependant, quel fut son langage dans la discussion de 1873? Que disait-il, non plus comme simple rapporteur d'un projet de loi, mais comme ministre? Il disait : « Messieurs, le gouvernement est sympathique à l'enseignement libre autant que qui que ce soit dans cette enceinte. Comme vous allez, par une prochaine loi, augmenter le nombre des établissemens libres et créer peut-être, je l'espère, des facultés d'enseignement libre, je crois que, quand ces facultés seront créées et qu'elles existeront, *il y aura une raison péremptoire de réclamer*

(1) Rapport de M. le duc de Broglie, en 1873.

l'augmentation du nombre des représentans de l'enseignement libre dans le conseil. » Ainsi le gouvernement de M. Thiers, dans la personne de M. Jules Simon, loin d'être hostile à la représentation des grands intérêts sociaux dans le conseil supérieur, prévoyait déjà le moment où, par suite du développement de l'enseignement libre, il deviendrait nécessaire d'y admettre un plus grand nombre de membres étrangers à l'Université. Il était prêt à donner cette satisfaction à l'opinion libérale; il en prenait à l'avance l'engagement spontané.

Tout autre est le sentiment du gouvernement actuel; il ne connaît pas ces vains scrupules. Dans le projet de M. Jules Ferry, le conseil supérieur n'est plus qu'un conseil d'études : le thème grec et le vers latin, voilà tout son royaume. L'éducation morale et religieuse, la direction de l'enseignement public et privé, la discipline et l'esprit de l'enseignement, tous ces grands objets lui sont enlevés ou relégués au second plan. La haute mission qu'il tenait des lois antérieures devient une mission « pédagogique, » et il devient lui-même une assemblée de *scholars* d'où sont systématiquement exclus tous les élémens « incompétens. » Incompétent le clergé? Incompétente la magistrature? Incompétens le conseil d'état et l'Institut? Incompétens les membres de l'enseignement libre? Incompétent tout ce qui n'aura pas la marque et l'attache universitaire? Il y aura jusqu'à six inspecteurs primaires dans ce conseil et il ne comptera pas moins de cinquante membres, tous de la maison (1). Si Bossuet revenait, il n'en serait pas! Portalis et d'Aguesseau, pas davantage!

Mais du moins cette assemblée de pédagogues sera-t-elle tenue de se renfermer dans ses attributions spéciales? Point, et c'est ici qu'éclate vraiment toute la hardiesse de M. le ministre de l'instruction publique. « Le conseil en assemblée générale donne son avis : sur les règlemens relatifs aux examens communs aux élèves des écoles publiques; sur les règlemens relatifs à la surveillance des écoles libres; sur les livres qui peuvent être interdits dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois. Et il statue, en dernier ressort, sur les jugemens rendus par les conseils académiques dans les affaires contentieuses relatives : 1° à l'obtention des grades et aux concours devant les facultés, 2° et 3° à l'interdiction du droit d'enseigner ou de diriger un établissement d'enseignement prononcée contre un membre de l'enseignement public ou libre, 4° à l'exclusion des étudians de toutes les académies. C'est-à-dire qu'il est à la fois juge souverain des

(1) A l'exception de quatre membres de l'enseignement libre nommés par le président de la république sur la proposition du ministre.

méthodes et cour suprême des membres de l'enseignement libre. D'un coup de baguette, voilà nos pédagogues transformés en magistrats, rendant la justice, la rendant sans appel, et, on peut le dire, sans contradiction sérieuse, puisque aux termes de l'article 3 du projet, l'enseignement libre n'est plus représenté que par quatre membres, nommés par le président de la république sur la proposition du ministre. Singulière contradiction, en vérité, que ce « conseil d'études » devenant tout à coup compétent dans des matières contentieuses et conservant dans ses attributions une prérogative dont les anciens conseils de l'instruction publique n'usaient qu'avec le concours des membres de la cour de cassation et du conseil d'état! Quel que soit le mérite des hommes qui seront appelés à siéger dans le futur conseil, nous doutons qu'ils puissent suffire aux exigences de ce double rôle pédagogique et judiciaire.

L'ancien conseil en tout cas offrait d'autres garanties de bonne justice et d'impartialité. L'enseignement libre y comptait quatre représentans, qui n'étaient pas nommés par le président de la république; c'était le conseil lui-même qui les élisait. Il trouvait d'ailleurs une absolue sécurité dans la présence des membres de l'épiscopat, ses défenseurs et ses représentans naturels. Dans le projet de M. Jules Ferry, tous ces élémens incompétens étant éliminés, quelle sera la situation de l'enseignement libre? Celle d'un prévenu qui serait jugé par la partie concurrente. Sans doute cette partie concurrente s'efforcera d'être impartiale; elle ne voudra pas abuser de sa force. L'Université compte encore, grâce à Dieu, trop d'esprits élevés pour que l'enseignement libre ait à redouter de sa part une malveillance systématique ou des déni de justice. Mais pourquoi la mettre dans le cas de voir ses arrêts frappés de suspicion légitime? Pourquoi l'exposer à des défiances et à des récriminations inévitables? Pourquoi méconnaître ce principe tutélaire de droit que « nul ne peut être juge et partie dans sa propre cause? » On s'étonne qu'un homme aussi versé dans les questions juridiques que doit l'être M. Ferry n'ait pas vu tout ce qu'il y avait d'énorme à placer ainsi les établissemens privés sous la juridiction souveraine et sans contrôle efficace des fonctionnaires et des membres de l'instruction publique. M. Thiers était meilleur jurisconsulte, lorsqu'il qualifiait d'*inique* une telle prétention. Il était surtout plus libéral et plus juste, car ce qui fait le plus défaut à ces projets, c'est l'esprit de justice et le sentiment de la vraie liberté; c'est par là surtout qu'ils manquent et qu'ils ont si vivement froissé l'opinion publique. Le législateur de 1850, ceux de 1873 et de 1875 ont pu se tromper sur quelques points, ils ont pu, nous le montrerons, aller plus loin qu'il ne convenait,

faire des concessions inutiles ou dangereuses; mais du moins, quand ils péchaient, c'était par excès de scrupules; ils conservaient jusque dans leurs défaillances une largeur de vues qui est leur excuse et qui restera leur honneur. Au contraire, ce qui domine tout le projet ministériel, ce qui en est le fond, c'est une indifférence absolue pour tout ce qui n'est pas l'état. La société, M. Ferry ne la connaît pas; les forces sociales, il les dédaigne et les exclut; l'enseignement libre, il lui enlève sa représentation, ses garanties, son ancienne juridiction; il en fait un suspect, presque un accusé, il lui ôte ses avocats naturels et lui compose un jury où ses adversaires seront dans la proportion de douze contre un. Hors l'état enseignant et l'Université, hors leur domination exclusive et leurs intérêts communs, point de droit particulier, point d'intérêts privés et concurrens, point d'associations, pas de recours possible contre l'arbitraire. La pédagogie régnera désormais sans rivale; elle régnera et elle gouvernera.

Telle est, dans son audacieuse simplicité, la pensée ministérielle. Très nettement accusée dans l'exposé des motifs, il nous serait facile de la suivre et de la saisir, d'article en article, dans le projet lui-même. Tout d'abord à l'article 1er elle se manifeste sous la forme d'une affirmation catégorique : « Le conseil supérieur se compose de 50 membres *appartenant à l'enseignement.* » C'est tout le système du législateur de 1850 renversé de fond en comble, c'est la fausse et tyrannique doctrine de l'état enseignant traduite en deux lignes tranchantes et sèches. L'article 3 est plus éloquent encore. Le conseil aura 50 membres : 46 appartenant à l'administration centrale ou relevant du gouvernement à un titre quelconque; 4 appartenant à l'enseignement libre, mais nommés par le président de la république, sur la proposition du ministre. Sur ces 50 membres, 15, en outre des 4 membres de l'enseignement libre, seront nommés par décret et formeront, avec les 3 directeurs d'enseignement, le vice-recteur de l'académie de Paris et le directeur de l'École normale, la section permanente. Soit en tout 24 membres sur 50 qui tiendront leur pouvoir du gouvernement et non du suffrage de leurs pairs; 24 membres dont il n'est pas vraisemblable que l'indépendance dégénère jamais en opposition systématique. Chez nos voisins et même chez nous au temps de la monarchie constitutionnelle, quand la chambre haute donnait de l'embarras au cabinet, le cabinet faisait une fournée de pairs, et tout était dit. Dans le système de M. Jules Ferry, la section permanente tiendra lieu de fournée; seulement, au lieu d'être un accident, on l'élève à la hauteur d'une institution. Un ministre habile aura toujours là de quoi mater son conseil. Il n'y faudra qu'un peu de discernement dans le choix des hommes.

Et cependant M. le ministre de l'instruction publique ne s'est pas encore trouvé suffisamment armé. Débarrassé de l'épiscopat, de la magistrature, du conseil d'état, de l'armée, de la marine, entouré de ses pédagogues, soutenu par ses directeurs et ses inspecteurs généraux, il semblait qu'il pût dans cette situation défier toutes les attaques, attendre l'ennemi. M. Jules Ferry a mieux aimé le prévenir et l'écarter. C'est pourquoi la pauvre faculté de théologie ne sera pas représentée dans le conseil. Toutes les autres facultés y posséderont un siège, elle seule en demeure exclue. Le projet ministériel n'en fait pas même mention, il l'a sans doute considérée comme une quantité négligeable. Cette omission n'a pas en soi-même une grande importance, et nous nous gardons bien de l'exagérer. Le représentant de la faculté de théologie n'eût pas fait grande figure à côté des quatre membres de l'enseignement privé nommés par le ministre, perdu, noyé comme eux dans la foule. Peut-être même l'exclusion complète, systématique de tout élément religieux vaut-elle mieux qu'une représentation insuffisante et disproportionnée de cet élément. Néanmoins ce petit fait est bien significatif, et nous devions le mentionner; nulle part l'intolérance de la pensée ministérielle ne se trahit plus complètement. Mais ce n'était point assez d'exclure la théologie : destitué de tous « les élémens incompétens » qui faisaient autrefois sa force et son prestige, le conseil d'études eût encore formé une aristocratie puissante par les lumières et l'indépendance qu'elles donnent. Pour le démocratiser, on y fera entrer six proviseurs ou professeurs titulaires de l'enseignement secondaire public, élus au scrutin de liste par leurs collègues de tous les lycées et collèges de France, pourvus du titre d'agrégé ou de docteur, et six membres de l'instruction primaire élus également au scrutin de liste par les inspecteurs primaires, directeurs et maîtres adjoints des écoles normales. Nous ne sommes pas, en principe, hostile à toute représentation de nos deux premiers degrés d'enseignement dans le conseil supérieur. A vrai dire, ils étaient déjà très largement représentés par leurs directeurs respectifs et par les inspecteurs généraux, mais ils ne l'étaient pas directement, et nous comprenons qu'on ait voulu leur donner cette satisfaction. Toutefois fallait-il leur attribuer un pareil nombre de sièges: douze sur cinquante! Six sièges aux professeurs de l'enseignement secondaire, quand les facultés des sciences, des lettres, de droit, de médecine et l'école supérieure de pharmacie n'en auront que cinq! Six sièges aux membres de l'enseignement primaire (et, qu'on le remarque bien, cette désignation n'exclut nullement les instituteurs) quand le Collège de France n'en possèdera qu'un, quand l'Institut lui-même n'a pas trouvé grâce. En vérité M. le ministre de l'instruction publique n'a pas le sentiment des proportions nécessaires;

on peut aimer les maîtres d'école, mais il y faut un peu de mesure.

Fallait-il aussi étendre à l'enseignement primaire et secondaire le principe électif? N'est-il pas à craindre que l'esprit de discipline et de subordination hiérarchiques, déjà si affaibli dans l'Université, ne souffre de cette innovation? Eh quoi! vous refusez aux membres de l'enseignement libre le droit d'élire eux-mêmes leurs délégués, et vous accordez ce même droit à des gens que vous nommez, que vous révoquez et que vous payez, à des fonctionnaires. Vous permettez qu'ils s'assemblent et choisissent eux-mêmes leurs mandataires, et vous interdisez cette même chose aux chefs d'institutions. Vous l'autorisez là où elle peut avoir des inconvéniens, vous la défendez où elle n'aurait que des avantages. Voilà certes une étrange inconséquence et qui marque bien encore le fond de votre pensée.

Au surplus, ces anomalies n'ont rien qui doive nous étonner : la logique les commandait. Quand on entre dans la voie de l'ostracisme, il y faut aller jusqu'au bout. Une exclusion appelle une autre exclusion, une proscription en provoque une autre. Ainsi l'épuration du conseil supérieur impliquait celle des conseils académiques, et M. le ministre de l'instruction publique a très justement pensé que la réforme des uns devait coïncider avec la réorganisation de l'autre et qu'il était tenu d'appliquer les mêmes principes à toute notre législation. C'est le but du titre II de son projet.

Les anciens conseils académiques étaient composés du recteur président, des inspecteurs de la circonscription, des doyens de facultés et de sept membres choisis tous les trois ans par le ministre de l'instruction publique, savoir : un parmi les archevêques ou évêques de la circonscription; deux parmi les membres du clergé catholique ou parmi les membres des cultes non catholiques reconnus; deux dans la magistrature; deux parmi les fonctionnaires publics ou autres personnes notables de la circonscription (loi du 14 juin 1854). Les conseils de M. Ferry ne seront composés, conformément à la règle générale établie par l'article 1er, que de membres appartenant à l'enseignement public. Plus de clergé catholique ou protestant; plus de magistrature; plus de notabilités; rien que des inspecteurs, des doyens et des professeurs de facultés, des proviseurs ou principaux et des professeurs d'enseignement secondaire. Une seule exception en faveur des conseils généraux et municipaux: dans chaque conseil, il y aura quatre membres choisis par le ministre de l'instruction publique dans les assemblées départementales ou communales du ressort. A part cette dérogation qui constitue une flatterie pleine de délicatesse à l'endroit des puissances du jour, le conseil académique ne comptera, comme l'autre, que des pédagogues. Comme dans l'autre aussi, la représentation de l'enseignement libre y sera complètement illusoire. On ne l'exclut pas absolu-

ment; il aura deux délégués, nommés, bien entendu, par le ministre, et qui siégeront quelquefois, rarement, dans les affaires contentieuses ou disciplinaires intéressant les membres des établissemens privés. Ils ne seront pas membres comme tous les autres, au même titre, ils seront membres adjoints, intermittens. On les convoquera pour la forme, dans certains cas, lorsqu'il s'agira, par exemple, d'interdire un membre de l'enseignement libre. Une fois la sentence rendue, on les priera de sortir. C'est dans cette situation effacée, presque humiliante, c'est à l'état d'infime minorité que les représentans des établissemens privés auront siège et voix dans les conseils académiques. A Paris, par exemple, le conseil académique ne comptera pas moins de 37 membres se décomposant ainsi : le vice-recteur, 8 inspecteurs de l'académie de Paris, 8 inspecteurs d'académie des départemens du ressort, 8 doyens ou directeurs d'écoles supérieures, 2 proviseurs, 3 professeurs de facultés, 3 professeurs de lycée et 4 conseillers généraux ou municipaux. L'état enseignant, l'Université, la pédagogie, seront donc représentés par 33 membres; la politique par 4 et l'enseignement libre, dans de certaines questions seulement, par 2. En vérité la proportion est dérisoire, et, si nous ne craignions de nous répéter, nous renouvellerions ici les observations que nous avons déjà présentées à propos du conseil supérieur. Nous insisterions sur la gravité d'une telle violation des plus simples règles de la justice et du droit. Mais il nous faut aller vite et glisser légèrement sur tous ces points, car il nous reste encore une longue tâche à parcourir, et le moment est venu d'aborder le second des projets ministériels.

II.

Le projet de loi de M. Jules Ferry « relatif à la liberté de l'enseignement supérieur » appelle tout d'abord une observation de forme. Le titre en est radicalement vicieux : ce n'est pas un projet particulier, spécial à l'enseignement supérieur, puisqu'il vise dans une de ses principales dispositions les trois degrés (1) d'enseignement primaire et secondaire aussi bien que supérieur; c'est encore moins un projet de liberté, puisqu'en fait, il supprime toute liberté. Le seul titre qui lui conviendrait serait le suivant : projet de loi contre la liberté d'enseignement en général, et contre les congrégations religieuses en particulier. Considérez le contenu de l'exposé des motifs et des dix articles du projet : vous ne lui trouverez pas d'autre étiquette, d'autre définition possible. Une courte analyse suffira, pensons-nous, à le démontrer.

Les deux premiers articles ne sont que la reproduction littérale

(1) Degrés et non pas *ordres*, comme le dit incorrectement l'art. 7.

d'un projet dont l'honorable M. Waddington est l'auteur, et qui, voté par la chambre en juin 1876, fut, on s'en souvient, repoussé par le sénat. Ils restituent à l'état, représenté par les facultés, la collation des grades, et soumettent les élèves des établissemens publics et libres d'enseignement supérieur aux mêmes règles d'études, aux mêmes conditions d'âge, de grade, de travaux pratiques, de stage dans les hôpitaux et les officines, de délais obligatoires entre chaque examen et de droits à percevoir au compte du trésor public. Nous n'avons, hâtons-nous de le dire, aucune objection grave contre ces deux articles. La pensée qui les a inspirés en 1876 a été une pensée de réparation bien plus qu'une pensée de réaction systématique et violente contre l'œuvre du législateur de 1875, et certes, si M. le ministre de l'instruction publique avait borné là ses revendications, il n'eût pour ainsi dire pas rencontré d'adversaires dans les chambres, il n'en eût pas, en tout cas, rencontré dans cette *Revue;* il aurait eu pour lui tous les esprits modérés et libéraux, tous les hommes un peu versés dans les questions scolaires.

Les jurys mixtes, tels que l'assemblée nationale les avait institués, ne sont pas, en effet, sérieusement défendables; ils ne le sont ni en droit, ni en fait. En droit, ils constituent une dérogation à des principes et à des traditions séculaires; ils mettent l'état en suspicion, ils enlèvent à la puissance publique une de ses prérogatives naturelles, une prérogative qu'aucun gouvernement soucieux de son autorité ne saurait abdiquer. En fait, ils n'ont jamais donné, dans le seul pays qui les ait adoptés avant nous, que de mauvais résultats. Ils ont eu pour conséquence d'abaisser le niveau des examens et par suite celui des études. Les preuves abondent : elles ont été fournies jadis, dans une importante discussion au sénat impérial, nous les avons présentées ici même (1) il y a quelques années, et la grande commission extra-parlementaire de 1870 présidée par M. Guizot les avait trouvées si topiques qu'elle avait repoussé à une grande majorité le système qui a prévalu depuis. Nous tenons donc les jurys mixtes pour une institution défectueuse et nous estimons que le gouvernement de la république se devait à lui-même et devait surtout aux bonnes études d'en proposer la suppression.

Devait-il aller dans cette voie jusqu'à rendre aux seules facultés la collation des grades ? Sur ce point, et sans critiquer le fond même du projet ministériel, nous aurions une réserve à faire. Certes les jurys de facultés sont d'excellens jurys d'examens : au point de vue de la compétence et des lumières, ils offrent à l'état, comme aux familles et aux candidats, toutes les garanties désirables. Composés d'hommes éminens parfois, savans et distingués toujours, on trou-

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1870.

verait difficilement leurs pareils, et l'on peut dire à leur honneur que jamais, à aucune époque, aucun parti n'a contesté l'autorité de leurs décisions. Toutefois en se plaçant au point de vue de certaines susceptibilités, peut-être exagérées, mais qui existent, au point de vue des susceptibilités de l'enseignement libre, n'est-on pas conduit à penser que des jurys d'où seraient exclus les professeurs des facultés de l'état aussi bien que ceux des facultés libres offriraient une impartialité plus haute encore? C'était la conclusion à laquelle était arrivé le ministre qui eut l'honneur de diriger l'instruction publique de 1863 à 1870, et bientôt après la commission extra-parlementaire présidée par M. Guizot. C'est cette même conclusion que l'honorable M. Raoul Duval soutint devant la chambre en 1875 et 1876 et qui ne rencontra alors aucune objection de principe. On se contenta de la repousser et le jury mixte de M. Chesnelong l'emporta sur le jury d'état de M. Raoul Duval. Mais nous ne croyons pas que ni dans cette circonstance ni dans aucune autre on lui ait opposé des argumens bien solides.

Et tout d'abord le jury d'état ne serait pas une innovation, comme on l'a prétendu. Il existe déjà sous une forme ou sous une autre à tous nos degrés d'enseignement, et nous ne sachons pas qu'il ait donné de mauvais résultats. Dans l'instruction primaire, c'est un jury nommé par le conseil départemental qui fait passer les examens du premier et du second degré; la loi n'a pas voulu que les candidats de l'enseignement libre fussent examinés par des instituteurs communaux. Dans l'enseignement secondaire, le titre d'agrégé, qui est le titre par excellence, est conféré par un jury d'état, d'où sont soigneusement exclus les maîtres de conférences de l'École normale supérieure, qui pourraient être suspects d'involontaire complaisance à l'égard de leurs élèves. De même pour l'agrégation de droit et de médecine. Ces jurys comptent toujours trois magistrats pour l'une et trois membres de l'Académie de médecine pour l'autre. Enfin ne sont-ce pas des jurys d'état qui fonctionnent à l'entrée de la plupart de nos grandes écoles, militaire, polytechnique, de la marine, etc.? Les examinateurs à l'entrée et souvent même à la sortie de ces grandes écoles ne sont-ils pas choisis en dehors du cadre des professeurs? Le dualisme qui existe malheureusement ailleurs entre l'enseignement public et l'enseignement privé n'était pas à craindre là. Saint-Cyr et l'École polytechnique n'ont pas d'établissemens concurrens comme nos collèges et nos facultés. Néanmoins l'administration de la guerre a pensé que des commissions composées de membres étrangers pour la plupart à nos écoles présenteraient plus de garanties d'impartialité, et chaque année, depuis bien longtemps, c'est à des commissions de cette sorte qu'elle confie la

tâche d'ouvrir ou de fermer la porte de ses établissemens aux jeunes gens qui viennent y frapper. Le système est donc éprouvé; voilà des années qu'il fonctionne, à la grande satisfaction des familles, et qu'il fonctionne avec succès. Loin d'abaisser le niveau des examens, il l'a maintenu très haut. C'est un fait constant que le recrutement de l'École polytechnique et de Saint-Cyr n'a jamais été d'une meilleure qualité qu'à l'heure actuelle.

Au surplus les chiffres sont là : sur une moyenne de 11 à 1,200 candidats qui se présentent annuellement à Saint-Cyr, il y en a, suivant les besoins du service, de 350 à 400 d'admis, et si le jury n'avait pas à tenir compte de ces besoins, s'il était livré à lui-même, il est notoire qu'il n'en admettrait guère plus de 250 à 300. C'est donc une proportion des deux tiers au moins des candidats que le jury d'état élimine chaque année. Eh bien, veut-on savoir quelle est cette proportion pour le droit, la médecine et la pharmacie? Voici les chiffres extraits du compte définitif des dépenses de l'exercice 1873 (année normale) :

	EXAMINÉS	AJOURNÉS	ADMIS
Droit.	8902	1551	7351
Médecine.	6668	932	5736
Pharmacie	2716	357	2359

Pour les sciences et les lettres, la proportion est notablement plus forte, et les jurys sont manifestement plus sévères; mais est-elle encore suffisante?

	EXAMINÉS	AJOURNÉS	ADMIS
Sciences	6385	3659	2726
Lettres.	10266	5688	4578

Assurément nous ne prétendons pas tirer de ces chiffres des argumens contre les jurys de facultés; mais enfin, quand on les compare à ceux que donnent les jurys d'état, tels que le jury de Saint-Cyr et les jurys d'agrégation, par exemple, on est bien forcé de reconnaître que l'avantage n'est pas précisément du côté des premiers.

Quant à l'objection tirée de la difficulté de trouver, en dehors des professeurs en exercice de l'état ou de l'enseignement privé, des juges compétens en nombre suffisant, nous pourrions en être touché, s'il s'agissait d'établir des jurys d'état dans toutes les villes où il existe des jurys de facultés. Mais ce n'est pas ainsi que nous comprenons l'institution. Deux ou trois jurys d'état pour chaque ordre d'enseignement suffiraient très bien, à la condition d'être ambulatoires. La commission qui examine les candidats à l'École

militaire n'agit pas autrement. Tous les ans, au mois d'août, elle se met en route et revient seulement au commencement d'octobre, après avoir examiné dans un certain nombre de villes désignées d'avance les candidats de province, auxquels on évite ainsi des déplacemens et un séjour onéreux à Paris. Or veut-on savoir de combien de membres se compose cette commission? De cinq membres, auxquels sont adjoints, pour le classement des copies, un nombre égal de correcteurs. Ces cinq membres suffisent amplement à leur tâche et la recommencent chaque année sans fatigue. Il ne saurait d'ailleurs être question, hâtons-nous de le dire, de substituer dès à présent et par une mesure d'ensemble le jury d'état aux jurys de facultés. Cette solution s'imposera sans doute un jour, car elle est commandée tout à la fois par la justice et par l'intérêt de notre enseignement supérieur, lequel aspire à être déchargé d'une besogne un peu fastidieuse, où il perd, au moins à Paris, le meilleur de son temps. Mais dans l'état actuel des choses, les partisans du jury d'état n'ont pas tant d'ambition. Ils se déclareraient satisfaits, si la loi à intervenir donnait aux élèves des établissemens d'enseignement supérieur libre la faculté de se présenter à leur choix devant un jury d'état, dont la composition serait réglée par le conseil supérieur, ou devant les jurys de facultés actuels. On cherche un terrain de transaction et de rapprochement pour tous les esprits modérés de la chambre et du sénat : le voilà trouvé. Le jury d'état sauvegarderait également les droits de la puissance publique et ceux de la liberté. C'est à ce titre qu'il avait séduit les hommes dont nous invoquions tout à l'heure l'autorité et qu'il rencontrera, nous en avons le ferme espoir, de nombreux défenseurs dans le parlement.

Ainsi, pour nous résumer, sur les deux premiers articles du projet, pas d'objection fondamentale : la nécessité de la restitution de la collation des grades à l'état ne fait pas question pour nous. Seulement auprès des jurys de facultés, dans un intérêt de justice et de bonne administration, pour donner satisfaction aux légitimes susceptibilités de l'enseignement libre et pour soulager en même temps les membres de l'enseignement public, nous souhaiterions qu'on établît des jurys d'état, au lieu et place des jurys mixtes.

Malheureusement le projet de M. Ferry ne se borne pas à cette reprise de possession des droits de l'état, et nous retrouvons dans les autres dispositions qu'il consacre le même esprit d'intolérance, le même mépris de la justice que précédemment. L'article 3, qui n'a l'air de rien, par exemple, a tout simplement pour but de ruiner les établissemens d'enseignement supérieur libre. Aux termes de cet article, les élèves de ces établissemens sont tenus de prendre

leurs inscriptions aux dates fixées par le règlement dans les facultés de l'état. Conséquemment, tous les trois mois, l'étudiant en droit de l'école libre d'Angers devra se transporter de sa personne à Poitiers pour se mettre en règle avec la faculté. Là on lui délivrera une inscription gratuite. Mais, ajoute aussitôt le projet, un règlement délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique, après avis du ministère des finances, déterminera le tarif des nouveaux examens; c'est-à-dire, pour qui sait lire entre les lignes, que le gouvernement se réserve d'augmenter les droits d'examens d'une somme équivalente au montant des droits actuels d'inscription. Or comme d'un autre côté le projet enlève aux établissemens la part que la loi de 1875 leur attribuait dans les droits d'examens subis devant les jurys mixtes, il s'ensuit nécessairement, ou que les élèves des établissemens libres auront double droit à payer : droit d'examen devant les facultés de l'état, et droit d'inscription dans leurs propres maisons; ou que les établissemens libres, déjà privés de leur principale ressource, seront encore obligés, pour garder leurs élèves, de réduire considérablement, sinon de supprimer, leurs droits d'inscription. Dans la première hypothèse, c'est une bien grosse charge imposée aux familles : dans l'autre, on le voit, c'est la ruine.

L'article 4 est manifestement inspiré par une pensée du même genre; après avoir enlevé leurs revenus aux établissemens libres, on leur prend leur nom. Désormais les écoles fondées ou entretenues par des particuliers ou des associations ne pourront s'intituler universités, ni même facultés. L'exposé des motifs glisse légèrement sur cette partie de la loi : « Nous nous sommes reportés, dit-il, pour la rédaction de l'article 4, à celle de l'article 17 de la loi du 15 mars 1850, en l'appliquant aux écoles d'enseignement supérieur, dont ladite loi ne pouvait faire mention. » Ladite loi ne pouvait en effet mentionner des établissemens qui étaient encore à naître. Mais elle s'était bien gardée de disposer que les établissemens d'enseignement secondaire libre ne pourraient pas prendre le titre de collège ou de lycée. Et vraiment M. le ministre de l'instruction publique n'est pas heureux dans ses citations : quand il ne les altère pas, il en dénature le sens; quand il ne produit pas des textes erronés, il équivoque et joue sur les mots, ce qui est toujours grave dans un document public.

La rédaction de l'article 5 appelle une observation analogue. Ici la pensée ministérielle devient tout à fait cabalistique : « Les titres ou grades *d'agrégé*, de docteur, de licencié, de bachelier, etc., ne peuvent être attribués qu'aux personnes qui les ont obtenus après les concours ou examens réglementaires subis devant les facultés de

l'état. » M. le ministre de l'instruction publique n'est pourtant pas sans savoir que l'agrégation est un examen qui se passe en général devant des jurys spéciaux : ainsi de l'agrégation des lettres, de grammaire, de philosophie, d'histoire, etc. La phrase n'a donc pas de sens; pour qu'elle fût intelligible, il faudrait y ajouter ces mots : devant les facultés de l'état, *ou devant les commissions d'examen nommées par le ministre.* Ce n'est qu'un vice de forme, un *lapsus,* assurément; mais tous ces lapsus venant s'ajouter les uns aux autres sont du plus fâcheux effet : on n'écrit pas de verve deux exposés de motifs et deux projets de loi comme un compte fantastique, et M. Ferry, qui s'est montré si sévère en d'autres temps pour des improvisations grandioses, aurait bien dû surveiller d'un peu plus près les siennes.

L'article 6 est d'une meilleure rédaction : il est vrai qu'elle est empruntée presque textuellement à la loi de 1875 : « L'ouverture des cours isolés est soumise, *sans autre réserve,* aux formalités prévues par l'article 3 de la loi du 12 juillet 1875. » C'est-à-dire que les cours libres isolés ne seront plus considérés comme des réunions publiques. Quiconque voudra faire une leçon sur un sujet quelconque, politique ou non, devra simplement en aviser l'autorité académique dix jours auparavant. La pensée ministérielle est ici d'une clarté parfaite, et l'on devine aisément le but de cet article : ce n'est pas autre chose qu'une prime d'encouragement offerte aux professeurs de politique qui s'agitent dans les bas fonds de toutes nos grandes villes; c'est la loi sur les réunions publiques éludée. Viennent des jours de trouble, et l'on verra le parti que le radicalisme saura tirer de cette disposition. En tout cas, l'enseignement libre, le vrai, s'entend, ne réclamait nullement des facilités qui ne serviront qu'aux charlatans, en attendant mieux; il avait la conférence, il avait les cours non isolés, il avait, au besoin, la réunion privée. M. le ministre de l'instruction publique a pensé que le moment était venu d'abolir une législation surannée. En quoi nous le trouvons parfaitement logique et conséquent avec lui-même : ceci devait tuer cela; fermant d'une main les établissemens congréganistes, il était juste que de l'autre il rouvrît les clubs; l'article 6 était la préface nécessaire de l'article 7.

L'article 7 est avec l'article 1er toute la loi. Il disposait qu'à l'avenir « nul ne sera plus admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » La commission n'a pas trouvé cette rédaction suffisamment nette, et y a introduit ces mots : à diriger un établissement de quelque ordre que ce soit *ou à y donner l'enseignement.* C'est-à-dire qu'au-

cun membre d'une congrégation non autorisée ne pourra plus désormais diriger un établissement quelconque, ni même y être employé comme professeur. L'article 7 s'applique également aux trois degrés d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il embrasse tout dans sa généralité : jésuites et dominicains, maristes et eudistes, etc. La loi ne distingue pas entre toutes ces congrégations; elle les place, comme les établissemens insalubres, en dehors du droit commun. La république de 1848 ne les connaissait « ni pour les protéger, ni pour les gêner; » la république de 1879 ne les connaît que pour les frapper.

Nous avons essayé d'établir dans un précédent article que cette prohibition générale était contraire au droit public, au droit moderne. Nous voudrions démontrer ici par des chiffres et par des argumens empruntés, pour la plupart, aux documens officiels eux-mêmes, quel trouble elle jetterait dans les intérêts matériels et moraux, non-seulement des congrégations, mais encore et surtout d'une très nombreuse classe de citoyens.

Il existe actuellement en France 141 congrégations non autorisées (1), se livrant effectivement à l'enseignement, soit : 125 congrégations de femmes et 16 congrégations d'hommes. Ces congrégations possèdent 641 établissemens, dont le total se décompose ainsi : établissemens de femmes, 560; établissemens d'hommes, 81. Le nombre des élèves qui fréquentent ces établissemens est de 61,409 : soit 41,174 filles et 20,235 garçons, sur lesquels on compte environ 9,513 bourses entières ou partielles. Enfin le nombre des professeurs, des surveillans de l'un et l'autre sexe, appartenant à ces diverses congrégations et qui se consacrent à l'enseignement, est de 6,454 : soit 4,898 religieuses et 1,556 religieux.

Voilà donc, si l'article 7 était voté, 141 congrégations, 641 établissemens, 61,409 jeunes filles et jeunes gens, dont 9,513 boursiers, qui seraient atteints. Voilà d'un seul coup 641 établissemens qui vont se trouver expropriés, pour cause d'utilité publique, sans aucune enquête préalable, et sans indemnité, bien entendu. Voilà 67,000 individus, par conséquent 67,000 familles, appartenant pour une bonne part à la bourgeoisie, qui vont être frappées dans leur fortune, opprimées dans leurs croyances, ou tout au moins gênées dans leurs habitudes. Voilà plus de 9,000 enfans, que les congrégations non autorisées élevaient gratuitement, et pour lesquels elles dépensaient chaque année 1,186,076 francs, qui vont être

(1) Ces chiffres et les suivans qui ont été communiqués aux chambres sont le résultat d'une enquête faite par un comité qui s'est mis en relation directe avec les supérieurs des congrégations intéressées; ils portent sur l'année 1879.

rendus à la misère et au vice. Qui les recueillera? L'état? Mais ses établissemens regorgent déjà de boursiers; la dernière statistique officielle en fait l'aveu, son budget enfle démesurément, d'exercice en exercice; et c'est à peine s'il a pu donner des pensions aux fils de tous ceux qui ont succombé sur nos champs de bataille dans la dernière guerre.

En vérité la pensée ministérielle est bien dure ici, et le gouvernement aura quelque peine à faire accepter ce nouveau massacre des innocens par tous les cœurs un peu généreux, car enfin, pour justifier une mesure aussi violente, il faudrait au moins l'appuyer de quelques bonnes raisons. Il faudrait invoquer autre chose que les ordonnances de 1828, et les arrêts de 1762. Charles X et Louis XV sont des autorités un peu surannées. A-t-on fait une enquête? Résulte-t-il de cette enquête que l'enseignement donné par les congrégations non autorisées soit immoral, inconstitutionnel, ou même antinational? Les inspecteurs généraux ont-ils constaté des faits graves à la charge des établissemens tenus par des congréganistes? Ces faits ont-ils été consignés dans leurs rapports?

A vrai dire, sur ce dernier point on peut nous répondre que l'inspection telle que l'ont organisée les lois de 1850 et de 1875 est complètement insuffisante. C'est tout à fait notre avis; nous tenons que la surveillance de l'état sur les établissemens libres d'enseignement ne comporte aucune restriction, qu'elle devrait être entière, absolue; mais qui empêche de l'organiser? qui empêchait M. Jules Ferry de reprendre cette position malencontreusement abandonnée par le législateur de 1850? Dans cette question, comme dans celle de la collation des grades, tous les esprits modérés, tous ceux qui ne pensent pas qu'on doive refuser à la république les droits et prérogatives exercés par les régimes antérieurs, en un mot tous les hommes de gouvernement, se seraient joints à lui. Il n'avait qu'à réclamer cette restitution; on la lui eût certainement accordée. Au lieu de cela, que fait M. le ministre de l'instruction publique? Il vient, sans enquête préalable et sans autres raisons que des raisons tirées d'un droit aboli, proposer aux chambres une mesure d'exception contre des gens auxquels la loi reconnaît depuis près de trente ans les mêmes droits, en matière d'enseignement, qu'à tous les autres citoyens. A l'abri de cette législation, des établissemens considérables se sont formés, des habitudes et des besoins particuliers se sont développés; un enseignement d'un caractère spécial est né. Cet enseignement n'est pas plus mauvais qu'un autre, nos concours le prouvent. Il est en tout cas fort goûté d'un grand nombre de familles, puisqu'il a de nombreux élèves. Est-ce un mal, est-ce un bien? C'est un fait, un fait indiscutable.

Est-il bon, est-il mauvais qu'il y ait des établissemens où l'éducation morale et religieuse ait le pas sur l'instruction proprement dite, et des établissemens animés d'un esprit plus laïque, plus scientifique, où la part faite à la religion soit moindre? Ce dualisme est-il bon? Nous ne le prétendons pas, nous sommes de ceux qui regrettons notre vieille Université de France, avec sa discipline, ses mœurs et son esprit à la fois laïque et religieux. Nous croyons que cette grande institution a rendu d'éminens services à ce pays, et quand nous comparons les fortes générations qu'elle a formées avec la nôtre, nous ne pouvons nous empêcher de faire un triste retour sur nous-même, et d'évoquer le temps où toute la jeunesse française passait par la même éducation, comme elle passe aujourd'hui par le régiment. Mais que pouvons-nous à ces choses? Le gouvernement, les chambres, peuvent-ils empêcher que le monopole universitaire ait succombé? Peuvent-ils empêcher surtout qu'il ait succombé sous la pression de l'opinion publique? A tort ou à raison, l'Université n'a plus aujourd'hui la confiance d'un grand nombre de familles; elle a perdu son ancienne clientèle aristocratique et bourgeoise. Faut-il pour la lui rendre rétablir indirectement ce que M. Ledru-Rollin appelait dans sa langue colorée « la conscription de l'enfance, » ce qu'il considérait « comme la plus grande souffrance qu'on pût infliger à un individu? » Au fond, l'article 7 n'a pas d'autre portée : en apparence, il n'atteint que les congrégations non autorisées; en fait, comme les congrégations non autorisées sont les seules qui soient florissantes dans l'enseignement secondaire, il supprime toute concurrence, au moins à ce degré d'enseignement. La monarchie légitime en usait plus fièrement avec les jésuites : elle ne fermait pas leurs établissemens, elle les bannissait; elle ne leur interdisait pas l'enseignement, elle leur interdisait la France; ce n'est pas dans l'intérêt d'une corporation rivale, c'était dans l'intérêt bien ou mal entendu de la chose publique, dans l'intérêt supérieur de l'état et de la religion qu'elle les frappait. Aujourd'hui qu'invoque-t-on en dehors des pauvres argumens tirés de l'ancien droit public? Rien, absolument rien. L'exposé des motifs est muet : tournez-le dans tous les sens, prenez-le par tous les bouts, vous n'en ferez pas sortir un grief, un seul, contre les congrégations. Il n'y en a qu'un, mais qu'on n'avoue pas, celui-là : elles ont fait recevoir en 1876 127 élèves à Saint Cyr et 39 à l'École polytechnique. C'est tout leur crime, et l'article 7 n'est pas autre chose que le châtiment de ce crime.

Et croit-on qu'il n'y aura qu'elles de châtiées? Croit-on qu'elles seront seules à souffrir, elles et les 67,000 familles qui leur confient

leurs enfans? Trouve-t-on que c'est là du sentiment, que les argumens tirés de la liberté de conscience, du droit, de la justice sont sans force et sans valeur? Eh bien, n'en parlons pas. Considérons l'article 7 au point de vue tout positif et tout matériel des finances publiques. Voyons quelles en seraient les conséquences budgétaires. Ici nous n'emprunterons pas nos chiffres à des statistiques particulières; nous les demanderons à l'administration elle-même.

A la date du 31 décembre 1876, les établissemens d'enseignement secondaire dirigés par des congrégations non autorisées recevaient 19,960 (1) élèves tant internes qu'externes, savoir : les jésuites 9,131, les maristes 4,476, les lazaristes 499, les basiliens, picpuciens, doctrinaires, etc., 5,885. Ces établissemens, est-il besoin d'en faire la remarque, ne recevaient aucune subvention de l'état, ni des départemens, ni des communes. Ils se suffisent à eux-mêmes. Est-ce à dire qu'ils imposent aux familles des sacrifices exagérés? Non, car d'après la statistique officielle la moyenne des frais supportés par les parens pour chaque élève ressort pour le pensionnat à 543 fr. 76, pour la demi-pension à 342 fr. 20, pour l'externat à 133 francs. En sorte que voilà 19,960 élèves qui ne coûtent absolument rien ni à l'état, ni au département, ni aux communes, et dont l'éducation n'impose, en somme, que des sacrifices très raisonnables aux familles.

Or, si nous mettons en regard de cette situation celle des lycées et collèges, que voyons-nous? En 1876 la subvention de l'enseignement secondaire public s'est élevée pour l'état à 5,568,355 francs, pour les départemens à 467,073 francs, pour les communes à 4,143,626 francs; soit 10,179,056 francs. En cette même année 1876, le nombre des élèves était dans les lycées de 40,995; dans les collèges de 38,636; au total 79,631. Divisons maintenant le chiffre de la subvention par celui des élèves: 10,179,056 par 79,631; résultat: 127. C'est donc 127 francs qu'il faut prélever chaque année sur les fonds généraux, départementaux ou communaux par tête d'élève dans nos lycées et collèges. D'un côté néant; de l'autre 127 francs. Mais, objectera-t-on, si l'éducation publique revient plus cher que l'éducation privée, c'est que la clientèle de nos établissemens publics est insuffisante. Versez dans nos lycées les 20,000 élèves qui reçoivent l'enseignement secondaire dans les maisons congréganistes, et vous verrez aussitôt les recettes augmen-

(1) Ce chiffre n'est pas complètement exact : en portant à l'actif des maristes 22 établissemens et 5,000 élèves, la statistique officielle a commis une erreur manifeste; elle a confondu les maristes proprement dits avec les frères de la société de Marie et les petits frères de Marie, qui sont autorisés. Les maristes n'avaient en 1876 que 6 établissemens et 1,500 élèves.

ter, les frais diminuer. Erreur, illusion; considérez ces chiffres : En 1865, nous possédions 77 lycées, comptant 32,630 élèves et recevant en moyenne une subvention de 22,331 francs. Nous en avons aujourd'hui 81, qui comptent 40,995 élèves. La moyenne de la subvention a-t-elle diminué ? Bien au contraire, elle a plus que doublé. Elle s'est élevée pour 1876 à 48,320 francs par lycée. Ainsi, non-seulement la réduction qu'on pouvait espérer en raison de l'accroissement des recettes n'a pas été obtenue, mais les charges se sont accrues dans des proportions considérables. Ainsi, loin d'être une source de revenus, la suppression des établissemens appartenant à des congrégations non autorisées constituerait une nouvelle charge pour nos finances. Une augmentation de moins d'un quart dans le nombre des élèves a nécessité un accroissement de plus de moitié dans la moyenne des subventions accordées à nos lycées. Si, par suite du vote de l'article 7, les 20,000 jeunes gens qui fréquentent en ce moment les écoles congréganistes venaient à passer dans nos lycées, il faudrait immédiatement quadrupler la subvention, sans compter les millions qu'on devrait mettre aux bâtimens. Tel serait, au point de vue budgétaire, le résultat le plus clair du vote de l'article 7. Et qu'on remarque bien que notre argumentation porte uniquement sur l'enseignement secondaire. En ce qui concerne l'enseignement primaire, nous ne possédons malheureusement que des données incomplètes. Mais qui ne sait le rôle important que jouent les congrégations non autorisées dans cet ordre d'enseignement? Qui ne sait avec quelle abnégation les membres de certaines communautés religieuses se vouent aux plus rudes tâches? Si M. le ministre de l'instruction publique était un peu moins nouveau dans le métier, il saurait qu'où l'on ne trouve pas toujours d'instituteurs et d'institutrices laïques pour aller s'établir à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans nos départemens alpins et pyrénéens, par exemple, l'administration n'est jamais à court de congréganistes. Ils vont là sous la neige, comme ils allaient du temps du siège ramasser nos blessés sous les balles; c'est leur fonction de se dévouer.

Dans le seul département de l'Aveyron, — nous empruntons ce chiffre à l'état des congrégations publié par le gouvernement en 1876, — il n'existe pas moins de 25 congrégations de femmes non autorisées, qui comptent 1,142 membres voués à l'enseignement. Comment les remplacera-t-on? Où trouver le personnel et les millions qu'il faudrait pour séculariser l'enseignement? La république a déjà plus que doublé le budget de l'instruction publique. Chaque année les dépenses augmentent de ce chef dans des proportions considérables; chaque année les besoins sont plus nombreux, plus

pressans. Le corps enseignant est plus exigeant ; il veut être mieux rétribué. Il ne l'était pas assez jadis, il l'est plus aujourd'hui qu'aucune autre catégorie de fonctionnaires. Un professeur de faculté à Paris a 15,000 francs, plus qu'un général de brigade; un professeur agrégé de lycée à Paris a 7,500 francs, autant qu'un colonel. Un jeune homme sortant de l'École normale avec le titre d'agrégé peut avoir de 5 à 6,000 francs au bout d'un ou deux ans de stage. Et l'on ne se contente pas d'augmenter les traitemens, on multiplie les places. Tout récemment encore M. le ministre de l'instruction publique a titularisé d'un seul coup 54 employés auxiliaires de son administration. Nous ne critiquons pas ces dépenses, nous les constatons, et, les ayant constatées, nous nous demandons si le moment est bien choisi pour grever le budget d'une charge aussi lourde qu'inutile. En 1793, on a voulu aussi substituer partout l'action de l'état à l'action et à l'initiative privées; la convention supprima d'un trait de plume universités, collèges et petites écoles; elle fit table rase de toutes les institutions scolaires de l'ancien régime, et de toutes ces ruines accumulées elle essaya de dégager un système d'éducation nationale. Elle n'aboutit, après beaucoup de tâtonnemens et sauf quelques belles créations, comme le Muséum et l'École polytechnique, qu'à la plus complète impuissance. Prenons garde de tomber dans la même faute. Défions-nous de la dangereuse théorie de l'état enseignant. Restituons à l'état ses droits; rendons-lui son domaine, tout son domaine, mais laissons en même temps le dévoûment, la charité, la foi, défricher leur champ; ne nous privons pas de ces précieux auxiliaires. Ce ne serait pas seulement une iniquité, ce serait une ineptie. Quoi! vous voulez établir l'enseignement obligatoire et vous serez amené par voie de conséquence à le rendre gratuit. Vous allez de ce chef dépenser des sommes énormes : 200 millions au moins, rien qu'en constructions de maisons d'école et d'écoles normales. Une partie de ces dépenses est déjà engagée. Vous voulez fonder d'un seul coup quatre-vingts lycées de filles! Et c'est le moment que vous choisiriez pour interdire des milliers de volontaires, hommes ou femmes, qui ne vous demandent, pour toute rémunération, que de leur laisser suspendre un christ dans leurs salles d'études. Vraiment ce n'est pas trop cher et vous avez tant à dépenser ailleurs, vous avez déjà tant dépensé qu'il serait prudent de vous arrêter dans une voie qui vous conduira, si vous n'y prenez garde, à la ruine de nos finances.

Ruines publiques et privées, voilà donc, sans compter toutes les considérations d'ordre moral qui ont été épuisées dans les grands débats de 1844, 1850 et 1875, et que nous omettons à dessein, voilà quelles seraient les conséquences de l'article 7. Mais ce n'est pas

le seul argument à lui opposer : d'autres raisons, les unes particulières à l'Université, les autres ayant rapport à la politique, à notre état social, aux relations de l'église et de l'état, sont encore plus péremptoires. Quand un gouvernement, quel qu'il soit, grève le trésor et trouble l'ordre établi, la seule excuse qu'il puisse invoquer, c'est la grandeur du résultat qu'il poursuit. Il n'y a que le succès pour excuser l'oppression. Or le résultat que poursuit le gouvernement, quel est-il? et l'obtiendra-t-il? Il y a là deux questions bien distinctes et d'une inégale importance : une question purement universitaire et une question de politique générale. Les projets de M. le ministre de l'instruction publique peuvent et doivent être envisagés de ces deux points de vue.

Au point de vue de l'enseignement, de ses besoins, de ses vœux, ils appellent tout d'abord cette critique : c'est qu'aucune urgence, aucune considération tirée de l'état des écoles publiques n'en justifiaient la présentation. Ils n'ont pas même pour eux l'opportunisme! Nous emprunterons encore ici quelques chiffres à la statistique de l'enseignement secondaire. En 1865, nous possédions 77 lycées et 251 collèges; en 1876, nous comptions, malgré nos pertes de territoire, 81 lycées et 252 collèges, soit 333 établissemens au lieu de 328. Le nombre de maisons publiques d'enseignement secondaire a donc augmenté dans de notables proportions; et d'ici à très peu d'années, cette augmentation sera plus sensible encore puisqu'en outre des 81 lycées en exercice, il en existe actuellement 5 en voie de construction. En ce qui concerne le mouvement de la population scolaire, la statistique constate le même accroissement. Au lieu de 66,000 élèves que l'Université recevait en 1865 dans ses collèges et lycées, elle en comptait plus de 79,000 en 1876.

A vrai dire, l'enseignement congréganiste a fait dans le même temps de rapides progrès. Les jésuites notamment ont, en moins de douze ans, presque doublé le nombre de leurs maisons et de leurs élèves. Mais ce phénomène trouve son explication toute naturelle dans la disparition graduelle et continue des établissemens libres laïques. De 1854 à 1876, dans une période de vingt-deux ans, l'enseignement secondaire libre non congréganiste a perdu 331 maisons et 12,000 élèves. Est-il étonnant que les jésuites en aient profité? Sans doute, il est regrettable que le nombre des pensionnats laïques s'emaille ainsi diminuant de jour en jour; il y en avait dans le nombre d'excellens dont la prospérité était intimement liée à celle de nos collèges, où beaucoup d'entre eux envoyaient leurs élèves. Mais il y en avait aussi de détestables, qui étaient exploités par de véritables charlatans, où les mœurs, la discipline, l'enseignement, tout était à réformer. Ces établissemens sont tombés.

Est-ce un si grand mal? Les jésuites ont hérité d'une partie de leur clientèle. Franchement les pères de famille n'y ont pas perdu.

Quoi qu'il en soit, la concurrence des établissemens congréganistes n'est pas à beaucoup près aussi menaçante qu'on l'a prétendu. L'Université lutte, et lutte avec succès; jusqu'à présent elle ne s'est pas laissé distancer; au contraire, elle n'a jamais eu plus d'établissemens ni d'élèves. Mais, dira-t-on, ces établissemens, ces élèves n'ont plus autant de succès qu'autrefois dans les concours publics. Voyons encore ici les chiffres :

En 1865, sur 133 élèves reçus à l'École polytechnique, 103, c'est-à-dire 77 pour 100, venaient des lycées et collèges, et 12 seulement ou 9 pour 100 des établissemens ecclésiastiques. A Saint-Cyr, la part des lycées et collèges était de 90 sur 260, ou de 36 pour 100, celle des établissemens ecclésiastiques de 76 ou 29 pour 100.

En 1876, les lycées et collèges ont envoyé 215 élèves sur 291 à l'École polytechnique et 207 sur 395 à l'École militaire, soit 79 pour 100 et 52 pour 100. Les maisons religieuses ont fait recevoir à l'une 39 candidats ou 14 pour 100, à l'autre 127 ou 33 pour 100.

Ainsi un progrès de 5 pour 100 pour l'École polytechnique et de 4 pour 100 pour Saint-Cyr, voilà l'immense résultat qu'ont obtenu les maisons religieuses en onze années! De son côté, l'enseignement public a gagné 2 pour 100 d'admissions à l'École polytechnique et 16 pour 100 à Saint-Cyr. Qui a perdu là encore? Les pensionnats laïques; mais il n'y a qu'eux. L'état, lui, a maintenu ses avantages: il est serré de près; mais il n'est pas jusqu'ici, quoiqu'on l'ait dit, en décadence.

Les projets de M. le ministre de l'instruction publique n'ont donc pas l'excuse de la nécessité, et rien, ni le nombre de ses établissemens, ni leur population, ni la qualité de son enseignement constatée par nos concours, n'autorise à penser que l'Université ne soit plus en mesure de supporter la concurrence. Croit-on d'ailleurs que cette concurrence lui soit inutile? Pense-t-on que nos professeurs de mathématiques élémentaires et spéciales prendraient tant de peine et de soins de leurs cours s'ils n'avaient pas à redouter les progrès de l'école Sainte-Geneviève? Ils s'endormaient un peu sous le régime du monopole, on peut bien le dire aujourd'hui; la loi de 1850 les a réveillés, comme la création de l'École des hautes études en 1869, des universités catholiques en 1876, a réveillé nos facultés. De tout temps, les corporations ont eu besoin d'être stimulées, de tout temps, il a fallu leur faire sentir l'éperon. Au XVIe siècle, François Ier crée le Collège de France, en face de la Sorbonne; au XVIIe, Louis XIII fonde le Jardin des Plantes à côté de la Faculté de

médecine. Sous le régime du monopole universitaire, en vertu des mêmes nécessités, pour répondre aux mêmes besoins, les concours généraux des lycées de Paris sont institués, et, de nos jours, on a cru devoir étendre à toutes nos académies cette institution.

Voilà des preuves, des exemples. Veut-on maintenant qu'à l'appui de ces preuves nous invoquions l'autorité des hommes les plus compétens, les plus illustres même? M. Saint-Marc Girardin disait en 1837 à la tribune de la chambre des députés : « Je ne crains pas la concurrence pour l'Université; tout au contraire, je la désire... il faut de la concurrence, de la rivalité; sans rivalité, on s'endort. Vienne donc l'esprit de rivalité, nous en avons besoin. » M. Guizot disait pareillement dans la même discussion : « Avant 1789, il y avait en France, messieurs, en fait d'éducation, une grande et active concurrence entre tous les établissemens particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations savantes, littéraires, religieuses qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très active, très efficace, et c'est à cette concurrence qu'ont été dus en grande partie les bienfaits du système d'éducation de cette époque. »

Cinquante ans plus tôt, Talleyrand exprimait déjà cette même pensée dans son fameux rapport : « Si chacun, disait-il, a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a réciproquement le droit de concourir à la répandre. Car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien... Tout privilège est par sa nature odieux. Un privilège en matière d'instruction serait plus odieux et plus absurde encore. »

Enfin le grand cardinal, Richelieu lui-même, était partisan de la concurrence; il lui trouvait une vertu particulière, et l'on peut lire dans l'admirable monument de sagesse politique qu'il a laissé, dans son Testament, cette phrase significative : « Il convenait que les universités et les jésuites enseignassent à l'envi, afin que l'émulation aiguisât leur vertu et que les sciences fussent d'autant plus assurées dans l'état que, si les uns venaient à perdre un si sacré dépôt, il se retrouvât chez les autres. » Ainsi, loin d'appeler des mesures de rigueur contre les congrégations enseignantes, le bien de l'Université, son intérêt, commandaient au contraire de les respecter. Si le corps enseignant n'était pas tenu constamment en haleine par une crainte salutaire, il n'y a pas de règlement, pas de surveillance, pas d'inspection qui pourraient obtenir de lui ce que l'émulation lui fait donner aujourd'hui. D'ailleurs croit-on qu'il gagnerait beaucoup en prestige, en dignité, à la proscription de ses adversaires? Ne voit-on pas que cette proscription achèvera de perdre l'Université dans l'esprit d'un très grand nombre de gens? On lui reproche

déjà d'être beaucoup trop mêlée à nos luttes, d'y intervenir par la direction qu'elle donne à son enseignement de façon à froisser d'intimes susceptibilités. On l'accuse de ne pas faire la part assez large à l'éducation morale de la jeunesse, de ne pas savoir tenir entre les opinions extrêmes un assez juste milieu. Bref, elle a bien des ennemis et des ennemis bien puissans. Que sera-ce le jour où ses adversaires, exaspérés par la persécution, soutenus par l'opinion publique, qui finit toujours par se tourner du côté des opprimés, pourront la dénoncer comme la complice des rigueurs ministérielles? Que serait-ce surtout le jour où, par un de ces retours de fortune qu'il faut toujours prévoir en ce pays, les proscrits d'aujourd'hui deviendraient les maîtres de demain?

Ah! ils sont bien légers et bien imprudens, ils aiment bien peu l'Université, les hommes qui voudraient l'entraîner avec eux dans les aventures et lui faire courir toutes les chances de leur propre fortune politique! Ils ne savent pas quel abîme de haines et de colères ils vont creuser sous ses pieds, et quelle rude tâche ils préparent à ceux qui auront peut-être dans l'avenir à la défendre contre ses adversaires, comme ils défendent aujourd'hui les congrégations contre un fanatisme intolérant et mesquin. Non, le corps enseignant n'approuve pas cette politique d'oppression; ce serait lui faire injure que de le penser; qu'on le consulte, et l'on verra ce qu'il répondra. Qu'on lui demande ce qu'il souhaite, ce qu'il attend, ce qu'il espère; qu'on lui permette de rédiger ses cahiers, car enfin dans toute cette affaire on n'a pas pris son avis, qu'on le laisse parler, et l'on connaîtra vite qu'il voulait des réformes, mais qu'il ne réclamait pas de proscriptions. La restitution à l'état de la collation des grades, une plus large représentation dans le conseil supérieur, l'inspection des établissemens libres rendue plus sérieuse, enfin et surtout la création d'un conseil spécial, investi d'attributions étendues, chargé des affaires intéressant exclusivement l'enseignement public, voilà ce que l'Université réclamait. Elle voulait des garanties contre les vicissitudes et l'arbitraire ministériels; elle ne demandait pas de rigueurs contre les jésuites. Elle eût souhaité qu'on lui rendît ses anciennes prérogatives; elle n'appelait pas de ses vœux l'iniquité qu'on va peut-être commettre. Et certes, si M. le ministre de l'instruction publique la connaissait mieux, s'il était mieux informé de ses besoins, de son esprit, ce n'est pas à la compromettre dans une vaine tentative de réaction qu'il eût donné ses premiers soins, c'est à la mettre en dehors et au-dessus de nos tristes conflits d'opinion qu'il se fût appliqué. Elle n'est déjà que trop, dans la politique, soumise aux influences parlementaires, obligée de subir leurs caprices et leurs évolutions, conduite au jour

le jour, gouvernée sans suite et sans méthode par les premiers politiciens venus. C'est ce régime qui l'énerve et qui l'épuise bien plus que la concurrence; c'est lui l'ennemi, bien plus que « les hommes noirs. » L'Université n'a pas peur des hommes noirs; ce qu'elle redoute par-dessus tout, M. Jules Simon le disait déjà en 1849 et il n'a pas dû changer d'avis, ce sont les incapables et les brouillons.

Mais laissons l'Université, abordons un côté plus général et plus élevé de la question; considérons les projets de M. le ministre de l'instruction publique au point de vue des rapports de l'église et de l'état, et demandons-nous quel effet salutaire et bienfaisant nous devons en attendre. Une division de plus dans les familles et dans le pays, un trouble profond dans les intérêts matériels et moraux d'une grande partie de la population, une émotion extraordinaire dans l'église, l'épiscopat tout entier se croisant, la majorité des conseils généraux hostiles, et, comme si ce n'était pas assez de tant de difficultés, le jacobinisme, mis en appétit par la proie qu'on lui a jetée, réclamant la proscription en masse de toutes les congrégations, voilà jusqu'à ce jour le plus clair résultat de la campagne entreprise par M. Jules Ferry. Or, nous le demandons, une telle lutte était-elle nécessaire? est-elle bonne, et fallait-il élever ce conflit? Nous vivions, l'état vivait, depuis 1850, dans une tranquillité relative avec l'église; une ou deux fois, sous le dernier régime, ils s'étaient heurtés, mais sans que le dissentiment prît les proportions d'une rupture. Des deux côtés on s'était fait des concessions pour éviter un choc. Ce choc, le gouvernement de la république vient de le provoquer. C'est bien du courage ou bien de la présomption. C'est surtout une singulière illusion que de compter, pour venir à bout des résistances de l'église, sur je ne sais quelle division qu'on cherche à susciter dans son sein, et nous n'avons pu nous empêcher de trouver singulièrement naïves les avances qu'un des collègues de M. Jules Ferry faisait récemment au bas clergé. Ces avances auraient pu produire de l'effet, il y a quelque cent cinquante ou deux cents ans. Il y avait une église de France alors, une église et une doctrine gallicane; il y avait des évêques qui s'appelaient Bossuet et un roi qui s'appelait Louis XIV. Où est l'église de France aujourd'hui? Et qui songe encore à la déclaration de 1682? L'église de France est morte et pour croire qu'on la ressuscitera, qu'on réveillera le vieil antagonisme du clergé séculier contre les congrégations, il faut bien peu connaître l'histoire ecclésiastique.

Considérez en effet cette histoire, suivez-en les phases successives à travers les âges, remontez jusqu'au premier anneau de cette chaîne que le concile de 1870 a définitivement rivée dans

la main du pape, et vous verrez qu'elle se développe avec toute la régularité d'une déduction logique. Née dans les catacombes, contrainte à s'y cacher pour échapper à la persécution, l'église n'est d'abord qu'une société secrète, et, comme toutes les sociétés secrètes, elle se donne une organisation purement démocratique. Les fidèles nomment leurs pasteurs, diacres, prêtres, évêques et discutent avec eux tous les intérêts de la communauté. Point de représentation particulière, point d'autre gouvernement que celui de tous. C'est au IIIe siècle seulement que la nécessité d'établir un lien doctrinal et disciplinaire entre les nombreuses églises éparses dans tout l'empire amène l'usage des conciles provinciaux, et c'est au IVe siècle que se réunira le premier concile œcuménique où seront arrêtées la hiérarchie sacerdotale et l'unité de la foi. La constitution de l'église change alors : c'est encore une démocratie, mais une démocratie gouvernée par des évêques tous égaux en droits; les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'évêque de Rome lui-même, n'ont qu'une primauté d'honneur sur leurs collègues.

Mais voici venir l'invasion; la grande unité de l'empire est dissoute; la société s'émiette et se divise à l'infini. L'autorité prend la forme féodale. L'église se fait alors, elle aussi, féodale; elle entre dans le système; elle s'y taille une large et forte place. Ses évêques deviennent de grands seigneurs, à la fois temporels et spirituels, armés du double glaive et formant une puissante oligarchie. C'est le second âge de l'église; l'âge de fer après l'âge héroïque. L'épiscopat est tout entier dans le siècle, et quel siècle! il a perdu sa vertu primitive; le vice et la corruption dont il est entouré l'ont gagné. Alors se lève sur lui, pour le châtier et le courber sous sa loi, le grand pape réformateur du XIe siècle. Le premier, Grégoire VII montre Rome à la catholicité comme le symbole et l'instrument nécessaire de son unité : *signum salutare*. Toutefois ce n'est qu'au XVIe siècle, en face de la réforme menaçante, après Luther et Calvin, que l'esprit du fougueux pontife devient celui même de l'église; c'est alors seulement qu'elle sent la nécessité de se serrer autour de son chef spirituel et de s'organiser pour la lutte : le concile de Trente s'ouvre et les jésuites naissent. Cependant nos rois, arrivés de leur côté, par des causes analogues, à l'absolutisme, s'effraient pour leur autorité des tendances théocratiques de la société de Jésus et des prétentions du saint-siège au gouvernement des églises particulières. Contre ces prétentions, ils font appel au vieil esprit d'indépendance de l'épiscopat français; ils émancipent l'église de France, comme ils affranchissaient autrefois les communes, et lui donnent une charte que Bossuet rédige. L'ultramontanisme est abattu par la même main qui signera la révocation de l'édit de Nantes, et les liber-

tés gallicanes deviennent un des principes de notre droit public. Acceptée par les parlemens, enseignée par les universités, la déclaration de 1682 est désormais la loi du royaume, et c'est pour avoir méconnu cette loi qu'au siècle suivant les jésuites sont expulsés.

Sur ces entrefaites, la révolution éclate et brise toutes les institutions de l'ancien régime : les parlemens, les universités, les provinces et leurs états particuliers sont supprimés; aux anciennes autonomies judiciaires, administratives, universitaires, l'assemblée nationale substitue un vaste système de centralisation qui comprend et qui absorbe tout. L'église gallicane ne pouvait échapper à la loi commune; à son tour elle est brisée, dépouillée, soumise à une constitution civile, en attendant qu'elle soit proscrite et menacée dans son existence même. Cette grande crise ne dure, il est vrai, qu'un petit nombre d'années; le concordat y met fin au commencement de ce siècle et scelle la réconciliation officielle de l'église et de l'état. Néanmoins, en dépit de ce grand acte de réparation, l'abîme creusé par la révolution entre la société religieuse et la société civile va s'élargissant de jour en jour, et la lutte, un moment interrompue, reprend avec plus de violence que jamais dans les dernières années de la restauration. Alors, menacée dans son patrimoine intellectuel, le seul qui lui reste, l'église se serre de nouveau, comme au XVIe siècle, autour de son chef. Contre la libre pensée, cent fois plus redoutable que la réforme, elle appelle à son secours les jésuites et leur forte discipline; elle en fait ses soldats et bientôt, par une suite nécessaire, ses conducteurs et ses chefs; elle abdique entre leurs mains, et les dernières résistances de l'esprit gallican viennent se briser au concile du Vatican devant l'ultramontanisme vainqueur. L'église trouve là sa forme suprême, et la proclamation du dogme de l'infaillibilité donne à cette forme son expression définitive. Telles sont au résumé les grandes évolutions qui ont marqué l'histoire de l'église et qui l'ont conduite, à travers une incroyable succession de grandeurs et d'épreuves, du pur régime démocratique des premiers âges à l'absolutisme pontifical. Poursuivi par le saint-siège, pendant plusieurs siècles, avec une indomptable opiniâtreté, ce dénoûment devait nécessairement s'imposer un jour ou l'autre à la catholicité : menacée par la révolution, il était fatal que l'église serait amenée à sacrifier ses libertés les plus chères aux intérêts de sa défense. C'est pourquoi le gallicanisme est mort et c'est pourquoi les jésuites ont pris sa place. Au XVIIIe siècle, ils n'étaient que l'expression isolée d'une doctrine antipathique à l'immense majorité du clergé français; aujourd'hui, depuis le concile du Vatican, ils sont l'expression la plus brillante et la plus achevée d'une doctrine qui est passée à l'état de dogme incommutable, accepté, reconnu par toute la chrétienté.

On peut le regretter; de très grands esprits, au sein même du clergé, avaient rêvé d'autres destinées pour notre vieille église de France; ils ont essayé de la galvaniser; ils n'ont pu qu'en mener le deuil et lui faire de pompeuses funérailles.

Or donc, quand le gouvernement de la république frappe les jésuites, il frappe l'église elle-même, et s'il s'était flatté de séparer ce que plusieurs siècles d'efforts et de luttes ont réuni, il a pu voir à l'attitude de l'épiscopat dans quelle erreur il était tombé. Les projets de M. le ministre de l'instruction publique ont été considérés par la catholicité comme une déclaration de guerre, et la bataille s'est immédiatement engagée sur toute la ligne. Depuis le cardinal-archevêque de Paris jusqu'au dernier curé de village, tout le clergé séculier s'est levé pour défendre les congrégations; il n'y a pas eu dans cette armée si nombreuse une seule défaillance, une seule défection. La constituante avait trouvé des évêques constitutionnels et des prêtres assermentés; la république de 1848 a pu faire bénir ses arbres de la liberté par un clergé opportuniste; le gouvernement actuel n'a pas détaché de la ligue qui s'est formée contre lui dès le premier jour une seule voix dissidente. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'il aura, c'est qu'il a déjà contre lui dans cette folle entreprise tout le parti libéral, c'est-à-dire tout ce que l'ultramontanisme redoutait le plus au monde : en sorte qu'obligé de se défendre contre l'esprit clérical, il s'est encore mis sur les bras l'esprit laïque dans la très grande majorité de ses représentans, et que pour les combattre l'un et l'autre il ne lui reste plus qu'une ressource, c'est de reprendre la tradition de 1793 et de livrer ce pays à toutes les fureurs jacobines. Telles sont les redoutables éventualités dont nous menace la campagne entreprise par M. Jules Ferry; c'est dans ces conditions funestes pour l'Université, plus funestes encore pour la république, que va s'engager le premier acte de ce détestable conflit, provoqué de sang-froid, sans aucune nécessité : trop heureux si, dans ce choc, le dernier mot reste aux idées moyennes, à ceux qui ne veulent pas plus d'une France cléricale que d'une France jacobine, et qui estiment que nous avions assez de toutes nos luttes et de toutes nos divisions sans qu'on vînt encore y ajouter une guerre plus que civile, une guerre religieuse.

ALBERT DURUY.

LA DÉCOUVERTE

DE LA

CIRCULATION DU SANG

Il y a peu d'études plus attrayantes que l'histoire des grandes découvertes scientifiques; on peut suivre ainsi les progrès de l'esprit humain et sa marche, lentement conquérante, dans la recherche de la vérité. Ce n'est pas d'ailleurs une si vaine curiosité qui inspire le goût de ces investigations historiques, nous y trouvons un enseignement précieux. L'étude des erreurs d'autrefois peut nous empêcher d'en commettre de nouvelles, et doit en tout cas nous rendre très modestes dans notre jugement sur la science d'aujourd'hui. Il y a enfin une sorte de gratitude qu'il est juste de montrer envers les grands hommes qui, par leurs efforts, leurs luttes, souvent leur martyre, nous ont mis sur la voie de la vérité : le meilleur moyen de leur témoigner notre reconnaissance est de leur rendre justice (1).

I.

Pour faire bien comprendre les opinions et les travaux des hommes illustres qui ont contribué à nous faire connaître la circulation du sang, il est peut-être nécessaire de suivre une marche différente de la marche historique, et, quoique ce soit évidemment un début peu engageant, il faut tout d'abord résumer les faits

(1) *Harvey. Des Mouvemens du cœur et du sang. Deux Réponses à J. Riolan.* Traduit en français avec une introduction historique et des notes par Ch. Richet. Ce volume paraîtra prochainement à la librairie Masson.

précis, aujourd'hui connus et bien démontrés. Nous commencerons donc par dire brièvement en quoi consiste la circulation du sang chez l'homme.

Le cœur est l'organe principal de la circulation : c'est un muscle creux composé de quatre cavités : deux oreillettes et deux ventricules. Il y a un cœur droit et un cœur gauche; par conséquent le cœur droit est formé d'une oreillette et d'un ventricule, et le cœur gauche également d'une oreillette et d'un ventricule. Le cœur droit et le cœur gauche, par suite de leur accolement intime, semblent ne former qu'un seul organe : ils sont pourtant séparés par une cloison qui n'est perforée d'aucun orifice. Entre l'oreillette et le ventricule est un système de valvules tel, que le sang passe sans difficulté de l'oreillette dans le ventricule, mais ne peut en aucune manière refluer du ventricule dans l'oreillette, et cela aussi bien à droite qu'à gauche.

Du ventricule gauche part une artère, l'artère aorte, qui se divise et se subdivise en rameaux de plus en plus petits, de même que le tronc d'un arbre donne naissance à une multitude de branches. Ce sont les artères du corps qui finalement deviennent extrêmement petites pour former des branches ténues qu'on appelle des capillaires. Par suite d'un appareil de valvules placé à la base de l'aorte, le sang lancé par le ventricule gauche ne peut refluer dans ce même ventricule, de sorte que chaque contraction du cœur envoie du sang dans toutes les artères sans que le liquide ainsi projeté puisse revenir en arrière. En poursuivant les dernières ramifications des artères qui se distribuent ainsi à tout l'organisme, on voit qu'elles deviennent de plus en plus fines, et comme capillaires, puis qu'une nouvelle ramification se forme, mais disposée en sens inverse, pour constituer le système veineux. Ainsi le sang lancé dans les artères passe dans les capillaires et de là dans les veines. Le sang devenu veineux retourne au cœur et va affluer dans l'oreillette droite. Alors l'oreillette droite se contracte, lance le sang dans le ventricule droit. A son tour le ventricule droit se contractant lance le sang dans l'artère pulmonaire et de là dans les poumons. Le sang circule dans les poumons, et au contact de l'oxygène de l'air devient, de noir qu'il était, rutilant et vermeil. Après avoir traversé les poumons, ce même sang revient au cœur dans l'oreillette gauche qui le lance dans le ventricule gauche. Puis le même circuit recommence : du ventricule gauche à l'oreillette droite, à travers le corps; du ventricule droit à l'oreillette gauche, à travers les poumons. Il y a donc deux circulations : la grande circulation qui se fait dans tout l'organisme du cœur gauche au cœur droit, la petite circulation qui se fait dans les poumons, du cœur droit au cœur gauche.

C'est ainsi que la circulation a lieu chez l'homme et chez tous les animaux à sang chaud. Chez les animaux à sang froid, comme le cœur est construit sur un type un peu différent, il y a aussi quelque différence dans le circuit du sang. Mais le principe est toujours le même : c'est toujours un organe d'impulsion, le cœur, qui, recevant sans cesse le sang, le chasse sans cesse dans les différentes parties du corps.

Nous allons voir comment, pour arriver à ces notions élémentaires, les savans de tous les âges ont dû accumuler une somme colossale d'erreurs.

II.

Voyons d'abord ce que pensaient les anciens.

Il ne nous reste guère des ouvrages physiologiques de l'antiquité que les écrits de trois grands hommes, Hippocrate, Aristote et Galien. Mais, quoique ces trois écrivains soient à peu près égaux par le génie, leur œuvre n'a pas dans l'histoire de la circulation une importance égale. Hippocrate était avant tout médecin ; Aristote, naturaliste ; Galien, anatomiste et physiologiste. Hippocrate traite surtout de l'art de guérir, des épidémies, des symptômes, des causes, des terminaisons des maladies. Il ne fait ni expériences, ni dissections, mais se contente d'observer des malades et de consigner dans ses écrits les précieux résultats de son observation et des vieilles traditions médicales. Aristote, dont le vaste génie avait embrassé tout ce que la nature ou la société présentent à l'intelligence humaine, étudie les animaux, leurs mœurs, leurs moyens de vivre, et la structure de leurs organes. Quant à Galien, il est probablement le premier qui ait institué de véritables expériences. Le premier, il affirme et prouve que l'art de guérir doit être appuyé sur la connaissance de la structure et des fonctions des organes ; aussi fait-il de l'anatomie, disséquant des singes, des porcs, des chiens, et appliquant à la structure du corps de l'homme ce que ses dissections lui ont appris sur la structure du corps des animaux. Non-seulement il fait de l'anatomie, mais encore il fait de la physiologie expérimentale. D'après lui tous les organes ont une fonction, un rôle, une utilité, et cette utilité peut se connaître de deux manières, d'une part par la disposition des parties, d'autre part par l'expérimentation. Aussi Galien a-t-il fait de nombreuses expériences (sur la moelle, — sur les nerfs laryngés, — sur les artères), devançant son époque, et donnant un exemple qui n'a été suivi que bien plus tard. Il a réellement créé la physiologie, comme Hippocrate la médecine, et Aristote l'histoire naturelle.

Les idées d'Hippocrate sont extrêmement confuses. Il admet qu'il y a dans le corps quatre principes élémentaires : le sang, la pituite, la bile jaune et la bile noire; toutes ces humeurs viennent du ventre où passent les boissons et les alimens. C'est dans le cœur qu'il y a le plus de chaleur. L'air pénètre dans les poumons et de là va au cœur, où il refroidit le sang.

Les idées d'Aristote, quoique plus précises, sont aussi erronées. Une de ses expériences a exercé une influence funeste sur la physiologie de Galien et par conséquent sur tout le moyen âge, qui suivait aveuglément les traditions des anciens. En liant la trachée d'un animal mort et en insufflant de l'air dans ce canal avec un soufflet, Aristote aurait vu l'air pénétrer par la veine pulmonaire jusque dans le cœur. Par conséquent la pénétration de l'air dans le cœur est acceptée par Aristote comme un fait positif. L'air arrive au cœur pour refroidir le sang. Le cœur est la source de la chaleur, et c'est cette chaleur qui transforme les alimens en liquide sanguin.

Le cœur, dit Aristote, est comme un autre animal vivant en celui qui le contient. C'est l'acropole du corps, c'est en lui que réside l'âme animale qui y brûle. Deux choses sont nécessaires pour vivre. C'est d'abord la chaleur du cœur, et la transformation des alimens que cette chaleur rend animés et semblables au sang, et ensuite la réfrigération par l'air qu'on respire, ce qui empêche la chaleur de brûler le cœur. Il y a donc deux sortes de consomption, deux sortes de mort, la mort par la chaleur excessive du cœur, la mort par le froid et l'absence d'alimens. Tous les animaux ayant du sang ont un cœur : chez ceux qui n'ont pas de cœur, la vie est entretenue par l'âme sentante qui est le principe de la vie. Le cœur se développe de très bonne heure. Chez l'embryon, on voit un point animé de mouvemens contractiles. Le sang vient donc du cœur, car on voit du sang dans le cœur avant que les veines soient formées.

Nous arrivons maintenant aux idées de Galien sur la circulation. Elles sont disséminées dans plusieurs des traités de ce grand homme, et, quoique étant souvent en désaccord entre elles, forment néanmoins un tout assez complet. Un des points fondamentaux de la théorie de Galien est que les artères ne contiennent pas de l'air, mais du sang. Il a même écrit un traité intitulé ainsi : — *Le sang est-il naturellement contenu dans les artères?*

En observant les artères sur le cadavre, Érasistrate et d'autres auteurs trouvaient constamment les artères vides de sang. Ils ont conclu que les artères ne contiennent pas de sang : erreur incompréhensible que les symptômes des blessures artérielles et bien d'autres encore auraient dû leur faire éviter. Il est curieux de voir combien avec des théories on peut arriver à fausser la vérité.

Au lieu de constater ce double fait que les artères des vivans contiennent du sang et que les artères des cadavres ne contiennent que de l'air, Érasistrate suppose que c'est la blessure de l'artère qui y fait affluer le sang, et que par cette blessure les *esprits*, c'est-à-dire l'air, s'en dégagent. Galien oppose à cette erreur une expérience précise. Il fait à une artère quelconque une double ligature, la liant à la fois en haut et en bas, et dans l'intervalle il ne trouve que du sang. «Voyez, s'écrie-t-il alors, combien cet Érasistrate est impudent, d'oser affirmer des choses qu'il n'a pas pu voir. » Malheureusement à cette expérience, qui est exacte, Galien en ajoute une autre qui est fausse, et qui a singulièrement embarrassé Harvey. « Si, dit-il, on met un tube creux dans le canal d'une artère, de manière à rétablir la continuité du vaisseau, on continuera à sentir le pouls dans le segment artériel placé au-dessus du tube. Mais si avec un fil on serre fortement la paroi artérielle sur la tige creuse, immédiatement le pouls cessera au-dessous de la constriction. Par conséquent, dit-il, le pouls des artères vient du cœur et est transmis par les parois de ces vaisseaux. »

Cette expérience est cependant tout à fait fausse, et certes il est regrettable que Galien n'ait pas su voir que dans ces conditions il se forme presque toujours un caillot dans le tube. Si on évite cette cause d'erreur, on voit que le pouls bat aussi bien après qu'avant la constriction. Si Galien avait bien observé, il aurait compris peut-être que le pouls est dû au jet de sang lancé par le cœur et non, comme il le suppose à tort, à je ne sais quelle vibration transmise du cœur aux artères par l'intermédiaire de leurs parois.

Aristote, malgré son génie d'observation, avait confondu les nerfs et les artères, sans pouvoir démêler ce qui appartient au cerveau et ce qui appartient au cœur. Galien a sur tous ces points des idées très arrêtées et très exactes. Pour connaître les phénomènes de la vie, il va aux fêtes religieuses regarder comment tombent les victimes. Pendant que le pontife cherche dans les entrailles des animaux sacrifiés les secrets du destin, lui, il contemple cette agonie et cherche à dérober à la nature ses secrets. Lorsque le cœur de l'animal est arraché de la poitrine et placé sur l'autel, l'animal continue à respirer, à crier, à se débattre, jusqu'à ce qu'enfin, ayant perdu tout son sang, il tombe inanimé. A ce moment il n'y a plus de pouls dans les artères, car le pouls des artères vient du cœur. Au contraire, lorsque pour sacrifier des taureaux on leur tranche d'un coup brusque la moelle épinière, immédiatement l'animal tombe et ne peut plus faire aucun mouvement : cependant le cœur et les artères continuent à battre. C'est que le mouvement vient du cerveau et de la moelle, comme le pouls vient du cœur.

Sans rapporter en détail toutes les opinions de Galien, nous ajouterons quelques mots qui expliqueront les théories qu'il professait sur l'état du sang dans le corps.

Les alimens vont par les veines dans le foie et de là au cœur : le cœur reçoit l'air du poumon, et ce mélange des alimens et de l'air se fait par les pores de la cloison qui sépare les deux ventricules. Ce n'est pas là une des moindres curiosités de l'œuvre de Galien que la croyance à cet orifice fantastique. La cloison qui sépare les deux ventricules n'est traversée par aucun pore; elle n'a aucun trou, aucun orifice, et cependant, sur la foi de Galien, jusqu'à Servet on admet l'existence de ces pores. « Mondini dit que la cloison est percée. Vassœus ou Le Vasseur dit comme Mondini; vingt autres disent comme ces deux-là; Béranger de Carpi le premier avoue que les trous ne sont pas bien visibles chez l'homme. » (Flourens.)

Une autre erreur de Galien est de croire que la veine pulmonaire, à savoir le vaisseau qui ramène le sang du poumon au cœur, contient de l'air. L'aveuglement est manifeste; car, de même que Galien a prouvé que les artères ne contiennent que du sang, de même il aurait pu prouver que la veine pulmonaire ne contient que du sang. Il ne le fait pas cependant, et, sur la foi d'Aristote, il suppose que l'air passe du poumon au cœur par la veine pulmonaire.

La troisième erreur de Galien n'est pas moins grave que les deux précédentes : il pense que les veines viennent toutes du foie, que le sang veineux chemine du foie dans les organes et que le foie est le grand réservoir du sang. Les anciens se faisaient une idée exagérée de l'importance du foie, et leur doctrine, religieusement conservée par les médecins, se transmettra jusqu'au moyen âge et au delà. Il faut arriver jusqu'au milieu du XVIIe siècle pour que le foie soit détrôné. On lui fera même des funérailles, et Bartholin l'enterrera en termes ironiquement pompeux (1652).

Ne nous arrêtons pas trop longtemps sur les erreurs de Galien. Il vaut mieux reconnaître la grandeur des découvertes qu'il a faites, car une erreur peut être réparée par les recherches des successeurs, tandis qu'un progrès acquis est un bienfait dont tous les successeurs profitent. Guidé par ce principe, que la nature ne fait rien en vain et que toute disposition de l'organisme est adaptée à une fonction, Galien a reconnu l'usage des valvules du cœur. Il a vu que le sang passe de l'oreillette dans le ventricule. Il a vu que le sang de la veine cave va au cœur pour être lancé par l'oreillette droite dans le ventricule droit, et par le ventricule droit dans les poumons. Il a vu que le ventricule gauche chasse le sang dans les artères et que les artères sont pleines de sang, contrairement à Érasistrate, enfin

que l'aorte se termine par des artères et non par des nerfs, comme le croyait Aristote. Avec deux ou trois expériences mieux faites, Galien aurait peut-être découvert la circulation; en tout cas c'est celui qui, avant Servet, s'est rapproché le plus de la vérité. Tout le moyen âge vivra sur les paroles de Galien. On *ratiocinera* sur ses expériences, mais on ne les répétera pas et on n'en fera pas de nouvelles.

III.

C'est au XVIe siècle, en ce grand siècle de la renaissance, que fut découverte la circulation du sang : en 1553 parut le fameux ouvrage de Servet. Il faut cent ans pour que la découverte soit complètement divulguée ou acceptée. Harvey meurt en 1649 sans avoir pu convaincre tous ses adversaires (1).

Servet s'appelait peut-être Michel de Villeneuve, peut-être Michel Reves. Toute son histoire est obscure : on a fait l'ombre sur lui. Il naquit en Aragon, mais étudia en France, à Toulouse, à Lyon, à Paris. Son livre date de 1553. Il n'en reste plus, dit-on, que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre à Vienne. Dans ce livre de théologie, il y a un passage que Flourens a reproduit, et où la circulation du sang est nettement indiquée : *A dextro ventriculo, longo per pulmones ductu, agitatur sanguis, a pulmonibus præparatur, flavus efficitur, et a venâ arteriosa in arteriam venosam transfunditur. Ille itaque spiritus vitalis* (sang artériel) *a sinistro cordis ventriculo in arterias totius corporis deinde transfunditur.*

On conçoit l'importance historique de ce passage. Soixante-dix ans avant Harvey, la circulation est formellement indiquée, et cependant en général on dénie la gloire de cette découverte à Michel Servet. Il faut savoir jusqu'à quel point cette défaveur est justifiée. La question peut se résumer ainsi : la découverte de Servet a-t-elle eu de l'influence sur l'œuvre de Harvey? La réponse à cette question n'est pas douteuse. Oui, c'est le livre de Servet qui a inspiré Vésale, Colombo, Césalpin et Harvey.

D'abord il est impossible que tous les exemplaires du livre de Servet soient restés absolument inconnus du vivant de Servet. La *Christianismi Restitutio*, imprimée en 1553, existait déjà manuscrite en 1546, et sans doute l'auteur, dans ses voyages à Bâle, à Paris, à Lyon, surtout à Padoue, dut montrer le manuscrit à ses amis et à ses maîtres en anatomie.

(1) Sa réponse à Riolan date de 1646.

L'impression du livre commença en 1552 et fut achevée en 1553. Mille exemplaires sont imprimés. Le 27 octobre 1553, à Genève, Servet est brûlé, et avec lui deux exemplaires de son livre, l'un manuscrit, l'autre imprimé. Est-il possible que les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf exemplaires restans aient tous disparu? Un grand nombre ont été brûlés à Vienne, d'autres à Francfort-sur-le-Mein: cela est vrai, mais combien ont été vendus? combien ont été envoyés par Servet à ses amis de Lyon, de Venise, de Bâle et de Padoue? Voilà ce qu'on ne saura jamais exactement; en tout cas, il serait bien invraisemblable de supposer que les deux seuls exemplaires qui nous restent de la *Restitution du Christianisme* ont été les seuls qui, dès le XVIe siècle, avaient échappé au fanatisme religieux.

Nous allons voir en effet qu'à Padoue les anatomistes et les physiologistes, pendant un demi-siècle, font une série de découvertes contenues dans ce livre fameux.

D'abord Servet a dit le premier, contrairement à l'opinion d'Aristote et de Galien, que la cloison du cœur n'est pas perforée: *Paries ille medius non est aptus ad communicationem et elaborationem (sanguinis) licet aliquid resudare possit.* Flourens admet que Vésale a le premier découvert la non-perforation de la cloison interventriculaire. Mais M. Tollin a bien montré que, dans la première édition de Vésale, le passage où il est question de l'imperforation de la cloison n'existe pas : c'est seulement dans l'édition de 1555, deux ans après la publication de la *Restitution du Christianisme*, que Vésale ose dire que la cloison n'est pas percée. Ainsi voilà la première erreur de Galien relative à la communication des deux ventricules renversée, et cela, non par Vésale, mais par Servet.

Et si Vésale ne parle pas de Servet, c'est qu'en ces temps d'intolérance universelle, soutenir les doctrines d'un aussi grand hérétique était un péché véritablement mortel. On sait que, malgré toutes ces précautions, Vésale n'échappa pas à l'inquisition. Un si illustre anatomiste devait être un homme dangereux. On l'accusa d'avoir ouvert le corps d'un vivant; on l'envoya en terre-sainte pour faire pénitence, et au retour il mourut dans un naufrage.

Quelques années après la mort de Michel Servet, Realdo Colombo décrit avec une très grande exactitude la circulation pulmonaire : mais ses expressions sont celles de Servet. En mettant les deux textes en regard, on voit bien que ce qu'il dit de la petite circulation est textuellement ce que dit Servet. Comment donc ose-t-il dire en parlant de la petite circulation (du ventricule droit à l'oreillette gauche à travers le poumon) : *Quod nemo hactenus* (c'est-à-dire avant moi, 1559) *aut animadvertit aut scriptum deliquit.* Est-ce

par crainte de l'inquisition, ou par déloyauté scientifique (1)? Car, je le répète, il est évident que Colombo a copié Servet, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nous avons vu les disciples et les amis de l'infortuné théologien se réfugier en Italie, à Padoue notamment et à Venise.

Voilà donc la seconde erreur de Galien, ou plutôt l'erreur d'Aristote acceptée par Galien, à savoir le passage de l'air dans la veine pulmonaire, définitivement renversée, par Servet d'abord, puis par Colombo qui copie Servet : de sorte que, pour ce qui concerne la petite circulation, Harvey n'a rien inventé. Le livre de Colombo a eu plusieurs éditions (1559, 1572, 1590). Il était classique à Padoue, et d'ailleurs Harvey en parle, mais sans reconnaître à la découverte de Colombo (ou plutôt de Servet) toute l'importance qu'elle mérite. Dans les objections, si souvent ridicules, que Primerose fait à Harvey, il lui reproche de ne pas faire autre chose que de reproduire sans preuves nouvelles l'opinion de Colombo. *Illam sanguinis traductionem quam Columbus primum excogitavit, tu asserere coneris, sed eam non probas.*

C'est à ces deux grandes découvertes que se borne la gloire de Servet. Certes elles suffisent pour illustrer un homme : cependant il n'est pas absolument certain que l'auteur de la *Restitution du Christianisme* ait compris toute la circulation, et en particulier le retour du sang au cœur par les veines. Comme Galien, il sait que l'aorte envoie du sang aux membres, mais ce qu'il ne dit nulle part, c'est que ce sang envoyé dans les membres par les artères retourne au cœur par les veines. C'est un homme de génie, aussi grand que Michel Servet et Harvey, André Césalpin, qui découvre la circulation générale. C'est même lui qui prononce le premier le mot de circulation (1569).

Césalpin observe ce qui se passe dans les veines lorsqu'on lie le bras : et il voit que les veines se remplissent au-dessous, non au-dessus de la ligature. Il en serait tout autrement, dit-il, si le mouvement du sang dans les veines était dirigé du cœur aux viscères et aux membres. Aussi, comme d'une part la circulation pulmonaire était connue (depuis Servet et Colombo), comme d'autre part le cours du sang dans les artères avait été mis en lumière par Galien (sauf certaines erreurs de détail), Césalpin, en découvrant la direction du sang dans les veines, complète le circuit, et démontre la circulation tout entière. « Le sang, dit-il, conduit au cœur par les veines, y reçoit sa dernière perfection, et, cette perfection acquise,

(1) Colombo fit, en 1556, l'autopsie de saint Ignace, à Rome. Cela semble indiquer qu'il était bien vu du clergé. Il est tout naturel qu'il ait redouté la lutte avec ses protecteurs.

il est porté par les artères dans tout le corps. » — On ne pouvait mieux concevoir, dit Flourens, la circulation générale, ni la mieux définir dans une phrase aussi courte. Pourquoi Césalpin, qui professait à Pise, ne parle-t-il pas de Colombo, qui professait tout près de là, à Padoue? Pourquoi ne cite-t-il pas le livre de Servet, qui lui était certainement connu? Peut-être faut-il voir dans ce silence la crainte des persécutions religieuses? Malgré ces précautions, Césalpin n'échappa pas à la calomnie. On l'accusa d'athéisme, et, s'il n'avait pas été le médecin, et à ce titre le protégé, du pape Clément VIII, peut-être aurait-il expié la hardiesse de ses doctrines. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir de l'œuvre de Césalpin, c'est cette expérience, ou plutôt cette observation fondamentale relative à la circulation du sang dans les veines. Cette expérience suffirait à sa gloire : car c'est le fondement de la théorie de la circulation, et une grande partie de l'ouvrage de Harvey est consacrée à la démonstration de ce fait, que les veines ramènent le sang au cœur, contrairement à l'idée de Galien et des anciens.

Quelque temps après, Jérôme Fabrice d'Acquapendente fit une découverte anatomique presque aussi importante que l'observation physiologique de Césalpin. Il découvrit les valvules des veines (1574) et montra qu'elles étaient dirigées vers le cœur, et facilitaient le cours du sang dans ce sens (1).

De là à conclure, avec Césalpin, que le sang dans les veines revient au cœur, il n'y a qu'un pas, assurément, peu difficile à faire; cependant cette conclusion, Fabrice d'Acquapendente ne l'a point énoncée. C'est son élève, W. Harvey, qui devait la formuler, quarante ans plus tard, avec une précision admirable.

Tels sont, en réalité, les prédécesseurs immédiats de Harvey. Servet montre que la cloison du cœur n'est pas perforée et découvre la petite circulation. Colombo vulgarise la doctrine de Servet (qu'il ne cite pas) et la propage dans un livre qui se répand rapidement, en sorte que tous les savans de l'époque le lisent et l'étudient. Césalpin démontre que le sang des veines va au cœur, et Fabrice d'Acquapendente trouve dans les veines des valvules qui facilitent la direction du sang veineux vers le cœur.

Outre ces auteurs illustres, on peut citer encore, depuis la publication du livre de Servet jusqu'à celle du livre de Harvey (1553-1629), bien des écrivains obscurs qui ont écrit sur la circulation du sang. Flourens a montré que Le Vasseur n'avait rien dit qui ne fût

(1) Il est juste d'ajouter que Charles Estienne, le frère du célèbre imprimeur Robert Estienne, avait décrit, en 1545, les valvules de certaines veines. D'autres auteurs paraissent avoir aussi fait des remarques analogues; mais ces observations incomplètes ne diminuent pas la gloire de Fabrice d'Acquapendente.

dans Galien. Relativement au P. Sarpi, il est clair qu'il n'a pas découvert les valvules; mais il parle d'un grand secret qu'il ne faut révéler à personne : et on peut, avec M. Tollin, supposer qu'il s'agit de la circulation du sang découverte par Servet, et regardée comme un secret diabolique, émanant de Servet l'hérésiarque et le confident du diable. Carlo Ruini (de Bologne), dans un *Traité de l'anatomie du cheval*, parle de la circulation pulmonaire, comme Servet et Colombo, en 1598. Il en est de même d'Eustachio Rudio, professeur à Padoue, qui parle aussi de la circulation pulmonaire en 1600; de Jean de Valvèdre (*Anatome corporis humani*, 1556), et de beaucoup d'autres dont je n'ai pas à citer les noms, car la question historique est jugée. Il est impossible de ne pas remarquer quelle part importante les anatomistes italiens, et spécialement l'école de Padoue, ont à la découverte de la circulation du sang, et il faut ne pas oublier que Harvey étudia pendant quatre ans à Padoue.

Toutes ces découvertes, antérieures à Harvey, ne diminuent pas la gloire de ce grand homme. Il n'y a que bien peu de découvertes jaillissant tout entières du cerveau d'un seul homme, comme Minerve sortit tout armée du front de Jupiter. Elles sont préparées, mûries, pressenties depuis longtemps; puis un homme arrive qui réunit les faits épars, reprend, discute, éclaircit les idées confuses de ses prédécesseurs inconsciens, et enfin établit la vérité. Tel a été le rôle de Harvey. Certes, parmi les élèves de Fabrice à Padoue, plus d'un, qui connaissait les valvules et la circulation pulmonaire, qui avait lu Servet, Colombo, Césalpin, a dû penser à la circulation, imaginer cette chose magnifique, le circuit perpétuel du sang, des artères aux veines, des veines au cœur, du cœur au poumon, du poumon au cœur et aux artères; nul n'a fait le livre que Harvey publie en 1629.

IV.

Ce qui caractérise ce livre, *le plus beau de la physiologie*, dit Flourens, c'est que c'est un adieu définitif aux théories, aux dissertations théologiques, métaphysiques, scolastiques. Harvey ne croit qu'à l'expérience, au phénomène visible, expérimental : c'est là sa supériorité sur Servet. Entre la *Christianismi Restitutio* et le traité *De circulatione sanguinis et motu cordis*, il y a l'abîme qui sépare, au point de vue scientifique, le moyen âge de l'âge moderne (1). Servet ne fait pas d'expérience : il dit que le sang

(1) Le *Novum organum* apparut en 1620. Ce n'est que neuf ans après que parut le *Traité de la circulation du sang*. Toutefois, depuis douze ans au moins, Harvey professait la théorie de la circulation. L'œuvre de Bacon n'a donc pas eu, vraisemblablement,

de l'artère pulmonaire va au poumon, puis retourne au cœur; mais il n'en donne pas la preuve. La seule expérience précise des prédécesseurs de Harvey est celle de Césalpin : la veine, étant comprimée, se gonfle au-dessous, non au-dessus de la compression. Quant à Harvey, à chaque instant il fait des observations, des expériences. Les opinions d'Aristote ou de Galien lui importent peu : il regarde le cœur qui se contracte, les veines qui se vident du côté du cœur, il suppute la quantité de sang passant en un moment donné soit dans les artères, soit dans les veines. Servet, Ruini, Colombo, Césalpin ont conçu la circulation. Harvey l'a démontrée.

Non-seulement Harvey est le premier qui ait prouvé la circulation du sang, mais c'est encore celui qui l'a vulgarisée. Jusque-là les érudits seuls connaissaient les écrits de Servet, de Césalpin, de Fabrice même. Après Harvey, on ne peut passer la doctrine de la circulation sous silence. Protestans et catholiques seront impuissans à l'étouffer et à la livrer aux flammes, comme ils ont fait pour la *Restitution du Christianisme*. Rapidement l'ouvrage de Harvey se propage : les réfutations, les objections se présentent de toutes parts. L'idée de la circulation du sang, émise, comme nous l'avons dit plus haut, par Servet et Césalpin, n'est plus spéciale à un petit groupe d'anatomistes de Padoue : elle entre dans le domaine général, et à partir de 1629 s'impose à toutes les doctrines médicales, à toutes les recherches physiologiques.

La vie de Harvey peut se résumer en quelques mots. Il naquit à Folkestone dans le comté de Kent, le 1er avril 1578. Il fit ses premières études à Canterbury, près de Cambridge. En 1598, il alla à Padoue, et revint en Angleterre en 1609. Membre du *College of Physicians* de Londres en 1604, il fut, en 1609, nommé médecin de l'hôpital Saint-Barthélemy. Il enseigna l'anatomie au collège royal, et dès 1615 il professait déjà la circulation du sang. Médecin du roi Charles Ier, il partagea les vicissitudes politiques de son souverain. La populace de Londres, pendant la guerre civile, pilla son logement, et détruisit un manuscrit où il traitait de la génération des insectes. Il n'eut pas d'enfans, et mourut, en 1657, à l'âge de quatre-vingts ans. Comme médecin, il avait une clientèle considérable. Il paraît que la publication de son livre sur la circulation diminua brusquement sa clientèle, et lui fit perdre beaucoup d'argent. La postérité l'a suffisamment récompensé.

Les objections que Harvey a eu à combattre sont le plus souvent absurdes. Le principale est que la circulation du sang n'est admise

d'influence immédiate sur l'esprit de Harvey. Néanmoins il faut remarquer ces deux dates. Le *Novum organum* est pour ainsi dire l'apothéose de la méthode expérimentale. Le livre de Harvey fait mieux : il en démontre les avantages.

ni par Galien ni par Aristote. Aussi commence-t-il par s'excuser de sa hardiesse : « Ce n'est pas, dit-il, dans les livres anciens, mais dans l'observation de la nature qu'il faut chercher la vérité, et ceux qui invoquent Galien souvent ne l'ont pas compris. Il n'y a pas d'esprit assez étroit pour croire que chaque art ou chaque science nous ont été légués par les anciens dans un état de perfection absolue telle que rien ne reste plus au génie et aux efforts de leurs successeurs. Néanmoins, que le sort en soit jeté, j'ai confiance dans la loyauté des savans et dans leur amour pour la vérité. » Ce n'est pas sans raison qu'il prenait ses précautions. En effet, comme dans un chapitre particulier il avait étudié avec le plus grand soin les mouvemens du cœur chez les animaux inférieurs, suivant en cela l'exemple illustre d'Aristote, un de ses adversaires, Primerose, le lui reproche amèrement : « Tu as, dit Primerose, observé une sorte de cœur pulsatile chez les limaçons, les mouches, les abeilles, les crevettes. Nous te félicitons de ton zèle : que Dieu te conserve des yeux si perspicaces; mais pourquoi dis-tu qu'Aristote a refusé un cœur aux petits animaux? Aurais-tu voulu faire entendre par là que tu sais ce qu'Aristote ignorait ? Ceux qui voient dans tes écrits les noms de tant d'animaux divers te prendraient pour le souverain investigateur de la nature, pour un oracle dictant du haut d'un trépied ses décisions. Je parle de ceux qui ne sont pas médecins et qui n'ont qu'une teinture de cette science; mais en lisant les vrais anatomistes, Galien, Vésale, Fabrice, Casserius, on voit qu'ils ont donné des planches gravées où sont représentés les animaux disséqués par eux. Quant à Aristote, il a tout observé et personne ne doit oser venir après lui. »

Ce qui caractérise la polémique acerbe dirigée contre Harvey par les médecins de son époque, c'est l'abus du raisonnement et de la dialectique. Harvey a appris de son maître Fabrice qu'il y a des valvules dans les veines. Il en conclut que ces valvules facilitent le cours du sang veineux dans le cœur. A ce fait précis et irréfutable, on lui oppose un dilemme singulier : « De deux choses l'une, lui dit Parisanus : ou bien le cours du sang dans les veines est dirigé vers le cœur par l'effet de la pression artérielle, et alors les valvules sont inutiles, ou bien la circulation ne se fait pas comme tu l'indiques, et alors ta théorie est fausse. »

Primerose fait un raisonnement de même force : « Toutes les veines n'ont pas des valvules ; or d'un fait particulier on ne peut conclure une théorie générale, par conséquent de ce qu'il y a des valvules dans certaines veines on n'a pas le droit de conclure que le sang de toutes les veines revient au cœur. »

C'est par de pareils procédés logiques qu'on répond aux expé-

riences de Harvey. On croyait que l'air inspiré dans le poumon pendant la respiration va au cœur et de là dans les artères. « Le fait n'est pas possible, répond Harvey, attendu que lorsqu'on ouvre la trachée, on voit l'air entrer et sortir par l'ouverture; tandis que lorsqu'on ouvre une artère, il n'y a absolument qu'un jet de sang artériel sans issue ou pénétration de l'air; par conséquent il ne faut pas confondre la trachée, où il y a un mouvement alternatif d'entrée et de sortie de l'air, et les artères, où il y a seulement un jet de sang. » — « Grand Dieu! s'écrie Parisanus, cette comparaison peut-elle se tenir sur quatre pieds? Les poumons sont ouverts constamment, tandis que les artères sont fermées; lorsque les poumons sont blessés, ils continuent à rejeter et à prendre l'air, car ils n'en sont pas empêchés par l'abord impétueux du sang. Il en est tout autrement pour les artères, qui ne peuvent pas à la fois rejeter du sang et absorber de l'air. Quant à la raison qui empêche l'air contenu dans les artères d'en sortir, est-ce que Démocrite n'a pas vécu plusieurs jours en se nourrissant seulement d'odeurs? » Primerose trouve une objection plus simple encore. Lorsque l'artère est ouverte, dit-il, il y a probablement pénétration de l'air extérieur et rejet de l'air contenu; mais nous ne pouvons rien y voir par suite de la rapidité des mouvemens artériels.

Répondre à des faits précis par une audacieuse négation, tel est le plus souvent le système des adversaires de Harvey. Il avait annoncé, probablement le premier, que la contraction du cœur produit un bruit dans la poitrine. « Cela est possible à Londres, lui répond un médecin; mais à Venise on n'entend rien de semblable. »

On comprend que Harvey, sûr d'être en possession de la vérité, ait été exaspéré par cette polémique déloyale et ridicule. Aussi n'épargne-t-il pas ses adversaires, tout en ne leur répondant pas directement. « Répondre à des injures par des injures est indigne d'un philosophe qui cherche la vérité, et il vaut mieux confondre les méchans par la lumière de l'observation et de la vérité. On ne peut éviter que les chiens aboient ou vomissent leur crapule; parmi les philosophes, il doit y avoir des cyniques, mais on doit se mettre en garde contre leurs morsures et empêcher que leur rage malsaine ne détruise les fondemens de la vérité. Tous ces contempteurs, ces pitres dont les écrits sordides pullulent d'outrages, je ne les ai jamais lus, car on ne peut rien trouver de solide dans leurs écrits que des injures, et naturellement je ne crois pas nécessaire de leur répondre. Je les abandonne à leur mauvais génie. Ils ne rencontreront pas de lecteurs, car Dieu, qui est juste, ne fait pas aux méchans le don précieux de la sagesse. Qu'ils continuent leurs

injures, jusqu'à ce que sinon la honte, au moins la lassitude les prenne. »

En France, où il y a en général beaucoup de résistance aux idées nouvelles, la circulation du sang ne fut que difficilement admise. Un des rares adeptes de Harvey fut l'illustre Descartes, qui, à une époque où la circulation était regardée comme une hérésie, osa la défendre hardiment : « Tous ceux, dit-il, que l'autorité des anciens n'a pas tout à fait aveuglés et qui ont voulu ouvrir les yeux pour examiner l'opinion de Harvey touchant la circulation du sang ne doutent point que toutes les veines et les artères du corps ne soient comme des ruisseaux par où le sang coule sans cesse fort promptement... »

Au contraire, Riolan, Guy-Patin et la Faculté de Paris repoussent la circulation; non-seulement en 1640, non-seulement en 1650, après la réponse si péremptoire de Harvey à Riolan, le seul adversaire auquel il ait daigné répondre, mais encore quelques années plus tard, alors que les faits et les expériences ont établi, sur des bases irréfutables, la théorie de la circulation. Le dernier adversaire de Harvey est Thomas Diafoirus, qui soutient sa thèse, enrichie d'enluminures, contre les circulateurs. « Jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang » (1673).

V.

Quelque temps avant que parût le livre de Harvey, une autre découverte avait été faite qui eut une importance considérable. Le 23 juillet 1622, Aselli, professeur d'anatomie à Pavie, ouvre un chien pour montrer à des amis les nerfs récurrens; puis, pour étudier les mouvemens du diaphragme, il fend l'abdomen. Il voit alors les intestins et la membrane qui les porte sillonnés de vaisseaux blancs et fins. Il ouvre ces vaisseaux : une liqueur blanche comme du lait ou de la crème en jaillit aussitôt. « Alors, dit-il, ne pouvant retenir ma joie, je me tourne vers ceux qui étaient là et je leur dis comme Archimède : *J'ai trouvé!* » Cependant le chien meurt; les vaisseaux blancs s'évanouissent, disparaissent devant les yeux et entre les mains des assistans, de manière à ne laisser aucun vestige de leur présence. Le lendemain, un autre chien est ouvert qui ne présente pas le même phénomène. Faut-il donc renoncer à cette découverte et croire qu'on a eu affaire à un jeu de la nature? Aselli se rappelle que le premier chien avait pris des alimens avant d'être tué; aussi pour observer de nouveau les chyli-

fères recommence-t-il l'expérience sur un autre chien qui venait de faire un repas abondant. Son attente ne fut pas trompée, et le même spectacle de vaisseaux blancs sillonnant le mésentère vint frapper ses regards.

Là est le génie, et non pas, comme le dit Flourens, dans cette action insignifiante de piquer les vaisseaux blancs pour faire écouler le suc qu'ils contiennent. Une expérience ne peut être comparée à une autre que si on se place dans les mêmes conditions, et c'est pour avoir, par un trait de génie instinctif, compris et appliqué cette règle absolue de la méthode expérimentale qu'Aselli a découvert les chylifères et illustré à jamais son nom.

D'autres observateurs avaient déjà vu ces chylifères; mais comme ils n'avaient pas su préciser dans quelles conditions ils apparaissent, leurs observations avaient passé inaperçues. Ainsi, au temps de l'antiquité, Hérophile et surtout Érasistrate avaient remarqué que sur des jeunes chevreaux nourris à la mamelle, on voit en ouvrant l'abdomen de nombreux vaisseaux blancs comme gorgés de lait. Galien, qui rapporte cette opinion, ne la réfute pas, et, s'il l'avait crue fausse, il n'aurait certes pas manqué de combattre Érasistrate dont il poursuit sans pitié les erreurs.

Avant qu'Aselli eût fait sa découverte, un autre anatomiste italien, Eustachi, avait vers 1553 découvert dans le thorax un vaisseau analogue à une veine et contenant une liqueur blanche. Eustachi appela ce vaisseau veine blanche du thorax. Aselli, qui mourut quelque temps après sa découverte, ne sut pas voir que les vaisseaux chylifères allaient se rendre à la veine blanche d'Eustachi.

La découverte d'Aselli eut un grand retentissement, et quoiqu'elle ait moins d'importance que celle de Servet et de Harvey, elle fut plus rapidement connue, moins contestée et plus célèbre. En 1626, Pieresc, sénateur d'Aix, fit une expérience sur un criminel condamné à mort. Celui-ci avait fait un repas copieux peu de temps avant d'être conduit au supplice; une heure et demie après son exécution, les médecins auxquels son corps était abandonné en firent l'ouverture; et tous les assistans virent de la manière la plus évidente les vaisseaux lactés du mésentère remplis de chyle. Partout, dit M. Milne-Edwards, les lymphatiques furent publiquement démontrés, par Rolfink à Iéna, Simon Pauli à Copenhague, Fabrice de Hilden à Berne, Fournier à Paris, Highmore en Angleterre. Le célèbre tableau de Rembrandt qu'on a appelé *la Leçon d'anatomie* représente l'anatomiste hollandais Tulp faisant la démonstration des chylifères.

La découverte d'Aselli était incomplète, comme celle d'Eustachi, puisqu'on ne voyait pas la chaîne qui relie les vaisseaux chylifères

au canal thoracique. C'est un jeune étudiant français, Jean Pecquet, de Dieppe, qui reconnaît que les chylifères nés par de fines ramifications dans l'intestin se rendent à une sorte de poche placée en avant de la colonne vertébrale; que de là le chyle passe dans le canal d'Eustachi pour déboucher dans une grosse veine près du cœur.

On crut alors avoir créé une physiologie nouvelle, on mena les obsèques solennelles du foie, devenu inutile, puisque les veines ne portent plus les alimens dans son tissu. Ces vaisseaux chylifères, ce sont les vaisseaux absorbans; les alimens passent par eux dans le sang. Le seul produit de la digestion, c'est le chyle, lequel est seul apte à entretenir la vie du sang. Ce qui contribue encore à augmenter l'importance des vaisseaux absorbans, ce sont les découvertes de Rudbeck et de Bartholin (1650, 1651). Alors l'enthousiasme est général; il y a des vaisseaux absorbans : ce sont les chylifères et les lymphatiques, et le sang ne joue plus aucun rôle dans l'alimentation ou dans l'absorption. Il faut attendre près de deux siècles pour qu'enfin Magendie rende aux veines leur pouvoir absorbant (1820).

Tel a été le sort d'une des plus grandes découvertes de la science de la vie, Eustachi trouve le canal thoracique rempli d'une sérosité blanche. Aselli montre qu'il y a dans le mésentère des vaisseaux remplis de chyle blanc. Pecquet découvre le réservoir du chyle et prouve que les vaisseaux chylifères se rendent par là dans le canal d'Eustachi et dans le système veineux. Rudbeck et Bartholin font voir qu'il y a dans tout l'organisme une infinité de vaisseaux blancs, ramenant toujours le chyle ou la lymphe dans le canal d'Eustachi.

Pour découvrir la circulation du sang, comme pour découvrir les lymphatiques, il a fallu l'effort de plusieurs hommes de génie : Servet, Césalpin, Harvey, Eustachi, Aselli, Pecquet, Rudbeck. Dans les sciences d'observation, la vérité n'est pas comme un éclair qui éblouit, c'est un voile qui se détache par lambeaux. A ceux qui ont consacré leur vie, leurs labeurs, à nous faire connaître une petite part de cette vérité, il faut rendre l'honneur qui leur est dû, et, tout en admirant les conquêtes de la science d'aujourd'hui, ne pas méconnaître celles que nous ont léguées nos ancêtres.

CH. RICHET.

LA

SITUATION INTÉRIEURE

EN RUSSIE

Une femme qui avait beaucoup d'imagination, beaucoup d'esprit et quelquefois du bon sens a dit : « C'est prodigieux, tout ce que ne peuvent pas ceux qui peuvent tout. » Voilà une réflexion qu'il est naturel de faire et que tout le monde a faite au sujet des événemens qui se passent depuis peu en Russie. Ce pays où le principe d'autorité était tenu en si haute vénération, ce pays où le pouvoir est si fort, où le gouvernement n'est obligé de compter ni avec des chambres indiscrètes et tracassières, ni avec l'éloquence des tribuns, ni avec la liberté de la presse, ce pays de 80 millions d'habitans qui n'ont que rarement le droit de parler, et qui ont presque toujours lieu de se repentir quand ils ont manqué une bonne occasion de se taire, ce grand pays qui donnait à l'Occident agité, fiévreux, tumultueux et bavard des leçons d'ordre, d'obéissance, de tenue, de discipline et surtout de silence, offre aujourd'hui au monde un spectacle bien étrange.

Des entreprises pleines d'audace et de péril, des complots ténébreux, des conspirateurs presque insaisissables, des fanatiques toujours prêts à jouer leur tête pour une idée qui n'est que le fantôme d'une idée, des attentats impunis, des tentatives de régicide qui n'avortent que par un miracle, de sombres aventures telles qu'en inventent ces romanciers dont l'imagination ne se refuse rien et creuse à plaisir dans le noir, voilà les nouvelles, les récits qui nous arrivent de Saint-Pétersbourg. Sous la Russie qu'on voit, il y en a une autre qu'on ne voit pas, une Russie souterraine, où siègent des tribunaux secrets et où s'impriment des journaux subversifs, un sous-sol profond et mystérieux, d'où sortent

des voix terribles, des défis, des cris de vengeance, d'effroyables menaces et des mains armées de pistolets ou de poignards, qui, après avoir frappé, disparaissent dans l'ombre. Cette ombre leur est hospitalière et tutélaire; elle fait bonne garde autour de ses enfans, elle les protège contre les plus fins limiers de la police, contre les officiers bleus de la IIIe section. Malheur à quiconque profane le mystère de cette caverne! l'ombre se venge. — « Le comité national, a-t-on pu lire dans *Terre et Liberté*, ce journal officiel et intermittent du nihilisme, a condamné à mort le général Mezentsof, la sentence a été exécutée hier. » — Après Mezentsof, le général Krapotkin a subi le même sort. Le général Drenteln, condamné lui aussi par ces mêmes juges invisibles, en a heureusement appelé, et enfin un dernier attentat, plus criminel, plus odieux que tous les autres, est venu prouver à la Russie qui se laisse voir tout ce que peut oser la Russie qu'on ne voit pas. Le gouvernement s'est ému de cette situation, et, tout en prenant les mesures les plus énergiques, il a exhorté la nation à lui venir en aide. La police a pensé qu'elle ne suffisait plus à sa tâche, et qui s'en étonnerait? elle est si mal payée! Elle a invité courtoisement les portiers à monter chaque nuit la garde devant leur porte, en les menaçant d'une amende de 500 roubles s'ils avaient le malheur de s'endormir. Oh! que Paris est loin de Saint-Pétersbourg, et que diraient nos concierges si on portait une si rude atteinte à leur sommeil! Mme Swetchine avait raison, il est bon de méditer sur les impuissances de ceux qui peuvent tout.

La guerre d'Orient a été sans contredit la cause déterminante de la crise intérieure que traverse en ce moment la Russie, tant l'histoire est féconde en avertissemens et en leçons pour les victorieux comme pour les puissans. Les Russes peuvent se rendre ce témoignage que la campagne de 1877 a fait honneur au courage et à l'admirable endurance de leurs soldats, que les négociations qui l'ont suivie ont justifié la réputation d'habileté de leurs diplomates. Mais on n'a pas pris Byzance, on n'a pas arboré la croix sur la coupole de Sainte-Sophie. Il a fallu se contenter d'installer un vassal sur le trône de Bulgarie; c'est quelque chose assurément, mais les slavophiles estiment que c'est trop peu. Ce qui les afflige surtout, c'est que la Bosnie est devenue une province autrichienne; ils n'ont jamais aimé l'Autriche et ils se plaignent « qu'elle soit entrée dans leur héritage. » Ils avaient été les Pierre l'Hermite de la nouvelle croisade; leurs prédications et leurs cantiques d'allégresse avaient ému les cœurs, et en voyant sortir du fourreau l'épée qui est la terreur du Croissant, la nation avait dit : Dieu soit loué, nous allons délivrer nos frères. Aujourd'hui les slavophiles désenchantés désavouent et maudissent cette guerre sainte qui a trompé leurs plus chères espérances. Comme Rachel, ils refusent de se laisser consoler; comme les Israélites exilés sur les bords de l'Euphrate, ils s'écrient : « Nous suspendons aux saules nos harpes qui ne savent plus chanter. » M. Katkof

est sombre, M. Aksakof est triste, et, si M. Aksakof est triste, qui donc sera content? Alors que les affaires de la république espagnole étaient fort bas et qu'elle glissait de jour en jour vers une irrémédiable anarchie, le président du conseil exécutif, M. Figueras, optimiste convaincu, délibéré, faisait seul bon visage aux événemens, et un journal de Madrid remarquait à ce propos qu'on ne pouvait trop se féliciter que M. Figueras existât, parce qu'il y avait au moins en Espagne un homme heureux. Il y aurait un homme heureux en Russie, si M. Aksakof l'était, mais il pleure ses illusions perdues, il ne sait plus à quoi se prendre, il se querelle avec le passé, et il interroge en vain l'avenir, qui ne lui répond pas.

C'est un symptôme de la situation que le mécontentement des slavophiles, et il est fâcheux que M. Katkof tourne à l'aigre, que M. Aksakof s'enfonce dans le noir; mais non-seulement les résultats de la guerre d'Orient ont trahi les espérances des slavophiles, ils ont fait naître dans tous les cerveaux capables de réflexion certaines pensées chagrines, accompagnées de quelque inquiétude d'esprit. On vient d'assurer aux Bulgares les bienfaits du régime constitutionnel; une fois de plus, le gouvernement russe a été en Orient le missionnaire de la liberté politique. Il est naturel que la bourgeoisie de Moscou et de Saint-Pétersbourg se demande si la liberté politique demeurera éternellement un article d'exportation, si ce qui doit faire le bonheur des Bulgares ne ferait pas aussi le sien. Le monde vit de contradictions, il en est cependant de si criantes qu'elles ne peuvent se soutenir longtemps et qu'on risque d'en mourir; les contradictions ressemblent à certains poisons d'où l'on tire d'excellens remèdes, c'est une question de doses. Ajoutez que les inquiétudes de l'esprit sont plus vives, plus dangereuses, lorsque les intérêts sont en souffrance; l'absurde paraît supportable quand les affaires vont bien, on ne le supporte plus quand elles vont mal. Il y a quelques semaines, un journal russe faisait de lugubres réflexions sur les conséquences économiques de la glorieuse campagne qui a fait un nom au général Gourko et accru la juste renommée du général Totleben. Il remarquait qu'avant la guerre la Russie était en voie de s'enrichir, de tirer parti de ses immenses ressources naturelles, qu'elle faisait épargne de forces vives, de capital et de sang, que son commerce s'étendait, que son industrie métallurgique prenait son essor, que le réseau et l'outillage de ses chemins de fer se développaient rapidement. Le journal ajoutait que des derniers événemens la Russie avait retiré « l'enseignement précieux qu'une guerre même heureuse est une calamité, et qu'en matière de politique comme de finances, même en matière d'influence et de prestige, la paix est la recette et la guerre la dépense. » Était-il besoin d'une nouvelle expérience pour se convaincre d'une vérité si claire? Les avertissemens n'avaient pas manqué, on les a méprisés, et tout le monde s'en est mal trouvé, à l'exception des nihilistes.

L'existence d'un parti de désordre n'est jamais par elle-même un danger très sérieux. De quelque nom qu'ils s'appellent et quel que soit leur programme, il y a partout des hommes de désordre; depuis que le monde est monde, un corps entièrement sain ne s'est jamais rencontré dans la nature, mais si ce corps est robuste, il triomphe sans peine des maladies ou des malaises qui le travaillent. Dans une société bien ordonnée et satisfaite, les utopistes sont facilement tenus en échec; dans une société affaiblie et mal disposée, les rêveries les plus creuses mettent l'ordre en péril. Le radicalisme est impuissant si les libéraux ne lui viennent en aide, la folie ne peut rien si la sagesse ne conspire avec elle, et ce qui fait la force des absurdes propagandes, ce sont les intelligences qu'elles trouvent dans la place, ou l'inertie, la mollesse, l'indifférence avec lesquelles on les combat. La situation est critique quand les honnêtes gens en viennent à dire : « La tentative d'assassinat contre le chef de la IIIe section est une entreprise abominable; mais cependant, mais après tout... » Voilà des *mais* pernicieux, et les criminels ne sauraient témoigner trop de gratitude aux gens de bien qui leur accordent le bénéfice des circonstances atténuantes. C'est là qu'en est la Russie; les peuples encore novices dans la vie politique abusent du plaisir de critiquer leur gouvernement. — « Le blâme, a dit Hegel, est le commencement de la sagesse, et le blâme universel est la marque d'une éducation incomplète. » La Russie est un pays où l'éducation politique est assurément fort incomplète, mais c'est aussi un pays où la matière critiquable abonde un peu plus qu'ailleurs et où l'on fournit aux mécontens trop de griefs légitimes.

— Tout le mal vient de la jeunesse, dit-on à Saint-Pétersbourg, un vent empesté a soufflé sur elle; l'esprit de négation, les plus funestes doctrines ont tué dans son cœur tous les saints respects, l'amour de toutes les saines traditions. Le désordre est son élément, nos universités deviennent des repaires ou des sentines. Nous les avions fondées en l'honneur et au profit de la vraie science, mais la fausse science s'en est emparée. Comme dit le proverbe allemand, on ne bâtit jamais une église au vrai Dieu, sans que le diable réussisse à se construire une petite chapelle à côté; notre jeunesse ne va plus à l'église, elle ne hante que la petite chapelle du diable. Nos femmes aussi ont voulu manger du fruit de l'arbre de la connaissance, et ce fruit maudit les a empoisonnées. C'est le malheur de la Russie que les femmes y ont des curiosités et des ambitions d'esprit, un goût d'émancipation, des fureurs de tout savoir qu'on ne voit pas ailleurs. Qui nous délivrerait de nos étudiantes nous sauverait du nihilisme.

Il est fâcheux d'avoir contre soi la jeunesse et les femmes, l'avenir et les influences secrètes. Mais si la jeunesse se livre à des excès, à des débauches de raisonnement ou de déraison, si elle se laisse entraîner à de regrettables écarts, n'a-t-on rien fait pour l'y pousser? Au mois de

décembre de l'an dernier, le ministre de l'instruction publique, le comte Tolstoï, s'alarmant des désordres qui s'étaient produits dans les universités, crut devoir consulter les professeurs de la capitale sur les causes de ces désordres et sur les remèdes qu'il convenait d'y apporter. Les professeurs, délibérant en séance plénière sous la présidence du recteur, rédigèrent un rapport que le ministre s'est gardé de publier, mais qui a été mis au jour par le journal des nihilistes, *Terre et Liberté*, car ce sont de terribles indiscrets que les nihilistes, et plût au ciel qu'ils ne fussent que cela ! Les signataires de ce rapport, dont l'authenticité n'a point été contestée, représentaient au comte Tolstoï qu'on calomnie la jeunesse, que sans doute on peut lui reprocher d'être jeune, et partant d'avoir trop de goût pour les chimères, une foi trop candide dans la mission régénératrice qu'elle s'attribue, cette tendresse excessive pour l'absolu que donne l'inexpérience, mais qu'on l'accusait à tort de perversité, qu'à certaines exceptions près elle est demeurée étrangère aux tendances révolutionnaires, qu'au surplus ses aspirations et ses sentimens n'étaient que le reflet de l'opinion générale. — D'ailleurs, ajoutaient-ils, ne fait-on pas comme à plaisir tout ce qu'il faut pour exalter ses résistances, pour aigrir son humeur? On la considère et on la traite comme un danger, « comme une force sombre et cruelle. » On prend à son égard d'injurieuses précautions, on la tient en suspicion et dans une surveillance continuelle, et c'est l'homme de police qui représente pour elle le gouvernement. « Plusieurs étudians ne peuvent se réunir chez l'un de leurs camarades sans exciter des alarmes. Le propriétaire de la maison et les *dvorniks* ou portiers sont tenus de faire en toute occasion leur rapport à la police et de lui apprendre où se rend l'étudiant, de quoi il s'occupe, à quelle heure il rentre chez lui, ce qu'il lit, ce qu'il écrit. » On voit par là que les *dvorniks* sont en Russie d'importans personnages, l'un des principaux rouages de l'état; mais il est dur pour un jeune homme que sa sécurité, son avenir, sa vie peut-être, soient à la discrétion de l'intelligence de son portier.

— Dans beaucoup de cas, disaient encore les auteurs du rapport, les pouvoirs disciplinaires dont nous sommes nantis suffiraient pour calmer les effervescences passagères de nos étudians; mais nous hésitons à en faire usage parce que nous ne saurions appliquer une peine sans que la police, arrivant à la rescousse, la complique d'une peine administrative, absolument disproportionnée au délit. C'est ainsi qu'en 1876 un étudiant, nommé Organof, fut arrêté, puis interné sans jugement dans une ville éloignée et mis sous surveillance. Personne ne savait ce qu'il était devenu, lorsque en 1878 il reçut l'autorisation de rentrer à l'université, où il s'est fait estimer par son caractère et ses goûts studieux. Autre fait non moins significatif : trois étudians, qui avaient subi pendant trois ou quatre ans l'amer supplice de la détention cellulaire, furent acquittés par le tribunal. Plus tard, le lieutenant général Silvers-

tof, malgré cet acquittement, jugea à propos de les renvoyer en exil administratif, et le conseil de l'université dut multiplier ses démarches pour obtenir la faveur d'en garder au moins deux sous la caution personnelle du recteur. « De pareils incidens, lisons-nous dans le rapport, ne sont pas propres à inspirer à la jeunesse le respect des lois. » La crainte est trop souvent une mauvaise conseillère; à force d'appréhender certains dangers, on les crée, et on travaille pour l'ennemi. Il est notoire que les plus importans dignitaires de l'empire, une fois ou l'autre, ont tous été menacés de châtimens terribles ou de mort par ces tribunaux secrets qui siègent dans la nuit de l'Érèbe. On assure que le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique, a seul été l'objet d'une exception plus avantageuse à son repos que flatteuse pour son amour-propre, et qu'il reçut un jour un avis ainsi conçu : « Vous nous rendez trop de services pour avoir rien à craindre de nous, et vos jours nous sont trop précieux pour ne pas nous être sacrés. »

Ce qui germe secrètement dans la tête de la jeunesse a paru à la lumière du soleil pendant le séjour que vient de faire en Russie l'auteur de *Fumée* et des *Terres vierges*. M. Ivan Tourguénef a été partout entouré, choyé, applaudi, harangué, acclamé. Son voyage n'a été qu'une longue ovation, qui l'a étonné lui-même et dont il n'a pas démêlé tout de suite le sens caché. Ce n'était pas seulement au romancier, au poète, que s'adressaient tous ces empressemens; on saluait avec transport le vieux libéral, l'homme qui a consacré son premier livre à représenter les horreurs du servage, l'écrivain qui a peint si vivement les maladies dont souffre son pays, et qui n'a pas laissé de l'aimer et de croire à son avenir. C'est lui qu'ont fêté les étudians, c'est lui que les six cents étudiantes des cours supérieurs de Saint-Pétersbourg ont presque étouffé sous les bouquets et les couronnes. Comme les bouquets, il a vu pleuvoir les adresses; il lui en est arrivé de Kief et de Karkof, aussi bien que des deux capitales, et de la petite Russie autant que de la grande. Les étudians lui ont dit : « Les hommes nouveaux des terres vierges défilent maintenant sous vos yeux; vous êtes le seul qui n'ait pas jeté de la boue à leur face, et si vous ne les avez pas toujours compris, vous leur avez témoigné de l'intérêt, vous les avez défendus contre la calomnie. » Les étudiantes ont ajouté : « De tous nos écrivains, vous êtes celui qui a le mieux pénétré le cœur de la femme russe; vous n'avez pas dissimulé ses défauts, mais vous avez su montrer au monde ce qu'il y a en elle d'excellent. »

Ce n'est pas seulement la jeunesse qui lui a souhaité la bienvenue; la génération mûre, les adultes, les barbes grises, savans, professeurs, artistes, tout le monde s'est mis de la partie. Il est à remarquer que dans toutes ces rencontres et ces agapes, on a évité soigneusement d'articuler le mot magique, le mot sacré, le mot fatal qui dit tant de choses,

qui éveille tant de rêves, le mot qui grise les cerveaux et qui risque à tout moment de s'échapper des lèvres les plus circonspectes, mais qu'on ne prononce pas, parce qu'il est interdit de le prononcer; car on peut parler en Russie de révolution, de socialisme, de communisme, d'athéisme, de nihilisme, mais l'autre mot, malheur à l'étourdi qui le dirait tout haut, malheur au jounaliste distrait qui s'oublierait à l'écrire! Dans toutes les adresses qu'a reçues M. Tourguénef, il est cependant question, sous des périphrases plus ou moins recherchées, de ce bien suprême, de cette chose infiniment précieuse dont jouissent les Roumains, qu'on a octroyée aux Bulgares, qui ne sera pas refusée aux Rouméliens, dont les Monténégrins ont un à peu près et que les Turcs sont censés posséder. Cette chose de grand prix, on n'a pas osé la nommer, mais on a cherché des circonlocutions, des tours, des métaphores, pour l'exprimer tant bien que mal. Les uns ont parlé « de cette étincelle de la conscience publique qui éclaire un peuple, » d'autres « des réformes nécessaires à une nation qui n'a pas encore goûté de la liberté, » d'autres encore « des formes nouvelles du développement social. » M. Tourguénef lui-même, dans le discours prononcé par lui au banquet de Moscou auquel assistait, parmi cent cinquante convives, le recteur de l'université, a trouvé des paroles pour faire entendre ce qu'il n'est point permis de dire : « A l'heure présente, s'est-il écrié, lorsque tout semble prouver que nous sommes à la veille d'un changement régulier et légal, mais profond et décisif, dans notre vie publique et sociale, cette manifestation acquiert une importance qui ne peut échapper à personne. Vous tâchez de renouer le fil des traditions de liberté modérée et sage dans sa fermeté, et si, comme on l'assure, ce revirement dans les idées de la génération actuelle est de date récente, je suis heureux d'avoir assez vécu pour le voir; mais il vous reste encore beaucoup à faire pour vous mettre à la hauteur du nouvel ordre de choses qui se prépare. » L'étincelle, les réformes, le changement régulier et légal, le nouvel ordre de choses, tout cela voulait dire : « Ce que nous désirons par-dessus tout, c'est une constitution, et nous finirons bien par l'avoir. »

Le parti slavophile et la police ne s'y sont pas trompés, ils ont compris ce que signifiait « l'étincelle. » La *Gazette de Moscou* s'est empressée d'attribuer à des intrigues polonaises, internationales et révolutionnaires, cette grande manifestation en l'honneur des idées constitutionnelles, à laquelle M. Tourguénef fournissait une occasion ou un prétexte; elle a déclaré « qu'on cherchait à introduire le cheval de Troie dans la ville, que M. Tourguénef était une dupe, un pantin ridicule, dont les ficelles étaient tenues par des mains dangereuses, et que par vanité il jouait le rôle de Lafayette en 1830. » La police n'a eu garde de parler du cheval de Troie et de Lafayette, elle a évité tous les gros mots, elle a seulement insinué à l'éminent romancier que le gouver-

ment russe était charmé du bon accueil qui était fait à un homme de son mérite, mais que ses allées et venues pouvaient avoir des inconvéniens pour d'autres que lui, et que dans certains cas on se voyait réduit à la cruelle nécessité d'interner ou d'enfermer dans une prison cellulaire quelques-uns de ces admirateurs trop échauffés du génie, qui ont le goût de griffonner des adresses. M. Tourguénef a été aussi intelligent que la police, il a compris tout de suite et il est parti.

Comme la jeunesse des universités, la bourgeoisie éclairée de Moscou et de Saint-Pétersbourg s'accommoderait sans peine de quelque chose qui ressemblerait à une constitution. En vain M. Katkof lui déclare crûment que ce dont la Russie a besoin, ce qui peut la sauver, c'est le régime discrétionnaire et une dictature implacable. En vain les slavophiles lui remontrent qu'une constitution est une chose qui vient de l'Occident, que tout ce qui en vient est suspect et qu'il est indigne de la sainte Russie de copier l'étranger; elle leur répond avec un personnage de *Fumée :* « Nos vieilles inventions nous viennent de l'Orient, nos nouvelles inventions sont tirées de l'Occident. Quelques fous se flattent d'avoir découvert une science ou une arithmétique russe; mais deux et deux font quatre chez nous comme ailleurs, quoique à la vérité plus crânement, paraît-il. » En vain M. Aksakof s'attache-t-il à démontrer que l'âme immense du peuple russe ne dit qu'au tsar ses immenses secrets, qu'il ne faut pas troubler par des bavardages parlementaires ces entretiens mystérieux du sphinx avec son confident providentiel, avec celui qui est son cerveau, sa volonté et son bras. La bourgeoisie goûte peu cette théorie mystique; elle dirait volontiers avec Pascal : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » — Et elle se figure que si le sphinx se tait, c'est qu'apparemment il n'a rien à dire. Un semblant de constitution serait mieux son fait; ce qu'elle désire surtout, c'est un peu de contrôle. Elle sait qu'il s'est commis dans la guerre des dilapidations scandaleuses, elle pourrait nommer les principaux concussionnaires, les grappilleurs les plus effrontés. Elle se doute que chaque fois qu'on accroît les charges qui pèsent sur le pays, beaucoup d'argent reste dans certaines mains ou s'égare dans certaines poches, dont personne n'a jamais vu le fond. Elle conclut de là que, si les assemblées provinciales électives ou *zemstvos* étaient autorisées à nommer des délégués qui se rendraient de temps à autre à Saint-Pétersbourg, que si ces délégués avaient le droit de s'occuper un peu du budget, d'adresser quelques questions aux ministres et de s'assurer que les lois sont exécutées, tout le monde, y compris le sphinx et le tsar lui-même, s'en trouverait mieux. Quelqu'un avait dit avant la guerre d'Orient : « Cette guerre prématurée conduira la Russie à une constitution prématurée. » On ne l'a pas encore, cette constitution, on ne l'aura pas de sitôt; mais on y pense, on s'en occupe, et on en parlerait, s'il était permis d'en parler.

— Notre gouvernement, disait un autre Russe, regarde le plus scélérat des nihilistes comme un moindre danger que le plus pacifique des constitutionnels, par la raison qu'on peut pendre un assassin, mais qu'il est impossible de pendre une constitution. — A cela on pourrait répliquer, avec le philosophe, qu'un pendu n'est bon à rien, et que les constitutions ont quelquefois des avantages qui en balancent et en dépassent les inconvéniens. Après des élections qui n'avaient pas répondu à ses désirs, on disait à Cavour : « Comment vous y prendrez-vous pour gouverner avec cette chambre? » Il repartit : « Une mauvaise chambre vaut encore mieux qu'une antichambre. » A la vérité, ce n'est pas l'opinion de ceux qui fréquentent les antichambres et qui n'y perdent point leur temps. Les constitutionnels ont beaucoup d'ennemis très acharnés et très redoutables. Les uns pensent qu'une constitution est un acte de défiance, et que la défiance est un sentiment impie. D'autres ont découvert, en étudiant l'histoire, que les souverains qui font des concessions se perdent immanquablement et courent à l'abîme. D'autres ne voient dans l'immense majorité de la nation russe que « des fils fugitifs de l'heure et des têtes doublées de vent, » et ils jugent qu'il n'y a pas à compter avec l'heure, qui fuit, avec le vent, qui souffle et qui tombe. Ils ajoutent que lorsqu'un peuple n'est pas encore en âge de se conduire, lui octroyer ce qu'on appelle une liberté sage, c'est le convier à la liberté folle. Les sociétés d'abstinence absolue ont été inventées pour l'usage des gens incapables de se modérer; le jour où ils cessent de s'abstenir, on les voit rouler sous la table. Il faut tenir compte aussi de tous les intéressés, de ceux qui ont sujet de redouter tout contrôle, de ceux dont le cas est louche et qui seraient inconsolables si la fantaisie venait aux délégués des *zemstvos* de visiter leurs poches. Les chercheurs de riches aventures et de grasses rencontres estiment que ce qu'il y a de mieux sur notre pauvre terre, c'est un bon abus qui fait des heureux et nourrit son monde. Il faut tenir compte enfin d'augustes et indicibles répugnances bien difficiles à vaincre, et que le plus odieux des attentats vient de renforcer. Il est dur, convenons-en, d'avoir été un souverain glorieusement libéral, d'avoir fait à ses sujets de généreuses concessions, et de se dire : « L'abolition du servage, l'institution du jury et des *zemstvos* les ont mis en appétit; ce qu'il leur faut maintenant, ce sont des garanties, et ils les cherchent dans cette chose précieuse peut-être, mais très gênante, qu'ont les Bulgares et qu'il est défendu de nommer. » Beaucoup de gens sont persuadés qu'on ne viendra pas à bout des répugnances fort naturelles dont nous parlons. On demandait dernièrement à un grand personnage : Quel remède voyez-vous à la situation? Il répondit avec mélancolie : « Un seul, *vis medicatrix naturæ*. » Et comme on le pressait de s'expliquer plus nettement, il ajouta : « Je ne parle plus que latin, tant pis pour qui ne me comprend pas. » Nous aimons mieux ne pas

comprendre, d'autant que l'histoire est pleine d'événemens qu'on avait jugés improbables ou même impossibles, et qui n'ont pas laissé d'arriver.

Incerti quo fata ferant, ubi sistere detur,

est-il écrit dans Virgile, et c'est le sort de tous les grands de la terre.

Les hommes d'état qui estiment qu'une constitution serait un remède pire que le mal se flattent de venir à bout des révolutionnaires et du nihilisme par des mesures violentes, en y joignant les petites habiletés. On a établi l'état de siège ou l'équivalent, on a créé des gouverneurs généraux, munis de pouvoirs discrétionnaires et dictatoriaux, on arrête beaucoup de suspects, on en pend quelques-uns. Les arrestations ont été plus d'une fois maladroites, puisqu'on a dû relâcher nombre de ces suspects arrêtés après l'attentat de Salavief, et que l'un d'eux vient d'être élu bâtonnier par l'ordre des avocats de Saint-Pétersbourg. Ajoutons que les mesures violentes ne sont vraiment efficaces que si elles sont réclamées ou approuvées par l'opinion publique; or l'opinion publique ne les approuve qu'à moitié; elle s'imagine, à tort ou à raison, que de bonnes lois seraient plus utiles à l'état que les meilleures cravates de chanvre. Dans un projet d'adresse qui, pour cause, n'a jamais été présenté, le *zemstvo* de Tchernigof s'exprimait ainsi : « Penser que les idées anarchiques puissent être détruites par des mesures de rigueur est une pure illusion. Ces idées vivent et se propagent tant qu'elles trouvent un milieu favorable. On peut frapper les individus; d'autres prendront leur place, et cela durera aussi longtemps que l'état des choses restera le même. »

Quant aux petites habiletés, elles consistent à ne pas supprimer les réformes accordées, mais à les annuler dans l'application. Le pape Boniface VIII ayant demandé au comte Guido di Montefeltro comment il fallait s'y prendre pour s'emparer de Preneste, cet homme de guerre, devenu cordelier, lui répondit qu'il n'avait qu'à beaucoup promettre et à peu tenir.

Lunga promessa con l'attender corto
Ti farà trionfar nell' alto seggio.

Dante a cruellement châtié ce donneur de méchans conseils en le logeant dans le huitième cercle de son enfer, ce qui à la vérité nous fait trembler pour le bonheur à venir de tel ou de tel de nos plus illustres contemporains. — La petite habileté, disait un homme d'esprit, est une qualité qu'on a bien surfaite; elle procure de petits profits peu certains et une grande déconsidération très certaine. — On a comparé ces libéraux plus généreux que sensés, qui aspirent à doter un pays fort arriéré de réformes fort avancées dont il n'a cure, à un postillon

qui, ne pouvant retirer de son ornière un attelage embourbé, croit faire preuve de génie en coupant les traits des chevaux de volée et en partant avec eux au galop, sans s'aviser que la voiture ne les suit pas. Les habiles rétrogrades dont nous parlons font autre chose; ils attellent les chevaux de volée derrière la voiture pour qu'ils tirent en sens contraire, moyennant quoi on est sûr de ne pas démarrer et que toutes choses resteront en l'état. On avait accordé des lois tutélaires, on ne les supprime pas, mais on laisse subsister le bon plaisir administratif. On a institué le jury et un ordre des avocats, on ne les abolit point, mais on retire tout doucement au jury les occasions de juger et aux avocats les occasions de plaider. On a créé les *zemstvos;* on leur dénie le droit de pétitionner, on ne leur reconnaît que le droit de se taire. On a fondé des établissemens d'enseignement supérieur et on les a pourvus d'excellens professeurs; mais on en rend l'accès de plus en plus difficile. On permet aux femmes d'étudier la médecine, on les met à peu près dans l'impossibilité de l'exercer. On a soustrait les fils de popes et de diacres à la servitude héréditaire qui pesait sur eux; ils ne sont plus emprisonnés dans une caste, ils peuvent faire un autre métier que celui de leurs pères; mais on leur interdit de compléter leurs études en entrant à l'université. On veut les punir d'avoir donné parfois dans les idées subversives. A peine fut-il sorti du séminaire, le pauvre Pomjälovski s'essaya, faute de mieux, dans ce genre de littérature douteuse qu'on appelle le roman naturaliste, lequel, n'en déplaise à nos illusions patriotiques, est tout simplement une invention russe. Il consacra son talent à raconter avec une crudité brutale et féroce tout ce qui peut se passer dans un séminaire russe, puis il s'enrôla dans le journalisme radical, et bientôt, las d'écrire, il hanta les tripots, les filles de joie, les tavernes, et mourut à vingt-neuf ans du *delirium tremens*. Écrire des romans fangeux n'est pas un beau métier; il est plus fâcheux encore de mener une existence qui ressemble à un mauvais roman, et cela se voit souvent en Russie. Le gouvernement n'y est-il pour rien? Faudra-t-il s'étonner s'il se rencontre parmi ces fils de popes qu'on exclut de l'université quelque Catilina nihiliste?

Les concessions opportunes et sages n'ont jamais perdu les états; ils périssent par des crises financières qu'on est impuissant à conjurer. Nous craignons qu'en matière de finances comme dans le reste le gouvernement russe n'ait trop de foi dans les petites habiletés. Des milliards de papier-monnaie déprécié, un cours de change désastreux, peu de crédit extérieur, un crédit intérieur nul ou onéreux, voilà de fâcheuses conditions, et les intérêts des particuliers en sont gravement atteints. Pour guérir le mal, qui est grand, il faudrait des mesures promptes, énergiques et judicieuses, qui seraient du même coup le meilleur remède à une crise révolutionnaire dont il est bon de sentir la gravité, sans l'exagérer. On peut dire qu'aujourd'hui l'autorité de

la Russie, le poids de sa parole dans le concert des puissances, son salut même, dépendent avant tout de sa politique financière. On en a confié la direction à un nouveau ministre, et ce nouveau ministre des finances est un général. Cela n'a rien de surprenant dans un pays où il est admis comme un point de doctrine que les spécialités ne sont rien, et que le choix du souverain équivaut à une communication de tous les dons de la nature et du ciel. N'a-t-on pas vu pendant de longues années le saint-synode dirigé dans toutes ses délibérations par un général de hussards, vêtu d'un uniforme rouge, armé d'éperons retentissans et d'une lourde cravache? En revenant d'une revue où il avait fait parader son régiment, le comte Protassof indiquait aux métropolitains et aux archevêques placés sous sa garde les chemins qui mènent au royaume des cieux (1). Si le Saint-Esprit se communique aux hussards, pourquoi l'esprit des affaires ne se révélerait-il pas à la cavalerie de réserve? Brillant officier de cuirassiers, le général Greig, après avoir séjourné dans les bureaux de la marine et traversé le contrôle, est devenu tout à coup et sans transition ministre des finances. Ses ennemis prétendent que jamais la responsabilité d'un avenir plus lourd n'a été assumée par un passé plus léger.

Son entrée en matière n'a pas été des plus heureuses; on lui reproche déjà tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il n'a pas fait. Ce qu'il a fait se réduit à peu de chose. Il a débuté par établir un impôt sur les chemins de fer, et on sait à combien d'objections prête ce genre d'impôts. On se plaint qu'il est inique, parce qu'il pèse de tout son poids sur les provinces qui ne se trouvent pas à proximité des voies navigables. On se plaint aussi qu'il est d'un rendement médiocre s'il porte sur les voyageurs et sur la grande vitesse, et que, s'il s'attaque à la petite vitesse, il devient dangereux par le tort qu'il peut faire à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, surtout dans un pays tel que la Russie, où le développement des forces productives est la première des nécessités. Cet impôt aura peut-être pour effet de diminuer le mouvement sur les voies ferrées, et partant de diminuer les recettes. Or en Russie les recettes sont garanties par l'état et constituent la sécurité de cette garantie, qu'elles ne réussissaient pas à couvrir alors qu'elles étaient libres de toute redevance. Le trésor russe a dépensé de ce chef 15 millions de roubles dès 1875. Il est donc à craindre que le général Greig, en créant une nouvelle source de revenus, n'ait créé du même coup une source nouvelle de dépense, et, quand les prévisions des pessimistes ne seraient pas justifiées par l'événement, il faut convenir qu'en tout cas une telle mesure est un palliatif très insuffisant. En ce qui concerne les autres mesures annoncées par M. Greig, on s'accorde à dire qu'elles font honneur à ses intentions plus qu'à sa prudence. Sur sa demande,

(1) *Aus der Petersburger Gesellschaft*, p. 185.

un ordre impérial l'autorise à s'occuper d'abolir l'impôt détesté de la capitation, et à combler le déficit qui en résultera par des moyens qu'il s'agit de rechercher et de trouver. Est-il sage, dans les circonstances présentes, de faire luire une telle promesse aux yeux d'un peuple travaillé par une propagande anarchique, avant de s'être assuré qu'on pourra faire honneur à sa parole dans le plus bref délai? Appliquée aux questions d'impôts et de dégrèvemens, la politique que recommandait l'homme de guerre, devenu cordelier, offre beaucoup moins d'avantages que d'inconvéniens, et quand l'homme de guerre, au lieu de se faire cordelier, devient ministre des finances d'un grand empire, il devrait se dire que dans cet ordre de choses la suprême habileté consiste à promettre peu et à tenir plus qu'on ne promet.

Il semble qu'en Russie les empiriques tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Aux grands maux il faut de grands remèdes, et les grands remèdes ne sauraient être prudemment ordonnés et administrés que par de savans médecins. Ce qu'on fait est d'une utilité douteuse; ce qu'on ne fait pas, on sera peut-être obligé de le faire, et les vrais hommes d'état n'attendent pas d'avoir la main forcée par les événemens. — « Un seul rayon de lumière perçant les nuages, s'est écrié M. Tourguénef dans le banquet qui lui a été offert à Saint-Pétersbourg, il ne nous en faut pas davantage, et les miasmes s'évanouiront; le nihilisme retombera dans le néant. » Ce rayon de lumière que réclame l'auteur de *Fumée*, c'est « l'étincelle » après laquelle soupirent les étudians de Moscou, et l'étincelle, c'est tout simplement un peu de contrôle. Quand le marquis Wielopolski vint pour la première fois à Saint-Pétersbourg, il se présenta au Palais d'hiver un soir de réception, et le maréchal de cour qui était de service déclara à cet hôte inattendu et fâcheux qu'il ne savait où le placer. — « Je saurai trouver ma place, » répondit l'intrus d'une voix sonore, et il alla se ranger à la suite du corps diplomatique. — Il est des réformes nécessaires que les maréchaux de cour éconduisent et qui répondent comme le marquis Wielopolski : Je trouverai mon lieu et mon endroit. Les hommes ne savent pas toujours garder leur place après l'avoir trouvée; les idées la gardent toujours, et il vaut mieux la leur faire soi-même, parce qu'on peut la choisir à sa convenance. Assurément la Russie n'est pas à la merci d'une révolution; ce qu'il faut craindre pour elle, c'est une sorte de malaise prolongé et fiévreux, des désordres, des troubles sporadiques, mais incessans, l'incohérence des pensées et des volontés, un état d'anarchie morale, qui, aggravé par de gros embarras financiers, compromettrait pour longtemps son autorité dans les conseils de l'Europe, au vif regret de tous ceux qui pensent que l'Europe, lorsqu'elle a quelque chose de sérieux à faire et surtout quelque chose de dangereux à empêcher, ne peut se passer du concours efficace de la Russie.

G. VALBERT.

EXPOSITIONS D'ART

LES DESSINS DE MAITRES ANCIENS A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

La passion pour les dessins de maîtres, que nous voyons chez quelques amateurs poussée jusqu'aux plus nobles prodigalités, n'est point une passion nouvelle. Dès qu'il y eut de grands peintres, il se trouva autour d'eux des disciples et des admirateurs pour recueillir avec respect ces lambeaux de vélin et ces chiffons de papier sur lesquels leur génie, ému par la nature vivante ou transporté par l'imagination, avait jeté ses premières et vives empreintes. Ces collectionneurs, d'ailleurs en petit nombre, mirent à grossir leurs portefeuilles un acharnement d'autant plus grand que le plaisir qu'ils en tiraient était plus rare et plus exquis. Grâce à eux, grâce à Vasari, à Jabach, à Crozat, à Mariette, à Lawrence et quelques autres, la pensée intime des siècles arrive jusqu'à nous dans sa pureté, et lorsque la cruauté du temps ou des hommes aura livré toutes les œuvres d'art, tableaux, fresques, statues, à l'inévitable destruction, l'âme des grands artistes vivra encore dans leurs esquisses pieusement conservées. Il ne semblait pas toutefois que cette curiosité raffinée pour les travaux intimes qui préparent l'œuvre d'art, pour des ébauches d'apparence informe, pour des croquis à peine indiqués, pour des griffonnages souvent malpropres, pût être le partage d'un groupe bien nombreux. La foule n'aime que les œuvres achevées et ne les trouve jamais achevées à son gré. Pour goûter tout ce qu'il y a de charme dans les tâtonnemens d'un dessin, dans les hésitations d'un contour, dans les surcharges d'une hachure, dans les vivacités, les repentirs, les désespoirs de la plume ou du crayon n'obéissant qu'à moitié à l'imagination impatiente, il faut une éducation assez étendue, un goût déjà fort aiguisé. MM. Ephrussi et Dreyfus ont pensé que

les Parisiens étaient assez mûrs pour être initiés à ces joies délicates. Ils ont frappé aux portes des cabinets les plus connus de France, chez M. le duc d'Aumale, chez MM. Armand, de Chennevières, Gatteaux, Dutuit, Étienne Arago, Dumesnil, Louis Galichon, de Goncourt, etc. Partout on leur a ouvert avec grâce. Ils ont fait appel à l'étranger, et cet appel a été entendu. Ils ont pu ainsi réunir à l'École des beaux-arts sept cents dessins environ, classés suivant l'ordre chronologique, où l'on suit, d'un vol rapide, l'histoire de la peinture depuis Giotto jusqu'à Prudhon. Les Parisiens leur ont donné raison en se portant à cette exposition intéressante. Beaucoup d'entre eux ignoraient, sans doute, jusqu'à ce jour, que le Louvre contient, dans ce genre, d'incomparables trésors; les voilà désormais mis en goût. Quant à ceux qui fréquentaient déjà les salles du Musée où sont rangés les plus beaux des trente-six mille dessins qu'il possède, ils retrouvent encore au quai Malaquais des motifs nouveaux d'admiration pour ces vieux maîtres, toujours jeunes, dont la variété ne lasse pas.

L'Italie ouvre la marche, et, par droit de génie, tient la grande place. Dès son réveil, à l'aurore du XIVe siècle, avec quel admirable instinct elle devine toutes les voies où pourra passer l'art de la peinture, avec quelle vivacité elle les tente, avec quel bonheur elle les ouvre! Du premier coup, Giotto voit la nature et sait s'en servir; du premier coup, il a compris que vérité et beauté, c'est tout un, la beauté n'étant que la vérité simplifiée, réchauffée, exaltée par la foi ou l'enthousiasme. Comparez ses esquisses pour le *Jugement de Joseph* avec les miniatures suivant la formule byzantine du siècle précédent, vous êtes frappés d'étonnement pour ce génie à la fois si positif et si hardi. Au lieu de tradition, l'observation, au lieu d'idoles, des hommes; le voile est déchiré, l'artiste se met en face de la vie. Les hommes que le peintre esquisse d'un trait naïf, mais ferme et profondément expressif, ne sont plus des abstractions; ce sont de bonnes gens qu'il a vus, qu'il a coudoyés, dont il a suivi les gestes et surpris les attitudes avec sa finesse, volontiers goguenarde, d'avisé Florentin. Tout l'art de l'Italie est en germe dans le Giotto comme toute sa poésie est en fleur dans le Dante; ce sont deux génies de même portée; il ne manqua au peintre qu'un instrument préparé comme l'était déjà la langue pour le poète. Je doute un peu que le dessin de la *Navicella* soit de sa main, mais la composition, les gestes, les expressions sont bien de lui. Comme cela est réfléchi, équilibré, expressif! comme cela annonce et prépare, à deux siècles d'avance, la *Cène* de Léonard!

Après Giotto, il y eut en Italie, durant la première génération, comme une sorte d'incubation latente de son génie; mais la floraison qui suivit au XVe siècle fut d'un éclat unique. Le seul qui était de force à reprendre la tâche entière, Masaccio, mourut, par malheur, trop jeune; mais d'autres, se partageant la besogne, cultivèrent avec ardeur, dans tous les

coins, le terrain où Léonard, Michel-Ange, Raphaël devaient récolter de si riches moissons. On peut suivre, au quai Malaquais, presque tous ces efforts indiqués dans des pièces bien choisies. Masaccio, il est vrai, et c'est regrettable, manque dans la série; mais Fra Angelico s'y révèle avec de discrètes études d'*Évangélistes* et d'*Anges* dans toute l'exquise fraîcheur de son âme. Nul ne regarda les créatures vivantes d'un œil plus sincère, ni d'un cœur plus aimant. Ses croquis sont ceux d'un miniaturiste, fins et nets, légèrement posés sur des papiers à teintes tendres, comme le seront ses fresques sur les parois azurées des cellules de Saint-Marc. Des contours minces et précis, peu ou point de hachures, presque pas de modelés, çà et là seulement quelques rehauts de blanc délicatement jetés, c'est tout et c'est charmant. Un demi-siècle après, en plein triomphe de la science pittoresque, les Florentins fidèles, les plus purs, les plus graves, se contenteront encore de cette façon honnête et modeste de dessiner. Il n'en faut pas plus à Lorenzo di Credi pour animer d'une vie intense ses portraits, si légers à la fois et si profonds, de vieillards pensifs et de naïfs adolescens où l'intelligence illumine et ennoblit les linéamens souvent épais de la physionomie locale. Il n'en faut guère plus à Fra Filippo Lippi, ni à son fils Filippino, pour faire vivre leurs délicieuses figurines, ni même à cet audacieux et magnifique Signorelli pour tordre, sur le papier, les corps musculeux de ses damnés. Avec Botticelli, le dessin s'affine et se complique; le crayon est souvent laissé pour la plume dont l'accent est plus vif; mais, chez lui, ce travail de la plume n'est qu'un prétexte à un second travail précieux de lavage au bistre et de rehauts à la gouache qui font de ses études des œuvres d'art spéciales et complètes. La svelte figure de *l'Abondance*, étude pour le beau tableau qui vient de passer de la galerie Reiset dans la galerie d'Aumale, révèle tout entier ce génie, subtil et profond, chez qui la recherche semble si naturelle qu'elle n'enlève rien aux charmes de sa grâce incomparable et de son étonnante tendresse.

A côté de lui, presque tous ses contemporains saisissent aussi la plume et le pinceau de bistre, qui sont désormais les instrumens habituels des dessinateurs italiens pour leurs projets et esquisses. Quelques-uns s'en tiennent même à la plume qui donne au dessin une force et une franchise incomparables. La plume n'a pas le droit d'hésiter et ne peut cacher ses repentirs; c'est l'arme des forts. C'est l'arme du grand Donatello, qui la manie, le premier, avec une hardiesse qu'on ne dépassera guère, c'est l'arme de Verocchio, qui s'en sert en orfèvre, avec moins de majesté, mais avec une vivacité savante, ce sera enfin l'arme terrible du grand Michel-Ange qui réunit en lui toutes les puissances du génie florentin devenu le génie universel. Les dessins de Buonarotti forment un des panneaux les plus curieux de l'exposition; et, parmi eux, les deux feuilles d'étude à la plume pour une *Sainte famille* et pour *la Vérité*

sont comparables aux plus intéressantes du Louvre ou des Uffizii. C'est là, sur ces feuillets couverts jusqu'aux bords de figures entremêlées, d'esquisses interrompues, de projets entreheurtés et souvent surchargés d'écritures, vers, prières, ou notes d'atelier, que se révèle, dans toute son exubérance et son activité, cette intelligence prodigieuse où la décision du vouloir accompagne et sert toujours la variété du désir. Les croquis de Michel-Ange ne semblent confus qu'à cause de la multiplicité des pensées qui s'y agitent, car chaque pensée, même non poursuivie, s'y montre nette et ferme, dans une forme résolue et arrêtée, qui serait définitive pour tout autre que pour cet infatigable chercheur. Lorsque le maître formidable s'apaise et s'adoucit, il prend le crayon et la sanguine, si fondante et si moelleuse; il reste alors grand dans le charme comme il était grand dans la force et il assoit sur les genoux d'*Adam* une *Ève* élancée et robuste qui porte dans son allure plus encore que dans sa coiffure la marque indélébile attachée à toutes ses créations.

Léonard de Vinci et Raphaël sont, ce semble, moins bien représentés que Michel-Ange. Le Louvre, il est vrai, possède de leurs mains des morceaux si éclatans qu'on aurait peine à trouver les semblables dans des collections particulières. Cependant tous les croquis, si alertes et si vivans, de Léonard (*des Soldats, des Victoires, des Hommes nus*), toutes ses études d'enfans et de draperies, renouvellent en nous de délicieuses émotions. Le *Buste de Guerrier* est de sa façon la plus fière, la plus rigide et la plus riche; le *Portrait de femme*, sœur de la Joconde et mère de notre Prud'hon, peut-être un peu restauré, est d'une ampleur et d'une beauté incontestables, et nous avons là encore la première conception de l'*Adoration des Mages* du musée de Florence. Si c'est dans leurs dessins, plus que dans leurs peintures, que peut être devinée la pensée mobile et créatrice des vrais maîtres, c'est aussi dans leurs dessins, librement exécutés dans l'atelier, sans souci de la vente ni de l'effet à produire, qu'on saisit le mieux les traces de leur filiation intellectuelle. Certaine façon d'attaquer le contour, de mêler les hachures, d'accentuer les cassures des plis ou les saillies de la forme, se transmet de génération en génération et révèle la communauté d'origine. C'est dans ses dessins que Léonard dit clairement : « J'ai passé chez Verocchio. » C'est dans ses dessins que Raphaël s'avoue le disciple successif, mais rapidement émancipé, de Perugin, de Fra Bartholomeo et de tous les grands Florentins dont il s'approprie en bloc l'héritage. Rien de plus curieux à suivre, chez lui, que cette assimilation sympathique de tout ce qui l'entoure, jusqu'au jour bien proche où il attaque le dessin, soit à la plume, soit au crayon, sans hésitation, sans système, sans manière, avec une aisance abondante et une souplesse puissante qui le signalent entre tous. Nul ne dit plus franchement et plus simplement ce qu'il veut dire,

toujours fidèle à la nature, mais toujours libre dans sa fidélité. On voit que, comme son maître Fra Bartolomeo, il faisait d'abord, pour toutes ses compositions, des études nues. Il ne drapait ses saints et ses vierges que lorsqu'il était certain de leur avoir donné des corps viables. En cela, il se montrait sans doute plus consciencieux que son maître, l'habile et sceptique Vannucci, dont les figures soignées, toujours munies de têtes exquises, témoignent souvent, par la mesquinerie disproportionnée de leurs extrémités, d'une indifférence pour la vérité que son activité commerciale explique sans l'excuser. Dans les dessins de Raphaël, même les plus jeunes, on sent, au contraire, l'artiste délicieusement sincère qui va toujours droit à l'impression de sa pensée ou de ses sensations, qui se sert tour à tour de tous les procédés, quand ils lui paraissent bons, mais ne s'attache à aucun et ne pense à tirer vanité d'aucun. Un carton, une esquisse, une étude, un croquis de Raphaël, non-seulement ne sont point faits par les mêmes moyens, mais ils ne contiennent jamais que ce qu'ils doivent contenir. Le dessinateur ne s'y complaît point dans son dessin et ne lui donne d'agrémens que ce qu'il en faut, soit pour offrir à ses collaborateurs une indication certaine, soit pour fixer sa propre pensée. Plus tard, nous trouverons de brillans dessinateurs qui savent que leurs esquisses iront prendre place chez les amateurs, qui cherchent dans leurs croquis la tournure à la mode, qui leur donnent, suivant le goût courant, la désinvolture d'une improvisation ou la tenue d'un ouvrage définitif. A l'aube du XVIe siècle, en général, on n'en est point là. Cette triomphante sincérité qui est le charme souverain de Raphaël est aussi le charme de ses aimables contemporains à Florence et à Milan, Andrea del Sarto et Bernardino Luini. Un fragment recollé de carton par ce dernier, *l'Enfant Jésus et le petit saint Jean s'embrassant*, montre, dans toute sa grâce, l'héritier attendri de Léonard.

Quand on passe de Florence et de Rome à Padoue et à Venise, quel brusque changement de direction! Dès l'origine, en plein XVe siècle, au milieu de cette grande poussée vers les études naturalistes et les imitations de l'antique qui fut commune aux deux centres d'art, dans les dessins de la haute Italie, éclate la diversité du tempérament. Voisins de l'Allemagne, les peintres du nord n'échappent pas à une certaine influence, mal précisée jusqu'ici mais incontestable, du naturalisme septentrional plus rigide et plus âpre que le naturalisme méridional dont la tendance est plus calme. En même temps, par Venise, ils sont tous initiés de bonne heure à l'éclat décoratif des colorations orientales. Tous les dessins de cette première période, fièrement et rudement serrés dans leurs contours, mais en même temps hardiment relevés par des accens chaleureux qu'on ne trouve guère dans les dessins toscans, dénotent, sans hésitation, cette double tendance, la recherche de l'expression par le mouvement et de la séduction par la couleur.

Rien de plus agréable à suivre que l'évolution rapide et facile par laquelle les maîtres vénitiens font sortir de l'enseignement austère de Mantegna l'art enchanteur et magnifique qui convient aux riches seigneurs de la laborieuse cité. Les maîtres graveurs, Nicoletto da Modena, Giulio Campagnola, imitent naturellement de plus près le style fier et décidé du grand Padouan; mais Giovanni Bellini, tout en conservant le goût des ordonnances hardies et des attitudes superbes, substitue résolument les figures pittoresques aux figures sculpturales et les enveloppe dans une harmonie chaude et souple que dédaignait encore l'énergique génie de son beau-frère. C'est la grande heure de Venise! Bellini survit à son cher élève Giorgione, mais il laisse derrière lui Carpaccio pour quelques années, Titien pour plus d'un demi-siècle! Tous ces maîtres ont quelques croquis au quai Malaquais, croquis à l'encre presque toujours, croquis larges et vibrans, où les contours ne sont plus étriqués, comme chez les Florentins, mais où la coloration puissante est déjà marquée par les piqûres frémissantes de la plume qui pétille sur le papier. Toutes les collections d'Europe possèdent de ces beaux paysages à figures par Titien où l'imagination voluptueuse du maître se joint à une haute observation de la nature; on en retrouve toujours de nouveaux avec joie. C'est chez Titien qu'éclate le plus naturellement cet amour ardent de la vie et du plaisir qui soutint l'école de Venise plus longtemps que toutes les autres, et fit sortir, longtemps après l'incomparable Véronèse, des cendres d'une vieille décrépitude, le dernier des peintres italiens, le léger Tiepolo! De Mantegna à Tiepolo, la chute est grande sans doute, et de ces fiers dessins aux arêtes audacieuses à ces lavis chiffonnés où s'agitent de vagues apparitions, la décadence est bien marquée; mais, si appauvri qu'il soit, l'héritier est légitime et porte, avec une désinvolture qui lui tient lieu de force, comme les derniers patriciens de Venise agonisante, le souvenir d'un passé héroïque.

L'école espagnole, qui n'est d'ailleurs qu'une ramification des écoles italiennes, est représentée par un trop petit nombre de dessins pour permettre d'y suivre, dans le développement de leur manière, des maîtres originaux tels que Velasquez et Goya; mais la grande école du nord a fourni d'abondans matériaux pour l'étude de ses trois branches, l'école allemande, l'école flamande, l'école hollandaise. Les organisateurs de l'exposition ont pensé avec raison qu'il importait surtout de mettre en lumière le génie des puissans inspirateurs autour desquels se range la multitude des maîtres secondaires. Des panneaux entiers ont donc été réservés à Albert Dürer, à Rubens et Van Dyck, à Rembrandt, où l'on peut saisir sur le vif les mouvemens variés de ces puissantes imaginations, toujours soutenues, dans leurs étonnans caprices, par un amour de la vie et un sentiment de la réalité qui ne s'affaiblirent jamais. Personne n'était mieux préparé que M. Ephrussi, par ses

longues et sérieuses études sur Albert Dürer, à présenter un choix significatif des dessins de ce maître unique. Le *Séraphin* de 1497 (Dürer avait vingt-six ans) nous montre l'élève de Wohlgemuth déjà tout émancipé et mêlant déjà la poésie profonde de la vieille Allemagne aux recherches de haut style que lui avait apprises son premier voyage en Italie; mais nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de ne pas assister aux premiers tâtonnemens de son génie devant la magnifique série d'ouvrages virils, datés de sa maturité, qui nous étonnent tous par la saine et hautaine franchise de leur style. Y eut-il au monde un artiste plus convaincu et plus sincère qu'Albert Dürer? Je ne le crois pas. Fermement attaché aux traditions de son pays, mais l'âme ardemment ouverte à tout ce qui lui pouvait arriver du dehors et la grandir sans la troubler, Albert Dürer établit entre le génie du nord et le génie du midi une communication féconde et digne, où nul des deux ne s'abaisse, que tous ses successeurs en Allemagne, sauf Holbein, furent impuissans à reprendre. Les *portraits* de *Wilibald Pirkheimer* et de *Maître Hieronymus* (1503-1506), entre plusieurs autres, souples et colorés comme à Venise, précis et nets comme à Bruges, montrent la fusion accomplie. Rien n'égale la variété des sujets que traite Albert Dürer, si ce n'est la variété des procédés qu'il y applique. Dans la poursuite de l'expression par la vérité, il apporte la même sincérité incorruptible et touchante que Raphaël dans la poursuite de l'expression par la beauté. Aussi de tous ces dessins, les plus intenses, les plus vivans, les plus émus, sont-ils ceux qu'il faisait devant la nature même. Les feuillets détachés de ses carnets de voyage, soit en Italie en 1505, soit surtout dans les Pays-Bas en 1520, où des portraits admirables d'inconnus côtoient presque toujours des vues microscopiques de paysages, de villas ou d'auberges, sont d'un enseignement précieux. On n'imagine pas de croquis à la fois plus vifs et plus complets, plus libres et plus nets, ni surtout plus hardiment sincères et plus profondément empreints de cette bonhomie savante qui est un des caractères d'Alber Dürer.

Albert Dürer, génie fier et viril, dur jusqu'en ses tendresses, grave jusqu'en ses joyeusetés, comme ce vieux Mantegna qu'il adorait et ne put voir, le premier graveur de son temps, concevait la peinture comme un dessin très résolu, aux lignes inexorables, que la couleur pouvait rehausser, mais non dissimuler. Aussi se sert-il volontiers dans ses croquis des instrumens durs et un peu secs familiers aux Florentins et aux Padouans du xve siècle, la plume sans lavis et la pointe d'argent. Pour les illustres Flamands du xviie siècle, toujours décorateurs même lorsqu'ils tracent la figure humaine, la pierre noire, la sanguine, le lavis de bistre ou d'encre, tout ce qui mollit aisément sous la main et peut se répandre en teintes délicates, deviennent au contraire les outils

préférés. Rien n'est assez souple, assez libre, assez abondant pour représenter vivement, au gré de l'imagination luxuriante de Rubens, les mêlées tumultueuses d'hommes et d'animaux, les débordemens de la chair, les emportemens du geste, l'agitation des draperies. Ses esquisses, hardies et flottantes, coulent d'un bond sur le papier, comme des torrens lâchés. Chez Van Dyck, le cours de la pensée est moins violent, d'allure plus attentive et plus retenue, mais les procédés sont les mêmes, surtout dans les compositions mouvementées ou pompeuses comme le *Portement de Croix, le Jardin d'amour, l'Assemblée de magistrats*. Dans ses portraits, destinés au graveur, il reprend le crayon, mais alors avec quelle élégance, quelle pénétration et quelle légèreté!

Toutes les esquisses des Flamands, en somme, sauf les croquis attentivement délicats des primitifs ou de leurs suivans, de Van Eyck, de Van der Weyden, de Breughel (*portraits du peintre P. Hoeck*), donnent déjà, comme les esquisses des Vénitiens, la pensée des peintures qui en sortiront. Les effets de couleur y sont indiqués par les noirs et les blancs, comme le but visé, avec une vigueur décidée. Mais celui de tous qui remue les clairs et les ombres du bout de sa plume audacieuse avec le plus de liberté et d'autorité, c'est certainement le Hollandais sans pareil, c'est Rembrandt. Vingt-trois dessins, esquisses, croquis ou griffonnages, marqués à sa griffe, trahissent l'agitation incessante de ce génie si humain et si compréhensif qui bondissait sans repos du monde de la réalité au monde du rêve avec une familiarité merveilleuse. Tous ces papiers, sabrés et hachés par une plume nerveuse, salis et maculés, comme au hasard, de taches violentes, soit qu'ils racontent des épopées bibliques ou des scènes de famille, soit qu'ils retracent les traits d'un contemporain ou les perspectives d'un paysage, parlent, dans leur langue entrecoupée et haletante, le langage le plus ému et le plus communicatif que jamais peintre ait su parler. On a peine à concevoir comment des barbouillages tels que le *Jésus prêchant*, le *Judas restituant aux prêtres le prix de sa trahison*, le *Tobie recouvrant la vue*, l'*Esther implorant Assuérus*, etc., peuvent jeter dans l'âme des émotions si dramatiques et si poignantes. La puissance de l'art ne se manifeste nulle part avec une telle évidence, car elle apparaît là dénuée de tous les charmes dont elle aime d'ordinaire à se revêtir. Autour des lumineux fouillis de Rembrandt, on rencontre bon nombre de jolis dessins, exacts, sincères, émus, par toute l'honnête famille des petits maîtres, ses compatriotes. L'œil retombe avec surprise sur tous ces calmes pâturages, sur tous ces intérieurs rians, sur tous ces animaux pacifiques, comme au sortir d'un rêve étrange. Si exquis que soit Ruysdaël, si exact que soit Potter, si sincères que soient Albert Cuyp, Salomon Koninck, Van Goyen, les Van de Velde, si gais que soient Adriaan Van Ostade et Jan Steen, leurs fines hachures, leurs légers lavis ne peuvent

effacer de la vue ces éclats frémissans de lumière qu'y a jetés le fantastique éblouissement de Rembrandt.

On pouvait craindre que l'école française, avec ses qualités raisonnables et tempérées, fît médiocre figure à côté des génies si originaux du midi et du nord. Heureusement Poussin, Claude Lorrain, Prud'hon sont de la partie; ce sont eux qui nous sauvent. Tous les aimables auteurs de crayons et aquarelles du XVIIIe siècle, si fort à la mode aujourd'hui et pour lesquels l'exposition a dû se montrer hospitalière, n'y fussent pas parvenus. Boucher, Natoire, Nattier, Carle Vanloo, Greuze ont leur prix; il n'en faut point faire fi, cependant il faut les laisser à leur place. De Fragonard lui-même, ce demi-Tiepolo égrillard, n'a-t-on pas abusé? Peut-être eût-on pu réserver un peu de la grande place qu'il occupe à Chardin, à Latour, les vrais sauveurs de la franchise nationale, représentés par de trop rares spécimens, et agrandir, à ses dépens, l'espace devant les aïeux de Chardin et de Latour, devant ces graves et délicats portraitistes du XVIe et du XVIIe siècle, les Clouet et leurs élèves, les Dumoustier et les Lagneau. Les quelques spécimens de cette époque qui ont été accueillis, les *portraits d'Isabelle de la Paix*, de *M. d'Alençon*, de *la duchesse d'Angoulême*, de *Mme de La Rochefoucauld*, de *Jean de la Valette*, de *Louis de Lorraine* mettent en appétit singulier de voir des séries plus complètes. Il est clair qu'en présence du grand nombre de documens offerts pour l'histoire du dessin français les organisateurs ont dû se résoudre à faire des sacrifices. Ont-ils craint que les maîtres démodés fussent trop naïfs ou trop nobles pour un public plus touché par la grâce maniérée des décadences que par la grandeur simple des beaux siècles à qui l'on imposait déjà ce rude effort d'admirer Michel-Ange dans son énergie, Albert Dürer dans sa sincérité, Rembrandt dans son désordre? Peut-être. Comme il fallait encore l'arrêter devant la vigueur sereine du Poussin et l'éclatante majesté de Claude Lorrain, on a dû le flatter, dans ses petites curiosités, en laissant s'introduire Baudouin, Carmontelle, Lawrence, Debucourt et autres légers coureurs des boudoirs, des coulisses et des rues, fins observateurs de mauvaises mœurs, agréables à consulter comme témoins d'une élégante décadence, mais qui se trouvent fort dépaysés en cette héroïque compagnie.

Quoi qu'il en soit, MM. Ephrussi et Dreyfus ont fait la part belle à Poussin et à Lorrain, c'est là l'important, et, en mettant à côté de leurs compositions un grand nombre d'études d'après nature, ils ont offert à nos artistes, trop souvent dédaigneux, un utile enseignement. Nicolas Poussin n'est pas seulement un ordonnateur admirable de grandes scènes historiques et mythologiques, c'est encore un des interprètes les plus sincères et les plus sains de la nature vivante, soit animée, soit inanimée, qui ait paru depuis l'antiquité. Par le sentiment chaste et

puissant de la beauté qu'il manifeste en toutes ses conceptions, il va se rattacher directement à la Grèce; de plus il retrouve, avec la haute et saine vision de la figure humaine, qui lui était enseignée par la statuaire antique, l'intelligence plus inattendue de la nature environnante que les Grecs ont sans nul doute possédée, mais dont le temps a fait disparaître les preuves. Ses études de paysages, si fermement construites, si hardiment colorées, n'ont d'égales que les études de Claude Lorrain, exécutées, en général, comme les siennes, d'un trait vigoureux de plume, relevé de taches de bistre. Dans ces croquis émus et hardis où la lumière, toujours abondante, se distribue avec une incomparable splendeur, on retrouve les essais et les modèles de toutes les formes que le paysage a successivement revêtus. Le paysage héroïque, le paysage poétique, le paysage familier ont été poussés à leur perfection par ce sublime amoureux des bois, des eaux et du soleil. Telle de ces esquisses semble avoir été l'inspiratrice constante de Corot, telle autre devine et prépare, à deux siècles de distance, les chefs de notre école moderne, Théodore Rousseau et Millet. Cette communauté de sensations qui relie, à travers les temps, les véritables artistes et qui leur donne une certaine marque uniforme, malgré la variété de leurs ouvrages, se révèle encore de la façon la plus charmante dans la belle série de dessins de Prud'hon, par lesquels se clôt l'histoire de l'art français. La plupart d'entre eux sont connus pour avoir déjà figuré dans diverses expositions; mais il n'était pas mauvais qu'on les vît à côté des dessins de Léonard, de Corrège, de Luini, d'Andrea del Sarto, de tous les Italiens, pénétrés de la grâce antique et de la tendresse chrétienne, dont Prud'hon est le dernier frère. Ce voisinage redoutable n'enlève rien à la gloire du plus exquis de nos peintres, qui ferait à lui seul l'honneur d'une école.

L'exposition des dessins anciens à l'École des beaux-arts est donc en vérité une des fêtes les plus heureuses qui aient été depuis longtemps données aux artistes et aux amateurs. La méthode chronologique, résolument appliquée au classement des diverses écoles, permet à l'œil le moins exercé d'y suivre aisément les mouvemens d'ascension et de décadence de l'art dans chaque pays, autour des grands génies qui en forment les sommets. Cette méthode permet encore à l'esprit le plus confus d'en tirer ces deux conclusions qui ne sauraient être inutiles par le temps qui court : la première, c'est que tout grand épanouissement de l'art n'est que la résultante d'une longue série d'efforts dirigés avec ensemble vers le même but; la seconde, c'est qu'il n'est de grands maîtres que les artistes laborieux et sincères, ceux qui prennent toujours la nature pour guide et leur âme pour flambeau.

GEORGE LAFENESTRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1879.

On s'est assez fréquemment amusé depuis quelques mois, ceux qui se croient les fortes têtes de la république surtout se sont plu bien souvent à signifier leur congé aux opinions modérées en leur annonçant avec toute sorte de condoléances ironiques la fin de leur règne. C'était bon d'avoir quelques égards pour ces opinions, de ne pas les décourager tout au moins quand elles pouvaient être utiles, quand elles aidaient à fonder la république, à l'accréditer dans le pays en la présentant sous une figure conservatrice. Alors on ne dédaignait pas leur concours et leur autorité, on leur laissait le soin de créer des institutions acceptables, d'inaugurer l'expérience toujours difficile d'un régime nouveau sans troubler les intérêts ; on les poussait à l'action et au pouvoir. Maintenant, à ce qu'il paraît, leur jour est passé. Elles ont fait leur étape, la république est et doit être désormais aux mains des républicains. Le centre gauche ! qu'a donc à réclamer encore le centre gauche lui-même ? Sans doute il est bien pour quelque chose dans les premiers succès de ce régime qu'il a contribué à mettre au monde ; il y a aidé, c'est tout ce qu'on lui demandait : il n'a plus aujourd'hui qu'à s'éclipser ou à se confondre dans le grand parti républicain, maître légitime et incontesté des affaires depuis l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence. Il a sa place à l'arrière-garde avec tous les retardataires, s'il le veut ; on n'a plus besoin de lui, de son influence, de sa politique ! On le dit comme on le pense, sérieusement ou ironiquement, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les opinions modérées elles-mêmes, ainsi traitées par tous les présomptueux, n'ont pas été bien loin de passer condamnation. Elles ont eu l'air de s'avouer avec plus ou moins de conviction qu'effectivement c'était peut-être vrai, que leur règne pouvait être pour le moment épuisé, qu'à des circonstances nouvelles il fallait des hommes nouveaux et sans doute aussi une politique nouvelle : de sorte que tout a concouru à faire une vérité de ce congé signifié par cer-

tains républicains, de cette éclipse momentanée des influences modératrices dans nos affaires.

Eh bien! on en dira ce qu'on voudra, c'est là justement la cause, au moins une des causes de cette confusion qui va en croissant depuis quelques mois, qui reste le plus singulier comme le plus dangereux phénomène du moment. C'est le principe de cette désorganisation de vie publique où l'on finit par n'avoir plus ni direction, ni point d'appui. Ces opinions modérées, dont certains républicains ont cru si présomptueusement pouvoir se passer et qui se sont un peu prêtées elles-mêmes à leur propre défaite, elles étaient la force d'équilibre, l'élément consistant et solide d'un régime dont l'instabilité est le piège et la faiblesse, dont les entraînemens sont le perpétuel danger. Elles se sont effacées en effet, comme on le voulait, et en s'effaçant elles ont laissé une sorte de vide dans une situation sans garanties, sans limites définies, dans une situation où tout semble devenu possible et où rien n'est possible. Ce n'est point, entendons-nous bien, que la modération, qui est une des formes de l'esprit de gouvernement, ait disparu subitement des conseils. Elle est, nous n'en doutons pas, à l'Élysée, dans les intentions de M. le président de la république. Elle est représentée dans le ministère par des hommes comme M. Waddington, M. Léon Say, M. Le Royer, M. de Freycinet, qui ne se prêteraient pas à de périlleuses violences; elle était l'autre jour dans les paroles de M. le ministre de la marine résistant à de puériles pressions de parti et revendiquant avec une si énergique droiture les droits de son initiative aussi bien que les devoirs de sa responsabilité. La modération, elle est par momens jusque dans cette chambre où s'entre-choquent tant d'élémens flottans; elle est dans les instincts, même quand elle n'est pas toujours dans les actes ou dans les votes. Il y a une limite qu'on ne dépasserait pas, qu'on voudrait du moins ne pas dépasser : il y a encore un sentiment public, une sorte d'influence générale qui contient tout; mais les opinions modérées sérieusement coordonnées, réunissant une majorité et un ministère sous un même drapeau, servant de force régulatrice, animant une politique, soutenant et caractérisant une situation, c'est là ce qui n'existe pas, et c'est parce que ces conditions de gouvernement se sont affaiblies que tout va si visiblement au hasard. C'est parce qu'il n'y a ni la fixité, ni les garanties d'une direction sérieuse et précise que la politique n'est plus qu'une série d'oscillations énervantes entre l'imprévu de la veille et l'imprévu du lendemain. Les républicains habiles qui ont préparé ce résultat en évinçant autant qu'ils l'ont pu les influences modératrices peuvent triompher, ils en ont bien le droit, — et si ceux qui sont restés obstinément modérés voulaient prendre leur revanche, ils pourraient bien aussi triompher à leur tour au spectacle d'une si étrange confusion : car enfin c'est cela et ce n'est rien que cela; on s'agite dans la confusion, au milieu de toute sorte de ques-

tions, de revendications de partis, d'interprétations et d'incidens, dont on ne peut avoir raison qu'en allant au-devant de difficultés nouvelles.

Le gouvernement, quand il est en face de lui-même, est vraisemblablement le premier à sentir la faiblesse et l'incohérence d'une situation où il ne peut faire un pas sans trébucher sur quelque incident, sans se trouver en face de quelque fantaisie ou de quelque exigence de parti. L'embarras pour lui est de se décider à revenir aux conditions invariables de tout régime sérieux, de prendre son parti sur certains points essentiels, de se fixer une limite. Le gouvernement, on le voit trop, est fort perplexe, fort ballotté entre les conseils de sa raison et toutes les provocations, toutes les pressions organisées autour de lui. Il comprend qu'à suivre le chemin où l'on voudrait parfois l'entraîner il risque de tout compromettre sans se sauver lui-même, qu'il livre par degrés la république à ceux qui veulent lui imprimer le sceau du radicalisme; d'un autre côté, il ne peut se défendre de donner des gages à ce qu'on appelle toujours la politique républicaine, à tout ce qui se présente sous le pavillon de la majorité républicaine. Il hésite, il a parfois l'air de résister, de tenir bon sur certains points, il rachète aussitôt ses velléités de résistance en cédant sur d'autres points, en laissant au moins une espérance ou en livrant à l'ardeur des passions quelque aliment nouveau. Il s'épuise en compromis, en vaines tactiques, et il finit par se créer une vie aussi incertaine que laborieuse, où rien n'est résolu, où tout recommence, se complique et s'aggrave.

Qu'est-il arrivé de cette question de l'amnistie à laquelle on n'a pas réussi à intéresser l'opinion, qui a été après tout imposée par les partis extrêmes? Le gouvernement a cru faire pour le mieux en allant d'un seul coup à la dernière limite des concessions possibles, en dépassant la mesure où s'était arrêté M. Dufaure. Il a accepté cette combinaison d'un délai de trois mois pendant lequel la grâce équivaudrait à l'amnistie, et il a fait assurément le plus large, le plus libéral usage de ce droit embarrassant et délicat qui lui a été donné. Il a multiplié autant que possible, au delà même de toutes ses promesses, les grâces impliquant l'amnistie : il est arrivé à ce qu'il considère sans doute comme la partie irréductible; mais cela ne suffit pas, on ne le tiendra pas quitte tant qu'il ne sera pas allé jusqu'au bout, tant que cette amnistie, dont il a fort éloquemment répudié le principe, n'aura pas été en fait appliquée à tout le monde des condamnés de la commune. Le voilà menacé d'une marque de confiance d'une nouvelle espèce sous la forme d'une motion qui tendrait à lui laisser pour trois mois encore le droit d'amnistie qui allait expirer le 5 juin. Le ministère croyait en avoir fini avec cette question, il n'en a jamais fini avec elle, il la voit sans cesse renaître, et aujourd'hui, qu'il refuse ou qu'il accepte le droit qu'on lui propose, il risque de n'avoir ni le bénéfice d'une résolution nette, ni l'avantage d'une concession libre.

Qu'est-il arrivé de cette affaire de l'élection de M. Blanqui à Bordeaux, qui se rattache, elle aussi, à l'amnistie? Au premier aspect, il n'y avait et il n'y a encore rien de plus simple. M. Blanqui est un insurgé de profession et de vocation, de tous les temps et de tous les régimes. Par sa position de condamné, il est légalement inéligible. C'est clair et évident. L'élection de Bordeaux est virtuellement nulle. La chambre elle-même, qui n'est souveraine que dans la mesure de ses pouvoirs constitutionnels, la chambre, par un acte qui lui serait propre, ne pourrait sans usurpation se mettre au-dessus de la loi. Le gouvernement n'a point hésité à le déclarer lorsqu'il a été interrogé; une commission parlementaire qui vient de déposer son rapport est tout aussi nette que le ministère sur la nullité de l'élection de Bordeaux. Tout cela ne fait pas un doute; mais la question n'est plus là : on lui a laissé le temps de grossir et de s'envenimer. La question est aujourd'hui de savoir si le gouvernement se laissera arracher, avant le 5 juin, en faveur du prisonnier de Clairvaux, une grâce qui serait une amnistie et qui rendrait à M. Blanqui le droit d'éligibilité après une première invalidation. Ici encore sans doute M. le garde des sceaux s'est prononcé assez énergiquement; il a décliné la pression qu'on voulait faire peser sur lui, il a refusé de s'expliquer. Il ne paraît pas cependant avoir découragé les espérances de ceux qu'il appelait un jour les « amnistieurs de profession; » il faut bien qu'il n'ait découragé personne, puisqu'une interpellation nouvelle qui devait lui être adressée a été retirée avec l'intention évidente de laisser au gouvernement une certaine apparence de liberté, et que toutes les influences se sont remises en mouvement. On a si bien fait qu'une simple affaire de légalité électorale est devenue une affaire toute politique et que l'importance donnée à cette résurrection du nom de M. Blanqui au moment présent ressemble à un symptôme. Si le ministère finit par céder à la dernière extrémité, s'il rend les armes devant M. Blanqui avant de les rendre devant d'autres, pourquoi n'avoir pas commencé par là? Pourquoi n'avoir pas accepté tout simplement l'amnistie générale? Si, dans le sentiment de son droit et de sa responsabilité, par un conseil de prévoyance, il résiste jusqu'au bout, il se sera préparé des difficultés nouvelles, et c'est ainsi que, faute d'un peu de volonté au service d'une idée nette, on laisse les complications grandir. On n'a ni la force éphémère, mais redoutable, d'une politique ouvertement révolutionnaire, ni l'autorité bienfaisante d'une politique justement, libéralement conservatrice.

L'Académie française n'est pas un parlement; mais elle a comme les parlemens ses émotions et ses troubles où la politique a souvent aussi son rôle. L'Académie, il est vrai, ne devrait connaître la politique que par ce qu'elle a de plus élevé, de plus impartial, de plus incontesté.

Hors de cette sphère paisible et indépendante, tout devient sujet à conflits, même la mémoire d'un homme qui par l'éclat de ses talens, par la diversité puissante de sa vie, par la glorieuse popularité de son nom, par la grandeur de la fin de sa carrière, déjoue et domine toutes les contradictions. C'est ce qui vient d'arriver à propos d'une séance où devait être reçu M. Henri Martin, élu comme successeur de M. Thiers, et où M. Émile Ollivier, comme directeur de l'Académie, devait souhaiter la bienvenue au récipiendaire. — L'orage est venu d'un choc à peu près inévitable entre deux esprits d'une nature si différente appelés à parler d'un homme qui a été mêlé, comme ministre, comme chef de gouvernement, comme orateur, comme historien, à toute la vie de son siècle. M. Henri Martin et M. Émile Ollivier se sont heurtés dans leurs appréciations de M. Thiers et des événemens contemporains, ce n'est pas là ce qui peut étonner beaucoup. La commission chargée de l'examen préalable des discours des deux orateurs a demandé à l'un et à l'autre des suppressions ou des modifications auxquelles M. Henri Martin s'est empressé d'accéder; M. Émile Ollivier a consenti, lui aussi, à certaines suppressions, il n'a pas consenti à toutes celles qu'on lui demandait. Il a réservé notamment d'une manière absolue son droit de jugement sur une époque douloureuse entre toutes, l'année 1870, et voilà la guerre de parole allumée à propos de l'autre guerre bien autrement terrible et cruelle. Voilà la question délicate récemment portée par la commission devant l'Académie tout entière qui, en personne sage, s'est prononcée pour l'ajournement d'une séance aux préliminaires si orageux.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que tout le monde parle des deux discours, tout le monde les juge sans les connaître exactement, à l'exception bien entendu des membres de la commission. L'Académie elle-même, dans son assemblée plénière, a refusé de les entendre, et elle a prudemment agi. Elle a compris qu'en se saisissant des discours, en se faisant juge, elle entrait dans une voie des plus scabreuses; elle faisait d'une majorité académique la régulatrice des opinions. Elle a compris aussi qu'elle ne pouvait, dans un premier mouvement, par un coup d'autorité, enlever à un de ses membres, élu par elle, choisi par elle comme directeur, le droit d'exercer une prérogative de sa fonction. L'ajournement ne tranche rien, mais il ne compromet rien. Il n'atteint aucun droit et il laisse à M. Émile Ollivier le temps de se rappeler qu'il y a des positions où un homme est tenu à d'autant plus de mesure qu'il a été plus engagé et plus malheureux, — qu'il y a aussi des souvenirs cruels, poignans pour une nation dont on ne peut se servir comme d'une arme de combat, surtout contre une grande mémoire qui doit rester en dehors et au-dessus de ces conflits.

L'Europe a pour le moment le bienfait d'une paix qui ne semble pas menacée et qui lui permet de songer à tout, excepté aux conflits sanglans; elle a l'avantage de n'être pas sous le poids de quelqu'une de ces

grandes complications dont le premier résultat est de mettre sous les armes, de tenir au moins en éveil toutes les politiques. La question d'Orient elle-même, après avoir été tragiquement débattue par le fer et le feu sur les Balkans, est définitivement entrée, par la paix de Berlin, dans la phase des négociations, et elle ne donne plus à la diplomatie que des préoccupations intermittentes qui, sans être entièrement dissipées, vont en s'atténuant de jour en jour.

Les difficultés qu'on redoutait, qui ont paru un moment d'une solution difficile dans la région des Balkans, en Bulgarie, dans la Roumélie, tendent de plus en plus à s'évanouir, elles ont cessé d'inspirer des inquiétudes. La Russie est en plein mouvement de retraite. Le prince de Battenberg, le nouveau souverain élu de la Bulgarie, après être allé porter ses premiers hommages au tsar à Livadia, fait ses visites en Europe, et il se dispose à aller avant peu prendre possession de sa principauté, en passant par Constantinople, où il doit recevoir du sultan l'investiture. Le traité depuis si longtemps négocié entre l'Autriche et la Porte pour régler l'occupation de Novi-Bazar est définitivement signé et ratifié. De ce côté, il n'y a plus de nuages. Il ne reste donc que cette éternelle affaire des frontières grecques, et M. le ministre des affaires étrangères, avec la générosité d'un philhellène qui a été le premier à prendre en main la cause de la Grèce au congrès de Berlin, M. Waddington, a tout récemment adressé une circulaire aux divers cabinets pour les provoquer à une médiation collective. A vrai dire, la question a été posée plutôt que résolue dans les protocoles et le traité de Berlin, qui ont surexcité les espérances des Grecs sans imposer des conditions bien précises, indiscutables aux Turcs. Une négociation directe, suggérée par le traité lui-même, s'est engagée entre la Porte et le cabinet d'Athènes. Des plénipotentiaires ottomans et hellènes se sont réunis à Prevesa : ils ont discuté sans fin sur des limites que les uns voulaient étendre indéfiniment, que les autres voulaient restreindre autant que possible. Ils n'ont pu naturellement s'entendre ; la négociation directe est tombée d'elle-même, et c'est dans ces conditions que M. le ministre des affaires étrangères de France fait appel à l'intervention conciliatrice, à l'arbitrage de l'Europe. Sous quelle forme précise va s'exercer cette médiation, qui paraît acceptée en principe ? Dans quelle mesure sera-t-elle efficace ? Tout dépend évidemment du degré d'intérêt qu'y mettront les diverses puissances médiatrices. Dans tous les cas, la Grèce dût-elle être obligée de se résigner à quelques sacrifices d'espérances, que le zèle de M. Waddington s'efforcera certainement de limiter autant qu'il le pourra, la difficulté ne peut avoir rien d'insoluble. Il reste encore et toujours sans doute la question égyptienne que le khédive ne simplifie pas par ses actes, qui a laissé la France et l'Angleterre dans une situation assez délicate. C'est un ennui, il faut en convenir, c'est une complication épineuse, d'autant plus aga-

çante qu'on ne sait comment s'y prendre pour faire l'essentiel sans aller trop loin. Ce qui serait beaucoup plus grave, ce serait qu'à propos de cette question égyptienne et de la question grecque il se fût élevé, comme on s'est un peu hâté de le dire, quelques nuages entre la France et l'Angleterre. Que la France ait mis un peu plus de chaleur dans les affaires de Grèce, dans la défense d'intérêts et de droits communs à Alexandrie; que l'Angleterre, détournée par d'autres entreprises, ait mis quelque froideur à seconder notre diplomatie, c'est possible. Il ne peut y avoir d'autre complication, d'autre nuage. S'engager dans cette voie de dissentimens et de récriminations ce serait trop visiblement subordonner à des questions relativement secondaires des relations générales, permanentes, où les deux pays peuvent trouver d'égales garanties, un égal intérêt.

L'évolution qui s'accomplit, qui s'accentue de jour en jour en Allemagne sous la vive et forte impression de M. de Bismarck, cette évolution, sans se rattacher directement ou ostensiblement aux affaires générales de l'Europe, a certes de l'importance. Elle a eu, au moins en apparence, un point de départ tout économique, elle prend de plus en plus maintenant un caractère politique, elle arrive à être une sorte de révolution dans la direction et les alliances intérieures du gouvernement, dans toutes les combinaisons parlementaires. Au moment où tout se prépare à Berlin pour la célébration des « noces d'or » du vieil empereur d'Allemagne, qui n'auront pas moins d'éclat que les récentes « noces d'argent » de l'empereur d'Autriche, la campagne engagée par M. de Bismarck pour la politique commerciale suit son cours à travers des incidens qui en dégagent par degrés la portée et la signification.

Ce qui est évident, c'est que, si le chancelier a pris son temps, s'il a longuement médité avant de se mettre en mouvement, il est désormais en pleine opération stratégique et il paraît tout décidé à aller jusqu'au bout. Les mesures commerciales sont visiblement une partie du système dont il poursuit l'application, et il est bien clair qu'une fois parti il ne s'arrêtera pas pour quelques difficultés, pour quelques résistances. Il n'est pas assez naïf pour s'être dissimulé quelques-unes des conséquences ou des conditions de la révolution économique dont il a pris l'initiative en proposant de relever les tarifs des douanes allemandes sur la plupart des objets d'importation, particulièrement sur les plus essentiels, les fers, les céréales. Il savait bien qu'il ne pouvait faire réussir ses projets dans le Reichstag que par de nouvelles combinaisons parlementaires. Il n'ignorait pas qu'il allait se trouver entre les nationaux-libéraux qui l'ont bruyamment soutenu jusqu'ici, sur lesquels il ne pourrait plus compter, et les conservateurs, le centre catholique dont il s'est séparé par sa politique religieuse, dont il avait à reconquérir l'appui. Il n'a point hésité, il s'est rapproché de ceux qui pouvaient lui donner une majorité, en se réservant sans doute de mesurer le

prix qu'il mettrait à l'alliance. Le dernier discours qu'il a prononcé, — c'est le troisième dans cette longue et grave discussion, — est des plus nets, des plus catégoriques. M. de Bismarck a eu certainement sa pensée en flattant les agriculteurs, les propriétaires, les paysans, en faisant presque appel aux forces rurales contre l'influence des villes; il y a mis même quelque âpreté, au risque de provoquer des sifflets dont il se moque et d'aggraver la rupture avec les nationaux-libéraux ses anciens amis, qui en sont réduits aujourd'hui à lui reprocher avec amertume cet abandon. Son mot d'ordre pour le moment est conservation et protection! Il a réussi avec ses nouveaux alliés: il est à peu près certain désormais d'avoir ce qu'il voulait, de faire adopter le régime commercial sur lequel il prétend fonder l'indépendance financière de l'empire, et pour commencer il a obtenu la perception provisoire des tarifs qui restent à voter définitivement. Le chancelier compte une victoire de plus, encore une fois il a fait prévaloir ses volontés. Seulement tout est changé dans la situation parlementaire. Une majorité conservatrice, dont le centre catholique est un des principaux élémens, tend à se former et a déjà attesté son existence. Le parti national-libéral, déçu et irrité, revient en désordre à l'opposition. Le coup de théâtre est complet, et cette évolution s'est résumée d'une manière plus sensible dans un incident personnel qui a surgi au courant des derniers débats, en pleine bataille parlementaire: cet incident, c'est la démission du président du Reichstag, M. de Forkenbeck, qui, après avoir été nommé par les nationaux-libéraux, n'a pas cru pouvoir garder une position que lui rendaient désormais difficile et le changement de la majorité et ses propres sentimens à l'égard de la politique nouvelle du gouvernement.

A dire vrai, cette démission était devenue à peu près inévitable, elle a été précipitée par une manifestation extra-parlementaire à laquelle M. de Forkenbeck s'est associé très volontairement, avec intention. Déjà, il y a quelques mois, dans des discussions fort vives du Reichstag, le président avait eu à essuyer d'assez vertes boutades du chancelier, qui lui avait reproché sans façon de montrer moins de tolérance et d'impartialité à l'égard du gouvernement qu'à l'égard de ses adversaires; mais ce n'était là encore qu'un premier signe de guerre, ou si l'on veut d'incompatibilité d'humeur entre le chancelier et le président. En réalité, M. de Forkenbeck est de cette fraction des nationaux-libéraux qui a refusé de suivre M. de Bismarck dans ses velléités de réaction politique et commerciale. Tout récemment il n'a pas craint de figurer, comme bourgmestre de Berlin, dans une réunion de délégués des principales villes de l'Allemagne qui ont essayé de protester contre la nouvelle loi des tarifs, et il a fait un appel assez hardi à « la bourgeoisie allemande libre et active, » qu'il a pressée de se réveiller. « Il est temps, a-t-il dit dans un toast, il est temps qu'elle concentre ses forces en présence

des tendances contraires qui se font jour et qu'elle jette dans la balance tout le poids de son opinion... Le moment approche où un parti libéral ayant pour noyau la bourgeoisie allemande pourra acquérir de l'influence sur le développement ultérieur de l'empire allemand... » Après avoir tenu ce langage, que les députés de la droite ont vivement relevé et que l'un d'eux a même appelé un « pronunciamiento » libéral, M. de Forkenbeck n'avait plus qu'à abdiquer la présidence, à envoyer sa démission, qui a été silencieusement ratifiée par le Reichstag; il a été suivi dans sa retraite par le premier vice-président, M. de Stauffenberg. C'est là justement que l'évolution s'est encore plus accentuée et a paru dans tout son jour. Le nouveau président est un homme qui a été dans la haute administration, qui est considéré pour ses qualités personnelles, qui a été surtout choisi comme conservateur, M. de Seydewitz; le nouveau vice-président, M. de Frankenstein, est un membre du centre catholique. Cette double élection est comme la manifestation visible de l'avènement de la majorité nouvelle, de l'alliance de cette majorité avec le chancelier. Voilà un premier résultat des lois économiques.

Ce serait sans doute assez vain de chercher partout des calculs, des raffinemens de machiavélisme ou de profondes arrière-pensées, de se demander si M. de Bismarck, en dehors d'une question de douanes, n'a pas quelque intention secrète et inavouée. Il a fait après tout ce qu'il fait toujours : il a subordonné ses alliances avec les partis, ses combinaisons parlementaires, aux intérêts de sa politique. Il pratique l'éclectisme transcendant d'un sceptique supérieur entre la droite et la gauche. Depuis quelque temps, les menées socialistes et révolutionnaires l'ont conduit à un système de répression qu'il s'est efforcé de légaliser par un vote du parlement; aujourd'hui il est préoccupé d'assurer des finances indépendantes à l'empire; pour demain, il a un projet tout prêt sur les chemins de fer, il vient de le présenter. Il veut réussir, il se rapproche de ceux qui veulent l'aider au succès. Il se moque des libéraux qui lui marchandent un vote, il accepte les concours qui rendent son œuvre possible. C'est tout le secret de ses mouvemens et de ses combinaisons. Il n'est pas moins vrai que cette évolution d'aujourd'hui a une gravité particulière et des conséquences inévitables qui dépassent peut-être les limites de l'Allemagne. De quelque façon qu'on la juge, l'alliance du chancelier de Berlin avec les catholiques du Reichstag est évidemment un premier pas vers la paix religieuse, la fin de la campagne du *Kulturkampf*. Le chancelier n'ira pas pour cela à Canossa, puisqu'il a promis ne n'y pas aller; mais son collègue, M. Falk, pourrait bien quitter le ministère de l'instruction publique, où sa présence rappelle un temps de conflits. D'un autre côté, cette attitude fortement conservatrice prise par le plus puissant de nos contemporains au centre de l'Europe a une signification générale sur laquelle les esprits à demi prévoyans ne peuvent s'abuser. Sans conduire né-

cessairement à des résultats immédiats ou frappans, elle est faite pour donner à réfléchir à ceux qui s'inquiètent de tous les symptômes, particulièrement à ceux qui ont intérêt à suivre tous les mouvemens de la politique allemande; elle crée une situation où tout peut n'être pas facile, même dans les rapports commerciaux qui auront à s'établir, où à chaque instant les divergences d'idées, de direction et d'intérêts peuvent amener des difficultés intimes qu'il est de la plus simple prudence de surveiller. En un mot, M. de Bismarck prend position à sa manière, dans la mesure de ses convenances du moment; il prend la tête d'un mouvement de conservation politique et de protection commerciale. Son évolution d'aujourd'hui, qui n'est peut-être pas plus définitive que toutes les autres évolutions auxquelles il s'est livré dans sa vie, est du moins à l'heure qu'il est le signe d'un certain état européen qu'on ne doit jamais perdre de vue. C'est jusqu'ici toute la moralité des derniers incidens de Berlin.

Le chancelier d'Allemagne n'oublie rien d'ailleurs. Tout en défendant ses tarifs dans le Reichstag et en se créant pour son usage une nouvelle majorité conservatrice, il vient de s'occuper de l'Alsace-Lorraine, qu'il se propose de doter d'une sorte de statut organique. Il a tout dernièrement soumis au conseil fédéral un projet qui a la libérale intention d'octroyer aux récentes conquêtes de l'empire allemand une certaine autonomie politique et administrative. Les provinces d'Alsace-Lorraine sont restées jusqu'ici sous l'administration directe du chancelier, représenté par un président supérieur; elles auraient maintenant un gouverneur général qui serait, dit-on, pour le début, le feld-maréchal de Manteuffel. Le nouveau gouverneur général serait un lieutenant impérial résidant à Strasbourg, ayant auprès de lui un secrétaire d'état, chef d'une sorte de cabinet, assisté d'un conseil d'état où entreraient, avec quelques membres de droit, un certain nombre d'autres membres en partie nommés par l'empereur, en partie désignés par la délégation provinciale. Cette délégation provinciale, qui représente l'élément électif, subirait elle-même quelques modifications et serait accrue en nombre; elle continuerait à être nommée par les conseils généraux et les conseils municipaux. C'est un petit sénat surmonté d'un ministère autonome et d'un lieutenant de l'empereur. Ces libéralités, il est vrai, sont limitées ou, si l'on veut, dominées par un article prévoyant qui laisse au gouverneur général les « pouvoirs extraordinaires » attribués jusqu'ici au président supérieur « en cas de danger pour la sûreté publique, » c'est-à-dire les pouvoirs conférés par l'état de siège à l'autorité militaire. C'est, on le voit, une autonomie discrète, prudemment surveillée, que le feld-maréchal de Manteuffel, par son esprit et sa bienveillance, s'efforcera sans doute d'accréditer auprès des Alsaciens-Lorrains, assez peu portés vraisemblablement à voir dans ces concessions un dédommagement suffisant. L'Allemagne

est la souveraine maîtresse de ses libéralités dans ses conquêtes!

Elles ne nous appartiennent plus, quant à nous, ces provinces détachées par la guerre, elles ne sont plus à nous que par les souvenirs, par ce lien de solidarité intime qui déjoue les coups de la fortune; mais, en dehors de toute politique, elles peuvent, elles doivent rester l'objet de cet intérêt qui a trouvé son expression dans l'œuvre d'humanité et de protection de la « Société des Alsaciens-Lorrains demeurés Français. » Cette Société de patriotique bienfaisance accomplit sa tâche sans faste et sans bruit; elle s'est réunie ces jours derniers encore une fois pour entendre l'exposé de ses travaux. Une de ses créations les plus intéressantes est assurément la fondation d'un certain nombre de villages alsaciens-lorrains en Algérie. Le président de la Société, M. le comte d'Haussonville, est allé récemment lui-même visiter ces établissemens naissans, si dignes de la sympathie publique; il a raconté d'une manière aussi spirituelle qu'attachante son excursion. Ces villages, en réalité, vivent sous la protection vigilante qui a présidé à leur naissance. Les colons ont même déjà commencé à rembourser les avances qui leur ont été faites, rendant ainsi à la Société les moyens de continuer son œuvre par des créations nouvelles. Après ces premiers centres de colonisation qui s'appellent Haussonviller, Boukhalfa, un autre village va bientôt offrir un asile à de nouveaux émigrans. Tout cela est d'une prévoyance bienfaisante et pratique, en dehors de toute considération de politique et de confession religieuse. C'est l'expression libre et spontanée des sympathies françaises pour des populations qui, en quittant leurs foyers d'Alsace et de Lorraine, en refusant, même au prix d'une expatriation, de devenir étrangers, donnent obscurément à la France la plus touchante marque de fidélité.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Ernest Bersot. — *Mesmer, le Magnétisme animal, les tables tournantes et les esprits*, 4e édition. — *Études et Discours* (1818-1878).

M. E. Bersot nous donne à la fois deux ouvrages : l'un ancien et depuis longtemps populaire, mais fort augmenté et parvenu à une quatrième édition, sur *Mesmer et le Magnétisme;* l'autre, nouveau, sous le titre d'*Études et Discours*, dans lequel il a réuni tout ce qu'il a écrit depuis dix ans. Dans ces deux volumes, M. Bersot se montre à nous sous trois points de vue différens : comme philosophe, comme journaliste, comme directeur de l'École normale. Il est toujours fin et spirituel; mais il l'est diversement, suivant qu'il faut penser, discuter ou gouverner.

Comme philosophe, M. E. Bersot appartient à la grande école de ceux qui n'ont pas d'école : comme les Montaigne, les Vauvenargues, les Joubert, les Sainte-Beuve, M. Bersot a des opinions, il n'a pas de système. Il a des goûts et des préférences, mais il repousse la formule; il en a horreur. Pour lui, philosopher, c'est penser et penser librement. C'est jeter en courant une vue personnelle et perçante sur la vie, les hommes et les choses humaines. Il est à la fois moraliste et psychologue : son livre sur Mesmer est un chapitre achevé sur la psychologie du merveilleux, qui est elle-même une partie d'une autre psychologie nouvelle, très à la mode depuis quelque temps, la psychologie de l'inconscient. Que de choses nous faisons sans nous en apercevoir! Que de choses sont en nous sans que nous nous en doutions! Cette vue profonde de Leibniz est devenue le principe de toute une science; elle est l'explication de la plupart des faits merveilleux que n'expliquent pas la supercherie et le charlatanisme. Tous les prodiges de l'histoire du merveilleux depuis un siècle sont résumés dans le livre de M. Bersot avec la précision et la légèreté de touche qu'on lui connaît. Il a ajouté à cette nouvelle édition tous les documens nouveaux, tous concourant à détruire l'appareil de la superstition. C'est par exemple un *Rapport de la société de physique de Russie*, qui a essayé de soumettre à toutes les épreuves de la méthode scientifique les illusions et les prestiges du magnétisme et du spiritisme, et qui a échoué devant les résistances systématiques des intéressés; c'est l'histoire des frères Davenport, qui a si bien mis à nu la part de l'escroquerie dans cette affaire; c'est le prodigieux procès des photographies spirites auquel M. Bersot a assisté, et dont il nous fait une relation piquante; c'est enfin le récit des expériences de M. Charcot, à la Salpêtrière, sur la catalepsie produite par l'influence de la lumière. Ainsi chaque jour détruit une part du merveilleux qui a fait le fond de la croyance dans la plupart des sociétés humaines. M. Bersot paraît presque le regretter : « Je suis tendre pour ces faiblesses, dit-il, je n'ai point d'humeur contre un songe, et je n'en veux point aux fées. » Mais quand ces rêves sont des maladies, quand ils conduisent leurs victimes jusqu'à la folie, ou, ce qui est pire, jusqu'à l'escroquerie, ce n'est plus de la poésie, et il n'y a pas grand'chose à regretter. « Le procédé a tué le mystère. »

Comme journaliste, M. Bersot a été un des plus rares et des plus brillans dans ce grand *Journal des Débats*, qui en a tant produit. A côté de Paradol et de M. John Lemoinne, et plus anciennement de Saint-Marc Girardin, il a son originalité propre. Saint-Marc Girardin, pour commencer par le plus ancien et l'un de ses maîtres, avait un bon sens nonchalant et négligé qui plaisait infiniment, avec une pointe très vive d'allusion et d'ironie. Classique en tout, il ne sortait pas de la sphère des idées moyennes, on n'oserait pas dire banales, tant il les relevait par la manière de dire; mais, sous la grâce d'une langue toute fran-

çaise, on ne sentait pas assez l'aiguillon de la vie ni l'émotion de la pensée. Paradol, moins varié, moins fécond, moins étendu, était une nature plus originale, que le souffle d'un siècle malade avait frappée, trop frappée! C'était une nature noble et fière tant qu'il n'a pas été « humilié par la vie, » selon l'expression admirable d'Aristote; comme beaucoup d'esprits élevés, il avait reçu le don de l'ironie et il y était passé maître. La Providence semble l'avoir fait exprès pour la perte du second empire. Tout se taisait quand une voix nette, claire, dans la angue la plus délicate, vint apprendre au pays que, si l'on ne pouvait résister à la tyrannie, on pouvait s'en moquer. Toutes les lois de sûreté générale étaient impuissantes contre cette raillerie froide qui tous les matins pendant dix ans mettait le gouvernement en pièces sans même qu'il s'en doutât : car c'est le châtiment des pouvoirs fondés sur la force de méconnaître et d'ignorer la puissance de l'esprit. M. John Lemoinne est aussi à sa manière un grand journaliste, mais il l'est différemment: c'est un humoristique; comme la moitié de son nom est anglais, il semble que la moitié de son talent le soit aussi; au moins a-t-il quelque chose de ce que nos voisins appellent l'humour : il a de ces traits inattendus, d'une plaisanterie inventive et qui restent; il a la verve, la légèreté, pas toujours la suite, mais un entrain et un *brio* qui fait tout passer devant le public français.

En faisant le portrait de ces grands journalistes, il semble que nous nous sommes rendu la tâche bien difficile; car comment trouver des traits nouveaux pour caractériser celui qui nous intéresse le plus en ce moment, puisque c'est de lui-même que nous parlons ici? Comment distinguer M. E. Bersot par des traits qui lui sont propres et le désigner avec précision? Et cependant il ne se confond avec aucun de ceux qui précèdent, il est autre, il est lui. Ce qui lui appartient, c'est d'unir à l'esprit, qu'il a autant qu'homme du monde, la sensibilité et l'imagination, en un mot une sorte de poésie. C'est un élève de Voltaire qui a aimé passionnément Rousseau. Il a le bon sens de Saint-Marc Girardin, mais avec cette pointe d'inquiétude, cette nuance de trouble, cette vue en dedans qui indique l'homme qui a senti la vie et ne s'est pas contenté d'en jouir. Sa plaisanterie n'a pas le froid de Paradol ni la fantaisie de M. John Lemoinne, elle est douce, elle est bienveillante; elle est pacifique sans cesser d'être piquante et charmante. Lorsqu'il disait à M. Ernoul en 1873, à propos de son rapport contre la dissolution : « C'est mal connaître les Français que de les condamner aux chambres éternelles; » lorsque, parlant d'un préfet des Pyrénées qui avait interdit la farandole comme révolutionnaire, il termine en disant : « Nous espérons qu'il permettra le menuet, » ces mots spirituels n'avaient rien de blessant, et ceux qu'ils visaient devaient en rire les premiers.

Comme journaliste, M. E. Bersot touche aux questions les plus variées. Littérature, enseignement, politique et encore philosophie, il est

prêt sur tout; et on retrouvera rassemblées dans ce volume nombre de pages charmantes, aimables, d'un ton vif, léger, ému et d'une pensée quelquefois profonde, qui ont droit à une place dans la littérature française. Comme directeur de l'École normale, dans les discours de rentrée solennelle, en présence du ministre et des élèves, M. Bersot émet des principes de gouvernement qui pourraient avoir des applications plus étendues et s'appliquer plus haut. Nos hommes d'état devraient venir apprendre la politique à l'École normale; ils y verraient appliquer l'art de rendre l'innovation douce et la conservation large, de marier la discipline et la liberté, l'ancien et le nouveau. C'est ainsi qu'il explique dans la perfection comment on entend à l'École normale l'histoire, la philosophie et les lettres, comment dans chacune de ces branches on peut introduire un esprit nouveau sans rien compromettre d'essentiel et sans sacrifier nos meilleures traditions. En histoire, il encourage l'étude des sources et le maniement « des instrumens de précision. » Mais il pense que « ce n'est pas manquer à la dignité de l'histoire de la faire lisible, de lui donner la clarté, le mouvement, la vie. » Quant à la philosophie, il invite « à oser » et en même temps « à se contenir. » Il reconnaît que la philosophie présente « ose beaucoup » et que « l'habileté avec laquelle on détruit et on construit donne des éblouissemens. » Il n'est pas, dit-il, sans inquiétude sur « ces prestiges. » Mais après tout l'audace convient à la jeunesse, et les jeunes philosophes « ont auprès d'eux des conseillers pour les avertir de prendre garde. » Quant à la littérature « pendant longtemps elle a paru un art; aujourd'hui elle paraît surtout une science. » Il ne faut pas négliger « l'étude scientifique du français, » mais, « au risque de paraître surannés, nous nous essayons à l'École à composer et à écrire. » Ainsi sur tous les points graves, M. E. Bersot dans le gouvernement de notre jeune école universitaire maintient l'essentiel en ouvrant les voies aux sages nouveautés. « Il ne faut réformer que pour conserver. »

A côté du philosophe, du journaliste, du directeur pédagogique, on pourrait encore trouver dans le livre de M. Bersot une quatrième personne, l'académicien, et ce serait une agréable étude de chercher comment cet esprit personnel et indépendant s'arrange avec les solennités académiques : contentons-nous de dire qu'il n'en est nullement embarrassé, et qu'il est toujours le même, sensé avec malice, et naturel avec grâce.

PAUL JANET.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.